



**SERVICE
DEPARTEMENTAL
D'INCENDIE ET DE
SECOURS DU VAR**

**RECUEIL DES ACTES
ADMINISTRATIFS**

RAA / 2021-04 (ARRETES)

PUBLICATION DU VENDREDI 04 JUIN 2021



RECUEIL DES ACTES ADMINISTRATIFS

RAA / 2021-04

Publication du Vendredi 04 Juin 2021

SOMMAIRE

Arrêtés

Numéro	Objet	Pages
867	Arrêté du 11 mars 2021 fixant le tableau d'avancement au grade de lieutenant-colonel 2021	3
1230	Arrêté du 19 avril 2021 fixant le tableau d'avancement au grade de commandant 2021	4
/	Arrêté préfectoral approuvant la révision du SDACR	5



**MINISTÈRE
DE L'INTÉRIEUR**

*Liberté
Égalité
Fraternité*



*Service Départemental
d'Incendie et de Secours du Var*

ARRÊTE N° 000867

LE MINISTRE DE L'INTÉRIEUR,
LE PRÉSIDENT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU SERVICE D'INCENDIE ET DE SECOURS DU VAR,

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires, ensemble la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale ;

Vu le décret n° 90-850 du 25 septembre 1990 modifié portant dispositions communes à l'ensemble des sapeurs-pompiers professionnels ;

Vu le décret n° 2016-2008 du 30 décembre 2016 portant statut particulier du cadre d'emplois des capitaines, commandants et lieutenants-colonels de sapeurs-pompiers professionnels ;

Vu la délibération du 14 décembre 2020 portant lignes directrices de gestion fixant les orientations générales en matière de promotion et de valorisation des parcours pour le service d'incendie et de secours du Var ;

ARRÊTENT

Article 1^{er} - Le tableau d'avancement au grade de Lieutenant-Colonel de sapeurs-pompiers professionnels du Var est établi, au titre de l'année 2021, dans l'ordre suivant :

- n° 1 – Serge LAVIALLE ;
- n° 2 – Pascal FOMBELLE ;
- n° 3 – Vincent PAIRAULT.

Article 2 - Conformément à l'article R. 421-1 du code de justice administrative, le tribunal administratif compétent peut être saisi par voie de recours formé contre la présente décision dans un délai de deux mois à compter de sa notification.

Article 3 – Le préfet du Var et le président du conseil d'administration du service d'incendie et de secours du Var sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au recueil des actes administratifs de l'État dans le département.

Fait à Paris, le

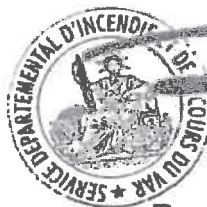
11 MARS 2021

Pour le ministre et par délégation,

La Sous-Directrice de la Sécurité
et des Ressources Humaines

Isabelle MERIGNANT

Le président du conseil d'administration
du service départemental d'incendie et de secours
du Var



Dominique LAIN



**MINISTÈRE
DE L'INTÉRIEUR**

*Liberté
Égalité
Fraternité*



*Service Départemental
d'Incendie et de Secours du Var*

ARRÊTE N° 001230

LE MINISTRE DE L'INTÉRIEUR,
LE PRÉSIDENT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU SERVICE D'INCENDIE ET DE SECOURS DU VAR,

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires, ensemble la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale ;

Vu le décret n° 90-850 du 25 septembre 1990 modifié portant dispositions communes à l'ensemble des sapeurs-pompiers professionnels ;

Vu le décret n° 2016-2008 du 30 décembre 2016 portant statut particulier du cadre d'emplois des capitaines, commandants et lieutenants-colonels de sapeurs-pompiers professionnels ;

Vu la délibération du 14 décembre 2020 portant lignes directrices de gestion fixant les orientations générales en matière de promotion et de valorisation des parcours pour le service d'incendie et de secours du Var ;

ARRÊTENT

Article 1^{er} - Le tableau d'avancement au grade de Commandant de sapeurs-pompiers professionnels du Var est établi, au titre de l'année 2021, dans l'ordre suivant :

- n° 1 – *Christophe PETIT* ;
- n° 2 – *Roger VIGHETTO* ;
- n° 3 – *Jean-Marc SICARD* ;
- n° 4 – *Philippe ARNAUD*.

Article 2 - Conformément à l'article R. 421-1 du code de justice administrative, le tribunal administratif compétent peut être saisi par voie de recours formé contre la présente décision dans un délai de deux mois à compter de sa notification.

Article 3 – Le préfet du Var et le président du conseil d'administration du service d'incendie et de secours du Var sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au recueil des actes administratifs de l'État dans le département.

Fait à Paris, le

19 AVR. 2021

Pour le ministre et par délégation,

La Sous-Directrice de la Doctrine
et des Ressources Humaines

Isabelle MERIGNANT

Le président du conseil d'administration
du service départemental d'incendie et de secours
du Var



Dominique LAIN



**PRÉFET
DU VAR**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

ARRÊTÉ

approuvant la révision du Schéma Départemental d'Analyse et de Couverture de Risques (SDACR) du Var

Le Préfet du Var,

- Vu** le Code général des collectivités territoriales, et notamment les articles L.1424-7 et R.1424-38 ;
- Vu** le Code de la sécurité intérieure, notamment son article L.731-2 ;
- Vu** le décret n°2004-374 du 29 avril 2004 modifié, relatif aux pouvoirs des Préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'État dans les régions et départements ;
- Vu** l'arrêté préfectoral du 06 novembre 2007, portant approbation du Schéma Départemental d'Analyse et de Couverture des Risques du Var ;
- Vu** l'avis favorable du Conseil Départemental du Var dans sa séance du 23 mars 2021 ;
- Vu** l'avis conforme du Conseil d'Administration du Service Départemental d'Incendie et de Secours du Var du 02 avril 2021 approuvant la révision du Schéma Départemental d'Analyse et de Couverture des risques du Var ;
- Vu** les avis favorables du Comité Consultatif Départemental des Sapeurs-Pompiers Volontaires (CCDSPV) en date du 11 mars 2021, du Comité Technique (CT) en date du 18 février 2021, de la Commission Administrative et Technique des Services d'Incendie et de Secours (CATSIS) en date du 16 février 2021 ;
- Vu** la présentation du projet de Schéma Départemental d'Analyse et de Couverture des Risques du Var au collège des chefs de service de l'Etat du 17 mars 2021 ;

Sur la proposition du Directeur Départemental des Services d'Incendie et de Secours du Var ;

ARRÊTE :

Article 1^{er} : La révision du Schéma Départemental d'Analyse et de Couverture des Risques du Var annexée au présent arrêté est approuvée.

Article 2 : Ce document est consultable sur demande à la Préfecture du Var, dans les sous-préfectures et et à la Direction Départementale des Services d'Incendie et de Secours du Var.

Article 3 : L'arrêté préfectoral du 06 novembre 2007 approuvant le Schéma Départemental d'Analyse et de Couverture des Risques est abrogé.

Article 4 : Monsieur le Préfet du Var et Monsieur le Directeur Départemental des Services d'Incendie et de Secours du Var sont chargés, chacun en ce qui les concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la Préfecture et du Service Départemental d'Incendie et de Secours du Var.

Article 5 : Conformément à l'article R421-1 du code de justice administrative, le Tribunal Administratif de Toulon sis 5 rue racine – CS 40510, 83041 TOULON CEDEX 9, peut être saisi par voie de recours formé contre la présente décision dans un délai de deux mois à compter de sa publication, par voie postale ou par l'application informatique "Télérecours citoyens" accessible par le site internet www.telerecours.fr.

Toulon, le **21 MAI 2021**

La préfet

Evence RICHARD

SDACR 2020

Schéma départemental d'analyse et de couverture des risques



Service départemental d'incendie et de secours du Var



Institué par la loi n° 87-565 du 22 juillet 1987 modifiée relative à l'organisation de la sécurité civile, à la protection de la forêt contre l'incendie et à la prévention des risques majeurs, le schéma départemental d'analyse et de couverture des risques « dresse l'inventaire des risques de toute nature pour la sécurité des personnes et des biens auxquels doivent faire face les services d'incendie et de secours (SIS) dans le département, et détermine les objectifs de couverture de ces risques par ceux-ci ».

Depuis lors réglementé par le Code général des collectivités territoriales (CGCT), article L.1424-7, et par le Code de la sécurité intérieure (CSI), article L.731-2, ce schéma directeur, élaboré sous l'autorité de monsieur le préfet et de monsieur le président du conseil d'administration du Sdis (Casdis), structure les ambitions opérationnelles du service départemental d'incendie et de secours (Sdis) pour les prochaines années.

Pour le département du Var, un premier document a été rédigé en 1998 en prévision de l'intégration au sein du Sdis des corps communaux et intercommunaux du département. Ayant pour objectif principal l'harmonisation de la qualité des secours sur le territoire, il a permis l'émergence des plans d'équipement et la rationalisation des gardes et des astreintes dans les centres d'incendie et de secours (CIS) en posant les bases de l'organisation territoriale du futur établissement.

En 2007, son actualisation a entériné une volonté d'uniformisation de la réponse opérationnelle et d'une réorganisation de notre découpage territorial.

Les dangers, menaces et enjeux évoluant, l'action des Sdis s'est progressivement ancrée dans une démarche synergique avec ses partenaires institutionnels et associatifs. Une nouvelle méthodologie de rédaction des SDACR a alors émergé.

Photo © Pompiers du Var

SOMMAIRE

PARTIE I

LE SDACR DIT DE « NOUVELLE GÉNÉRATION »	12
1. Méthodologie d'élaboration	
2. Procédure d'élaboration et de validation	14
TITRE I. LE DÉPARTEMENT DU VAR	17
CHAPITRE I. GÉOGRAPHIE DU DÉPARTEMENT	18
1. Le milieu naturel	19
2. Le climat	20
3. Hydrogéologie et géologie	20
4. La forêt varoise	21
CHAPITRE II. LA DÉMOGRAPHIE DU DÉPARTEMENT	25
CHAPITRE III. LES INFRASTRUCTURES	28
1. Le réseau routier	28
2. Le réseau ferrovière	29
3. Les ports	30
4. Les aéroports	31
5. Les énergies renouvelables (EnR)	32
CHAPITRE IV. L'ÉCONOMIE DU DÉPARTEMENT	33
CHAPITRE V. L'ORGANISATION ADMINISTRATIVE	35
CHAPITRE VI. LES PROJETS POUR LES TERRITOIRES	39
TITRE II. LE SERVICE DÉPARTEMENTAL D'INCENDIE ET DE SECOURS DU VAR ..	45
CHAPITRE I. LE FONCTIONNEMENT DU SDIS 83	46
1. Le conseil d'administration.....	46
2. Organigramme du Sdis	47
CHAPITRE II. L'ORGANISATION OPÉRATIONNELLE	48
1. Les unités opérationnelles	48
2. La réception des demandes de secours et	
l'alerte des moyens opérationnels.....	48
CHAPITRE III. LE SOUTIEN À L'OPÉRATION	49
TITRE III. BILAN DU SDACR 2007	51

TITRE IV. ANALYSE DES RISQUES ET DES MENACES	57
CHAPITRE I. LES RISQUES COURANTS	60
1. État et évolution du tissu socioéconomique du Var	60
2. Évolution des demandes de secours et de l'activité des sapeurs-pompiers	63
3. Synthèse de l'analyse des risques courants	68
CHAPITRE II. LES RISQUES COMPLEXES	69
1. Les risques naturels	69
2. Les risques technologiques	75
3. Les risques sanitaires	80
4. La menace terroriste	81
5. Les risques pseudo-chaotiques	82
TITRE V. ANALYSE DE LA COUVERTURE OPÉRATIONNELLE	91
CHAPITRE I. LES MOYENS HUMAINS	92
Répartition par CIS des moyens humains et matériels	95
CHAPITRE II. LES MOYENS MATÉRIELS	97
CHAPITRE III. LES MOYENS SPÉCIALISÉS	100
1. L'équipe GRIMP	100
2. L'équipe CAN	101
3. L'équipe ISS	101
4. L'équipe RAD	101
5. L'équipe RCH	102
6. L'équipe SAL	102
7. L'équipe SAV	102
8. L'équipe SDE	103
9. Evolution depuis 2013	103
TITRE VI. ANALYSE DU SERVICE RENDU	105
CHAPITRE I. LES EFFECTIFS MOBILISABLES	106
Bilan 2018 des gardes et astreintes des CIS	110
CHAPITRE II. LA DISPONIBILITÉ DES ÉQUIPES SPÉCIALISÉES	112
CHAPITRE III. LE SERVICE RENDU ET LA QUALITÉ DE SERVICE	114
1. Délais de traitement des demandes de secours	114
2. Délais d'arrivée sur intervention	115
3. Taux de prise en charge des victimes	116
4. Taux d'engagement des sapeurs-pompiers de gardes et d'astreintes	116
5. L'activité opérationnelle du service de santé et de secours médicaux	117
6. Mobilisation face aux risques de feux de forêts	118
7. Mobilisation face aux événements météorologiques	120
8. Coût du sauvé	121
Bilan d'activité 2019 des CIS	122
Simultaneite d'engagements des agents au départ des CIS pour l'année 2019..	124

PARTIE II

LES OBJECTIFS DE COUVERTURE OPERATIONNELLE	135
CHAPITRE I LA COUVERTURE OPÉRATIONNELLE	136
1. La couverture des risques courants	137
2. La couverture des risques spécifiques	140
3. Les effectifs opérationnels	141
4. Les moyens opérationnels	143
CHAPITRE II LA COUVERTURE DES RISQUES COMPLEXES	149
1. Stratégie de coordination, de commandement et de communication.....	149
2. Stratégie de protection et de prise en charge de la population.....	151
3. Stratégie de protection des biens, des territoires et de l'environnement.....	153
CHAPITRE III. LA COUVERTURE DES RISQUES PSEUDO-CHAOTIQUES.....	154
1. Les risques de feux d'espaces naturels.....	154
2. Stratégie de protection et de prise en charge de la population, de protection des biens, des territoires et de l'environnement face aux risques d'inondation.	155
TITRE II. L'OPTIMISATION OPERATIONNELLE	157
CHAPITRE I. LA RECHERCHE DES CAUSES D'INCENDIE ET LE RETOUR D'EXPÉRIENCE.....	158
CHAPITRE II. L'ORGANISATION DES ÉQUIPES SPÉCIALISÉES ET ACTIVITÉS COMPLÉMENTAIRES	159
CHAPITRE III. LA CHAÎNE DE COMMANDEMENT ET LE SUPPORT À L'OPÉRATION.....	161
1. Le commandement des opérations de secours.....	161
2. Les fonctions opérationnelles	162
3. Les fonctions supports.....	163
TITRE III. LES INDICATEURS DE SUIVI ET DE PERFORMANCE	165
CHAPITRE I. LE SUIVI DES OBJECTIFS DU SDACR.....	166
CHAPITRE II.. LES INDICATEURS DE RÉALISATION DU SDIS.....	170
1. Les indicateurs de l'activité opérationnelle	170
2. Les indicateurs de la réponse opérationnelle.....	170
3. Les indicateurs de la gestion opérationnelle.....	171
4. Les indicateurs de suivi des personnels du SDIS	172
5. Les indicateurs de suivi des matériels SDIS	172
ANNEXES	175
NUMÉROTATION DES CARTES	180
NUMÉROTATION DES DIAGRAMMES.....	182
SIGLES ET ACRONYMES	183

RÉSUMÉ

S'appuyant sur l'analyse du SDACR précédent, les agents du Sdis du Var ont fait évoluer l'établissement afin de s'adapter aux mutations constantes des risques et menaces du département.

Perturbés par l'impact des inondations dramatiques de 2010, touchant 167 engins du Sdis, dont 80 détruits, et imposant d'importants réaménagements immobiliers, ils doivent faire face à l'augmentation importante de la sollicitation concernant les secours à personnes.

Avec des temps de prise d'appels dans la limite haute comparativement aux autres départements, les délais d'acheminement des secours restent néanmoins actuellement dans la moyenne nationale sur l'ensemble du territoire. La densité d'implantation des casernes montre tout son intérêt. L'état de la couverture opérationnelle quotidienne et la plasticité des dispositifs face aux risques prégnants de feux de forêt et d'inondations sont gages d'un service rendu qui a démontré son efficacité.

Attentif à faire progresser le niveau d'efficacité de l'établissement, le conseil d'administration a programmé des travaux visant à poursuivre le développement du Sdis là où des faiblesses ont été identifiées. Il est notamment possible de citer le projet de relocalisation de la DDSIS vers un site exempt de risques d'inondation, et le remplacement du système de gestion des interventions devenu obsolète.

Une analyse détaillée montre cependant les limites de notre dispositif actuel.

La composition du potentiel opérationnel

Comparativement aux Sdis équivalents, les sapeurs-pompiers volontaires du Var sont proportionnellement beaucoup plus présents dans les effectifs journaliers de garde.

Au fil des années, le dispositif opérationnel s'est fortement appuyé sur des sapeurs-pompiers volontaires placés en position de gardes postées. Pour diverses raisons, exogènes au Sdis, cette catégorie de personnel subit un fort *turn-over* et un amoindrissement des disponibilités individuelles.

Associé aux évolutions règlementaires concernant des éventuelles limites de gardes des SPV, ce mode de fonctionnement représente une véritable vulnérabilité pour le Sdis.

En sus, le très fort taux de gardes postées, en des lieux ou des périodes durant lesquels la sollicitation reste modérée voire faible, représente un rapport coût/efficacité opérationnelle qui peut faire débat, indépendamment des aspects strictement humains (motivation, disponibilité...)

La composition du parc motorisé

Une politique de maîtrise des coûts entreprise ces dernières années a abouti à résorber une surcapacité numéraire du parc matériel, notamment en véhicules de lutte contre les feux de forêt.

Néanmoins, la diminution ayant été opérée par des mises en réforme sans renouvellement, le parc actuel se trouve donc vieillissant, générant des coûts d'entretien importants et un taux d'indisponibilité conséquent.

Précurseur dans la conception des engins multi-missions, avec l'acquisition dès 2000 des véhicules d'interventions polyvalents, une large part des acquisitions actuelles privilégie ce type de vecteur. Positionnés dans des CIS où la sollicitation simultanée sur deux missions reste faible, ces engins offrent une polyvalence appréciée et efficace.

L'augmentation de la sollicitation pour des secours à personnes

Fort d'une politique proactive de recentrage de son activité opérationnelle, le Sdis du Var a su maîtriser la sollicitation concernant ses missions exclusives.

Il subit cependant une très forte augmentation des demandes d'intervention de ses vecteurs sanitaires pour des missions de secours à personnes, principalement pour des malades à domicile. Avec une hausse continue de 33% en 7 ans, la capacité opérationnelle du Sdis se trouve parfois fortement mise sous tension.

Conjugée à l'augmentation importante de la population, principalement dans des âges avancés, toute augmentation non maîtrisée du taux de sollicitation peut maintenant mettre en tension la réponse opérationnelle sur un secteur donné.

Ce phénomène représente une autre vulnérabilité importante pour le Sdis du Var.

Évolution du Sdis

Des entretiens menés en interne et auprès de nos partenaires ont permis de mettre en lumière un réel besoin de poursuivre la mutualisation des ressources et compétences entre les différentes unités du Sdis. Aussi bien dans les domaines opérationnels, formatifs que technico-administratifs, l'échelon de base du centre de secours ne peut se suffire à lui-même.

C'est dans la construction de son projet d'établissement que le Sdis devra définir ses ambitions et la morphologie de son organisation, lui permettant de faire face aux mutations dans lesquelles il souhaite s'engager pour répondre aux enjeux à venir.



SCHÉMA DÉPARTEMENTAL D'ANALYSE ET DE COUVERTURE DES RISQUES

Partie 1 - État des lieux

LE SDACR DIT DE « NOUVELLE GÉNÉRATION »

Instrument d'une politique concertée entre le préfet, le président du conseil d'administration du Sdis et monsieur le conseil départemental, cet outil de pilotage et d'évaluation a vocation à « qualifier et quantifier les besoins, orientations et programmes du service d'incendie et de secours ».



Diag. 1. Positionnement du SDACR parmi les outils de pilotage du Sdis.

1. Méthodologie d'élaboration

L'inventaire exhaustif des risques et des menaces, dressé au regard des missions que la loi confère aux Sdis, qualifie et quantifie la demande à laquelle doit répondre le Sdis en matière de sécurité civile.

En déclinant des orientations de couvertures opérationnelles envisageables, augmentées des rapports coût/gain probables, le présent SDACR a vocation à produire un outil décisionnel pour les autorités opérationnelles et administratives de tutelle.

Le Sdis agit quotidiennement dans un environnement institutionnel et associatif dense. Le SDACR a donc été rédigé en tenant compte des documents structurant l'analyse et la réponse de sécurité civile produits par nos partenaires.

Ainsi, une mise en cohérence est recherchée avec :

- le Contrat territorial de réponse aux risques et aux effets potentiels des menaces (CoTR-RiM) ;
- le Dossier départemental sur les risques majeurs (DDRM) ;
- le schéma régional de santé PACA 2018-2023 (SRS) ;
- les dispositions spécifiques de l'organisation de la réponse de sécurité civile (DS ORSEC) ;
- les schémas de cohérence territoriale (SCoT).



L'article L.1424-2 du Code général des collectivités territoriales attribue comme missions au Sdis la charge de la prévention dans les établissements recevant du public ainsi que la protection et la lutte contre les incendies. Le Sdis concourt également, avec les autres services et professionnels concernés, à la protection et à la lutte contre les autres accidents, sinistres et catastrophes, à l'évaluation et à la prévention des risques technologiques ou naturels ainsi qu'aux secours d'urgence.



Le préfet, représentant de l'État


Photo © var.gouv.fr


2. Procédure d'élaboration et de validation


Conformément à l'article L.1424-7 du Code général des collectivités territoriales, le représentant de l'État dans le département arrête le SDACR après avis conforme du conseil d'administration du service départemental d'incendie et de secours et avis simple du conseil départemental. L'article R.1424-38 du même code précise que le comité technique paritaire départemental, le comité consultatif départemental des sapeurs-pompiers volontaires et la commission administrative et technique des services d'incendie et de secours sont consultés




**BILAN DU
SDACR 2007**

 **Concertation
au sein du SDIS**

 **Echange avec
les partenaires**

 **Etude bibliographique
(CoTTRiM, SCoT, SRS ...)**


 **Lettre de mission**

 **Ouverture des travaux avec
Madame la Cheffe du SIDPC**

sur le projet de document. À travers cette procédure de consultation, le présent document aspire à la mise en place, pour le Sdis, d'une politique issue d'une vision partagée des risques et des menaces, ainsi que du bilan des forces et des faiblesses de la couverture actuelle. Piloté en mode « projet », sa rédaction est le fruit de l'implication de l'ensemble des compétences du Sdis et de ses partenaires à travers de nombreux entretiens ou participations aux groupes de travail créés à cette occasion.



 Validation du diagnostic

 Validation Méthodologie d'élaboration de la couverture opérationnelle



Titre I

LE DÉPARTEMENT DU VAR

Un des 1^{er} départements touristiques de France
Atout France

1 073 836 habitants
INSEE 2020

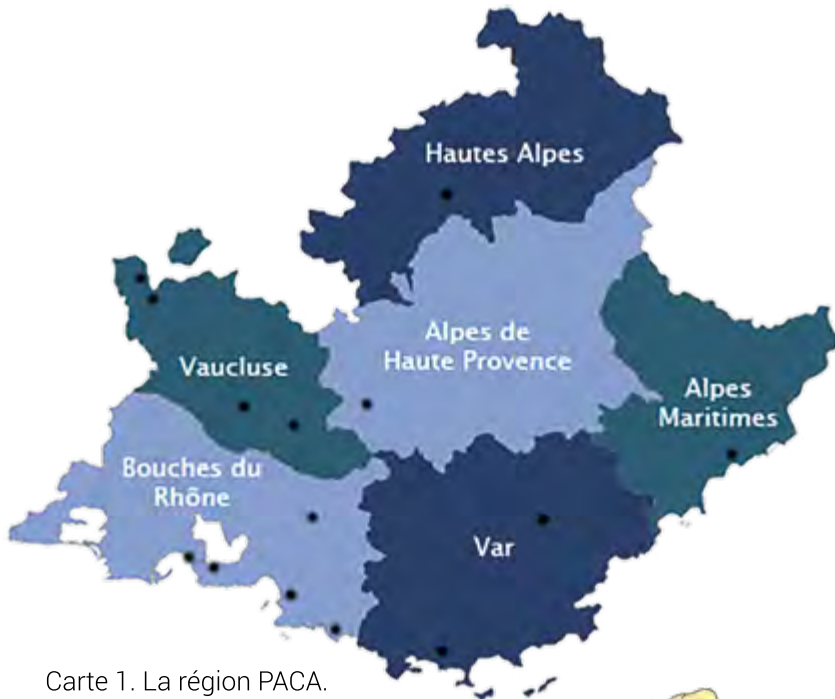
2^e département forestier de France
IGN

Forte croissance démographique

Chapitre 1

GÉOGRAPHIE DU DÉPARTEMENT

Avec les Bouches-du-Rhône, le Vaucluse, les Alpes-de-Haute-Provence, les Hautes-Alpes et les Alpes-Maritimes, le département du Var fait partie de la région Provence-Alpes-Côte d'Azur ; il compte 1 073 836 habitants (INSEE 2020) pour une superficie de 5 973 km².



Carte 1. La région PACA.

Avec la préfecture située à Toulon, le département est divisé en trois arrondissements (Toulon, Draguignan et Brignoles) et compte 23 cantons et 153 communes.



Carte 2. Les arrondissements du Var.

1. Le milieu naturel

Le relief du Var est varié et accidenté. Au nord, il est bordé par les gorges du Verdon qui constituent le plus grand canyon d'Europe. Le sud du département s'ouvre sur la Méditerranée. Les 432 km de côte se partagent entre 92 km de plages, des criques et falaises plus ou moins abruptes. Différents massifs se répartissent sur le territoire :

- au sud, le massif des Maures qui s'étend de la commune d'Hyères à celle de Fréjus et qui culmine à 771 m au signal de la Sauvette ;
- à l'est, le massif de l'Estérel, avec le mont Vinaigre à 618 m ;
- à l'ouest, le massif de la Sainte-Baume, avec le Juc de l'Aigle à 1 148 m.

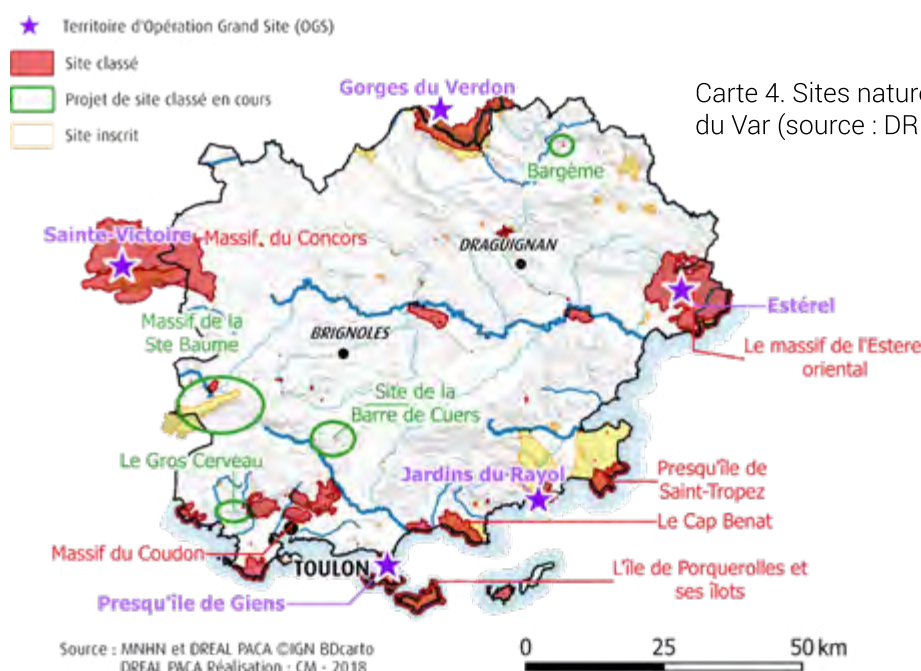
- au nord, les Préalpes varoises avec le mont Lachens à 1 715 m (point le plus haut du Var) ;
- au nord de la rade de Toulon, les Monts toulonnais, avec le mont Caume à 804 m d'altitude.

Le département possède également un territoire insulaire, avec notamment cinq îles proches des côtes, occupées annuellement ou en saison estivale :

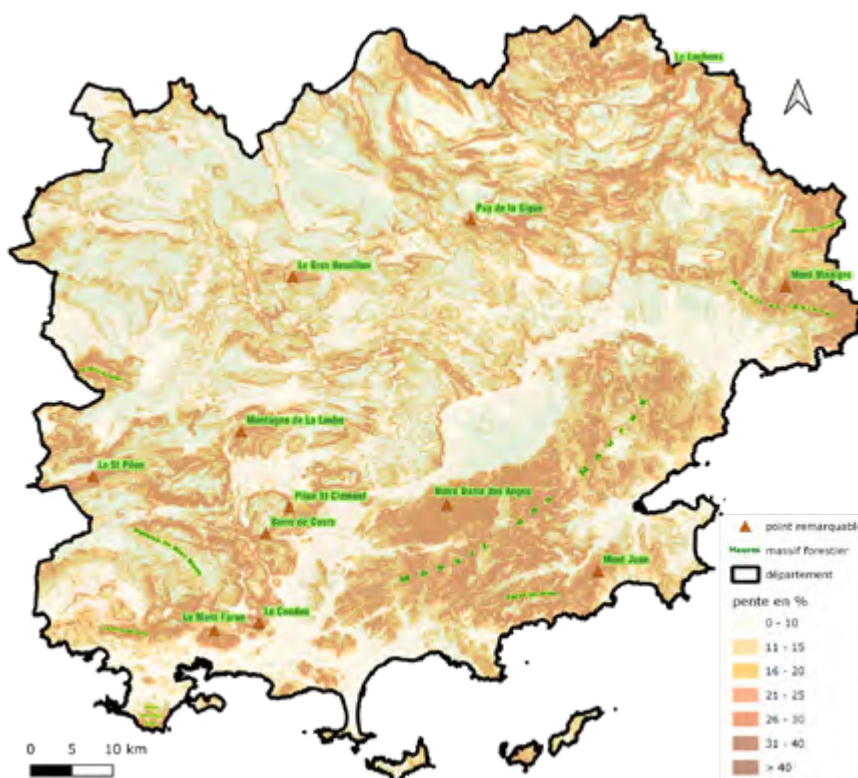
- Porquerolles (12,54 km² et 200 résidents annuels) ;
- Port-Cros (7 km² et 30 résidents annuels) ;
- Le Levant (10 km² et 100 résidents annuels, et un centre d'essai de lancement de missiles) ;
- les Embiez (0,95 km² sans résident annuel, mais quatre hôtels et 150 appartements à la location) ;
- Bendor (0,07 km² sans résident annuel, mais deux hôtels).

La législation nationale prévoit le classement des sites les plus remarquables à dominante naturelle dont le caractère, notamment paysager, doit être rigoureusement préservé.

57 sites sont ainsi répertoriés dans le département :



Carte 4. Sites naturels classés du département du Var (source : DREAL PACA).



Carte 3. Principaux reliefs du département du Var

2. Le climat

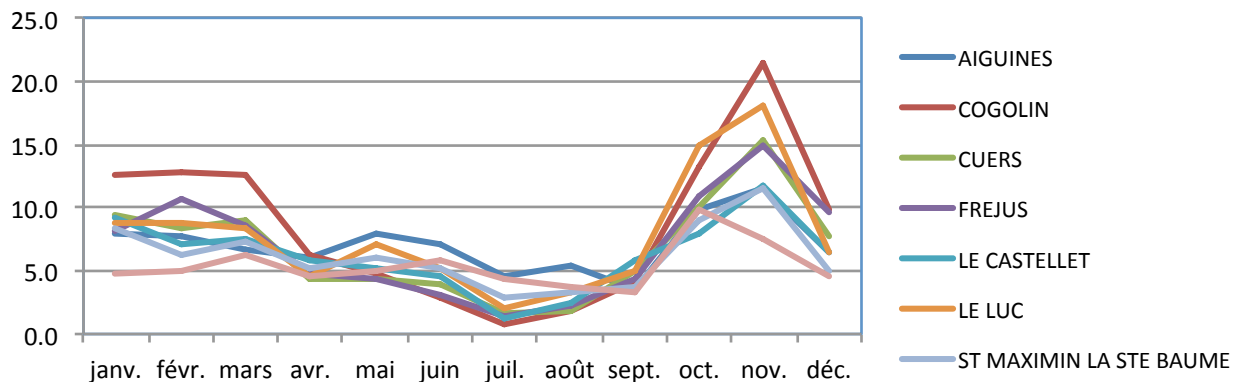
Le département du Var se caractérise par son climat méditerranéen. Le littoral profite d'un ensoleillement important, avec près de 2 900 heures d'insolation par an. Les hivers et la saison estivale peuvent être secs. Le territoire est soumis à des vents forts, en particulier le mistral, vent d'ouest - nord-ouest.



Carte 5. Fréquence des vents en fonction de leur provenance.



Les précipitations varient de 600 à 1 300 mm par an, principalement durant la saison automnale.



Diag. 2. Moyennes mensuelles des précipitations par commune entre 2013 et 2018.

Caractéristiques du Sud-Est de la France, des orages de type méditerranéen, violents et intenses, peuvent survenir avec des cumuls journaliers extrêmement importants. Il est par exemple tombé 397 mm de pluie le 15 juin 2010 à Lorgues en 24 heures.

La partie nord du département est régulièrement enneigée, particulièrement sur le plateau de Canjuers. Ce phénomène est beaucoup plus rare sur la bande côtière.

3. Hydrogéologie et géologie

Le Var est sillonné par 3 800 km de cours d'eau. L'Argens, fleuve côtier d'une longueur de 114 km, représente le principal bassin versant du département.

La géologie du département est atypique et influence les cours d'eau.

On y retrouve des sols calcaires (nord-ouest) où l'infiltration de l'eau permet un échange entre les eaux dites « de surface » et les eaux souterraines. A contrario, les sols cristallins (est), peu perméables, favorisent le ruissellement de l'eau.

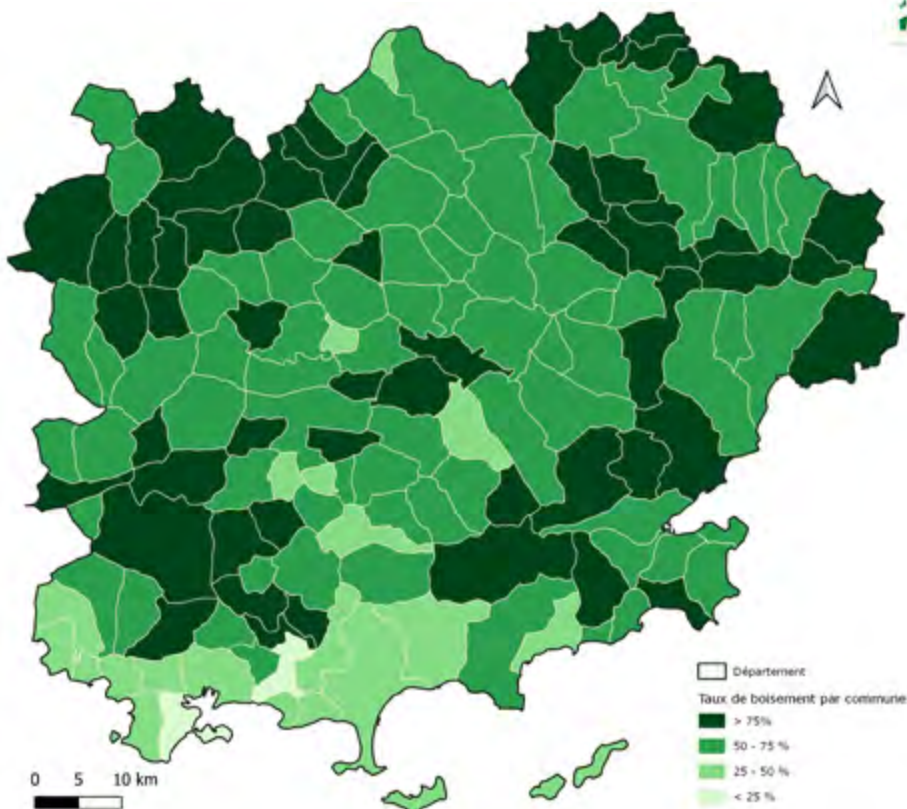
Ces caractéristiques géologiques, associées au caractère potentiellement violent des orages, favorisent des épisodes extrêmement violents de montée soudaine et brutale des eaux.



Carte 6. Le réseau hydrologique du Var et ses bassins versants.

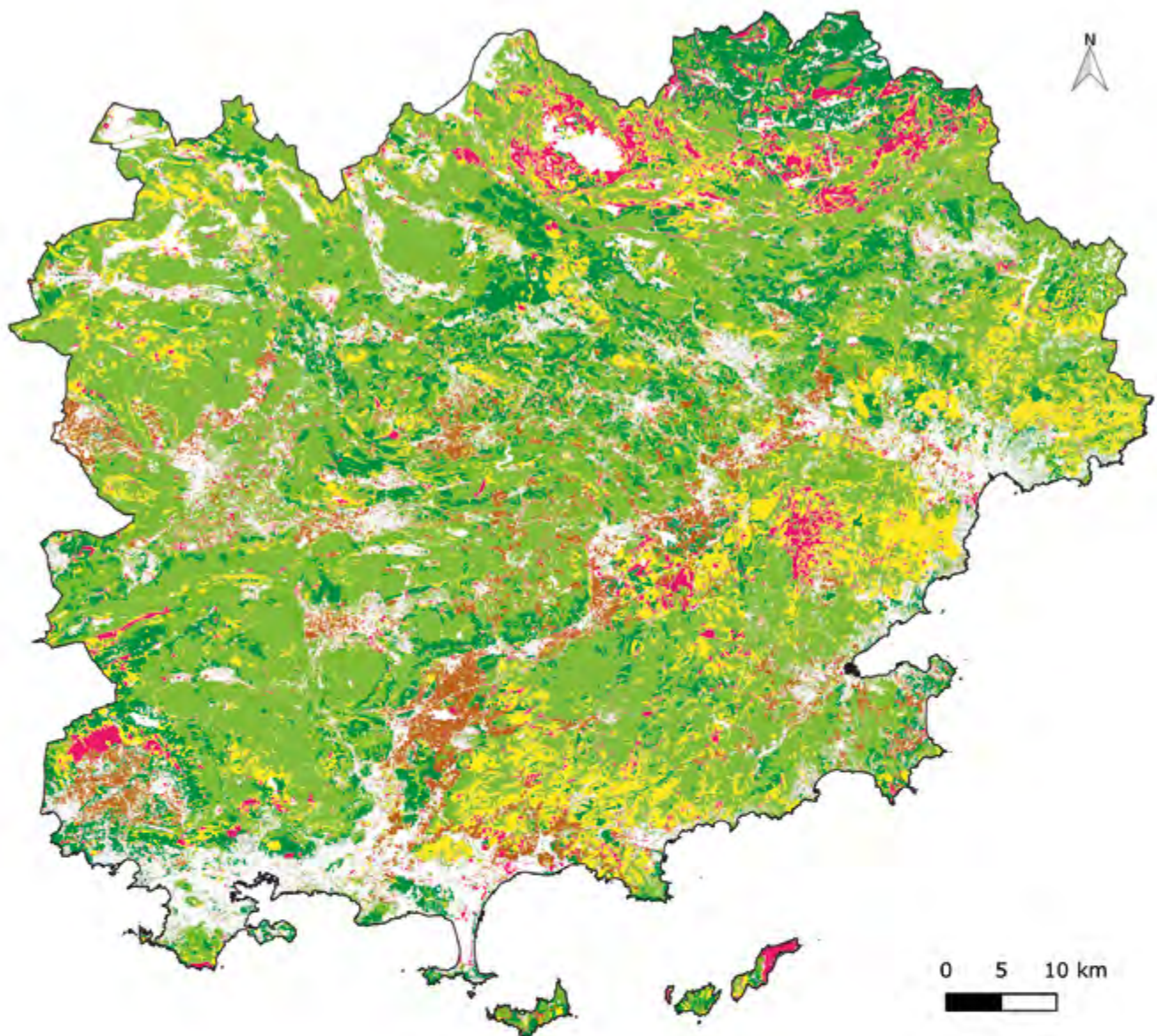
4. La forêt varoise

Avec un taux de boisement de 64 %, le Var est le deuxième département le plus boisé de France métropolitaine, après la Corse du Sud.



Carte 7. Taux de boisement des communes.

Les 3 822 km² de forêts sont constitués à 69 % de feuillus et à 31 % de conifères :



- Département
- Zone de végétation**
- Bois
- Forêt fermée de conifères
- Forêt fermée de feuillus
- Forêt fermée mixte
- Forêt ouverte
- Haie
- Lande ligneuse
- Peupleraie
- Verger
- Vigne

Carte 8. Caractéristiques de la forêt méditerranéenne.

La forêt varoise, par son importante superficie associée à une continuité géographique de ses massifs, constitue un patrimoine unique pour le département. Cependant, les essences qui la composent, la nature des sols et les conditions météorologiques de type méditerranéen prononcé, en font une source omniprésente de risques d'incendies pouvant rapidement devenir catastrophiques.

En considérant les végétaux, l'exposition, l'altitude et les caractéristiques hydrogéologiques, le département peut être divisé en neuf massifs aux caractéristiques homogènes. Ce découpage est repris dans l'ensemble de la réglementation sur la défense de la forêt contre l'incendie :



Carte 9. Massif forestier du Var.

La politique de la France concernant la lutte contre les feux de forêt a été élaborée dans les années 1990 par le groupe pluridisciplinaire appelé « Vulcain ».

Fruit de ce travail, le Guide de stratégie générale de protection de la forêt contre l'incendie propose une approche globale du sujet par une mobilisation prioritaire, solidaire et convergente de tous les partenaires et acteurs sur quatre objectifs principaux :



1

Empêcher les feux

- participation du Sdis à l'équipe de recherche des causes et circonstances des incendies (RCCI) ;
- 5 tours de guet Sdis/ONF, 24 caméras de surveillance et 153 comités communaux feux de forêt ;
- établissement de zonages « feux de forêt », notamment à travers les PPRIF ;
- réglementation de l'usage du feu par arrêté préfectoral.

Maîtriser les éclosions au stade initial

- 2 889 km de pistes forestières ;
- 3 140 km linéaires de débroussaillage stratégique ;
- obligation de débroussaillage par arrêté préfectoral ;
- dispositif de sécurité civile modulable impliquant l'ensemble des acteurs.

2

4

Réhabiliter les espaces incendiés

synergie entre les partenaires locaux et étatiques dans le réaménagement des espaces brûlés.

Limiter les développements catastrophiques

- édition par les services de l'État d'un ordre d'opérations interservices feux de forêt ;
- mise à disposition des moyens humains et matériels du conseil départemental (génie civil, sapeurs-forestiers...) ;
- mise en place immédiate du centre opérationnel départemental dirigé par le préfet ou son représentant ;
- maintien des acquis de l'ensemble des personnels durant toute l'année.

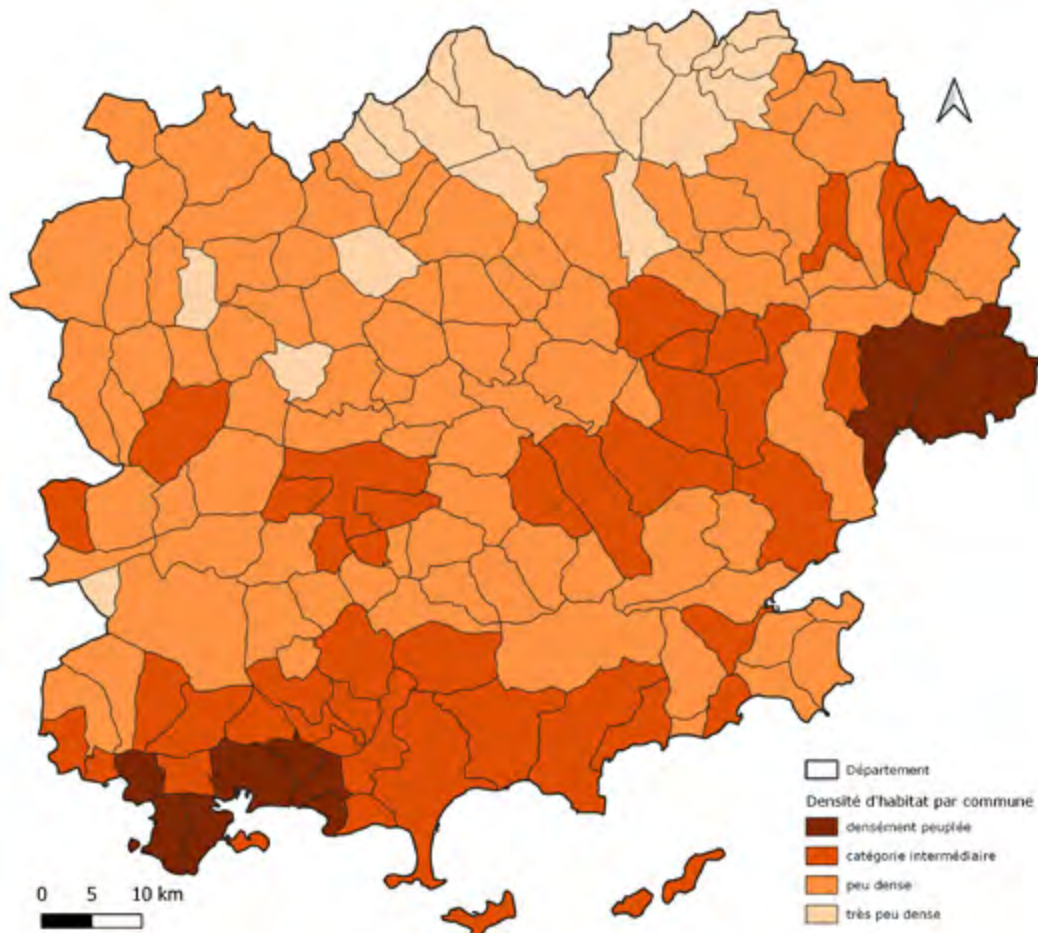
3



Chapitre 2

DÉMOGRAPHIE DU DÉPARTEMENT

La population du Var compte 1 073 836 habitants représentant une densité de 157 hab./km². À l'image de la région PACA, le département du Var s'est historiquement développé sur sa frange littorale. En 2019, 55 % de la population sédentaire du département vivait dans l'une des 26 communes côtières du département.



Carte 10. Typologie des communes de PACA selon leur densité et les aires d'influence des pôles d'emploi.

À l'échelle régionale, 57 % de la population résident dans une métropole. Dans le Var, la métropole Toulon Provence Méditerranée en concentre 41 %.

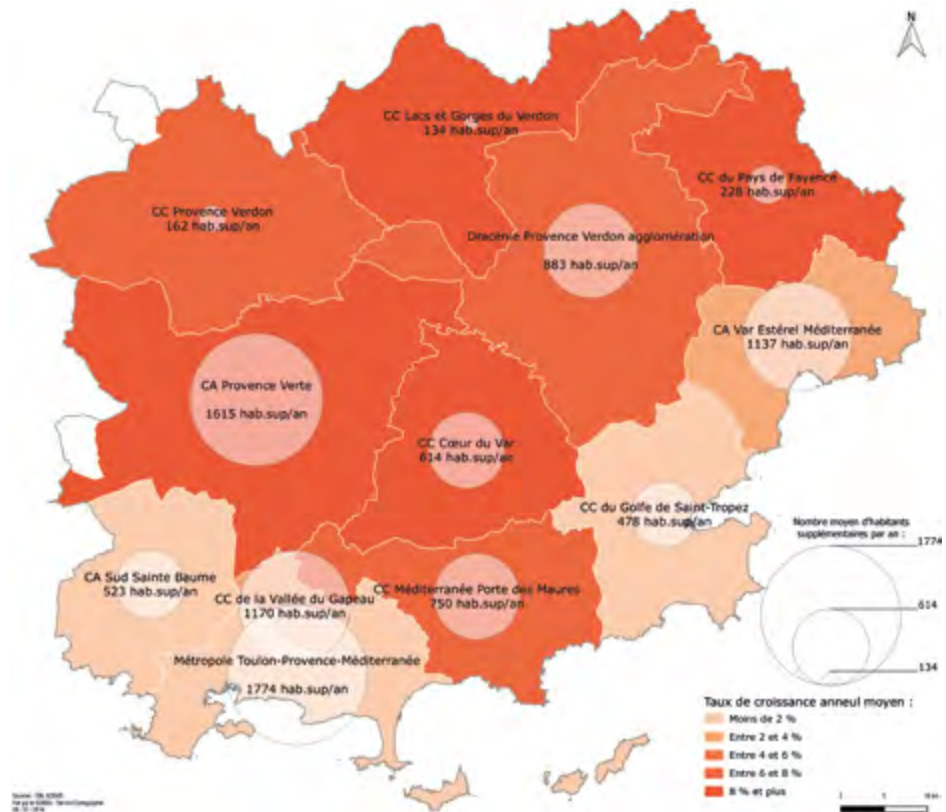
Sous l'effet d'une migration résidentielle, le Var a connu, ces dernières années, une forte croissance démographique. L'arrière-pays varois a grandement bénéficié de ces installations qui ont fait du territoire le développement le plus dynamique de la région d'un point de vue démographique.

Le département a une vocation touristique importante et voit sa population augmenter fortement durant la saison estivale.

Les « ailes de saison » se sont développées ces dernières années, à savoir au printemps et à l'automne. Beaucoup plus dépendant des conditions météorologiques de l'année, ce tourisme d'avant et d'arrière-saison peut significativement augmenter le bilan annuel d'activité.

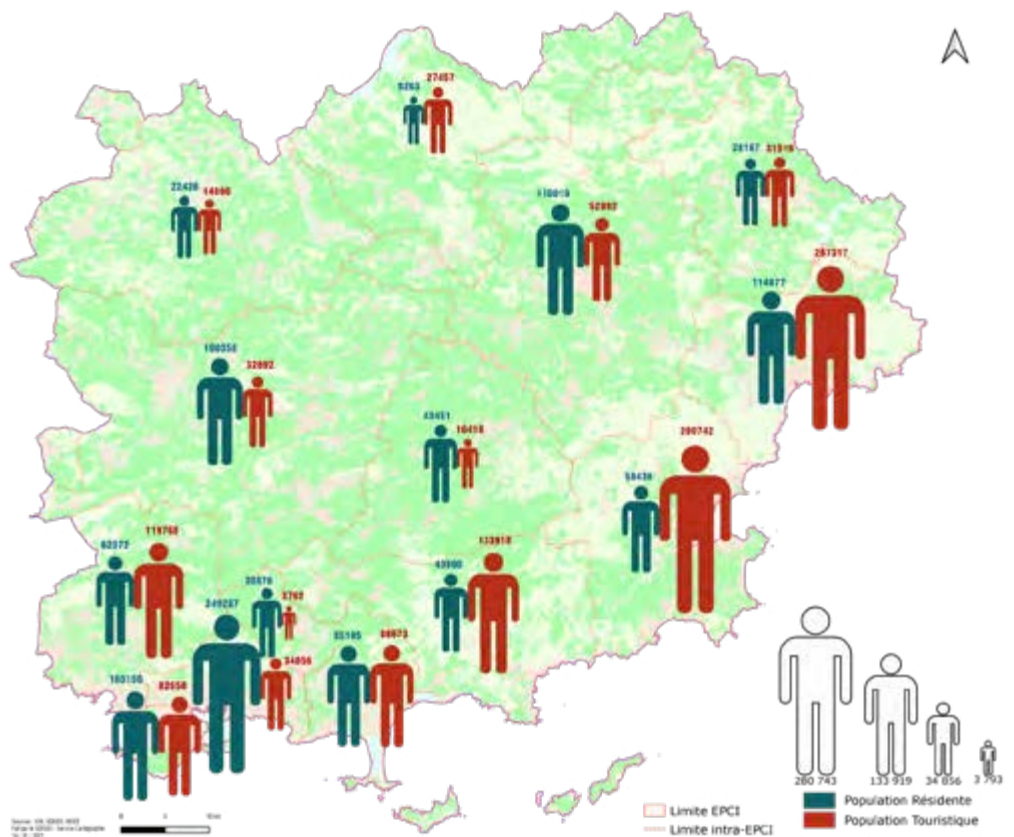
Évolution de la population varoise

Carte 11. Variation annuelle du nombre d'habitants entre 2010 et 2015.



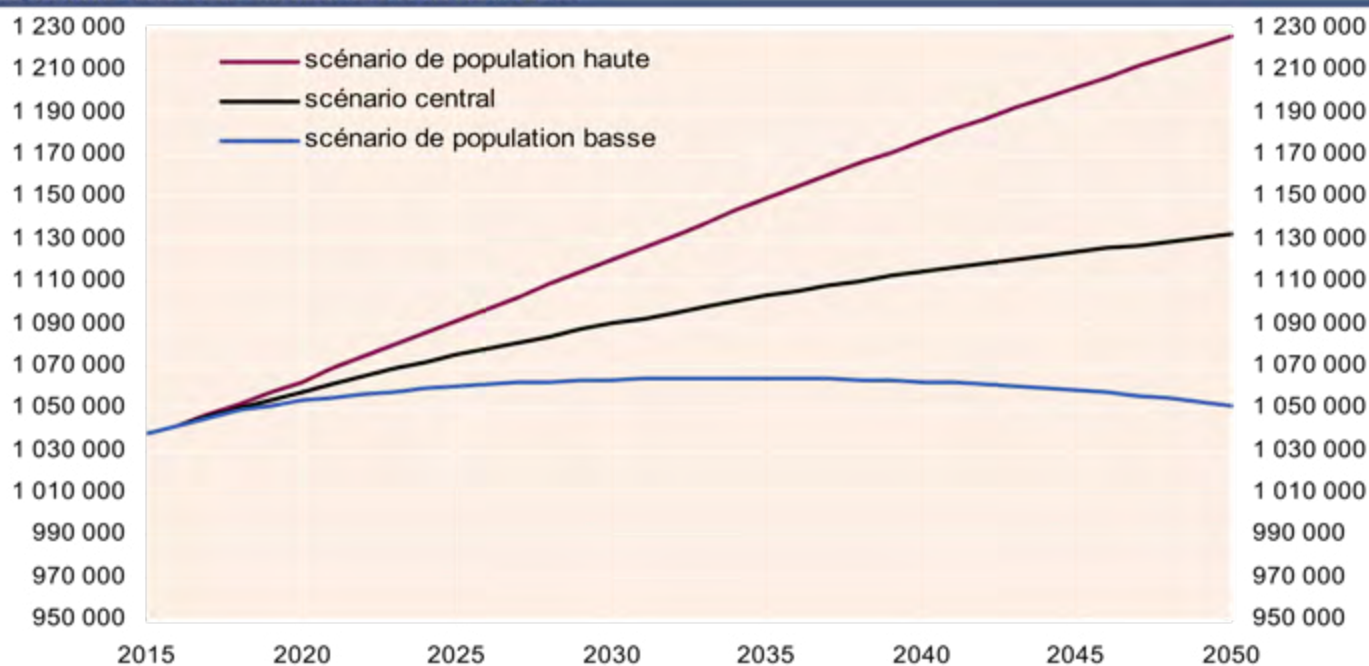
Durant la saison estivale, la population présente dans le département double. Cet accroissement n'est cependant pas uniforme :

Carte 12. La population touristique comparée à la population résidente durant la saison estivale, par secteur (données 2016).



Une étude prospective réalisée par l'INSEE en 2013 envisageait trois scénarios possibles de croissance de la population du département pour les années 2015 à 2050.

Projection selon trois scénarios à l'horizon 2050



Source : Insee, Omphale 2017

Diag. 3. Projection de la population varoise à l'horizon 2050 selon trois scénarios.

À la vue des données de la période 2015-2019, il semblerait qu'on se situe actuellement dans l'hypothèse la plus haute. Parallèlement, le taux de personnes de plus de 65 ans devrait continuer d'augmenter.

Chapitre 3

LES INFRASTRUCTURES

1. Le réseau routier

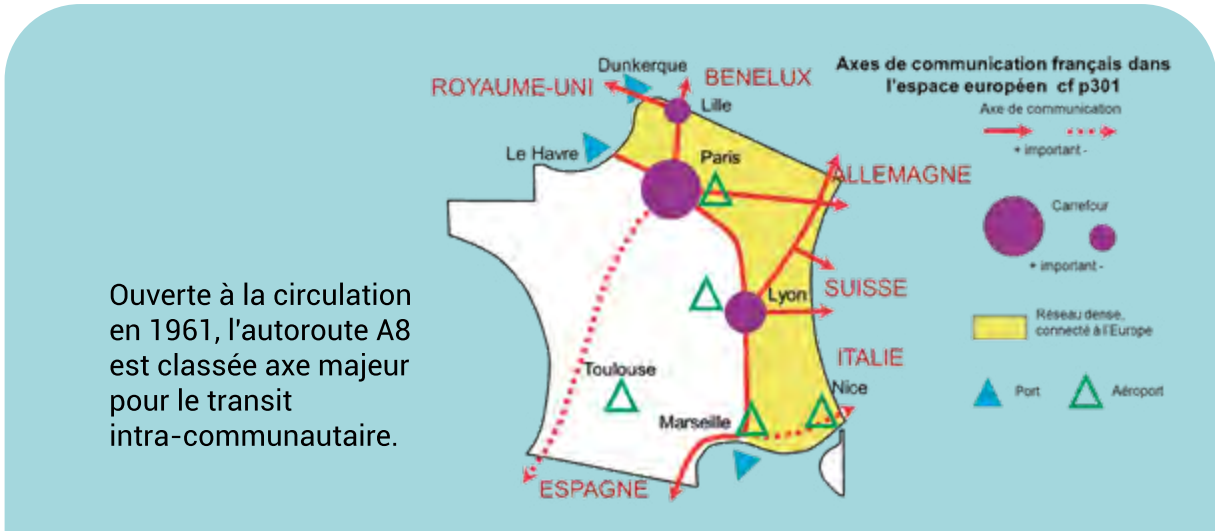
Département de transit vers la péninsule italique, ses infrastructures routières sont principalement orientées selon un axe est-ouest. Le réseau routier se compose de :

- 199 km d'autoroutes ;
- 1 km de routes nationales ;
- 2 523 km de routes départementales ;
- 7 513 km de voies communales ;
- 150 km de voies ferrées exploitées.

Les voies les plus empruntés sont : D23, D3, D554, D85, D43, D955 et D25.



Carte 13. Le réseau routier du Var.



2. Le réseau ferroviaire

Comme les axes routiers, le réseau ferré est orienté selon un axe est-ouest. Il comprend :

- une ligne exploitée reliant Marseille, Toulon, Les Arcs-sur-Argens, Fréjus et Nice ;
- une ligne non exploitée reliant Gardanne, Brignoles et Carnoules ;
- une ligne non exploitée entre Les Arcs-sur-Argens et Draguignan.

Le réseau est actuellement exploité par la SNCF et la société Thelo.



Carte 14. Réseau ferré traversant le département du Var.

Le projet de ligne à grande vitesse devant relier Paris à Nice en traversant le Var a été officiellement abandonné. Il a été remplacé par le projet Ligne nouvelle Provence-Côte d'Azur (LNPCA) qui vise à augmenter les capacités de la ligne existante ; l'objectif, d'ici à 2040, est de passer de 46 millions à 96 millions de passagers par an en PACA.



Schéma 1. LNPCA (Ligne nouvelle Provence-Côte d'Azur).

3. Les ports

La rade de Toulon abrite la plus grande base navale de la Marine nationale. Également occupée par des activités civiles, elle héberge :

- un terminal de passagers par lequel transitent annuellement plus d'un million et demi de personnes ;
- un terminal multimodal vrac et routier ;
- 6 ports de plaisance.

Sur la périphérie de la rade, toute une activité liée aux métiers de la mer s'est implantée, notamment sur les communes de La Seyne-sur-Mer et de Saint-Mandrier-sur-Mer. Un important dépôt pétrolier permettant le ravitaillement des navires militaires y est implanté.

Une activité d'accueil de navires de croisière est également en cours de développement dans le port de Saint-Raphaël grâce à de récents aménagements. L'objectif est de devenir une escale de première importance en Méditerranée.

Plus globalement, toutes les communes côtières du Var ont aménagé des ports de plaisance. On en compte actuellement 46 qui totalisent plus de 19 000 emplacements.



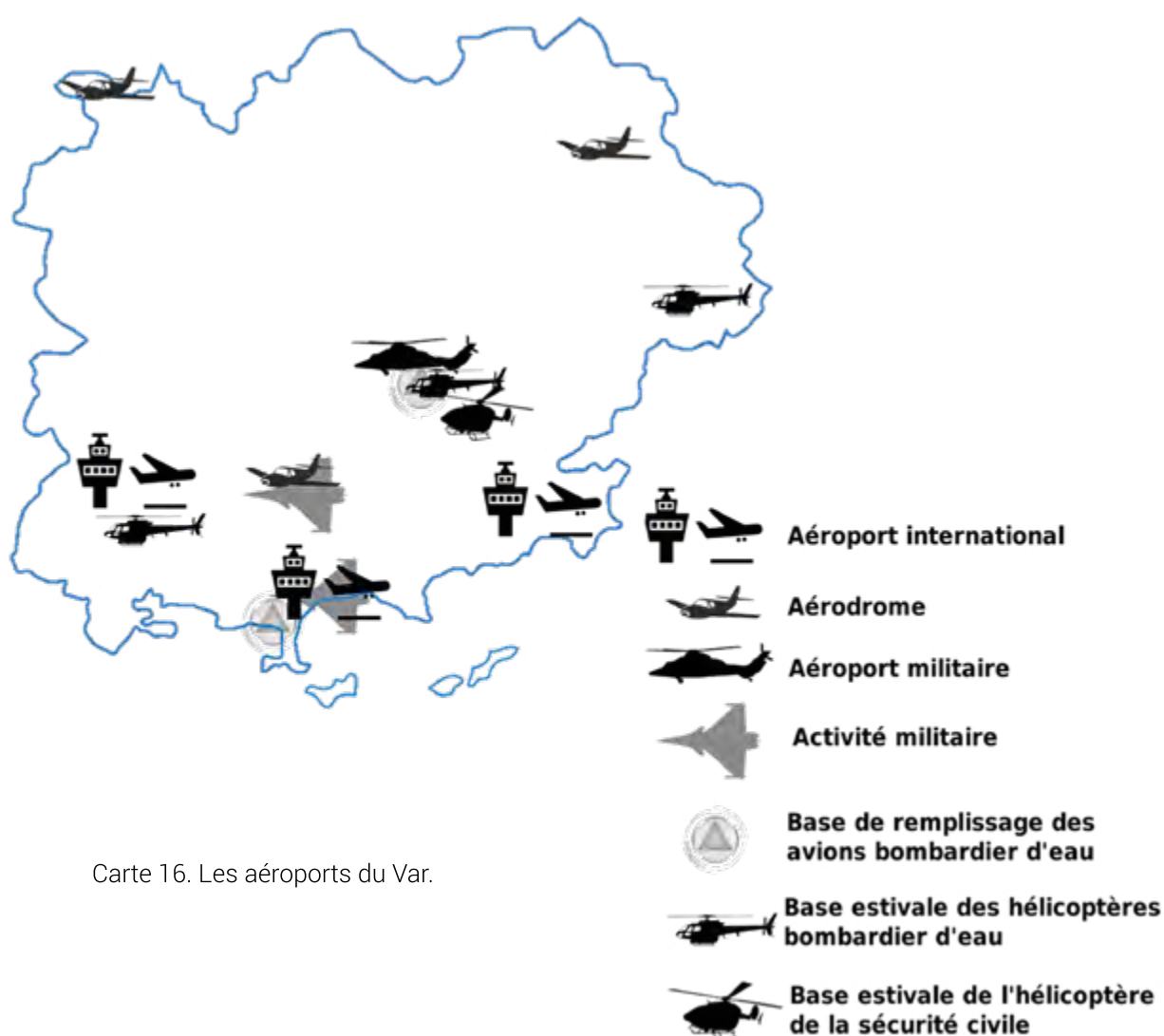
Carte 15. Ports de plaisances.

4. Les aéroports

Sept aéroports sont implantés sur le département, dont trois internationaux et deux militaires. Seul l'aéroport international de Toulon-Hyères, situé sur la commune d'Hyères, accueille des lignes régulières nationales et internationales.

En 2018, 570 000 passagers ont transité par cet aéroport à la faveur de plus de 11 215 mouvements d'appareils. Les aéroports internationaux de Saint-Tropez et du Castellet, plus confidentiels, n'accueillent que des vols privés. 16 400 passagers y transitent annuellement depuis 3 943 mouvements d'appareils.

L'aéroport militaire du Luc est le siège de l'École franco-allemande de pilotage du Tigre et de l'École d'application de l'aviation légère de l'armée de terre. Quotidiennement, de nombreux hélicoptères décollent de la base pour des manœuvres et des exercices se déroulant dans tout le département.



Carte 16. Les aéroports du Var.

Les activités de Sécurité civile sont hébergées durant la saison estivale sur les aéroports de Hyères, le Castellet et le Luc pour les activités de remplissage des avions bombardiers d'eau et d'accueil des hélicoptères bombardiers d'eau, ainsi que de l'hélicoptère de la Sécurité civile.

5. Les énergies renouvelables (EnR)

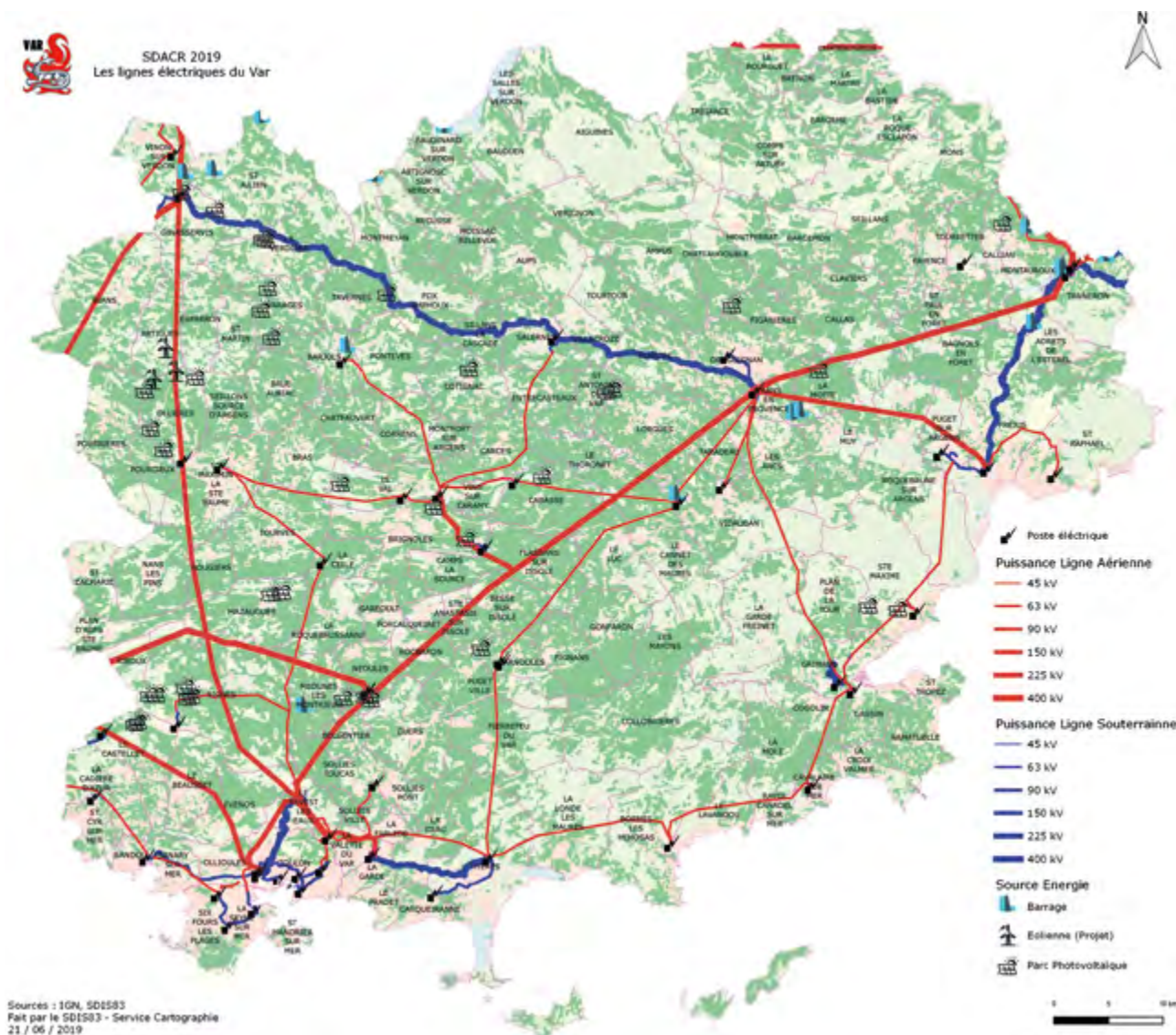
Les énergies renouvelables (EnR) désignent un ensemble de moyens permettant de produire de l'énergie à partir de sources ou de ressources théoriquement illimitées, disponibles sans limite de temps ou reconstituables plus rapidement qu'elles ne sont consommées.

On compte parmi les infrastructures liées au Enr présentes sur le département : des barrages hydroélectriques, des parcs de panneaux photovoltaïques et les éoliennes.

Dans le Var, on a dénombré en 2019, 37 parcs de panneaux photovoltaïques en activité (utilisant une surface d'environ 500 hectares), répartis sur l'ensemble du territoire.

Le Var compte également un projet validé de trois parcs éoliens totalisant 22 éoliennes.

Plusieurs barrages à production d'électricité sont également présents.

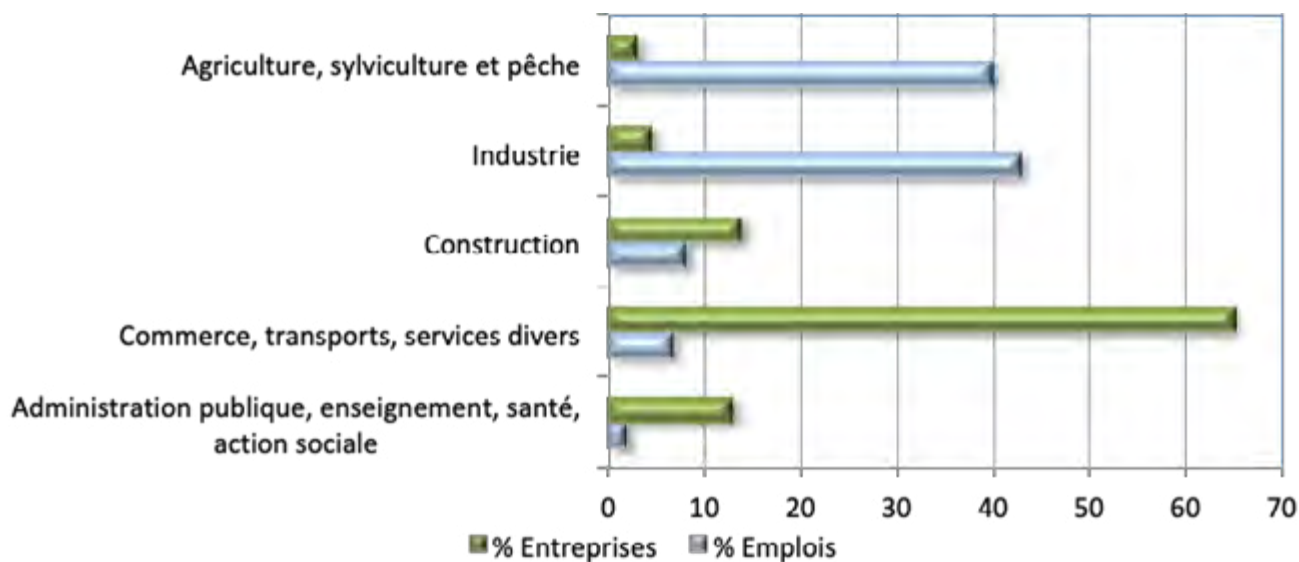


Carte 17. Les infrastructures productrices d'énergie (barrages, panneaux photovoltaïques, éoliennes) et les lignes électriques dans le département.

Chapitre 4

L'ÉCONOMIE DU DÉPARTEMENT

L'économie du Var est principalement tournée vers le commerce, les transports et les services.

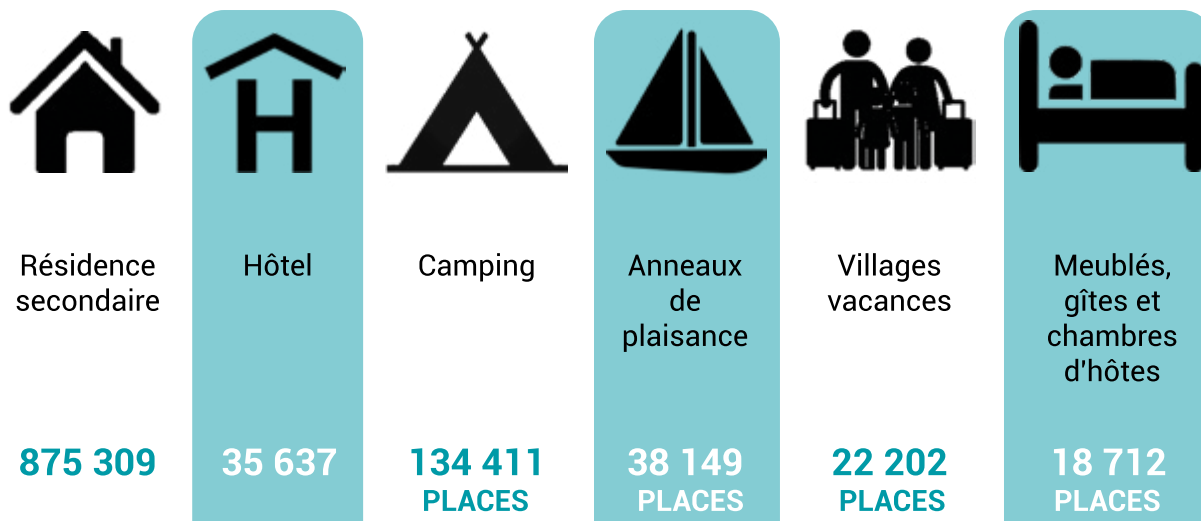


Diag. 4. Répartition des établissements actifs par secteur d'activité au 31 décembre 2015.

L'activité économique se répartit globalement ainsi sur le territoire :

- une concentration de la production industrielle dans l'aire toulonnaise ;
- une offre d'hébergement touristique dans la bande littorale et aux abords du lac de Sainte-Croix et des gorges du Verdon ;
- des plateformes logistiques autour des sorties de l'autoroute A8.

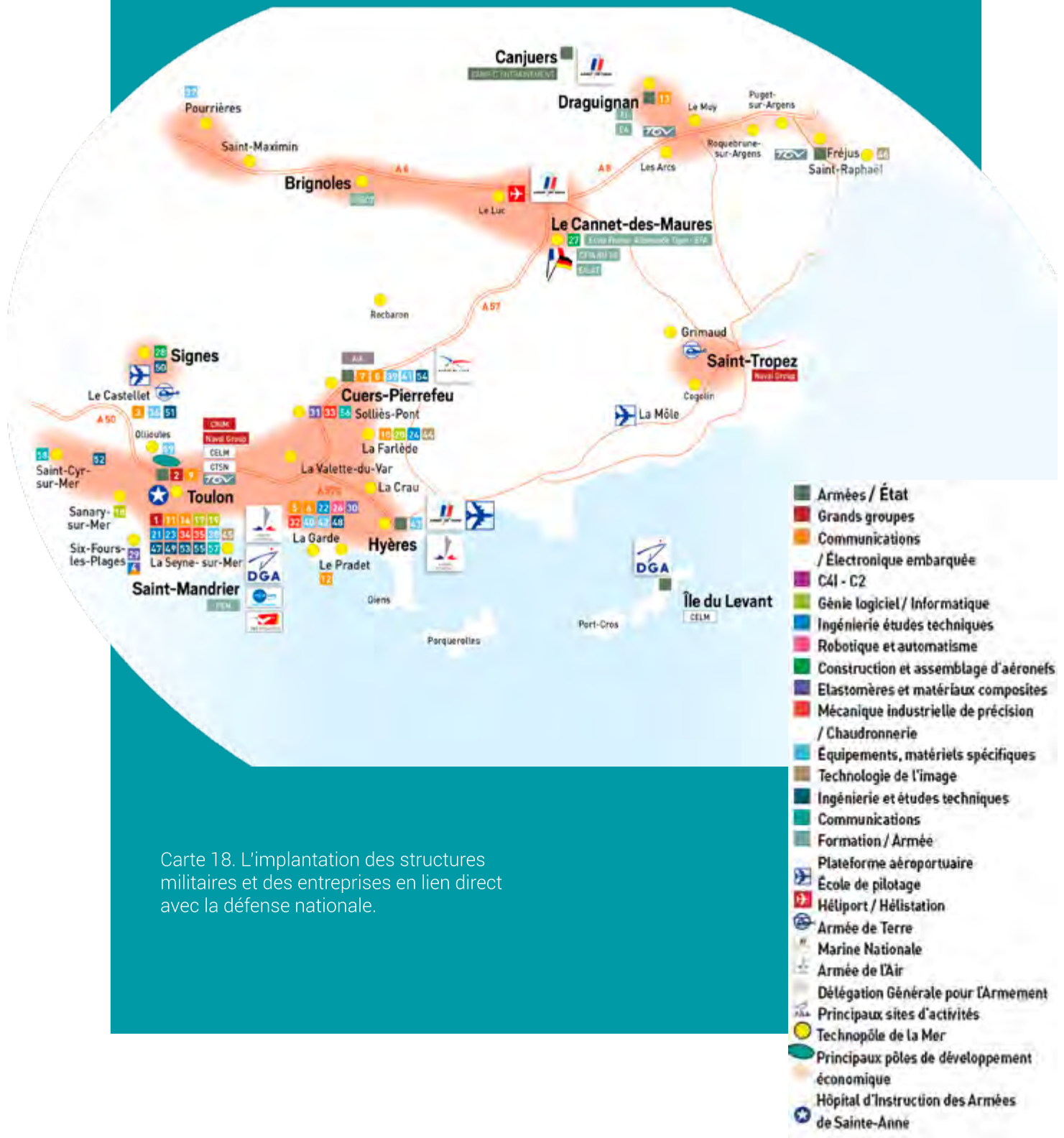
Un des 1^{ers} départements touristiques de France, le Var propose une offre d'accueil représentant 1 200 000 nuitées. L'été, la population varoise double. Commerces et services divers bénéficient largement de cette manne touristique.



Source Atout France

LE VAR, PREMIER DÉPARTEMENT MILITAIRE DE FRANCE

Premier département militaire de France, le Var concentre les acteurs civils et militaires. Cette activité a créé près de 30 000 emplois civils et 45 000 emplois militaires répartis principalement dans l'aire toulonnaise.



Carte 18. L'implantation des structures militaires et des entreprises en lien direct avec la défense nationale.

Chapitre 5

L'ORGANISATION ADMINISTRATIVE

Les réformes récentes ont notablement modifié l'organisation territoriale du département. Les 153 communes du département sont désormais regroupées en 12 intercommunalités intra-départementales et deux extra-départementales :



Carte 19. Les établissements publics de coopération intercommunale du Var.

TYPE D'INTER-COMMUNALITÉ	NOM	NOMBRE DE COMMUNES	SIÈGE	POP. DGF 2020
Métropole	Métropole Toulon Provence Méditerranée 🌟	12	Toulon	472 408
Communauté d'agglomération	CA Var Esterel Méditerranée 🌟	5	Saint-Raphaël	155 574
	CA Dracénie Provence Verdon 🌟	23	Draguignan	117 857
	CA de la Provence Verte 🌟	28	Brignoles	106 112
	CA Sud Sainte-Baume 🌟	9	Le Castellet	82 396
Communauté de communes	CC du Golfe de Saint-Tropez 🌟	12	Cogolin	98 386
	CC Cœur du Var 🌟	11	Le Luc	45 798
	CC Méditerranée Porte des Maures 🌟	6	La Londe-les-Maures	65 640
	CC de la Vallée du Gapeau 🌟	5	Solliès-Pont	31 812
	CC du Pays de Fayence 🌟	9	Fayence	33 294
	CC Provence Verdon 🌟	15	Varages	25 053
	CC Lacs et Gorges du Verdon 🌟	16	Aups	12 171
Communauté d'agglomération	CA Durance-Lubéron-Verdon Agglomération	25 (dont une dans le Var)	Manosque (04)	Vinon-sur-verdon 4 5006 (2019)
Métropole	Métropole d'Aix-Marseille-Provence	92 (dont une dans le Var)	Marseille (13)	St Zacharie 5 704 (2019)

Chapitre 6

LES PROJETS POUR LES TERRITOIRES

Le schéma de cohérence territoriale (SCoT) est l'outil de conception et de mise en œuvre d'une planification stratégique intercommunale, à l'échelle d'un large bassin de vie ou d'une aire urbaine, dans le cadre d'un projet d'aménagement et de développement durable (PADD). Il représente le cadre de référence pour les différentes politiques sectorielles, notamment celles centrées sur les questions d'organisation de l'espace et d'urbanisme, d'habitat, de mobilité, d'aménagement commercial, d'environnement, etc.

Il permet une mise en adéquation et une cohérence des différents documents structurant l'organisation du territoire : plans locaux d'urbanisme intercommunaux (PLUI), programmes locaux de l'habitat (PLH), plans de déplacements urbains (PDU) et PLU ou cartes établis au niveau communal.

SDACR 2019 Les SCOT du Var



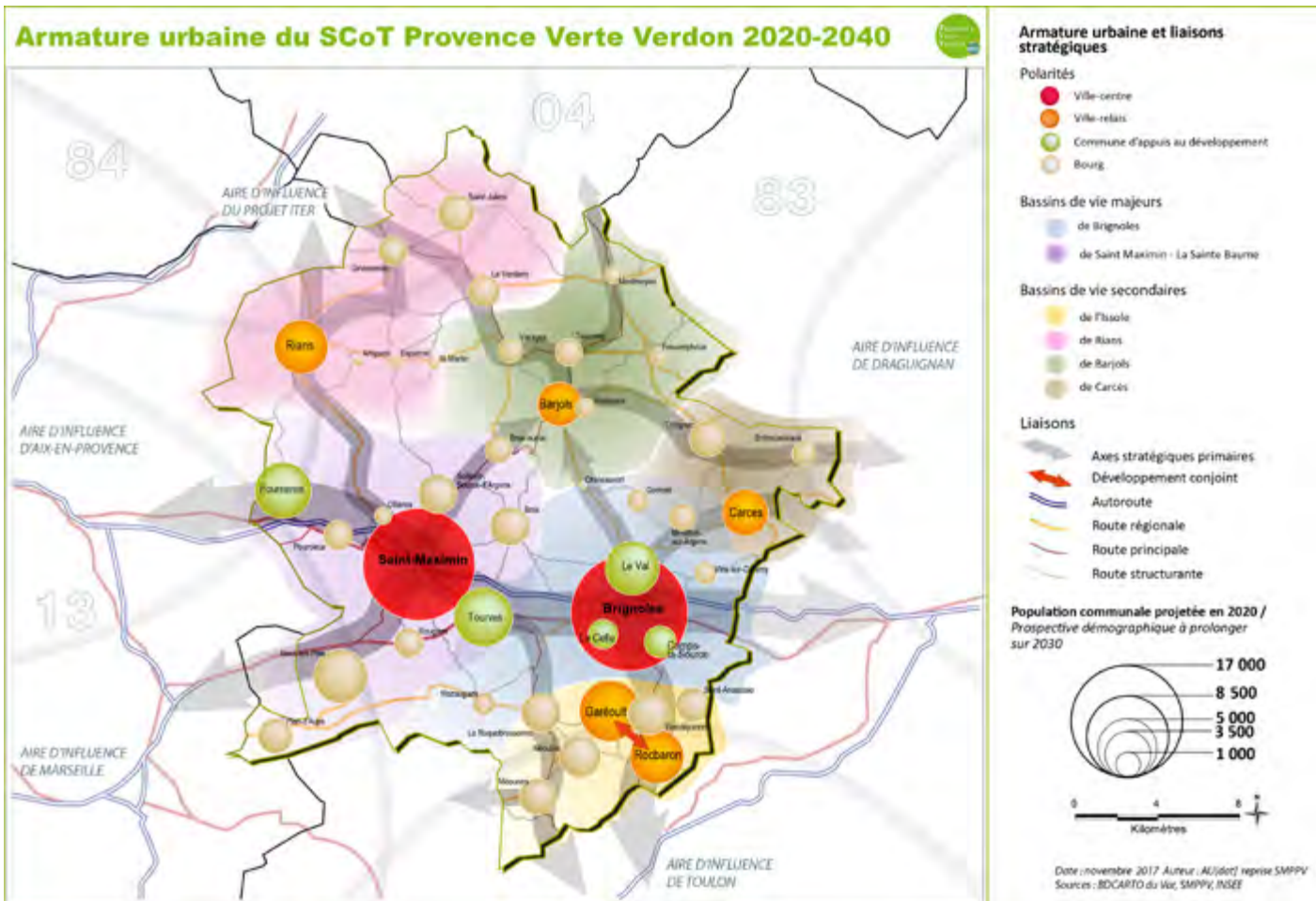
Source : IGN, SDIS83
Fichier : SCS83 - Service Cartographie
21 / 06 / 2019

Pour le département du Var, chaque intercommunalité a établi un SCoT définissant les axes de développement et d'aménagement du territoire pour les prochaines années, avec pour objectifs de :

- promouvoir le développement durable ;
- accueillir le développement économique des centres-villes urbains, périurbains et ruraux ;
- recentrer son développement sur les villes centres, ou villes supports, afin de diminuer les trajets domicile-travail ;
- développer les transports en commun multimodaux ;
- renouveler les centres-villes afin de répondre aux besoins en logement ;
- valoriser la trame verte (forêt) – bleue (eau) – jaune (agriculture).



Carte 20. Les SCoT (schémas de cohérence territoriale) du Var.



LES OBJECTIFS DU SCOT PROVENCE VERTE VERDON :

Le SCoT 2020-2040 met en cohérence les politiques de développement du territoire. Il priorise la croissance démographique, économique et les équipements structurants dans les villes-centres (Brignoles et St-Maximin) puis dans les chefs-lieux de canton (Rians, Barjols, Carcès, Garéout-Rocbaron).

L'urbanisation continuera d'être resserrée autour des centres villes/villages, dans les « dents creuses » disponibles des espaces déjà urbanisés.

Le SCoT détermine des axes viaries primaires dont A8/RDN7, RD560 et RD43 et des axes secondaires.

LES OBJECTIFS DU SCOT CŒUR DU VAR :

1 actif sur 2 quitte aujourd'hui le territoire pour aller travailler, c'est pourquoi, le SCoT ambitionne un rééquilibrage habitat/emploi avec l'accueil d'une croissance démographique maîtrisée qui doit s'accompagner d'une remise à niveau des équipements et services.

Pour cela le SCoT a défini :

- une organisation de son territoire qui s'appuie sur 3 polarités urbaines principales (le Luc/le Cannet, Carnoules, Flassans) avec un maillage reliant chaque commune directement à l'un de ces 3 pôles
- un développement de l'activité économique (artisanat, commerce, service, bureau...) prioritairement en mixité avec les autres fonctions urbaines et dans les centres villes lorsque cela est possible
- un développement économique basé sur des zones d'activités stratégiques dans les 3 polarités principales
- un développement urbain encadré par des limites à l'urbanisation qui favorise l'urbanisation en densification ou en continuité de l'existant.

LES OBJECTIFS DU SCOT LACS ET GORGES DU VERDON :

Le projet de SCoT porté par la Communauté de communes « Lacs et Gorges du Verdon » est en phase de diagnostic territorial. Les élus souhaitent arrêter ce projet en juin 2021.

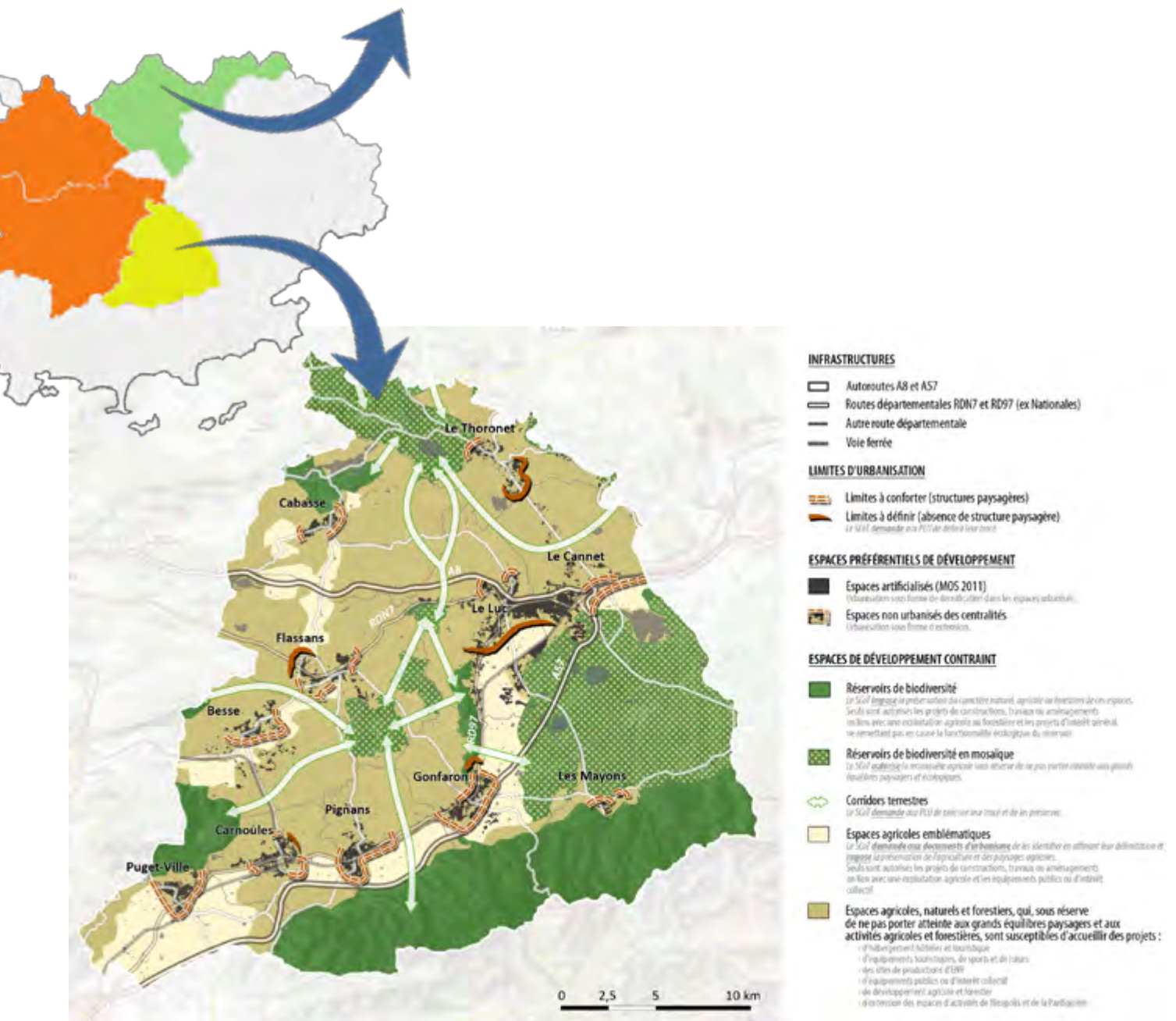
Le SCoT portera les stratégies du développement local en conformité avec le Code de l'Urbanisme s'agissant d'aménagement de l'espace, d'environnement, d'agriculture, d'équilibre social de l'habitat, de transports, d'équipements et de services, etc...et même énergétique (centrales photovoltaïques en cours de concrétisation)

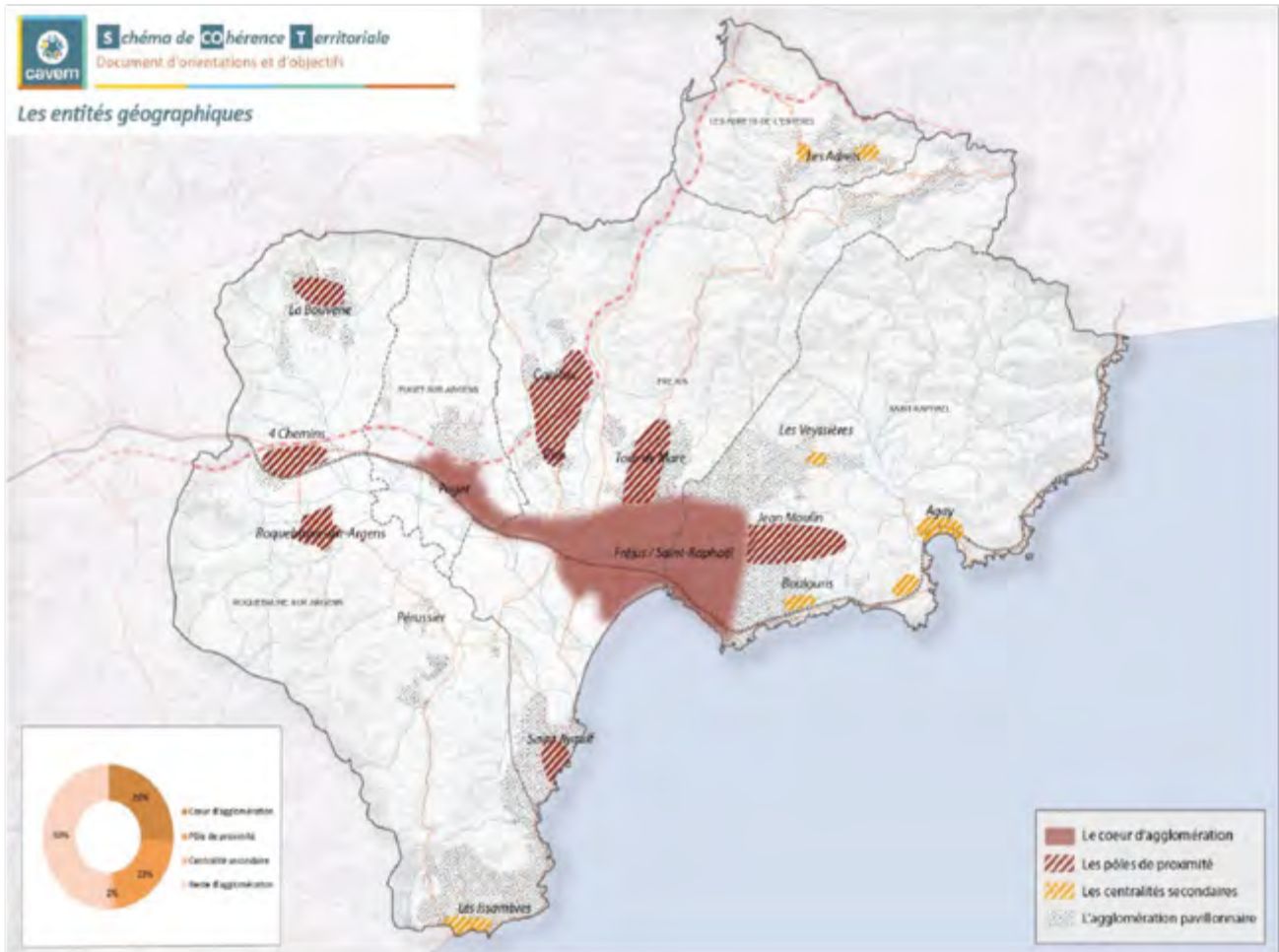
C'est aussi un SCoT de montagne qui, à ce titre, doit notamment prendre en compte les objectifs de protection contre les risques naturels, ainsi que la maîtrise des flux (Cf. 1,5 millions de visiteurs / an). Le SCoT devra porter une politique d'aménagement des sites naturels très fréquentés visant en particulier leur sécurisation, en lien avec le Parc naturel régional du Verdon qui porte l'opération grand site.

Les axes routiers principaux :

- Régusse à Draguignan, via Moissac, Aups et Villecroze.
- Période estivale Aups - Moustiers Ste Marie, ainsi que des rives du Lac de Ste Croix et de la rive gauche du grand Canyon du Verdon (2eme canyon le plus haut du monde) avec un réseau saturé (routes étroites, relief accidenté, virages nombreux..).

Bien qu'il s'agisse d'un territoire peu dense, les risques et les nuisances constituent un enjeu majeur des Lacs et Gorges du Verdon.





LES OBJECTIFS DU SCOT DE LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION VAR ESTEREL MÉDITERRANÉE :

LE SCOT PREVOIT

- Développement important sur le cœur de l'agglomération avec un renouvellement urbain de 225 ha dont la moitié sur Fréjus.

1. Création de nouvelles unités à vocation économique à Fréjus (Capitou, Bonfin et Caïs), Puget sur Argens (Le Jas neuf et l'Etang) et Roquebrune sur Argens (La Collombelle) ;
2. Prise en compte de la LNPCA.
3. Accueils de navires de croisière avec pour objectif de devenir une escale de première importance en Méditerranée, en dépassant les 30.000 passagers/an.



SCHÉMA DE COHÉRENCE TERRITORIALE DE L'AGGLOMÉRATION DRACÉNOISE

DOCUMENT D'ORIENTATION ET D'OBJECTIFS
CARTE DE SYNTHÈSE



LES OBJECTIFS DU SCOT DE DRACÉNIE PROVENCE VERDON AGGLOMÉRATION :

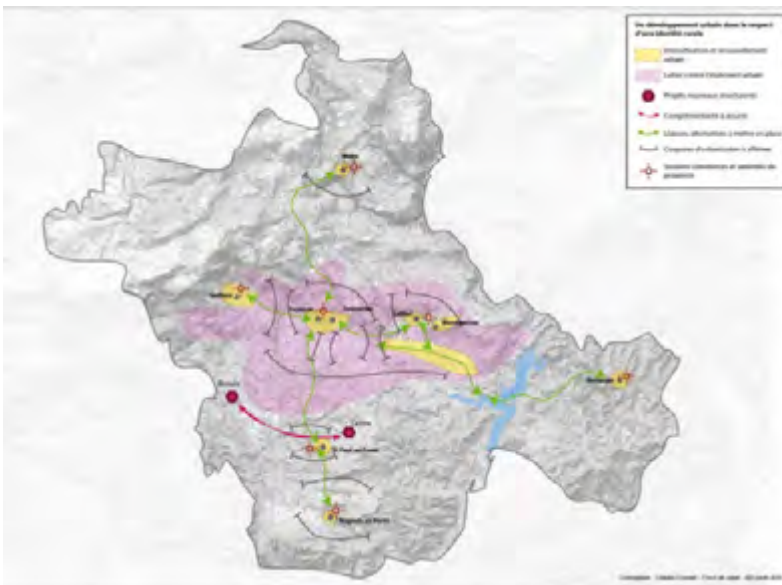
Le projet de SCoT a été arrêté lors du conseil d'agglomération du 20 décembre 2018, il fait l'objet d'une enquête publique du 5 août 2019 au 16 septembre 2019. Celui-ci prévoit de faire coexister la ville, l'agriculture, l'environnement dans le cadre d'un développement durable.

1. Concentration de l'urbanisation sur le cœur d'agglomération (Draguignan) et ses villes d'appui (Lorgues, Les Arcs, Vidauban, le Muy, Flayosc, Salernes)
2. Développement économique autour de 3 grands axes :
 - axe sud : Vidauban-Les Arcs-Le Muy "couloir d'Argens"
 - axe Ouest : Flayosc-Salernes
 - axe Nord : Flayosc-Ampus-Mt Ferrat-Callas
3. Grands Projets d'Equipements et de Services (GPES) à :
 - Draguignan (ZAC Sainte-Barbe, campus universitaire ; équipement aquatique, projet commercial de centre-ville)
 - Le Muy (Zone d'activités économique de l'Arc Sud)
 - Les Arcs (extension commerciale de la zone de l'Hyper U dite Pont Rout Nord)
 - Vidauban (Zone d'activités économique de Matheron)
 - Des GPES non encore positionnés dans l'Arc Sud : un nouveau centre pénitentiaire, un centre de traitement et de valorisation des déchets

LES OBJECTIFS DU SCOT DU PAYS DE FAYENCE :

Le SCoT prévoit la valorisation de la forêt et des espaces boisés comme une priorité avec le développement d'une "nature urbaine" préservant les zones d'expansion des crues de plaines.

- Renouveau urbain des centres villes de Callian, Montauroux, Fayence, Tourettes et Seillans.
- Grands axes économiques autour de l'accueil de l'artisanat et des petites entreprises respectueuses de l'environnement (ZA Brovès en seillans/ bégude)
- Projet du château de Grime à St Paul en forêts en cours d'étude (300 hectares)
- Accompagnement de la filière des parfums et arômes liées au renouveau industriel du Pays de Grasse.



LES GRANDS PROJETS DU SCOT PROVENCE MÉDITERRANÉE:

LNPCA (Ligne Nouvelle Provence Côte d'Azur) : Renforcement de la desserte ferroviaire depuis Barcelone jusqu'à Gênes afin de consolider l'arc méditerranéen en plaçant la métropole comme territoire dans le réseau européen à grande vitesse.

- RER toulonnais : depuis Saint-Cyr jusqu'à Cuers, en passant par Toulon-Hyères-La Crau-Solliès pont
- OGS (Opération Grand Site) , démarche portée depuis le 1er janvier 2019 par la Métropole autour de la Presqu'île de Giens.
- Futur quai de croisière et aménagements paysager sur une surface de 44 hectares (terre/mer)
- Développement des sites technopolitains à Toulon Est et Ouest, Hyères et sur le plateau de Signes



Schéma de l'ambition métropolitaine dans l'aire du SCoT Provence Méditerranée

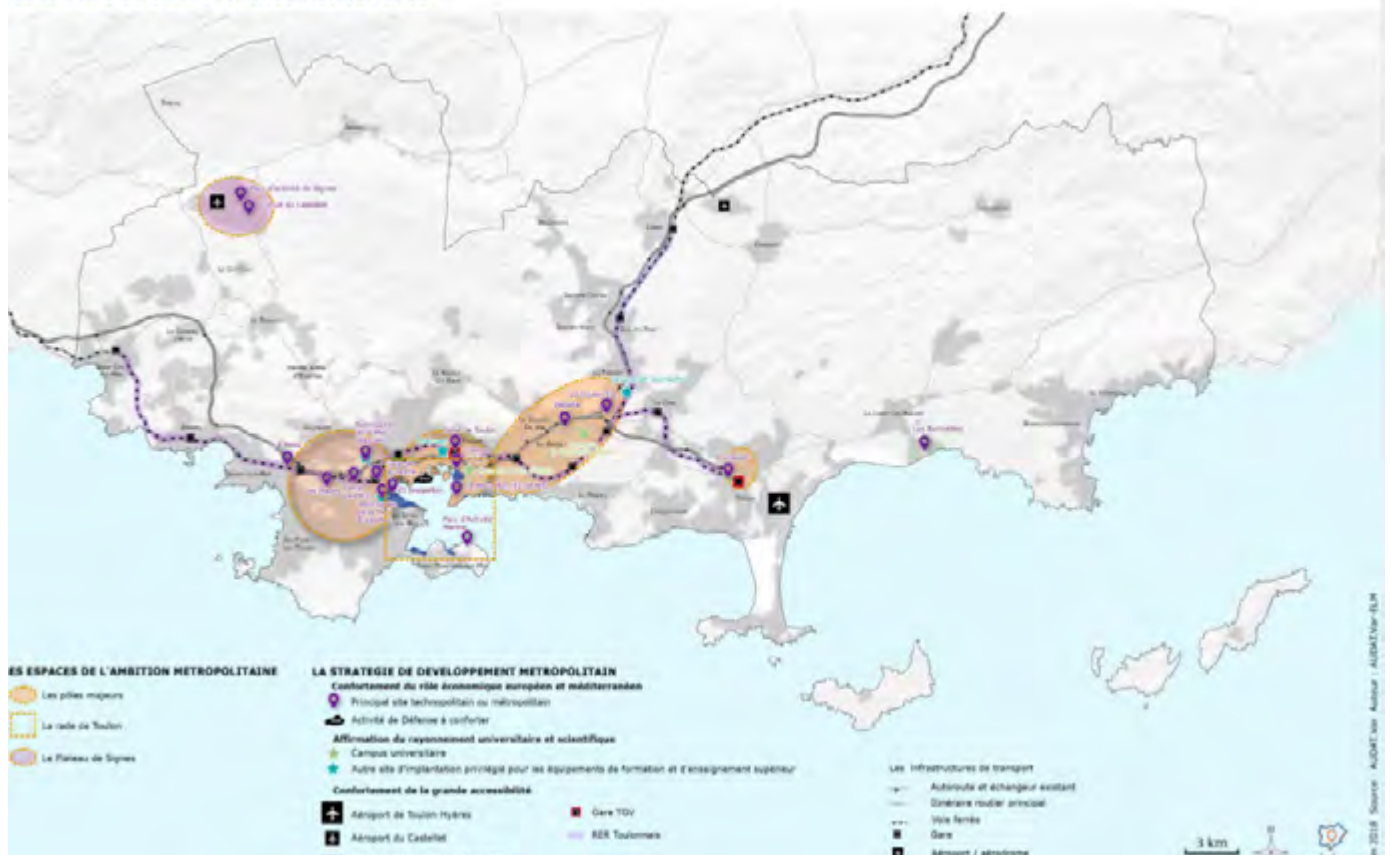
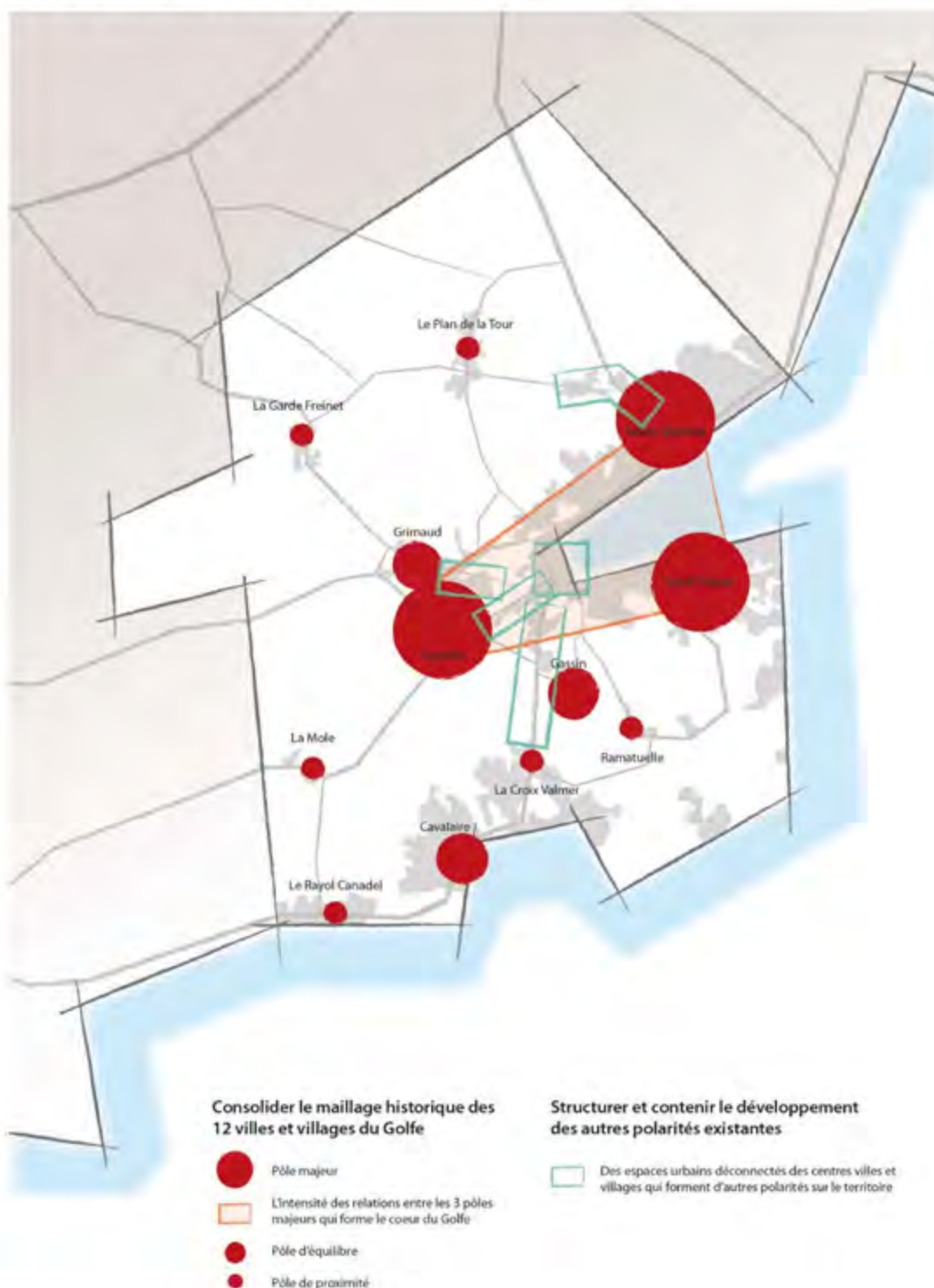


Schéma de l'armature territoriale



LES OBJECTIFS DU SCOT GOLFE DE SAINT TROPEZ :

Le Scot prévoit de réduire le rythme des constructions et de logements

- Recherche de continuités et complémentarités entre les espaces littoraux et marins.
- Développement de ZAC sur les communes de Cavalaire, Cogolin, La Croix Valmer et la Mole.

Le SCoT tend à garantir une répartition des constructions -en fonction de l'armature urbaine.

Ainsi les pôles majeurs identifiés dans le SCoT (Sainte-Maxime et Cogolin, et dans une bien moindre mesure Saint-Tropez) sont à privilégier pour l'accueil de résidences principales sur le territoire.

C'est le fonctionnement du territoire qui est remis en question avec une volonté de rapprocher les populations des principaux bassins d'emploi afin de limiter les déplacements, revaloriser les centres-villes et réduire les consommations d'espaces naturels et agricoles



Titre II

LE SERVICE DEPARTEMENTAL D'INCENDIE ET DE SECOURS DU VAR

88 bâtiments

Budget de 133 032 433 €

Des projets structurants en cours
(déménagement de la DDSIS, NexSIS, etc.)

1. Le conseil d'administration

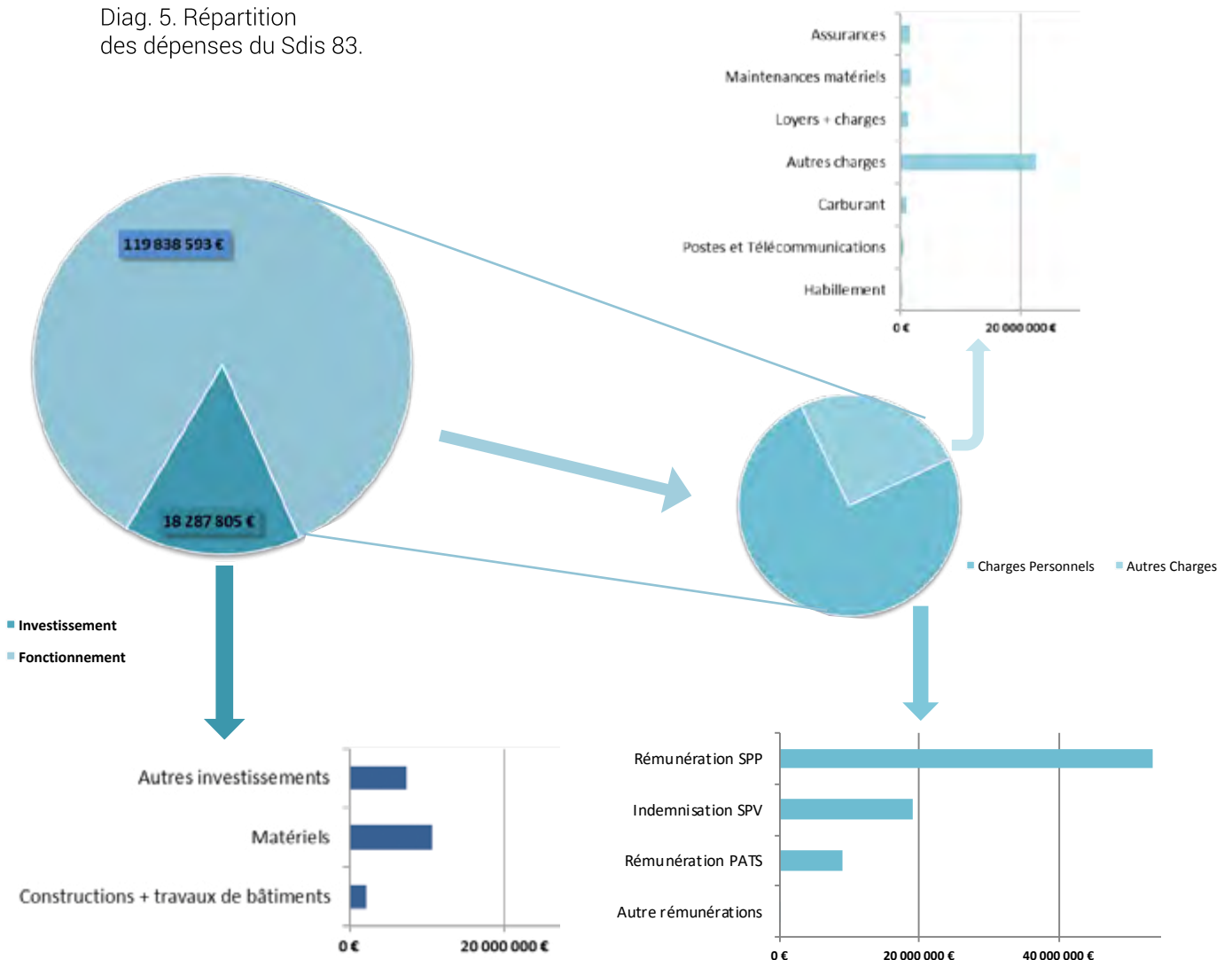
Le service départemental d'incendie et de secours du Var est un établissement public administré par un conseil d'administration composé de 30 membres élus représentant le conseil départemental et les établissements de coopération intercommunale. Il est présidé par Mr Dominique Lain. Il vote le budget et règle par ses délibérations les affaires relatives à l'administration du Sdis dont :

- la gestion des personnels et des créations de postes ;
- la construction et l'entretien des bâtiments, l'achat des véhicules et des équipements ;
- la signature de conventions avec d'autres entités, publiques ou privées ;
- les marchés publics ;

Le budget de l'établissement s'élevait en 2019 à 133 032 433 €. Le Sdis est financé à 49 % (budget prévisionnel) par le conseil départemental.

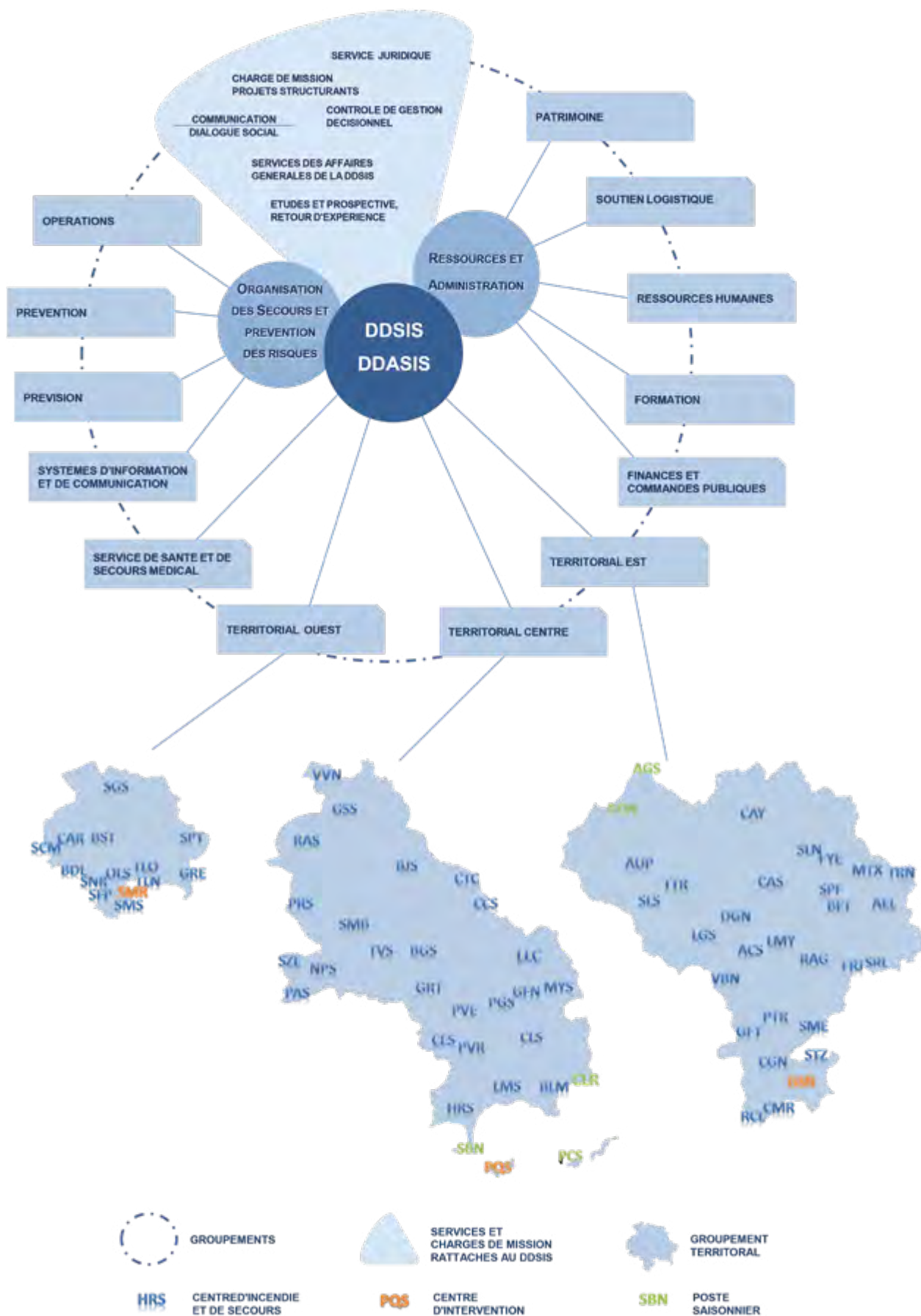
Par convention signée en 2019, le conseil départemental du Var a octroyé une subvention d'investissement de 6 millions d'euros au SDIS. Cette somme, répartie sur 3 ans, permet au SDIS d'entamer le renouvellement de son parc de véhicules de lutte contre les feux de forêt ainsi que des moyens élévateur aériens. Les dépenses se répartissent comme suit :

Diag. 5. Répartition des dépenses du Sdis 83.



2. Organigramme du Sdis

Le Sdis est organisé autour d'un état-major, de groupements fonctionnels et territoriaux, du service de santé de secours médical, de centres de secours et de postes saisonniers.



Org. 1. Organigramme du Sdis du Var.
(liste des CIS en annexe)

Chapitre 2

ORGANISATION OPÉRATIONNELLE

1. Les unités opérationnelles

L'envoi des secours s'organise autour de 75 unités opérationnelles réparties comme suit :

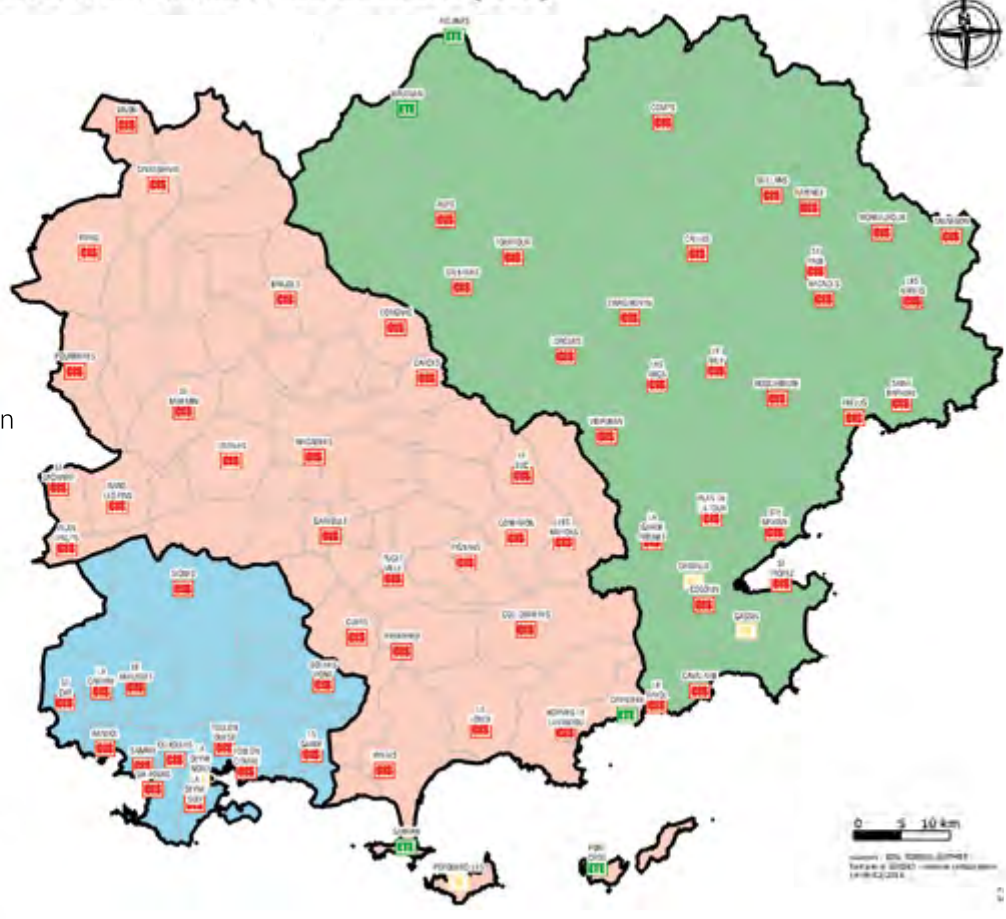
- 8 centres de secours principaux (CSP) ;
- 17 centres de secours (CS) ;
- 42 centres de première intervention (CPI) ;
- 4 centres d'intervention ;
- 5 postes saisonniers ;
- 3 bases hélicoptère.

À cela s'ajoutent cinq tours de guet.

Par voie de convention, les militaires de la compagnie des marins-pompiers de Toulon ainsi que les pompiers de Canjuers et du Levant interviennent régulièrement au profit du Sdis.



Les groupements territoriaux et les Centres d'Incendie et de Secours (CIS)



Carte 21. L'organisation territoriale du Sdis du Var.

2. La réception des demandes de secours et l'alerte des moyens opérationnels

Le schéma opérationnel de gestion des alertes et des départs, mis en œuvre dans le Var, est atypique parmi les Sdis de France. Il repose sur une différenciation fonctionnelle et géographique :

1. de la prise en compte des appels d'urgence (18-112) réceptionnés au centre de réception des appels d'urgences (CRAU) ;
2. du déclenchement et du suivi des moyens des unités opérationnelles réalisés dans un des trois centres de gestion des interventions des groupements territoriaux (CGI ouest, centre et est) ;
3. de la supervision de l'activité départementale et de la gestion des interventions de grande ampleur par le centre opérationnel départemental du Sdis (CODIS) sous l'autorité directe du directeur départemental du Sdis (DDISIS).

LE SYSTEME D'INFORMATION UNIFIE DES SERVICES D'INCENDIE ET DE SECOURS, ET DE LA SECURITE CIVILE (NEXSIS)

En 2018, l'Agence numérique de la sécurité civile a été créée afin de gérer la conduite du projet NexSIS, un logiciel national développé pour les centres d'appels d'urgence et qui sera déployé dès 2021.

Cette plateforme digitale tiendra compte des nouveaux usages du numérique et permettra une meilleure gestion des alertes et des opérations de secours et de sécurité sur l'ensemble du territoire français.

Très impliqué dans son développement, le Sdis du Var devrait être l'un des premiers établissements à bénéficier de cet outil.



Chapitre 3

LE SOUTIEN À L'OPÉRATION

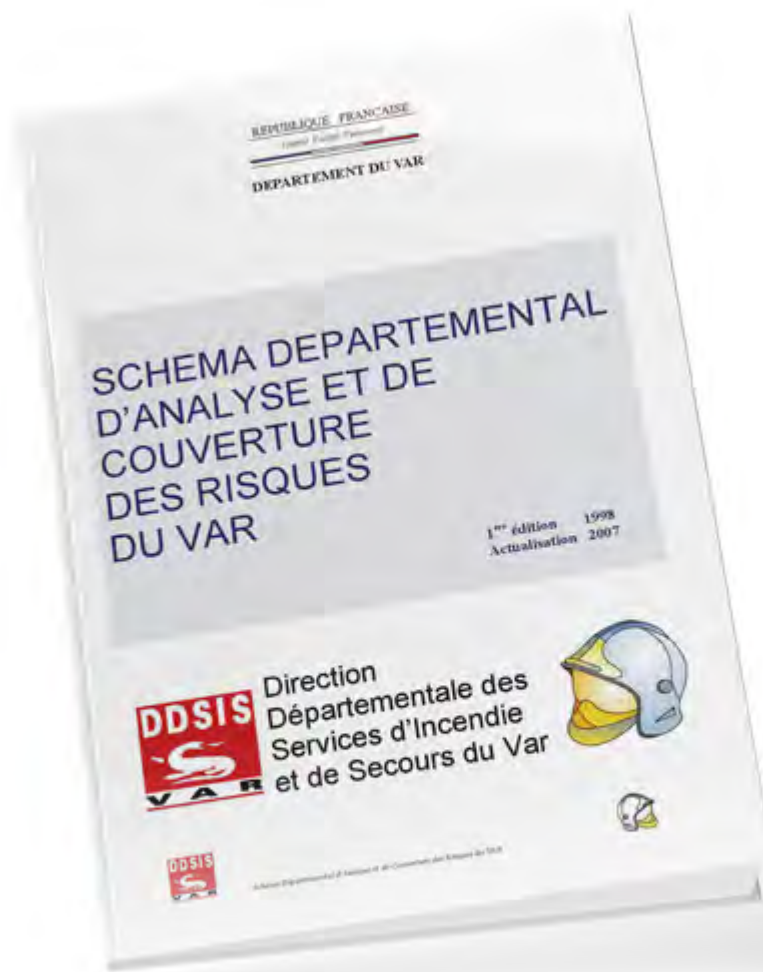
Chaque groupement fonctionnel et territorial, dans son action quotidienne, contribue au bon déroulement des interventions. Les personnels se répartissent entre 13 structures : le centre Jacques Vion à Draguignan, siège de la direction, de l'administration et d'ateliers ; le centre logistique des Incapis à Draguignan ; trois groupements territoriaux (Fréjus, Le Luc et Toulon) ; un centre d'entraînement à la lutte contre les phénomènes thermiques, basé sur le site du camp militaire de l'UIISC 7 ; six ateliers de mécanique et un atelier de carrosserie/peinture déconcentrés.

Une unité mobile permet également de dispenser des entraînements au port de l'appareil respiratoire isolant (CEPARI).

Dans le cadre opérationnel, différentes astreintes permettent d'assurer une continuité dans le maintien en condition des personnels et des matériels pour : le soutien alimentaire ; le reconditionnement logistique ; les réparations mécaniques ; les transmissions ; l'informatique opérationnelle.

RELOCALISATION DE LA DDSIS

Suite aux inondations de 2010 qui ont particulièrement touché le siège du Sdis 83, situé en zone inondable, un nouveau bâtiment, implanté sur la commune du Muy, a été acquis en 2018 par le Sdis. Sur un terrain de 2 ha, ce bâtiment, une fois réhabilité, permettra de regrouper, dans des locaux adaptés, les personnels et l'activité actuellement situés à Draguignan.



Titre III

BILAN DU SDACR 2007

Optimisation
territoriale

Rationalisation
opérationnelle













Sécurisation
des interventions

77 % des objectifs réalisés






En 2007, le SDACR engageait le Sdis dans un processus d'uniformisation de la réponse opérationnelle et de rationalisation de son organisation territoriale.

Guidés par ce document, les instances dirigeantes et les personnels du Sdis ont œuvré à l'accomplissement de la mutation proposée, garante d'une meilleure efficacité. Douze ans après la publication, le bilan des objectifs du document de 2007 peut être établi :

OBJECTIFS		INDICATEURS DE SUIVI
QUALITÉ DES SECOURS	Adaptation du dispositif opérationnel en fonction de l'évolution de la démographie et des risques	
	Réduction des délais d'intervention, notamment dans les secteurs du nord-ouest du département	
	Poursuite du plan de renouvellement des équipements	
QUALITÉS DE L'ORGANISATION TERRITORIALE	Rationalisation du nombre de groupements et de leur secteur de compétence	
	Harmonisation des unités territoriales accompagnée de leur mise en conformité avec les textes réglementaires	
	Mise en place d'une organisation logistique tendant à augmenter la disponibilité des engins de secours	
	Renforcement du réseau SIG dans le but d'augmenter la fréquence des mises à jour des bases de données et des publications de cartes	
QUALITÉS DE LA STRATÉGIE OPERATIONNELLE	Renforcement de la priorité opérationnelle	
	Réactualisation du règlement opérationnel	
	Harmonisation de l'organisation des départs <i>a priori</i>	
	Rationalisation des gardes permanentes en fonction de l'évolution de l'activité opérationnelle constatée	
	Signature de conventions d'entraide opérationnelle avec les départements limitrophes et les autres partenaires (notamment téléalarme et télésurveillance résidentielle)	

OBJECTIFS		INDICATEURS DE SUIVI
QUALITÉS DE LA STRATÉGIE OPERATIONNELLE	Recherche de solutions permettant une amélioration de la couverture des îles	
	Harmonisation des unités spécialisées et des activités complémentaires	
	Préparation des personnels et des matériels à l'augmentation du trafic maritime en rade de Toulon	
	Mise en œuvre progressive de la formation complémentaire adaptée aux explorations de longue durée et en tunnel	
	Recherche de solutions techniques pouvant permettre d'améliorer le trafic radio lors des opérations importantes	
	Amélioration de la sécurité des opérations de lutte contre les feux de forêt avec l'utilisation du réseau ANTARES pour la géolocalisation à l'occasion du déploiement de celui-ci pour la lutte contre les feux de forêt en zone sud	
	Amélioration de l'alimentation en eau d'extinction sur les opérations de lutte contre les incendies de forêt	
	Facilitation de la participation des personnels du SSSM à l'aide médicale d'urgence	
	Recherche d'une meilleure organisation pour le transport des victimes par voie aérienne	
QUALITÉS DES INFRASTRUCTURES	Mise en place d'une gestion centralisée des appels d'urgence et d'une gestion déconcentrée des interventions	
	Poursuite du plan de construction, d'agrandissement et de mise aux normes des casernements	
	Poursuite du plan de construction des bâtiments des groupements territoriaux avec leur centre de gestion des interventions	

OBJECTIFS		INDICATEURS DE SUIVI
QUALITÉS DES INFRASTRUCTURES	Optimisation de la maintenance des véhicules et des engins par la rationalisation de l'emplacement des ateliers	
	Recherche d'une structure plus adaptée aux actions de formation, notamment en matière de mise en situation des personnels	
	Optimisation des réseaux radio	
	Poursuite du plan d'informatisation	
QUALITÉS DES RELATIONS AVEC LES SERVICES CONCOURANTS	Maintien du bon niveau actuel de relation avec les services concourants	
	Renforcement de l'interopérabilité entre services, notamment à travers le système d'information géographique	
	Poursuite des réunions de suivi avec les responsables du SAMU et du CRRA 15	
QUALITÉS DES RESSOURCES HUMAINES	Poursuite du plan de recrutement	
	Harmonisation de l'encadrement par des officiers et sous-officiers	
	Élaboration du règlement de service intérieur et de l'organisation du corps départemental	
	Recherche d'une meilleure gestion des ressources humaines	
	Développement d'une politique globale de soutien aux sapeurs-pompiers volontaires	
	Fidélisation des sapeurs-pompiers volontaires	
	Adaptation de la formation aux besoins opérationnels	
	Poursuite de la mise en place d'une politique d'hygiène et de sécurité, avec pour objectif prioritaire la diminution des accidents de travail	

OBJECTIFS		INDICATEURS DE SUIVI
QUALITÉS DES RESSOURCES HUMAINES	Poursuite et approfondissement du suivi médical et psychologique des personnels victimes d'accident de service	
	Dispositions favorisant l'esprit sportif et l'esprit de corps départemental	
	Dispositions favorisant l'émergence d'écoles de jeunes sapeurs-pompiers	



Titre IV

ANALYSE DES RISQUES ET DES MENACES

ÉTAT DE LA DEMANDE
EN MATIÈRE DE SÉCURITÉ CIVILE

Assistance aux usagers
en constante hausse

Plus de 1 000 appels quotidiens

L'ensemble des communes soumises
à au moins un risque majeur

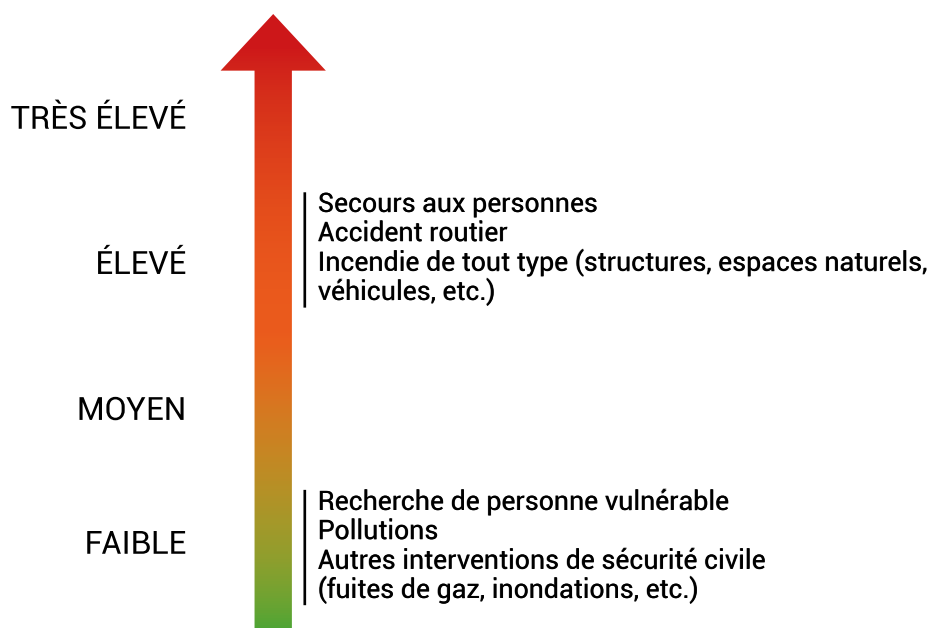
Une opération de secours toutes
les 4 minutes en 2019

Le contrat territorial de réponse aux risques et effets potentiels des menaces (CoTRRiM) du département présente une étude des risques et des menaces présents dans le département du Var. Les cotations des dangers et des probabilités d'occurrence produites dans le document permettent de mettre en évidence deux typologies de risques présents dans le département :

Les risques courants

Leur étude se caractérise par l'analyse des accidents de la vie courante ayant une forte occurrence à l'échelle du département, mais des conséquences réduites pour le fonctionnement global du territoire.

Mesure des risques courants du département du Var



LE CONTRAT TERRITORIAL DE REPONSE AUX RISQUES ET AUX EFFETS POTENTIELS DES MENACES (COTRRIM)

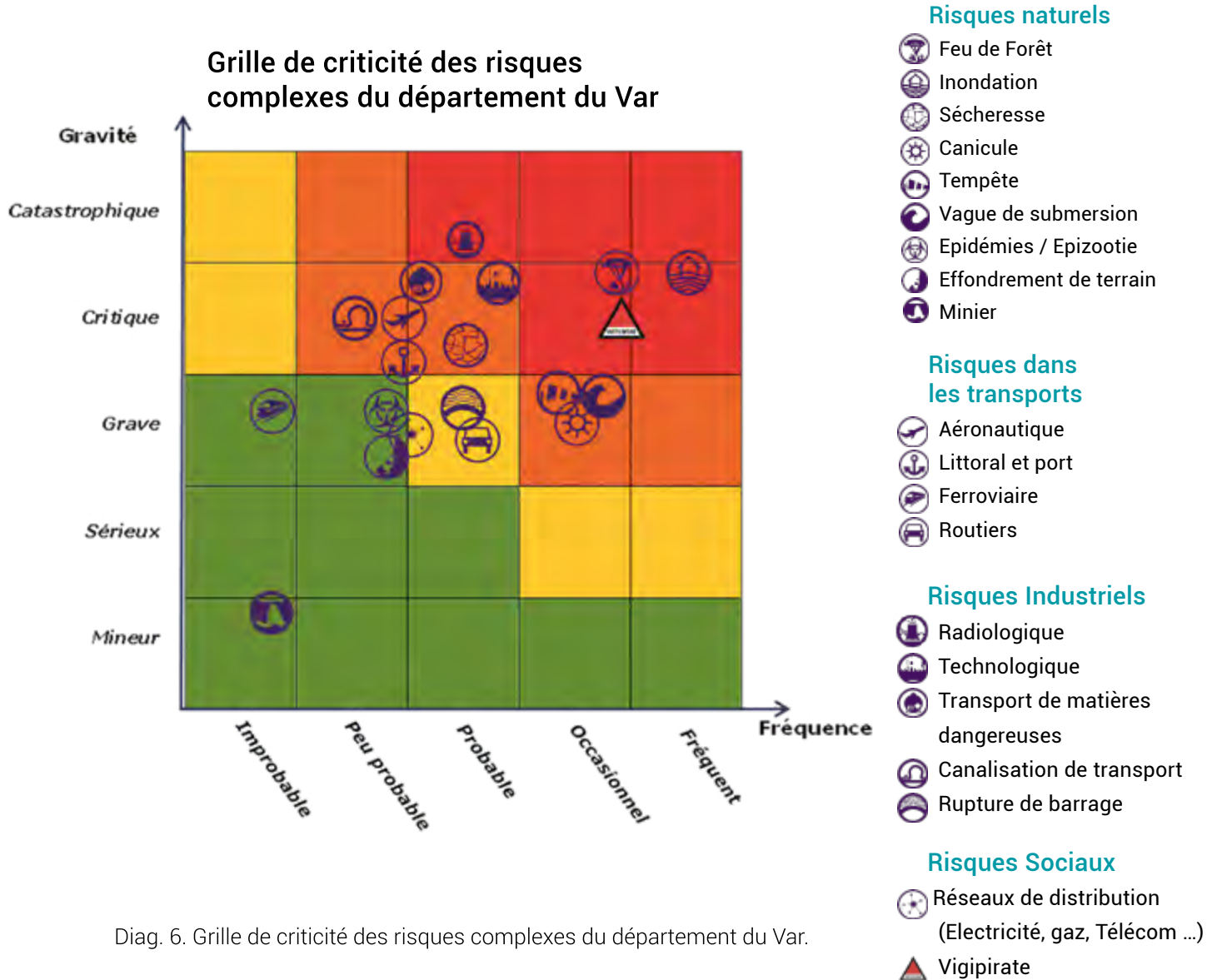
Outil interministériel, intersectoriel et inter-acteurs, établi sous l'autorité et la coordination du préfet de zone de défense et de sécurité, ce document présente une analyse des risques et des effets potentiels des menaces partagée entre l'ensemble des acteurs de la gestion des crises, de même qu'il identifie les réponses capacitaires associées. Ainsi, le présent CoTRRiM départemental prévoit :

- un inventaire des risques et des effets potentiels des menaces ;
- une hiérarchisation des risques en fonction de leur gravité, de leur occurrence et du niveau de tolérance et d'acceptabilité des populations ;
- une sélection de scénarios correspondant aux principaux événements majeurs redoutés ;
- une vision des capacités de réponse des acteurs vis-à-vis de stratégies globales et du niveau de tension ou de rupture associé.

Le CoTRRiM du Var a été validé en décembre 2017 par monsieur le préfet du département.

Les risques complexes et les menaces

l'étude des risques complexes et des menaces se caractérise par l'analyse des aléas identifiés et d'extension variable ayant une faible occurrence à l'échelle du département, mais dont les conséquences peuvent être potentiellement importantes pour le fonctionnement global du territoire.



Diag. 6. Grille de criticité des risques complexes du département du Var.

NOTA

Pour le département du Var, les risques de feux d'espaces naturels et d'inondations ont la particularité d'apparaître aussi bien dans les risques courants que dans les risques complexes.

En effet, à événement initial égal, la localisation précise, les enjeux et un ensemble de facteurs exogènes déterminent le caractère potentiellement catastrophique d'un aléa.

On constate donc que des modifications, même infimes, des conditions initiales peuvent conduire à des résultats radicalement différents et imprévisibles. Pour cela, ces deux risques peuvent être qualifiés, pour le Var, de « pseudo-chaotiques ».

Ils seront à ce titre étudiés dans un chapitre dédié.

Chapitre 1

LES RISQUES COURANTS

Les risques courants regroupent l'ensemble des risques de la vie courante impactant les personnes, les biens et l'environnement. Deux méthodologies d'étude distinctes sont envisagées :

- la première, liée à l'état et à l'évolution récente du risque à couvrir, par le biais des enjeux démographiques et socioéconomiques du département ;
- la deuxième par l'exploitation des statistiques concernant les demandes de secours traitées par le Sdis.

L'informatisation de la gestion opérationnelle en 2009 a eu pour conséquence la production d'un ensemble de données liées à l'activité opérationnelle des sapeurs-pompiers. En associant ces dernières aux bases administratives dans un entrepôt de données, le Sdis s'est doté d'un outil de reporting performant pour l'analyse de son activité.

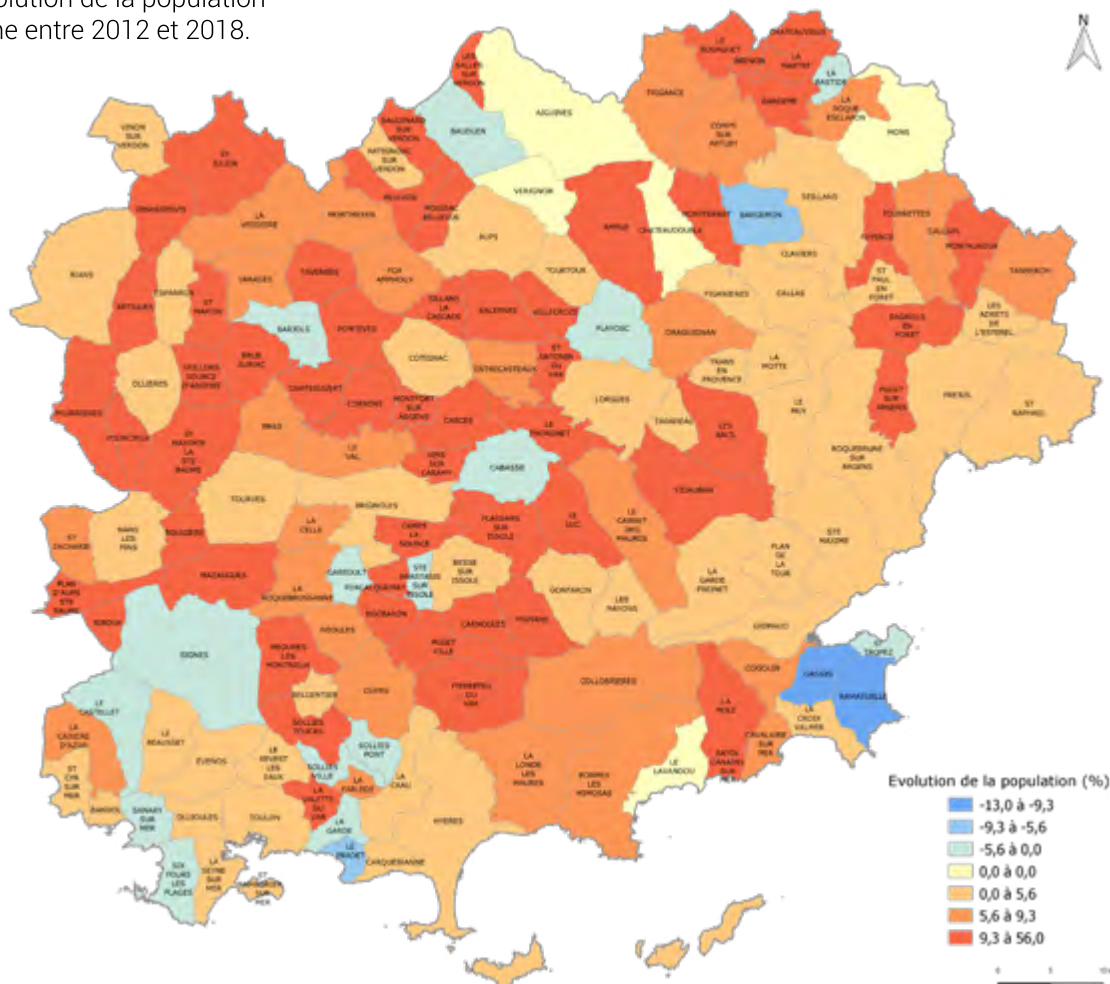
Avec son apport, ce chapitre concernera la période allant de 2012 à 2018.

1. État et évolution du tissu socioéconomique du Var

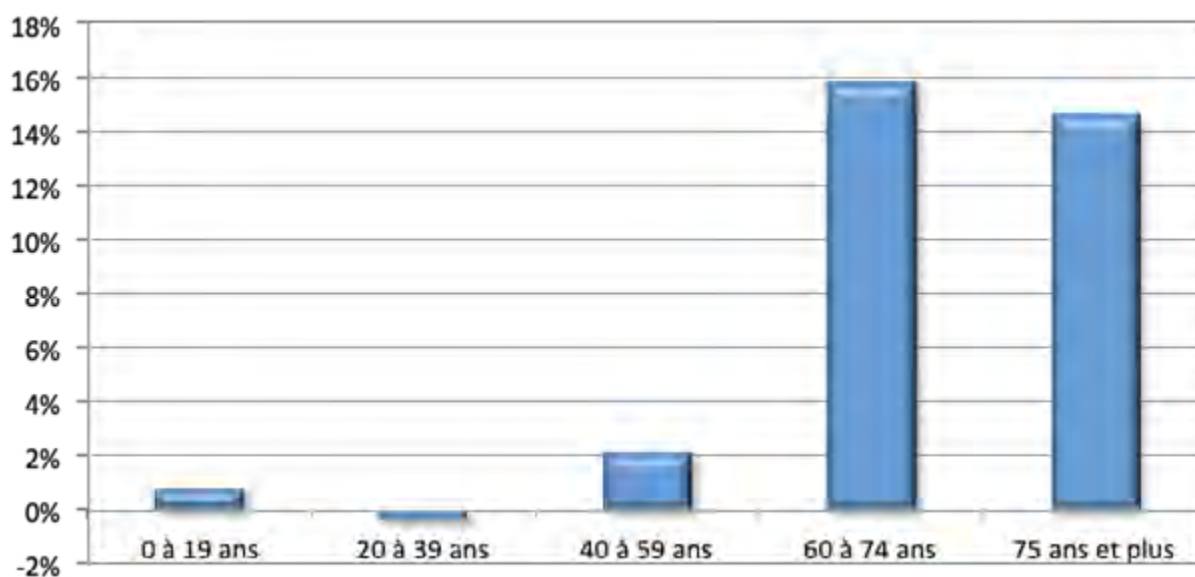
Aujourd'hui territoire fortement attractif, le Var bénéficie depuis huit ans d'un flux positif de population, avec une variation de + 4,7 % sur huit ans (source : INSEE).

Proportionnellement, l'augmentation de population a principalement touché les zones jusqu'à présent les moins urbanisées où l'offre de logements peut encore s'accroître. Il est aussi à noter l'influence grandissante des métropoles d'Aix-Marseille-Provence et de Nice-Côte d'Azur dans le développement des franges nord-est et nord-ouest du département.

Carte 22. Évolution de la population par commune entre 2012 et 2018.

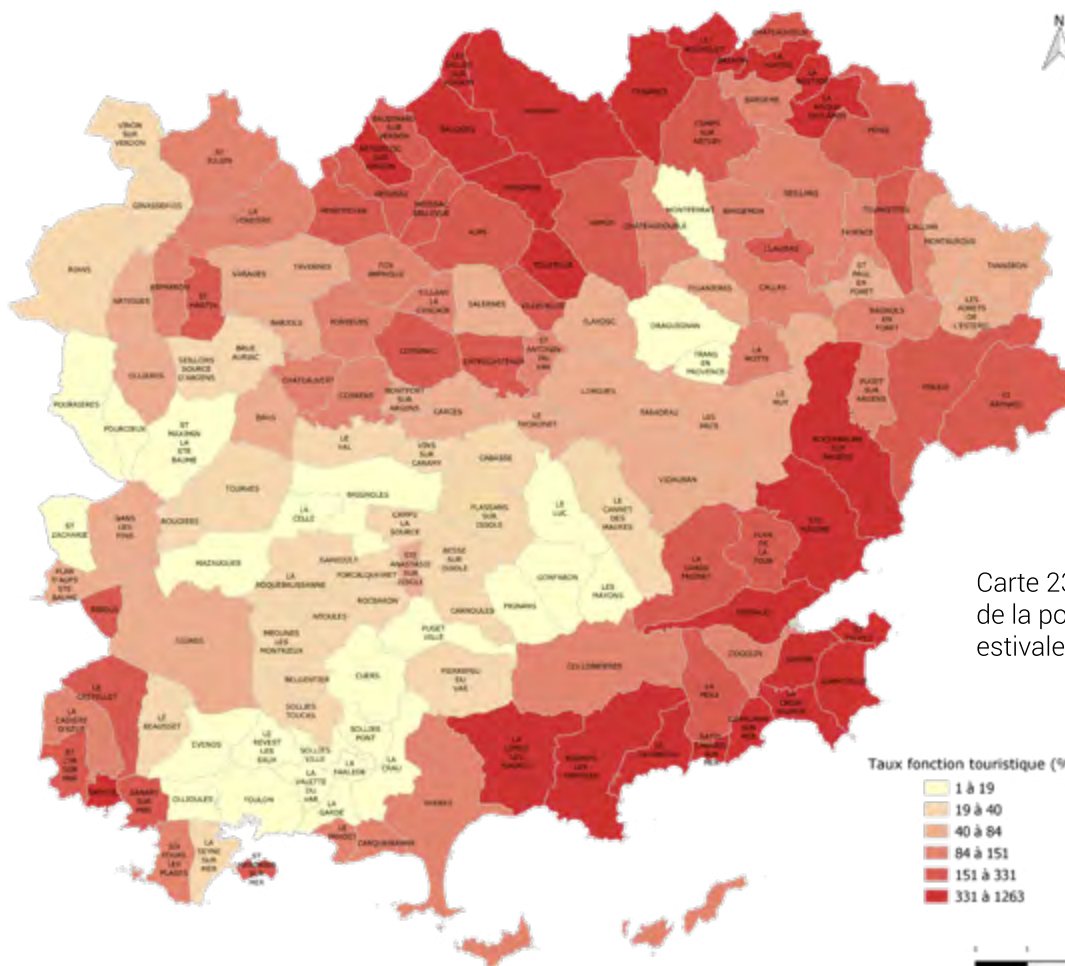


Parallèlement, un vieillissement progressif de la population a été constaté.



Diag. 7. Évolution de la population par tranche d'âge entre 2012 et 2018.

Sur le plan économique, le Var est fortement tourné vers le tourisme. Ainsi, l'offre d'hébergement saisonnier a progressé de plus de 30 % sur la période d'étude. Durant la saison estivale, la population augmente de manière significative dans les zones les plus attractives.



Carte 23. Taux de variation de la population en période estivale.

Taux fonction touristique (%)

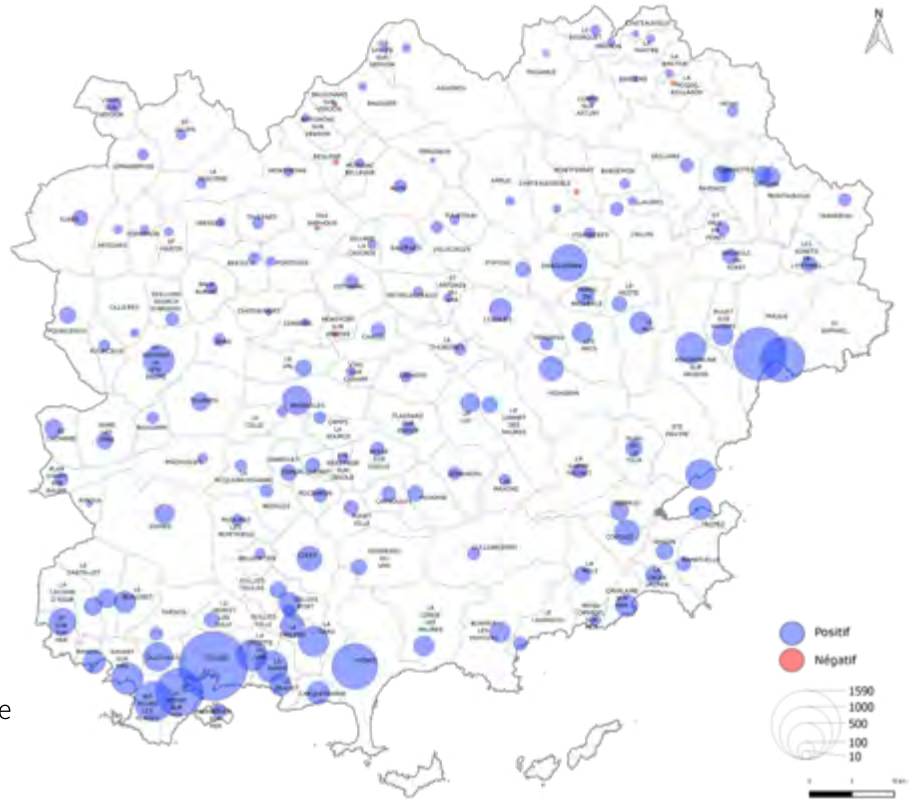
- 1 à 19
- 19 à 40
- 40 à 84
- 84 à 151
- 151 à 331
- 331 à 1263



Sur le plan industriel, le réseau entrepreneurial se développe également, avec une augmentation de 22 % des entreprises concernées par ce secteur, sur les sept dernières années.

Cet essor n'a cependant pas été uniforme. Il se concentre :

- sur le territoire de la métropole de Toulon Provence Méditerranée, accompagné d'un réaménagement des zones portuaires ;
- sur le territoire de la CAVEM et du golfe de Saint-Tropez ;
- aux abords des voies de sortie de l'autoroute A8.

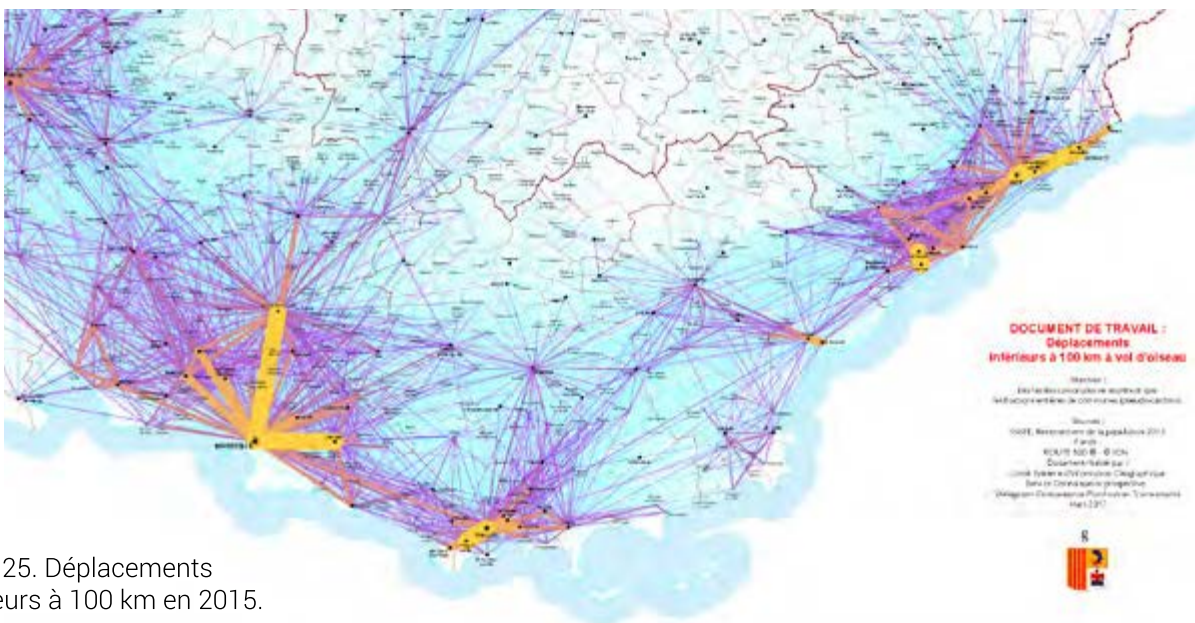


Carte 24. Variation du nombre d'industries et d'entreprises par commune entre 2012 et 2018.

LES RISQUES DES TRANSPORTS ET LES INFRASTRUCTURES ASSOCIÉES

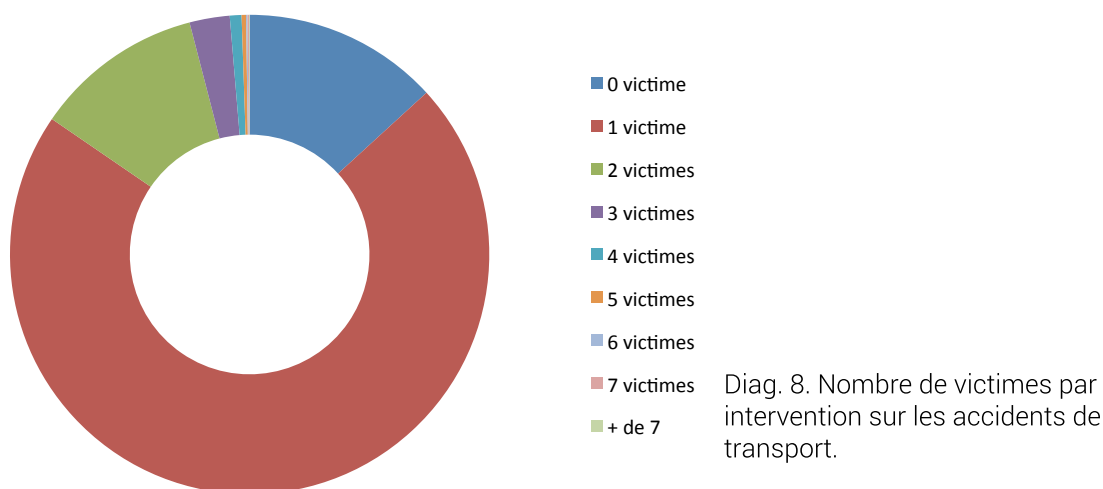
Les risques des transports

Les axes interurbains intra et extra-départementaux concentrent les transports quotidiens et les risques d'événements graves.



Carte 25. Déplacements inférieurs à 100 km en 2015.

En 2019, dans 96 % des interventions sur des accidents de transport, les sapeurs-pompiers ont pris en charge moins de trois victimes.

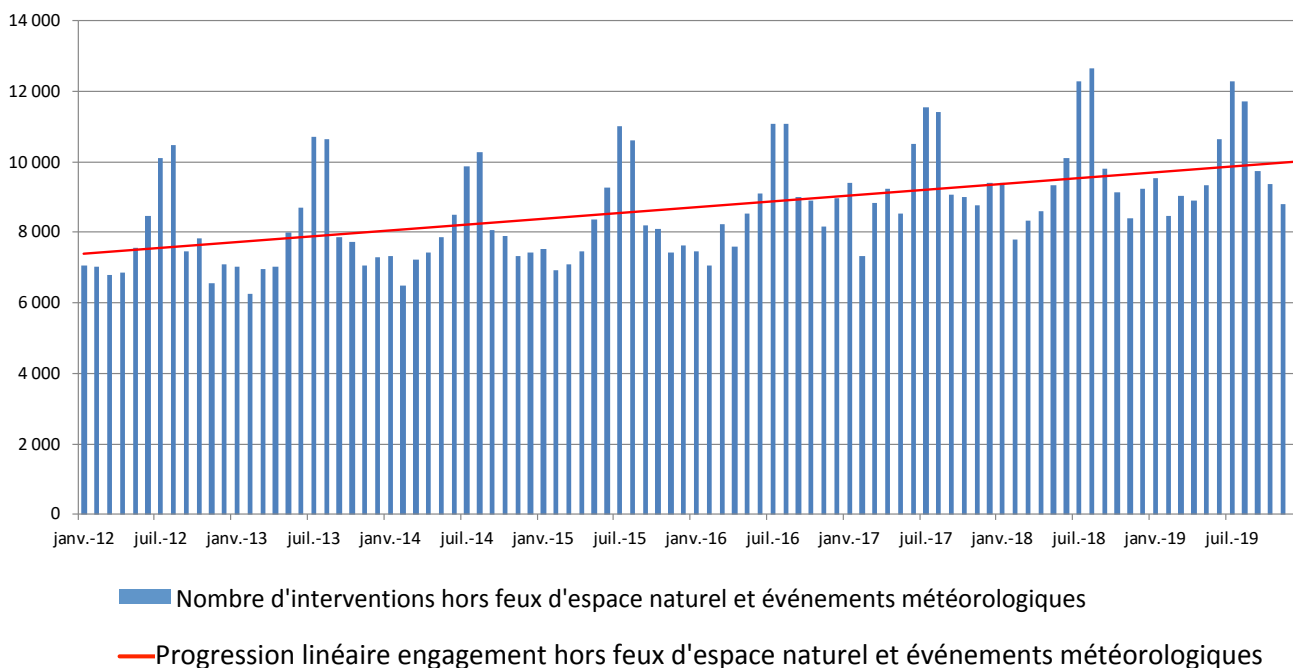


PHÉNOMÈNE MARQUANT

Le 2 septembre 2012, à 9 h 40, un bus en provenance de Roumanie s'est renversé après que son pneu a éclaté sur l'autoroute A8, à hauteur de la commune de Vi-dauban. Sur les 50 personnes à bord, un nourrisson de 18 mois est décédé, et l'on a dénombré 42 blessés. Le plan « Nombreuses Victimes » (NoVi) a été mis en place afin de coordonner l'action des différents acteurs et vecteurs, notamment 11 hélicoptères, 37 ambulances, 150 pompiers et 50 gendarmes.

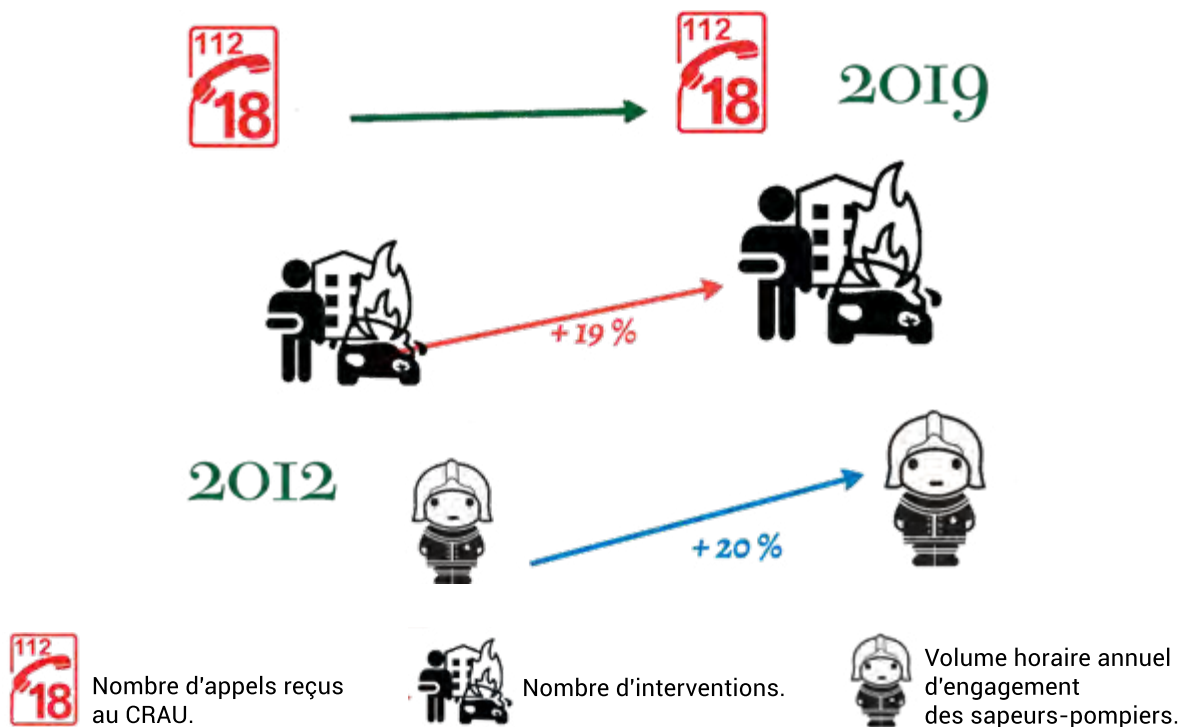
2. Évolution des demandes de secours et de l'activité des sapeurs-pompiers

Malgré un nombre constant d'appels reçus au centre de réception des appels d'urgence, une nette augmentation des demandes d'intervention a été constaté depuis 2012.



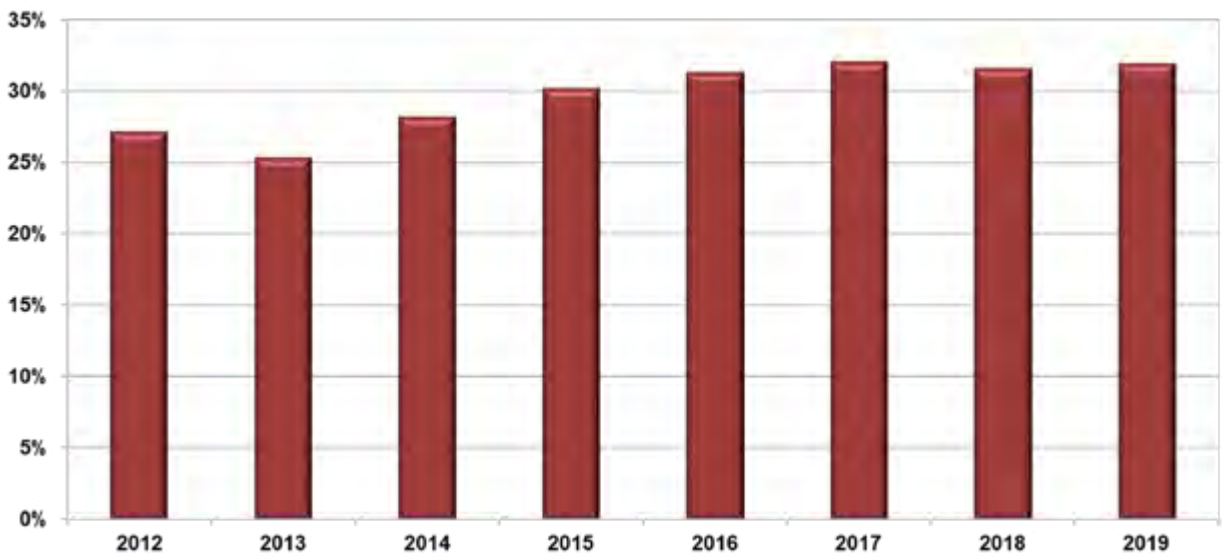
Diag. 9. Nombre d'appels reçus au CRAU et nombre d'interventions entre 2012 et 2019.

Cette augmentation du recours aux moyens du Sdis a induit une hausse encore plus forte de l'activité des sapeurs-pompiers.



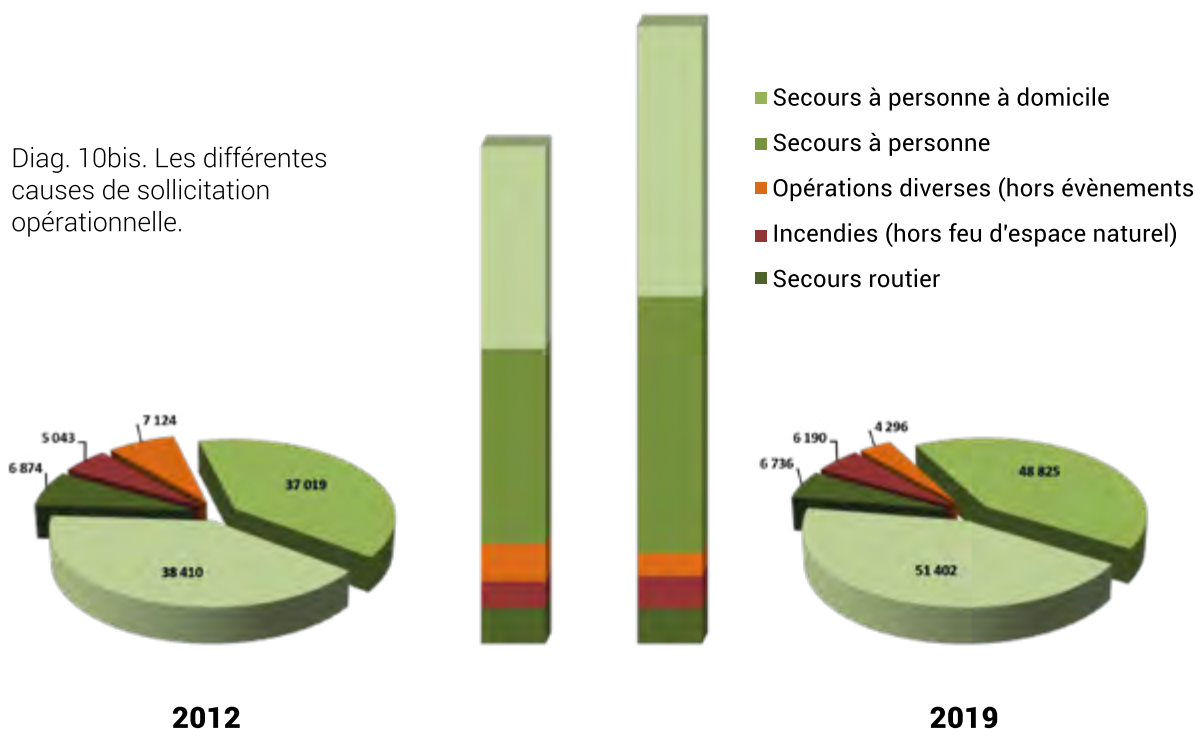
En 2019, le Sdis du Var a été sollicité 118 756 fois pour intervenir, soit 9 617 interventions pour 100 000 habitants population DGF. En comparaison des départements de même catégorie, le Var se situe au-dessus de la moyenne nationale qui est de 6 889 interventions pour 100 000 habitants population DGF. Avec un engagement de 526 293 heures x SP d'interventions annuelles, soit une durée moyenne d'engagement de 4,43 heures/SP par intervention, le Sdis du Var se situe au niveau des départements de sa catégorie.

Cette contradiction entre la constance du nombre d'appels vers les numéros d'urgence et l'augmentation du nombre d'interventions est exclusivement due à un accroissement du taux d'engagement du Sdis.



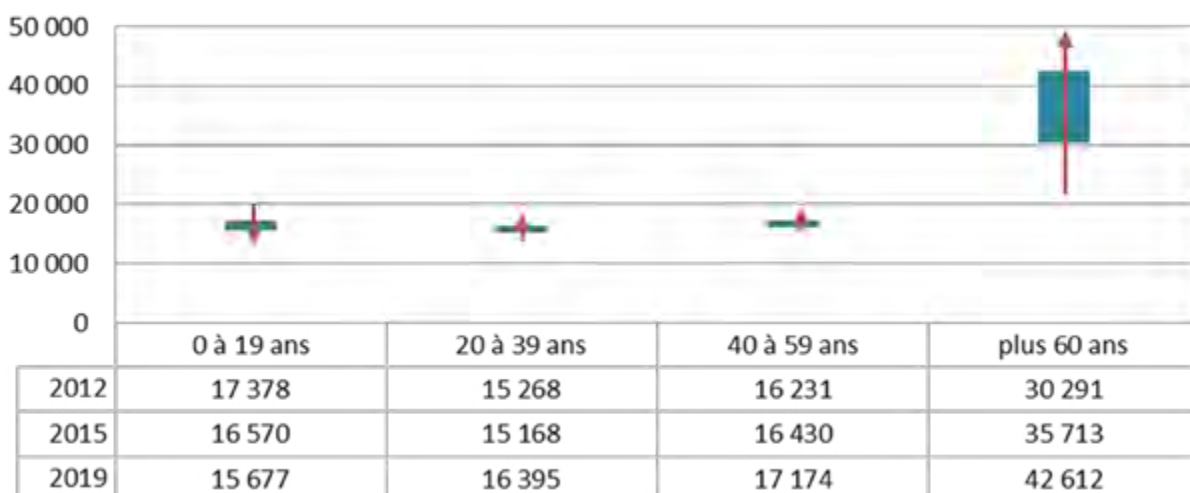
Diag.10. Taux d'engagement des moyens du Sdis.

Il est noter que cet accroissement semble en cours de stabilisation depuis ces deux dernières années. Une analyse des sollicitations en fonction des motifs d'intervention montre que l'essentiel de cette hausse se concentre sur le secours à la personne, qui a augmenté de 31 % sur cette période.



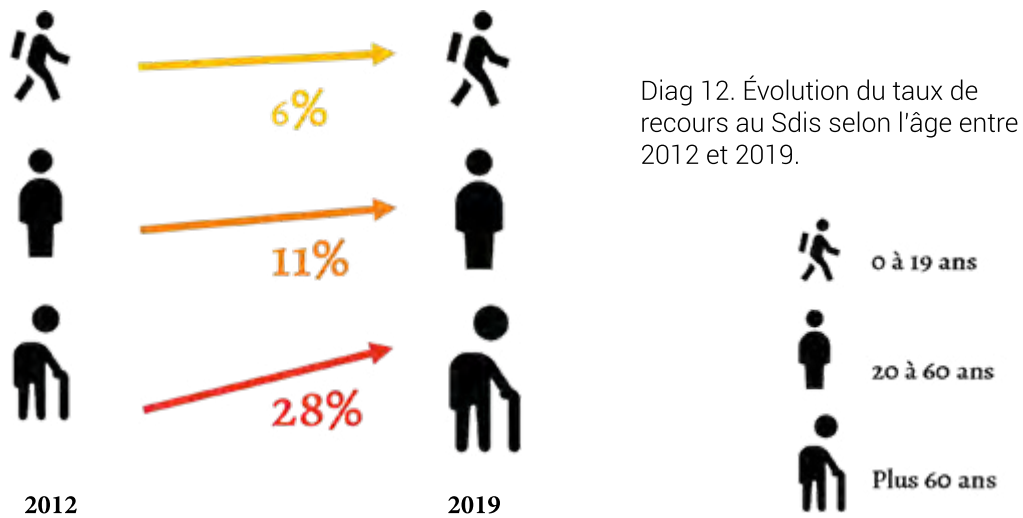
L'augmentation des opérations de secours à personnes a principalement concerné la population de plus de 60 ans.

Nombre de victimes

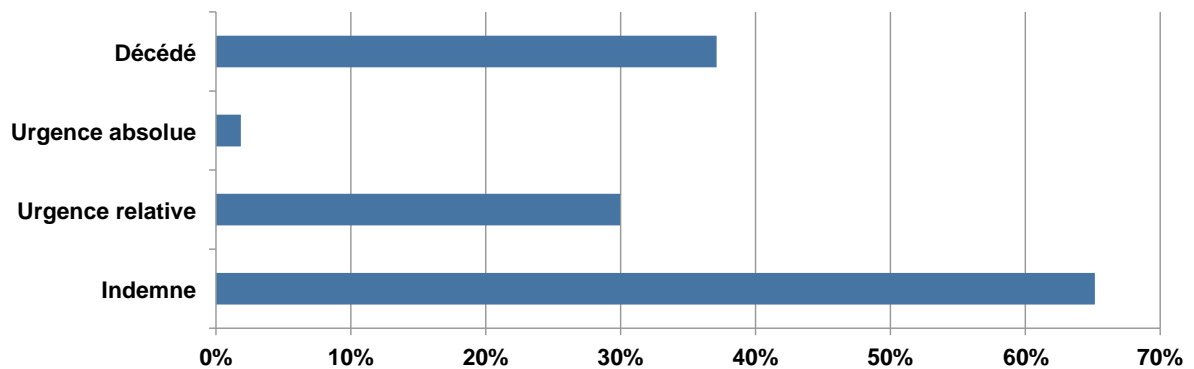


Diag. 11. Évolution du nombre de victimes prises en charge, par tranche d'âge.

Bien que naturellement lié à l'augmentation de la population de cette tranche d'âge (+ 32 %), l'accroissement du taux de recours au Sdis pour ces mêmes personnes a aussi été constaté.

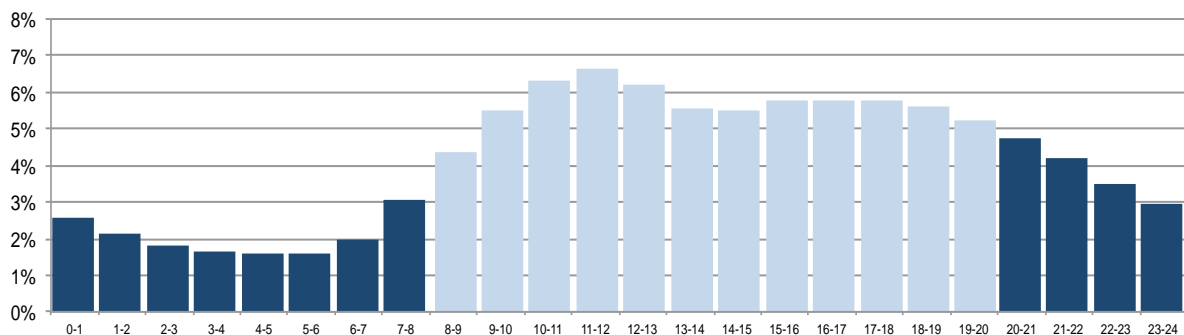


Sur le plan médical, cette hausse concerne principalement les pathologies les moins graves.



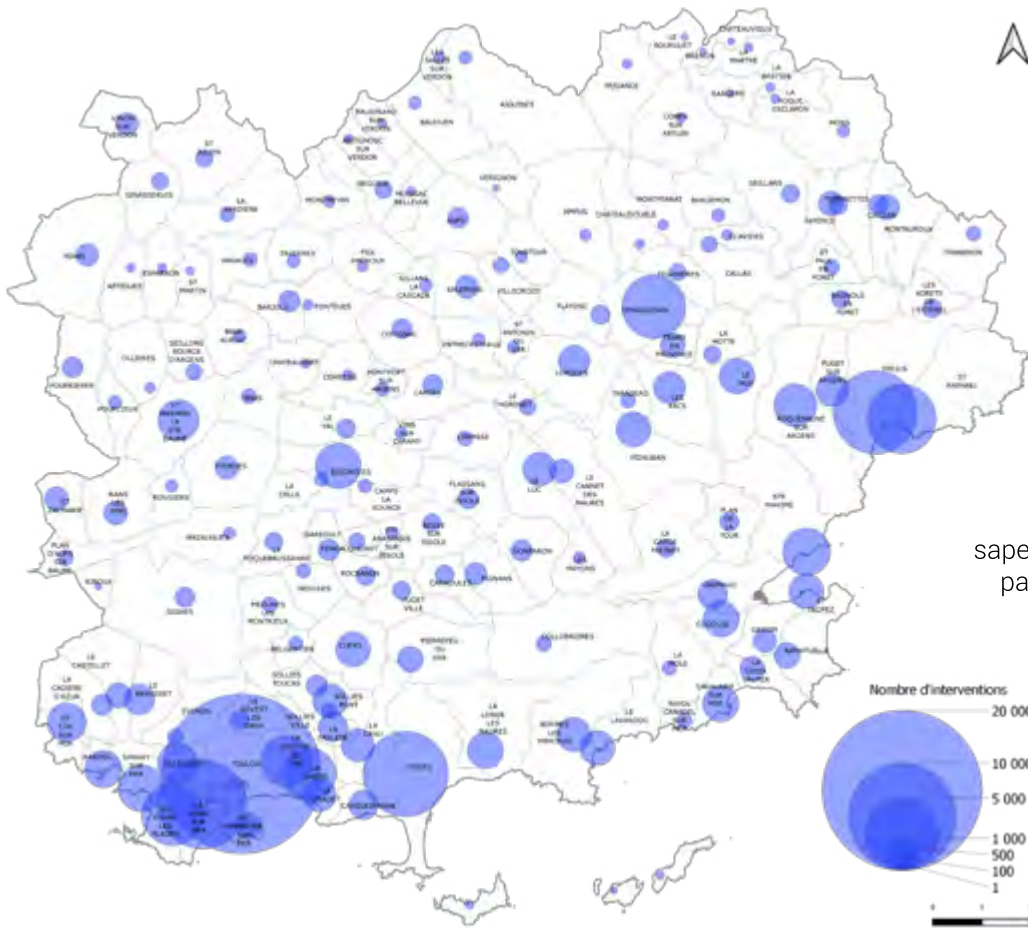
Diag. 13. Évolution de la gravité de l'état des victimes vues par les sapeurs-pompiers entre 2012 et 2019.

Sur le plan temporel, la répartition horaire des demandes d'intervention montre une prédominance (68 %) de l'activité en journée.



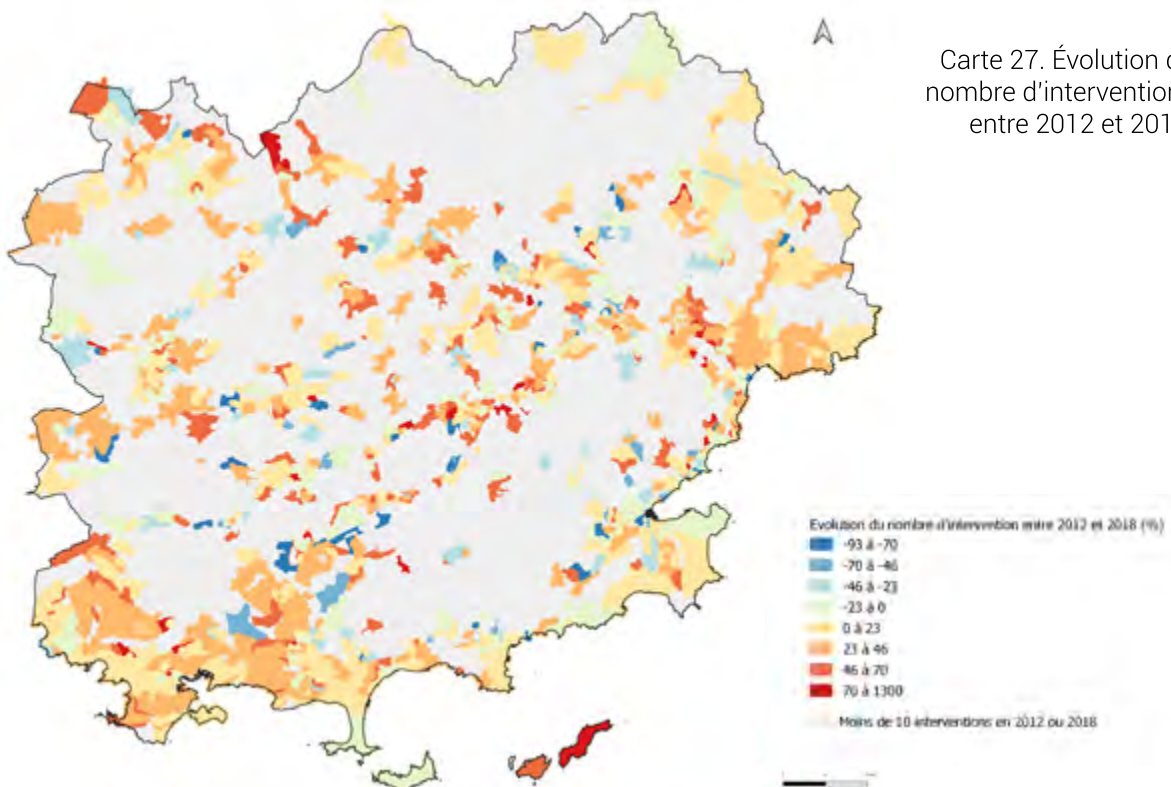
Diag. 14. Pourcentage des interventions en fonction de l'heure.

Sur le plan spatial, c'est la bande côtière du département qui regroupe la grande majorité des interventions, principalement autour des centres urbains.



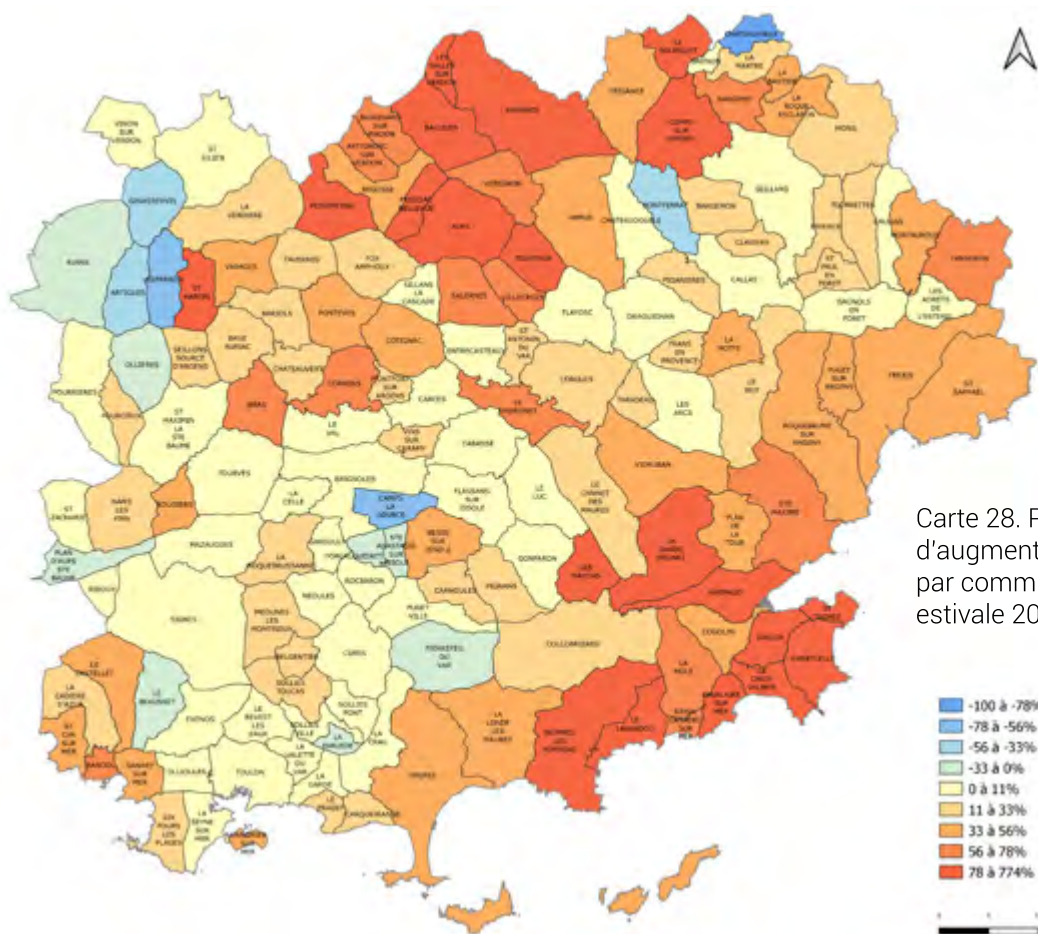
Carte 26. Nombre d'interventions des sapeurs-pompiers du Var par commune en 2019.

Depuis 2012, on constate cependant une uniformisation de la répartition des interventions sur le territoire.



Carte 27. Évolution du nombre d'interventions entre 2012 et 2019.

La saisonnalité de l'activité du département a naturellement un impact direct sur la sollicitation du Sdis, avec des hausses pouvant être importantes suivant les secteurs.



Carte 28. Pourcentage d'augmentation des interventions par commune durant la saison estivale 2019.

3. Synthèse de l'analyse des risques courants

L'analyse des facteurs socioéconomiques du territoire, couplée à l'étude statistique des interventions du Sdis, permettent de mettre en exergue les deux facteurs primordiaux déterminant la demande en matière de couverture par le Sdis des risques courants :

1. la vigueur du tissu économique et de la démographique du département ;
2. la définition des règles d'engagement du Sdis concernant les secours à la personne.

Suivant les études de l'INSEE, le département du Var pourrait voir sa population croître de plus de 2 % d'ici à 2025. Cette hausse s'accompagnerait, comme ces dernières années, d'un vieillissement de 20 % de la population.

À taux de recours au Sdis identique, sans modification des règles d'engagement actuelles, le Sdis verrait alors le nombre de ses interventions augmenter de 3 % à 5 % d'ici à 2025.

Proportionnellement, les hausses les plus attendues se situeraient au nord de l'autoroute A8 et dans le secteur de Var Esterel Méditerranée.

Chapitre 2

LES RISQUES COMPLEXES

Les risques complexes regroupent l'ensemble des menaces et des risques majeurs sociétaux et liés aux infrastructures réseaux pouvant notablement déstabiliser le fonctionnement du territoire sur lequel ils se produisent.

Impactant nécessairement un système complexe, ce type de risques doit être géré de manière essentiellement interdisciplinaire.

Le représentant de l'État dans le département en a donc dressé l'inventaire et a quantifié les réponses capacitaires proposées par les différents acteurs publics, privés et associatifs.

Le présent chapitre étudiera chacun de ces risques à l'aune des missions du Sdis.

L'analyse sera principalement éclairée par les conclusions du CoTRRiM, des études du DDRM ainsi que l'expertise des personnels du CYPRES avec lequel le Sdis est conventionné.

1. Les risques naturels

La notion de risque naturel recouvre l'ensemble des menaces que certains phénomènes et aléas naturels font peser sur des populations, des ouvrages et des équipements. Plus ou moins violents, ces événements naturels sont toujours susceptibles d'être dangereux sur les plans humain, économique ou environnemental.



Le risque de submersion marine

La submersion marine est une inondation temporaire de la zone côtière par la mer, dans des conditions météorologiques défavorables où se mêlent fortes dépressions et vent de mer.

Cet événement, ajouté aux phénomènes d'inondation pluviale, impacte de manière significative l'embouchure des fleuves lorsque les conditions météorologiques sont réunies.

Outre la montée des eaux, les épisodes les plus forts peuvent aussi provoquer un ensablement important du littoral, des projections de galets ou de pierres, ainsi que la dégradation des digues et des accès routiers à proximité du littoral. L'aléa submersion marine touche en grande partie (pour près de 50 %) les zones artificialisées : zones d'activités, habitats et infrastructures routières et ferroviaires.

Depuis 2011, la carte de vigilance météo intègre la notion d'aléa submersion marine, qui se traduit par un déferlement de fortes vagues poussées sur les côtes par un vent violent.

Les 27 communes des 432 km du littoral sont soumises à l'aléa submersion marine.



Carte 29. Les communes soumises au risque de submersion marine.

HISTORIQUE DES ÉVÉNEMENTS SUR LE TERRITOIRE :

Nombre de vigilances météo : cinq épisodes totalisant 12 journées de vigilance orange depuis 2012.

NOTA : LE RISQUE DE TSUNAMI

Le terme tsunami vient du Japon et signifie « vague du port ». Il désigne un phénomène qui s'apparente au raz de marée. En méditerranée, il pourrait être engendré par une perturbation du fond de la mer (principalement due à un séisme) qui entraînerait le déplacement soudain d'une masse colossale d'eau inondant le littoral. Les flux et reflux pourraient alterner toutes les 10 à 30 minutes, parfois durant plusieurs heures. La spécificité de ce phénomène, comparé à la submersion marine, est son imprévisibilité, laquelle laisse peu de temps pour alerter les populations et les organismes de secours. En cas de tremblement de terre, comme cela s'est produit au nord-est de l'Algérie, une vague arriverait en une heure et demie sur les côtes varoises. Comme pour le risque de submersion marine, les 27 communes du littoral varois sont soumises à l'aléa tsunami.



Carte 30. Nombre d'arrêtés de catastrophes naturelles pour submersion marine depuis 1982.

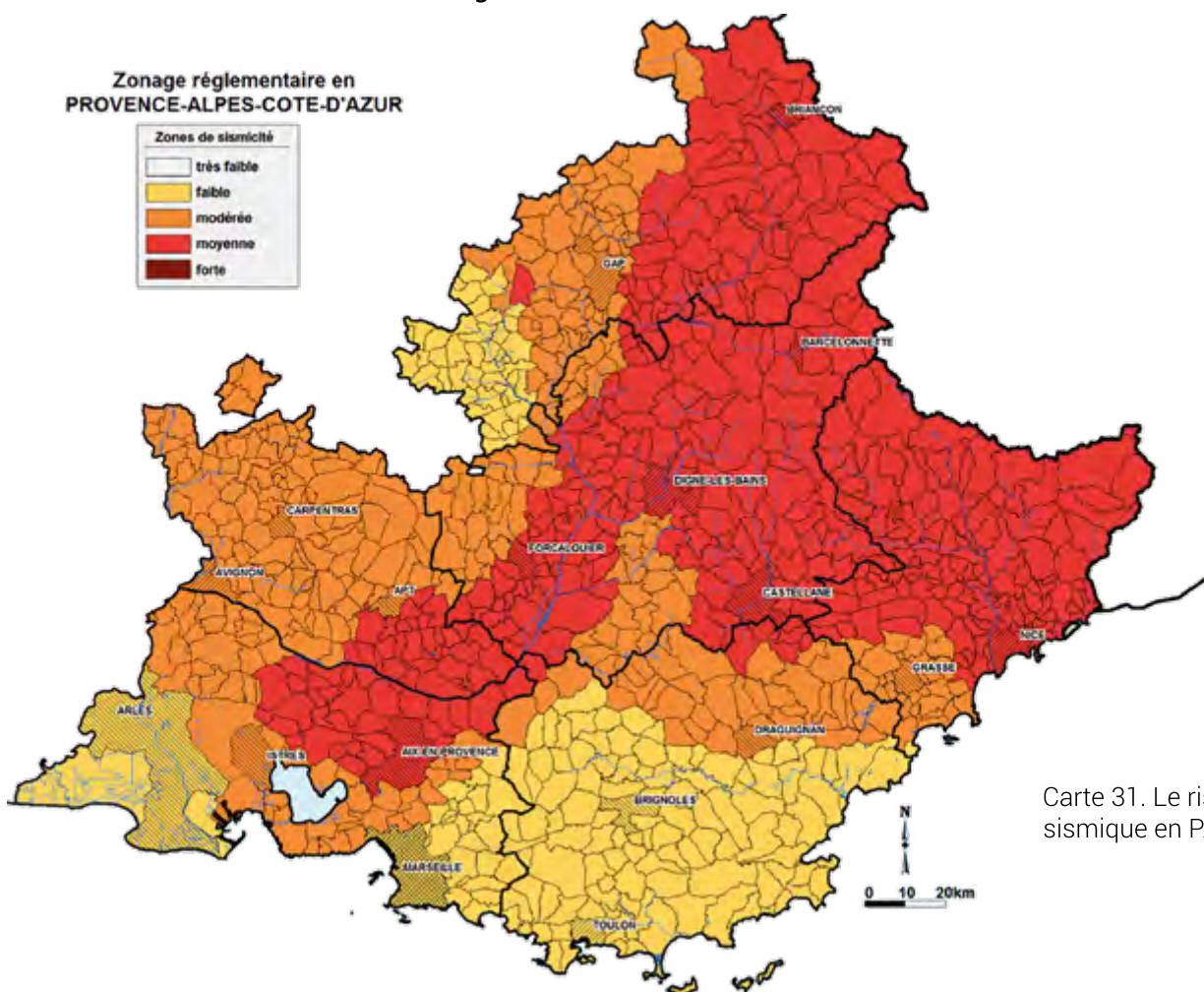
PHÉNOMÈNE MARQUANT :

Le 21 mai 2003, le port du Lavandou a subi une variation du niveau de la mer d'environ 1,5 m d'amplitude suite au tremblement de terre de Boumerdès, en Algérie. Le phénomène a été ressenti jusqu'à Menton.

Le risque sismique

Un séisme est provoqué par une rupture brutale des roches le long d'un plan de faille en profondeur. Cette rupture génère une brusque libération d'énergie et la propagation d'ondes sismiques. Le passage des ondes à travers le sol provoque des vibrations qui peuvent être ressenties à la surface.

Présent en moindre proportion pour le département du Var, ce risque n'apparaît pas dans le CoTRRiM. Cependant, ce risque est bien réel à l'échelle de la région qui est l'une des plus soumises à la sismicité en France métropolitaine. Il est donc à considérer pour le Sdis du Var dans le cadre de la solidarité régionale.

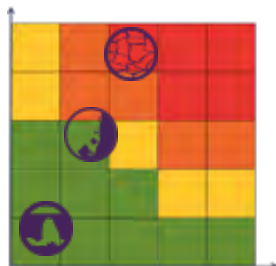


Les conséquences prévisibles d'un séisme au large de Nice ont été évaluées pour les 351 000 habitants potentiellement impactés :

- population indemne : 346 000 à 350 000 ;
- blessés légers non hospitalisés : 800 à 3 500 ;
- blessés : 200 à 800 ;
- morts : 50 à 600 ;
- sans abri : 10 000 à 40 000.

HISTORIQUE DU PHÉNOMÈNE

- Le 23 février 1887, à 5 h 43, un séisme de magnitude 6,3 sur l'échelle de Richter (estimation) s'est produit en mer au large de San Remo. Cet événement a provoqué le décès de 640 personnes en Italie et dix en France (Menton).
- Le 11 juin 1909, à 21 h 15, un séisme de magnitude 6,2 sur l'échelle de Richter s'est produit à Lambesc, dans les Bouches-du-Rhône. Le bilan humain a fait état de 46 morts et 250 blessés. L'ampleur des dégâts matériels était considérable : 3 000 constructions furent endommagées.



Le risque de mouvement de terrain

Le risque de mouvement de terrain se définit comme un déplacement, plus ou moins brutal, du sol ou du sous-sol. Il peut avoir des origines naturelles ou artificielles. Les anciens sites d'exploitation minière sont une cause possible de phénomènes dangereux.

Selon la vitesse de déplacement, on peut distinguer deux types de mouvements :

- Les mouvements lents, qui entraînent une déformation progressive des terrains pas toujours perceptible par l'humain. Ils regroupent principalement les affaissements, les tassements, les glissements et le retrait-gonflement. Ils peuvent être précurseurs d'un mouvement rapide.
- Les mouvements rapides, qui se propagent de manière brutale et soudaine. Ils regroupent les effondrements, les chutes de pierres et de blocs, les éboulements, les coulées boueuses et les laves torrentielles.

Les mouvements de terrain, qu'ils soient lents ou rapides, peuvent entraîner un remodelage des paysages. Celui-ci peut se traduire par la destruction de zones boisées, la déstabilisation de versants ou la réorganisation de cours d'eau.

Les conséquences impactent majoritairement les structures bâtementaires, les infrastructures, les voies de communication, etc. Plus rarement, des vies humaines peuvent être mises en danger. L'ensemble des communes du Var est soumis à ce risque.

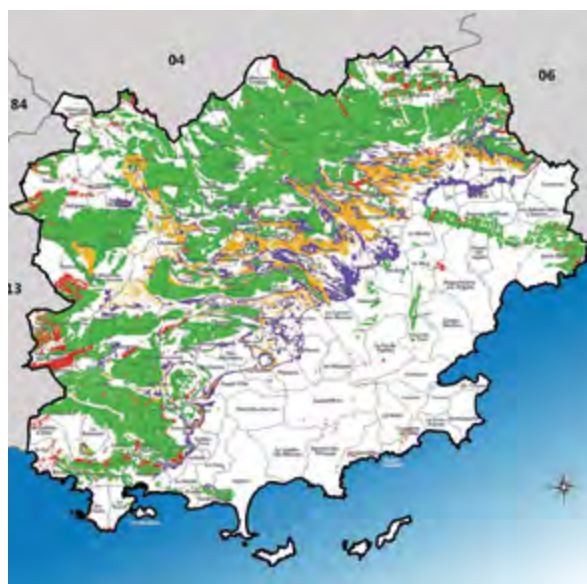
Cartes 32-35.
Les risques de mouvements
de terrain dans le Var. >

SUSCEPTIBILITÉ DES TERRAINS AUX COULÉES DE BOUES ET AUX GLISSEMENTS



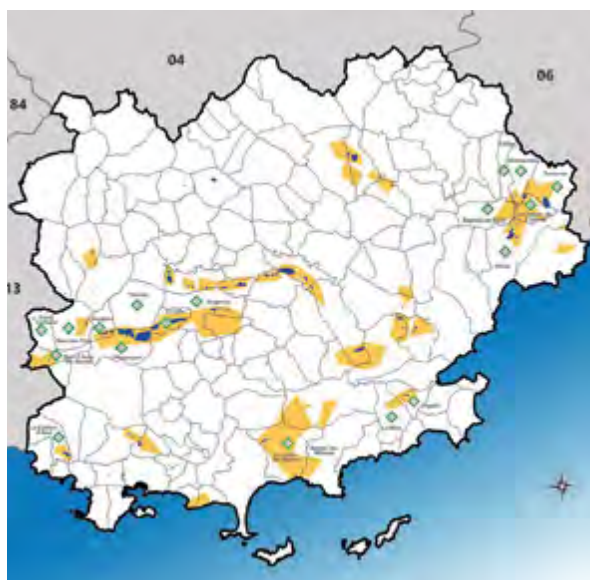
- Zone potentiellement exposée aux glissements de terrain
- Formations très endurcies dont l'érosion peut produire localement des chutes de blocs
- Zone potentiellement exposée aux coulées boueuses et charriages torrentiels

SUSCEPTIBILITÉ DES TERRAINS AUX CHUTES DE BLOCS ET AUX EFFONDREMENTS



- Formation susceptible aux effondrement de zones karstiques formées par dissolution calcaire
- Formation susceptible d'abriter des cavités souterraines formées par dissolution de gypse
- Formation susceptible d'abriter des carrières souterraines
- Zone potentiellement exposée aux chutes de blocs et éboulements

MINES ET CARRIÈRES



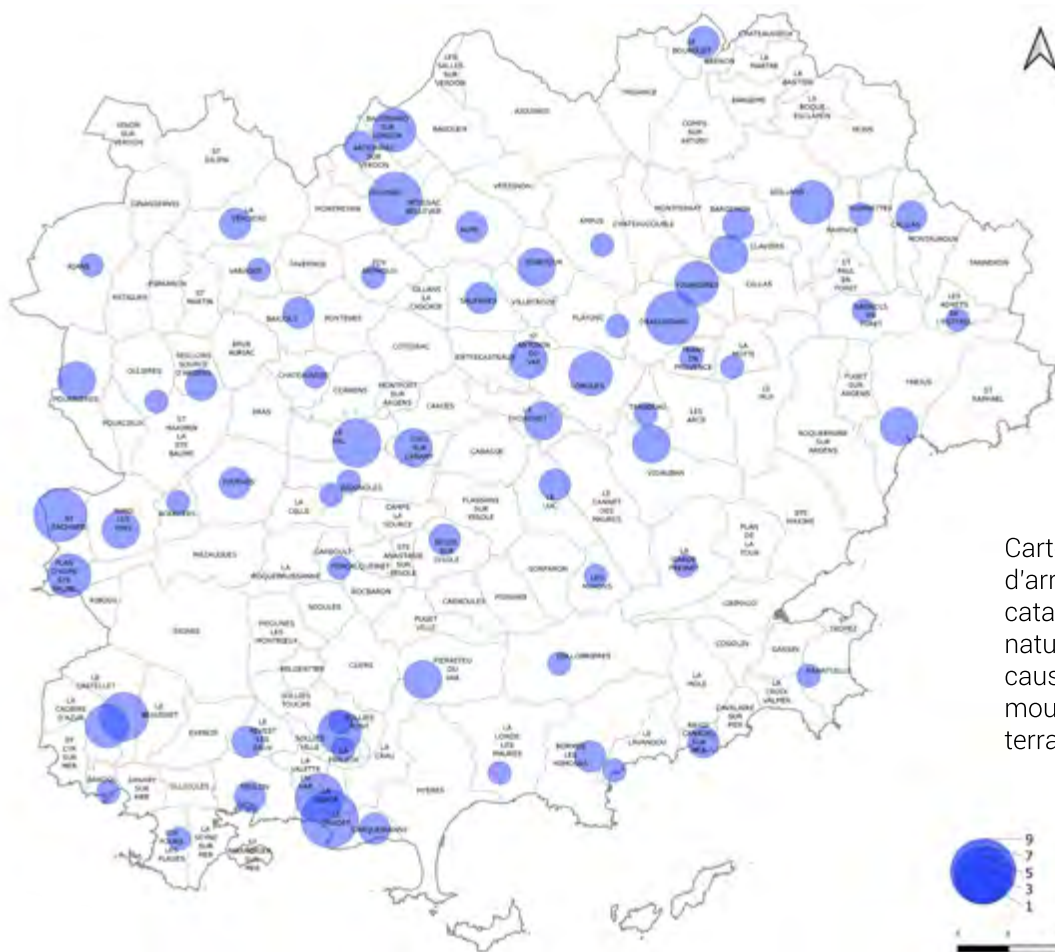
- Périmètres des concessions minières
- Emprise des mines
- Emprise des carrières
- ◆ Commune ayant fait l'objet d'un Porter à Connaissance

EFFONDREMENTS ET GLISSEMENTS LIÉS À LA PRÉSENCE DE TERRAINS GYPSEUX



- | Effondrement : | Glissement : |
|---|---|
| ■ Aléa fort | Aléa fort |
| ■ Aléa moyen | Aléa moyen |
| ■ Aléa faible | Aléa faible |

HISTORIQUE DES ÉVÉNEMENTS SUR LE TERRITOIRE :



Carte 36. Nombre d'arrêtés de catastrophes naturelles pour cause de mouvement de terrain depuis 1982.



Les risques paroxysmiques

Les événements météorologiques paroxysmiques sont définis comme des phénomènes d'intensité extrême. Parmi eux, on retrouve la canicule et son corollaire, la sécheresse, mais également le grand froid et le couple neige-verglas.

Pour le Var, les risques suivants sont pris en considération :

Canicule : la canicule est définie comme un niveau de très forte chaleur le jour et la nuit pendant au moins trois jours consécutifs. La définition de la canicule repose donc sur deux paramètres : la chaleur et la durée du phénomène.

Grand froid : un épisode de grand froid est caractérisé par sa persistance, son intensité et son étendue géographique. Les températures atteignent des valeurs nettement inférieures aux normales saisonnières de la région concernée. L'épisode dure au moins deux jours.

Sécheresse : les périodes de sécheresse peuvent résulter d'un manque de pluie, mais aussi d'une utilisation trop intensive ou inadaptée de l'eau disponible.

Les personnes les plus fragiles sont particulièrement exposées aux dangers liés aux chaleurs extrêmes.

Ainsi, les personnes âgées, les enfants en bas âge et les femmes enceintes peuvent avoir besoin d'une attention plus particulière de la part des services de secours.

HISTORIQUE DES ÉVÉNEMENTS SUR LE TERRITOIRE :

Canicule : 2 épisodes totalisant 17 journées de vigilance orange depuis 2012.

Neige/verglas : 8 épisodes totalisant 25 journées de vigilance orange depuis 2012.



Le risque de tempête

On parle de tempête lorsqu'une perturbation atmosphérique (ou dépression) génère des vents dépassant 89 km/h (soit 48 nœuds – degré 10 de l'échelle de Beaufort).

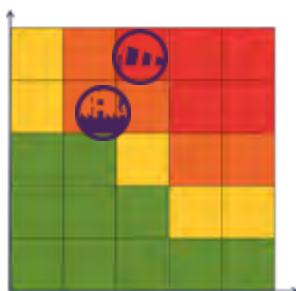
Ces vents violents s'accompagnent de fortes précipitations et parfois d'orages. Les tempêtes peuvent avoir un impact considérable aussi bien sur les personnes que sur leurs activités ou leur environnement. L'ensemble des communes du Var est soumis à ce risque.

HISTORIQUE DES ÉVÉNEMENTS SUR LE TERRITOIRE :

Vent violent : 11 épisodes totalisant 23 journées de vigilance orange depuis 2012.

2. Les risques technologiques

Les risques technologiques sont liés à l'action humaine, plus précisément à la manipulation, au transport ou au stockage de substances dangereuses pour la santé et pour l'environnement (par ex., risques industriels, nucléaires, biologiques, etc.).



Les risques industriels et nucléaires

Les risques industriels et nucléaires proviennent des dangers liés aux dysfonctionnements potentiels d'unités stockant, utilisant et/ou produisant des produits nocifs ou dangereux pour les personnes et/ou l'environnement.

Les effets peuvent être :

- thermiques, résultant d'une explosion ou d'une combustion de produit inflammable ;
- mécaniques, résultant d'une surpression consécutive à une onde de choc provoquée par une explosion ;
- toxiques ou nocifs, résultant d'une fuite de substance chimique (chlore, ammoniac, phosgène, acide, etc.) ;
- rayonnants et contaminants, résultant de l'utilisation de produits radioactifs.

Le Code de l'environnement, à travers la réglementation sur les installations classées pour la protection de l'environnement (ICPE), soumet les industries à un régime d'autorisation ou de déclaration en fonction de l'importance des risques ou des inconvénients qui peuvent être engendrés :

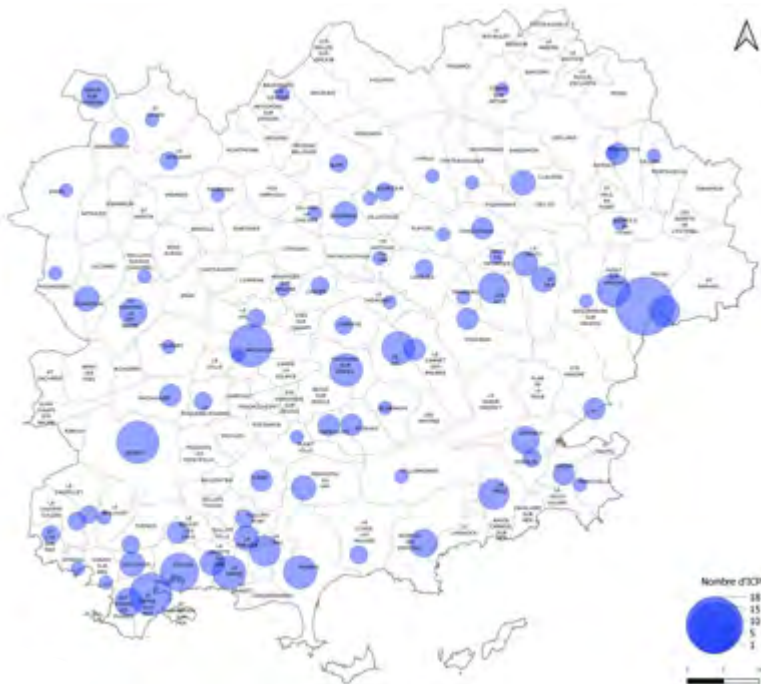
- La déclaration : elle concerne les activités les moins polluantes et les moins dangereuses. Une simple déclaration en préfecture est nécessaire.

- L'enregistrement : il est conçu comme une autorisation simplifiée visant des secteurs pour lesquels les mesures techniques de prévention des inconvénients sont bien connues et standardisées.

- L'autorisation : elle concerne les installations présentant les risques ou les pollutions les plus importants. L'exploitant doit faire une demande d'autorisation avant toute mise en service, démontrant l'acceptabilité du risque.

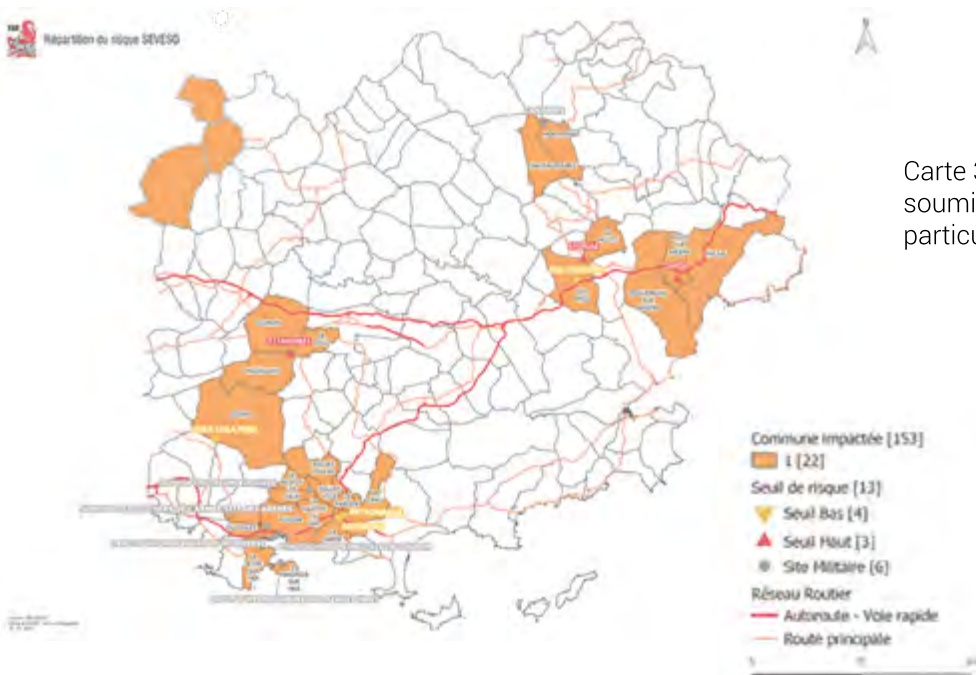
Les industries dont les effets des risques engendrés sont susceptibles de dépasser les limites de l'établissement sont soumises à une réglementation particulière. Elles sont dites « SEVESO », en référence à la directive européenne du même nom qui les réglemente.

Le département du Var compte aujourd'hui 257 ICPE soumises à autorisation.



Carte 37. Nombre d'établissements soumis à la réglementation ICPE par commune (enregistrement et autorisation).

Quinze établissements sont classés SEVESO, dont six installations militaires. Concernant les établissements nucléaires, le territoire du Var est compris dans le périmètre des dangers du centre de recherche du Commissariat à l'énergie atomique et de la base navale de Toulon.



Carte 38. Communes soumises à un plan particulier d'intervention (PPI).



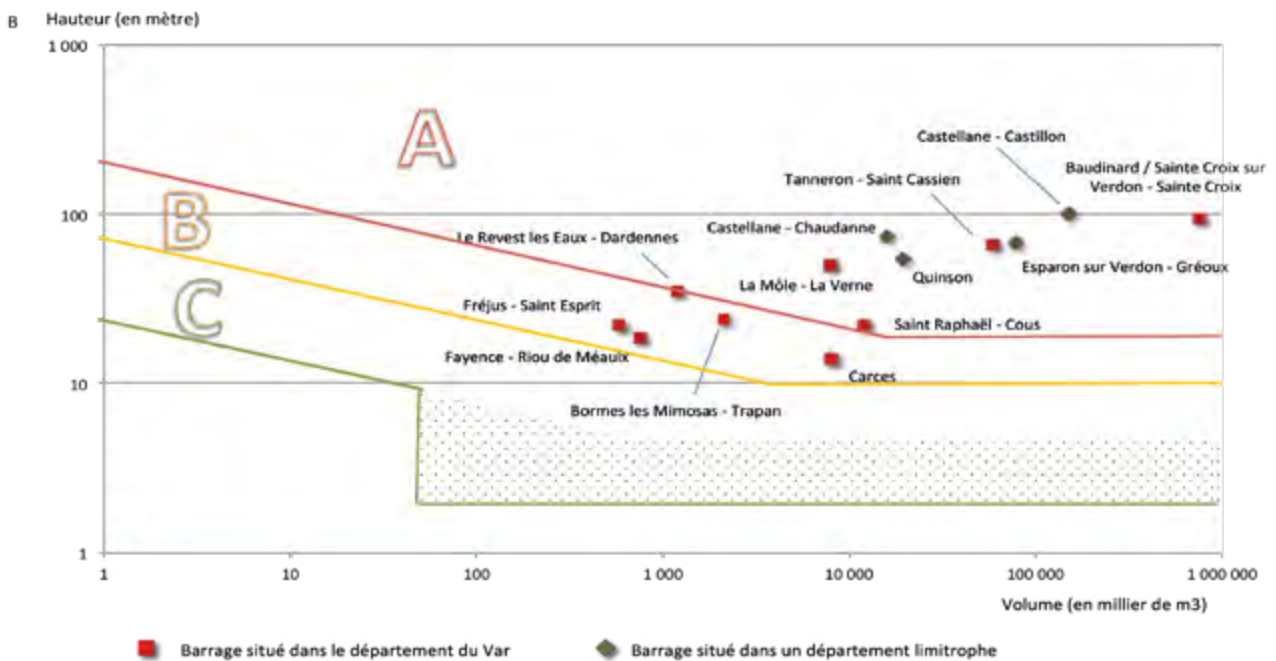
Le risque de rupture de barrage

Une rupture de barrage correspond à une destruction partielle ou totale de l'ouvrage et entraîne la formation d'une onde de submersion, laquelle provoque l'élévation brutale du niveau de l'eau à l'aval, voire un gigantesque torrent.

Les dommages occasionnés peuvent alors être considérables pour :

- les personnes : noyade, ensevelissement, etc. ;
- les biens : destruction et détérioration des bâtiments et des ouvrages (ponts, routes, etc.) ;
- l'environnement : destruction de la flore et de la faune, disparition du sol cultivable, pollutions diverses, boue, débris, etc.

Onze retenues d'eau sont classées au titre de la sécurité de fonctionnement dans le Var ou dans sa périphérie immédiate :



Diag. 15. Barrages menaçant le département suivant leur classe.

Trente-sept communes du Var sont concernées par le risque d'onde de submersion :



Carte 39. Les communes soumises à un risque de rupture de barrage.

PHÉNOMÈNE MARQUANT :

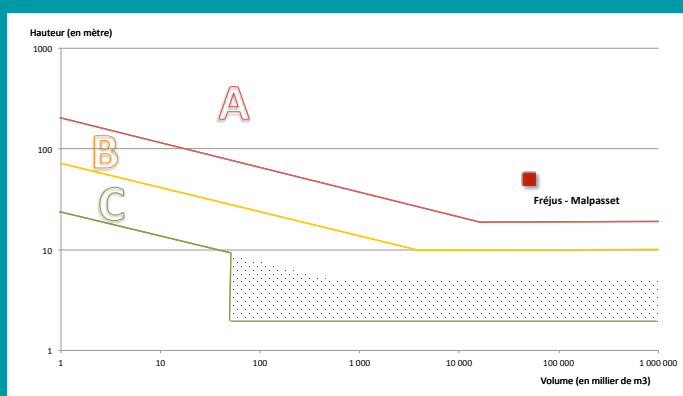
Le 2 décembre 1959, à 21 h 13, le barrage de Malpasset se rompt, libérant instantanément 50 millions de mètres cube d'eau qui forment une vague de 40 à 50 m de haut déferlant à 70 km/h.

En moins de vingt minutes, les quartiers ouest de Fréjus ainsi que la plaine côtière de l'Argens sont touchés.

La catastrophe a fait 423 morts et a causé des dégâts matériels majeurs sur les infrastructures et les habitations.

Le barrage de Malpasset : mis en service en 1954, le barrage était implanté dans le cours du Reyran.

Avec une réserve de 50 millions de mètres cube d'eau et une hauteur de 50 m, le barrage serait classé « A » selon la réglementation actuelle.





Le risque de transport de matières dangereuses

Une matière dangereuse, par ses propriétés physiques ou chimiques, ou bien par la nature des réactions qu'elle est susceptible de provoquer, peut présenter un danger grave pour l'homme, les biens ou l'environnement.

Comme pour les risques industriels et nucléaires, les effets potentiels de ce risque peuvent être thermiques, mécaniques, toxiques, rayonnants ou contaminants.

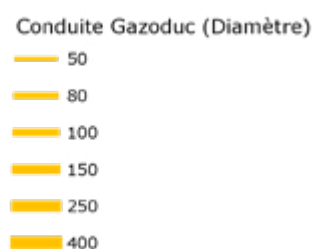
Que ce soit dans le cadre d'échanges internationaux ou pour satisfaire des besoins locaux, de nombreux transports de matières dangereuses transitent par le département par voie terrestre, ferroviaire, maritime et aérienne.

Par nature mobile, ce risque a la particularité d'être extrêmement diffus sur le territoire. Aussi, tout point du département peut potentiellement être impacté.

Un gazoduc et un oléoduc sont également en fonctionnement dans le département. Ils traversent 59 communes.



Carte 40.
Les communes traversées par un gazoduc et/ou un oléoduc.



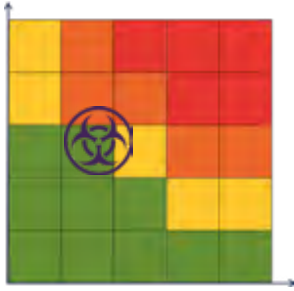
PHÉNOMÈNE MARQUANT :

Le 18 août 2008, un camion-citerne transportant 15 000 litres de super sans plomb et 15 000 litres de gasoil s'est couché sur le flanc dans un virage, sur la commune du Rayol-Canadel.

Le camion a pris feu et a terminé sa course contre la façade d'un hôtel dans lequel résidaient 15 personnes. L'établissement a été évacué en urgence.

L'hôtel a été entièrement détruit, ainsi qu'une agence immobilière attenante. Huit voitures et trois motos en stationnement ont également été brûlées.

Sept pompiers ont été blessés, ainsi que le conducteur du camion.



3. Les risques sanitaires

On appelle « risque sanitaire » un risque immédiat ou à long terme représentant une menace directe pour la santé des populations et nécessitant une réponse adaptée du système de santé.

Parmi ces risques, on recense notamment les risques infectieux pouvant entraîner une contamination de la population (virus Ebola, pandémie grippale, etc.).

La *pandémie grippale* : une pandémie grippale est une épidémie caractérisée par la diffusion rapide et géographiquement très étendue (plusieurs continents ou monde entier) d'un nouveau sous-type de virus résultant d'une mutation génétique. Le nouveau virus possédant des caractéristiques immunologiques différentes de celles des virus habituellement en circulation, l'immunité de la population est faible, voire nulle, ce qui a pour conséquence de permettre à la maladie de se propager rapidement.

Le *chikungunya*, la *dengue* et le *virus Zika* : le moustique *Aedes albopictus*, plus connu sous le nom de « moustique-tigre » et porteur potentiel de ces virus, a colonisé la majorité des communes du Var.

Le risque de voir l'une de ces maladies se développer à grande échelle est désormais envisageable.

Le nombre très important de personnes touchées par ces épidémies peut déstabiliser le tissu socioéconomique.

Les structures de secours et de soins peuvent également être gravement impactées par l'afflux de demandes de prises en charge, mais aussi par une potentielle baisse de disponibilité des effectifs touchés par la pandémie.

PANDÉMIE DE COVID-19

Le 11 mars 2020 l'organisation mondiale de la santé qualifiait l'épidémie de COVID-19 de "pandémie". Trouvant son origine en Chine continentale fin 2019, cette maladie infectieuse émergente s'est rapidement propagée dans le monde entier.

Pour gérer cet événement hors norme, le SDIS de Var a mis en œuvre son plan de continuité d'activité. Dirigées à partir d'une cellule de crise dédiée, les différentes activités opérationnelles et administratives de l'établissement ont été réorientées vers le maintien des missions prioritaires (lutte contre les incendies et les autres catastrophes) tout en assurant une protection maximal du personnels engagés.



4. La menace terroriste

La menace terroriste est définie comme une frappe sans discernement visant les civils. La violence déployée a pour but de tirer parti des effets que son irruption brutale produit sur les opinions publiques, afin de contraindre les gouvernements.

Défini comme tel, le terrorisme est largement répandu à travers le monde et prend des formes diverses. Son évolution constante le rend particulièrement difficile à appréhender. Cette menace étant par nature fluctuante, son état est évalué et diffusé quotidiennement suivant trois niveaux :

	<p>VIGILANCE</p> <p>Posture permanente de sécurité valable en tout temps et en tout lieu</p> <p>Nombreuses mesures permanentes de sécurité</p>
	<p>SÉCURITÉ RENFORCÉE – RISQUE ATTENTAT</p> <p>face à un niveau élevé de la menace terroriste</p> <p>Concerne l'ensemble du territoire ou peut être ciblée sur une zone géographique et/ou un secteur d'activité particulier</p> <p>Mesures permanentes de sécurité renforcées par des mesures additionnelles</p> <p>Pas de limite de temps définie</p>
	<p>URGENCE ATTENTAT</p> <p>vigilance et protection maximum en cas de menace imminente d'un acte terroriste ou à la suite immédiate d'un attentat</p> <p>Concerne l'ensemble du territoire ou peut être ciblée sur une zone géographique</p> <p>Mesures exceptionnelles pour prévenir tout risque d'attentat imminent ou de sur-attentat</p> <p>Mesures exceptionnelles d'alerte de la population</p> <p>Durée limitée à la gestion de crise</p>

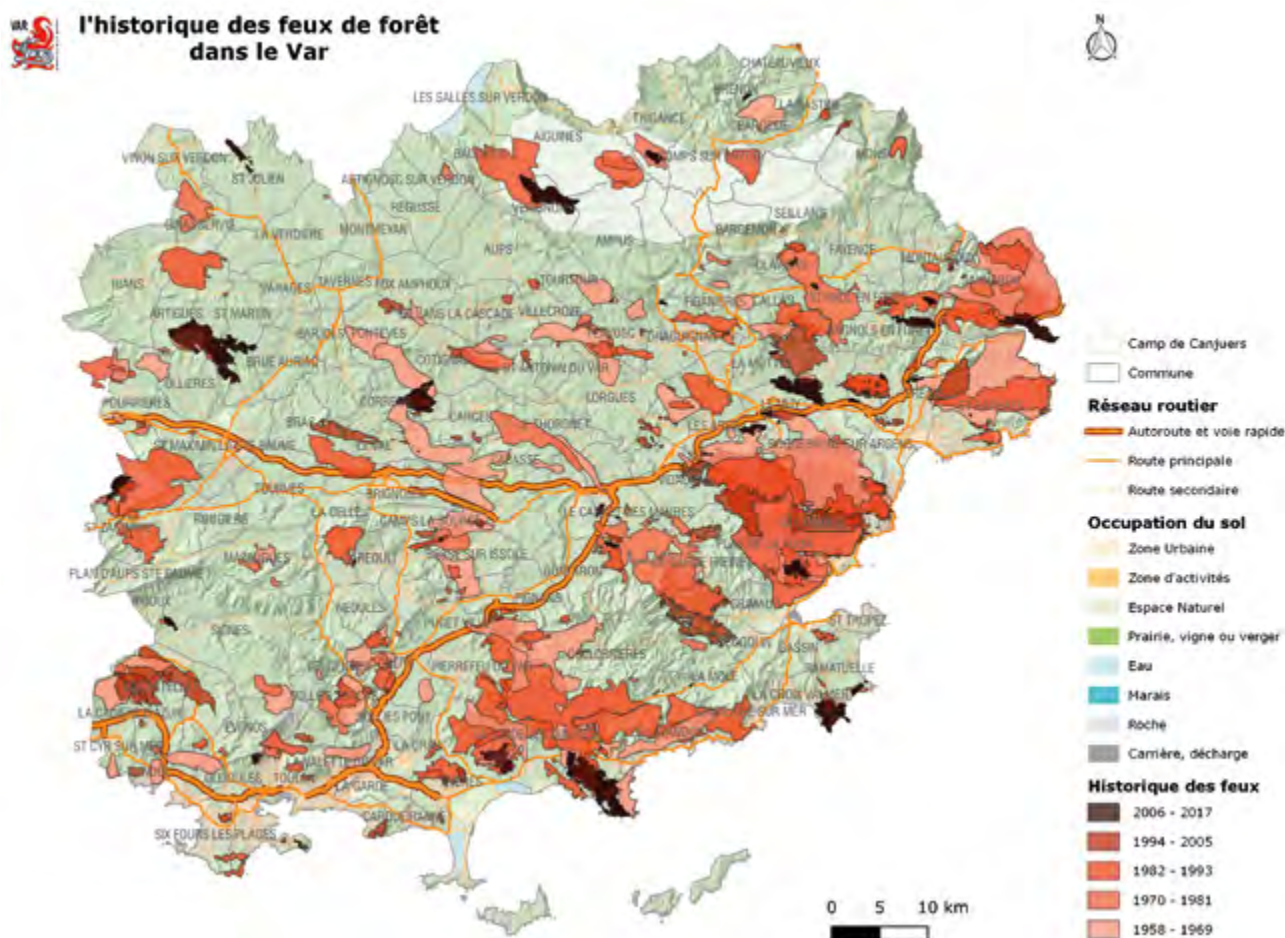
5. Les risques pseudo-chaotiques



Le risque de feu de forêt

On parle d'incendie de forêt lorsque le feu concerne une surface minimale de 0,5 ha d'un seul tenant, et qu'une partie au moins des étages arbustifs et/ou arborés (parties hautes) est détruite. Cette dénomination vaut aussi pour les incendies qui touchent le maquis, la garrigue ou encore les landes.

Historiquement, le département du Var a régulièrement été touché par des incendies d'espaces naturels, dont certains ont pu prendre une ampleur catastrophique :



Carte 41. Historique des feux de forêt dans le Var. Carte reprise en annexe

Avec la localisation et les circonstances de déclenchement du feu, les conditions climatiques sont un facteur déterminant dans l'écllosion et la propagation d'un incendie.

Les températures extrêmes (chaudes ou froides), la sécheresse et le vent favorisent la propagation de fronts de flammes rapides et par là même l'émergence de feux de grande surface.

Durant la saison estivale, afin de qualifier le risque journalier dans le Sud-Est de la France, les dangers liés aux conditions météorologiques sont classés en six niveaux :

- **Faible** : la zone est peu sensible. Le danger météorologique d'écllosion est très faible. L'écllosion d'un feu est improbable.

- **Léger** : la zone est peu sensible. Dans l'hypothèse peu probable où un feu prendrait, celui-ci se propagerait à faible vitesse.
- **Modéré** : la sensibilité de la zone augmente. L'état de dessèchement est faible ou modéré. En cas de feu, celui-ci se propagerait à vitesse modérée.
- **Sévère** : la zone est sensible. Le dessèchement est modéré ou fort. Deux cas principaux :
 - Le départ d'un feu est peu probable. Toutefois, en cas de départ, le feu pourrait se propager à vitesse élevée.
 - Le danger météorologique d'éclosion est important. En présence d'une cause de feu, le départ de feu est probable. La vitesse de feu pourrait être assez forte.
- **Très sévère** : la zone est très sensible. Le danger d'éclosion est élevé. Toute flamme ou source de chaleur risquerait de donner un feu se propageant à vitesse élevée.
- **Extrême** : la zone est extrêmement sensible. Le niveau de sécheresse est maximal. Le danger d'éclosion est très élevé. Toute cause de feu risque de provoquer un feu de très forte intensité, se propageant à une vitesse extrêmement rapide.

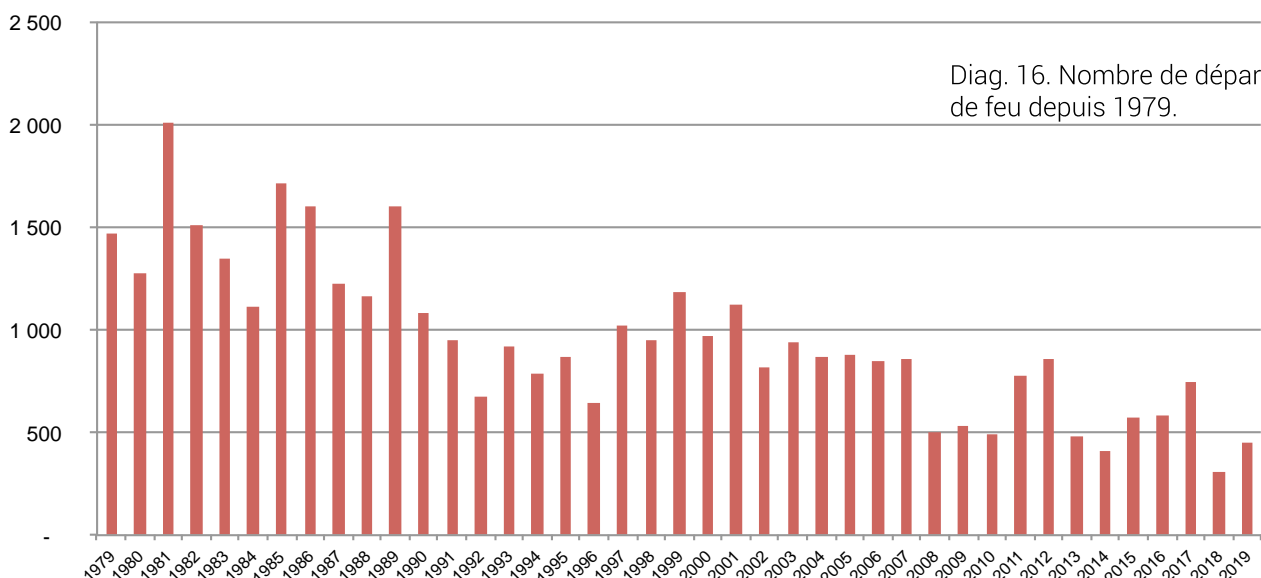
Cette évaluation est faite pour neuf zones du département :

Carte 42. Les massifs varois et leurs niveaux de danger.



ÉVOLUTION HISTORIQUE DU RISQUE :

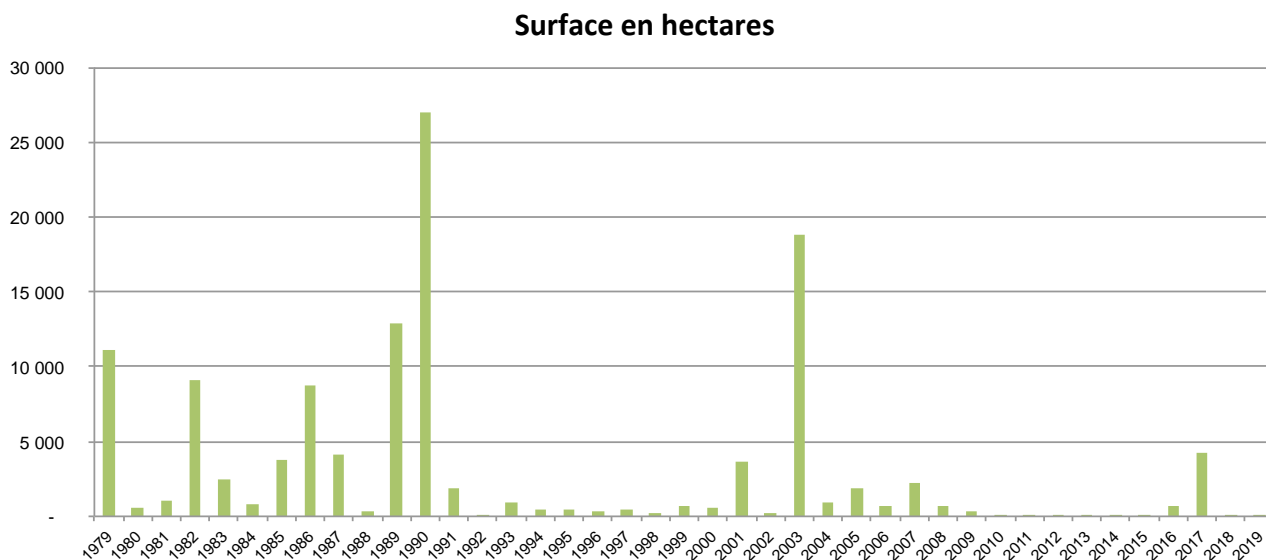
La mise en œuvre des préceptes du Guide de stratégie nationale de lutte contre les feux de forêt a montré son efficacité au cours des années passées. L'accentuation de la formation du public et la diffusion large des dangers journaliers de feux de forêt a porté ses fruits avec une baisse conséquente du nombre de départs de feux depuis 40 ans.



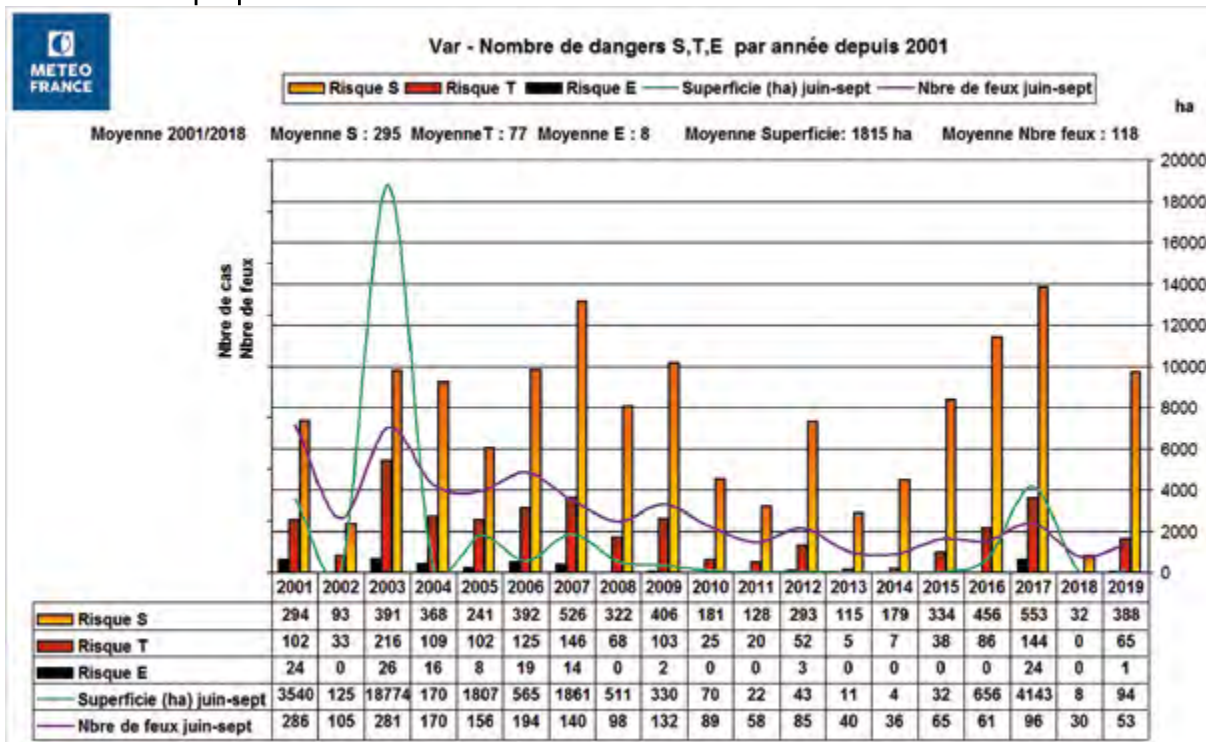
Diag. 16. Nombre de départs de feu depuis 1979.

En parallèle, les surfaces totales brûlées ont aussi diminué :

Diag. 17. Surface annuelle de forêt brûlée depuis 1979.



Si ces résultats sont encourageants, les prévisions liées au réchauffement climatique font craindre une augmentation du nombre de journées à risque élevé et l'avènement de feux plus virulents. Pour Thomas Curt, directeur de recherche à l'Institut national de recherche en science pour l'environnement, « la région PACA va connaître des incendies plus intenses, plus rapides et de plus grande taille ». L'historique du nombre de jours placés en danger sévère, très sévère et exceptionnel depuis 2012, mise en relation avec le bilan opérationnel, semble confirmer ces propos :



Diag. 18. Évolution des types de dangers liés aux risques de feux de forêt depuis 2001.

PHÉNOMÈNE MARQUANT :

Les journées des 24 et 25 juillet 2017, la sécheresse était jugée très forte par Météo France (indice maximum sur l'échelle), et les risques de feux de forêt étaient classés en dangers très sévère et exceptionnel suivant les zones de département.

Les sapeurs-pompiers sont intervenus sur 28 dépôts de feux en deux jours. Quatre ont dépassé 5 ha et trois 10 ha :



Carte 43. Feux de plus de 10 ha des 24 et 25 juillet 2017.

• La Croix-Valmer

Première alerte : 24/07, 19 h 29
Cause : jet d'objets incandescents
Fin de l'intervention : 31/07, 20 h 12
Surface brûlée : 506 ha

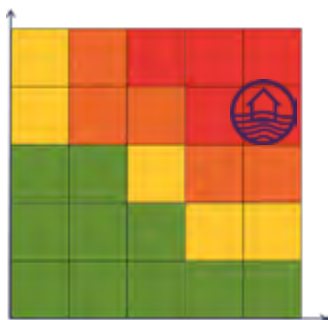
• La Londe-les-Maures

Première alerte : 25/07, 22 h 54
Cause : inconnue
Fin de l'intervention : 31/07, 20 h 39
Surface brûlée : 1 423 ha

• Artigues

Première alerte : 24/07, 21 h 47
Cause : malveillance
Fin de l'intervention : 03/08, 18 h 44
Surface brûlée : 1 704 ha

Source Prométhée



Le risque d'inondation

L'inondation est une submersion temporaire par l'eau de terres qui ne sont pas submergées en temps normal, quelle qu'en soit l'origine. L'expression recouvre les inondations dues aux crues des rivières, des torrents de montagne et des cours d'eau intermittents méditerranéens, aux remontées de nappes phréatiques, aux ruissellements urbains et agricoles.

Le département du Var peut subir trois types d'inondation :

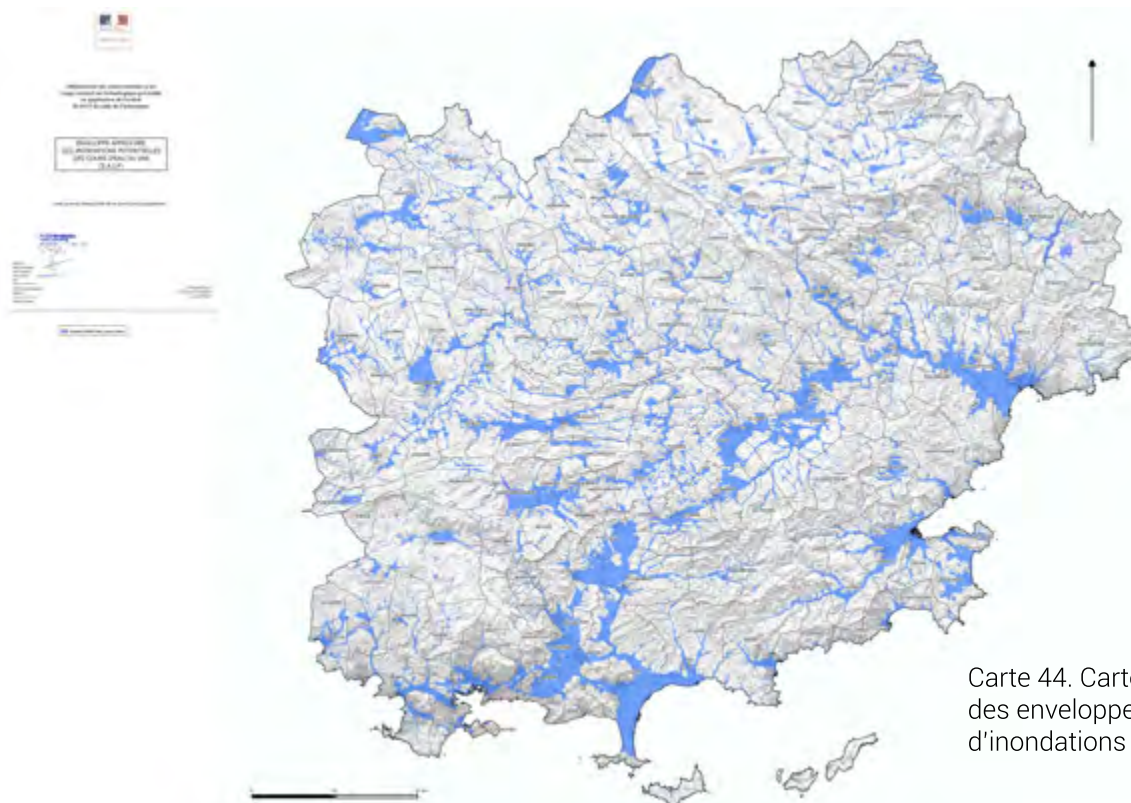
- **Les inondations torrentielles** : elles sont, selon Vinet (2010), « liées à la combinaison de deux facteurs : des précipitations intenses et des pentes assez fortes ». Elles sont par nature soudaines et très localisées.
- **Les inondations pluviales urbaines et périurbaines** : provoquées par la concomitance de très fortes pluies et de l'imperméabilisation des sols, elles sont également très soudaines.
- **Les inondations de plaine** : elles se retrouvent en aval du bassin versant de l'Argens, où les pentes sont faibles. Elles sont caractérisées par une lente montée des eaux. Les inondations de ce type durent en général plusieurs jours, à l'inverse des inondations torrentielles qui ne durent que quelques heures.

Le département du Var est particulièrement touché par des inondations torrentielles et pluviales urbaines et périurbaines, qui sont liées aux orages de type méditerranéen.

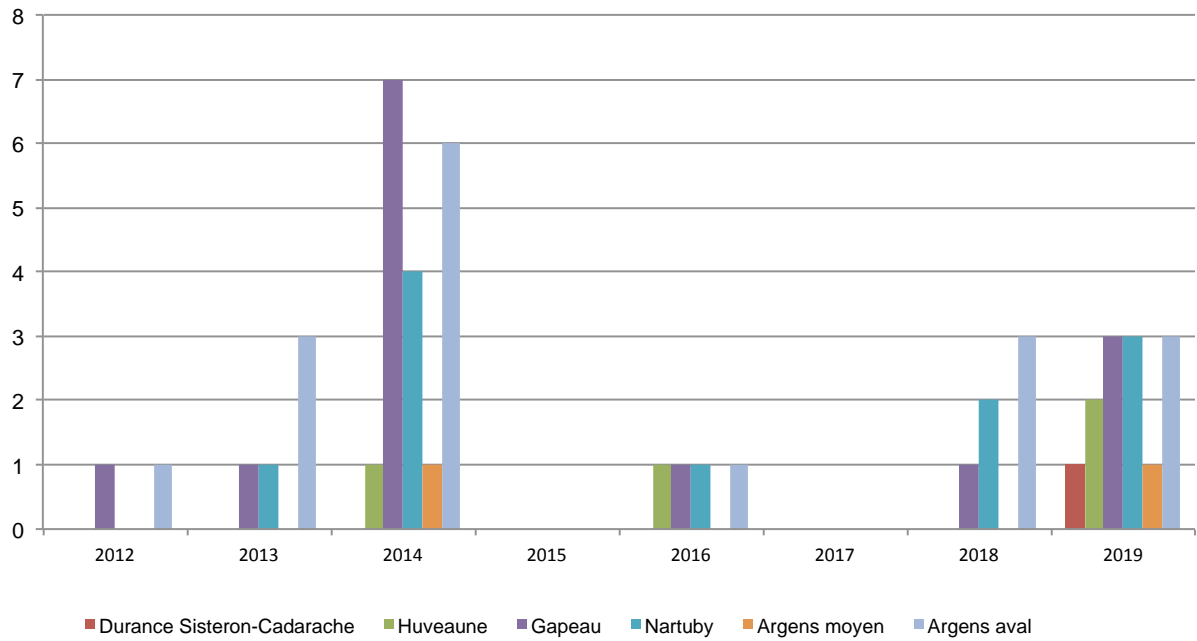
La prévision localisée des crues, même à court terme, est donc extrêmement difficile à effectuer. Aussi, l'alerte des populations et le pré-positionnement des moyens d'intervention au plus près du risque à défendre sont très délicats à mener.

Comme pour le risque de feu de forêt, un certain nombre de facteurs, comme l'historique météorologique, le jour et l'heure, ou encore l'activité de la zone, peuvent modifier considérablement les conséquences d'un événement initiateur tel qu'un orage violent.

Localisation des cours d'eau et zones potentiellement inondables :

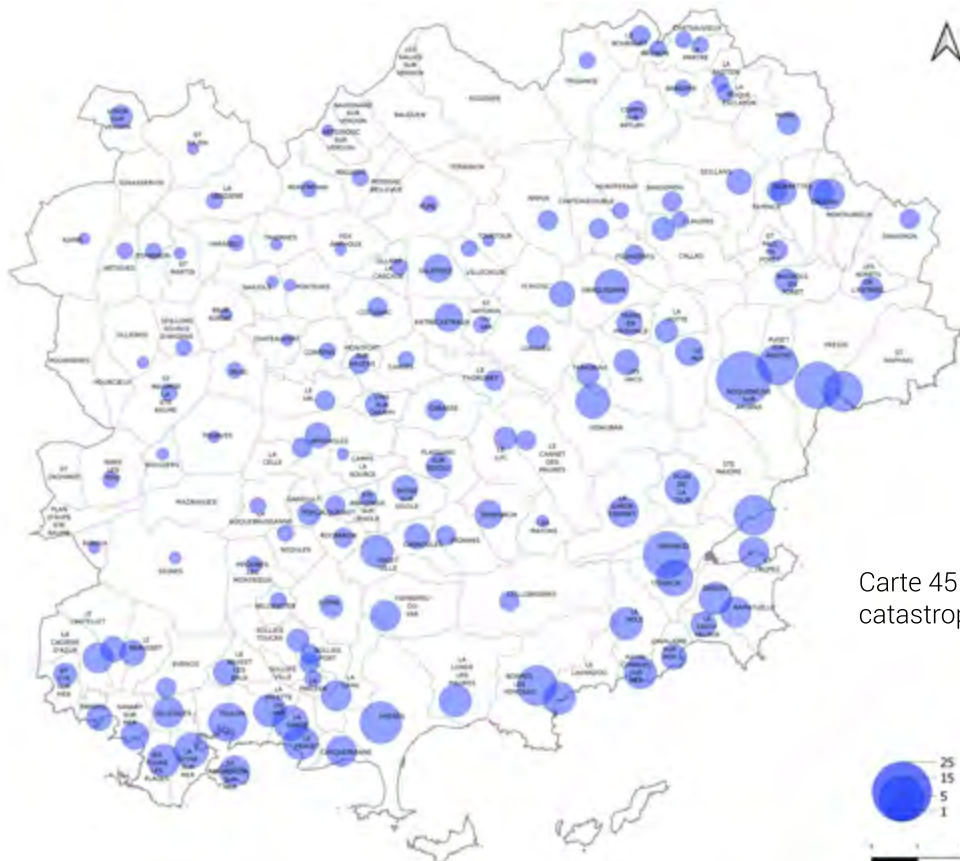


Carte 44. Cartographie des enveloppes approchées d'inondations potentielles.



Diag. 19. Nombre de passage des cours d'eau en vigilance orange, par année.

Nombre de communes déclarées en catastrophe naturelle pour causes d'inondation et de coulées de boues entre 2012 et 2019 :



Carte 45. Communes déclarées en catastrophe naturelle (2012-2019).

PHÉNOMÈNE MARQUANT :

Le 15 juin 2010, un orage de type méditerranéen s'est abattu sur la commune de Draguignan et ses alentours. Pour la journée, les cumuls de précipitations enregistrés se situaient entre 150 et 397 mm.

La Nartuby, le Réal, la Florièye puis l'Argens sont rapidement entrés en crue, la hauteur maximale enregistrée étant de 4 m. Durant la nuit, la lame d'eau a atteint la mer à Fréjus où les quartiers ouest de la ville ont été fortement impactés.

L'instant de la montée des eaux coïncidant avec la fin des horaires de travail, de nombreuses personnes se sont retrouvées piégées sur les routes. On a dénombré 25 morts ou disparus.

La commission d'enquête parlementaire qui a recueilli les éléments sur les circonstances de survenue et de gestion de ces inondations a estimé que « les moyens engagés ont permis de sauver 2 450 personnes, dont 1 100 sauvetages au sol et 1 350 sauvetages aériens, 300 personnes ayant évité une mort certaine ».



Carte 46. Bilan des précipitations exceptionnelles du 15 juin 2010.



SAPEURS POMPIERS du VAR

8239 YY 83

SAPEURS - POMPIERS
du VAR

Titre V

ANALYSE DE LA COUVERTURE OPÉRATIONNELLE

ÉTAT DE L'OFFRE
EN MATIÈRE DE SÉCURITE

5 105 femmes et hommes

445 spécialistes

446 véhicules de première intervention

Dans la mise en place de sa réponse opérationnelle, le Sdis œuvre pour qu'en tout point du département et en tout temps, une chance maximale soit accordée à toute personne en demande de secours.

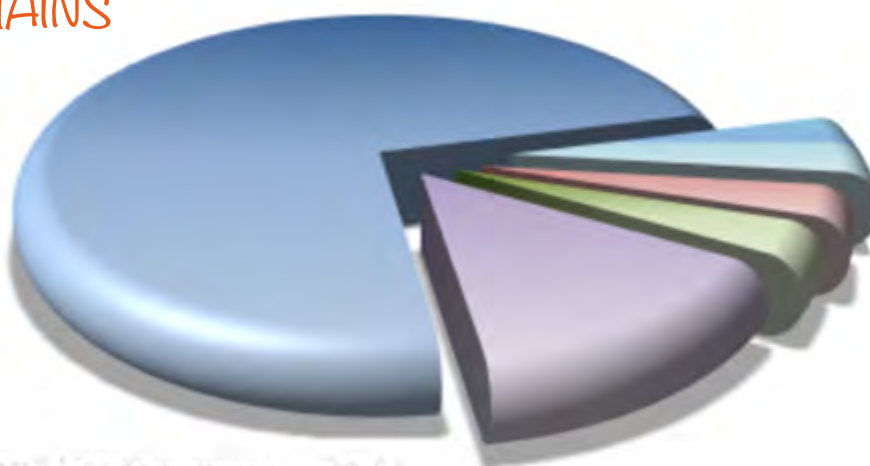
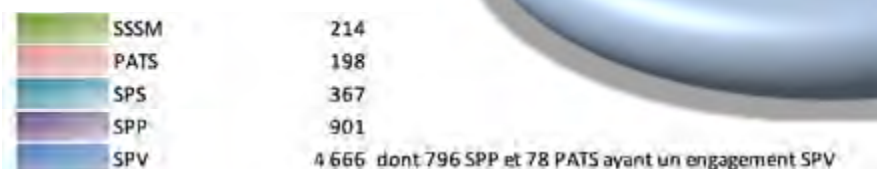
Un ensemble de personnels et de moyens sont donc disposés à travers le département, proposant ainsi une réponse opérationnelle de proximité immédiatement mobilisable. C'est cette dernière qui va être analysée dans ce chapitre.

Comme pour l'analyse des risques courants, son état sera mis en perspective de son évolution depuis 2012 ainsi que des indicateurs nationaux ou des Sdis équivalents* lorsqu'ils existent.

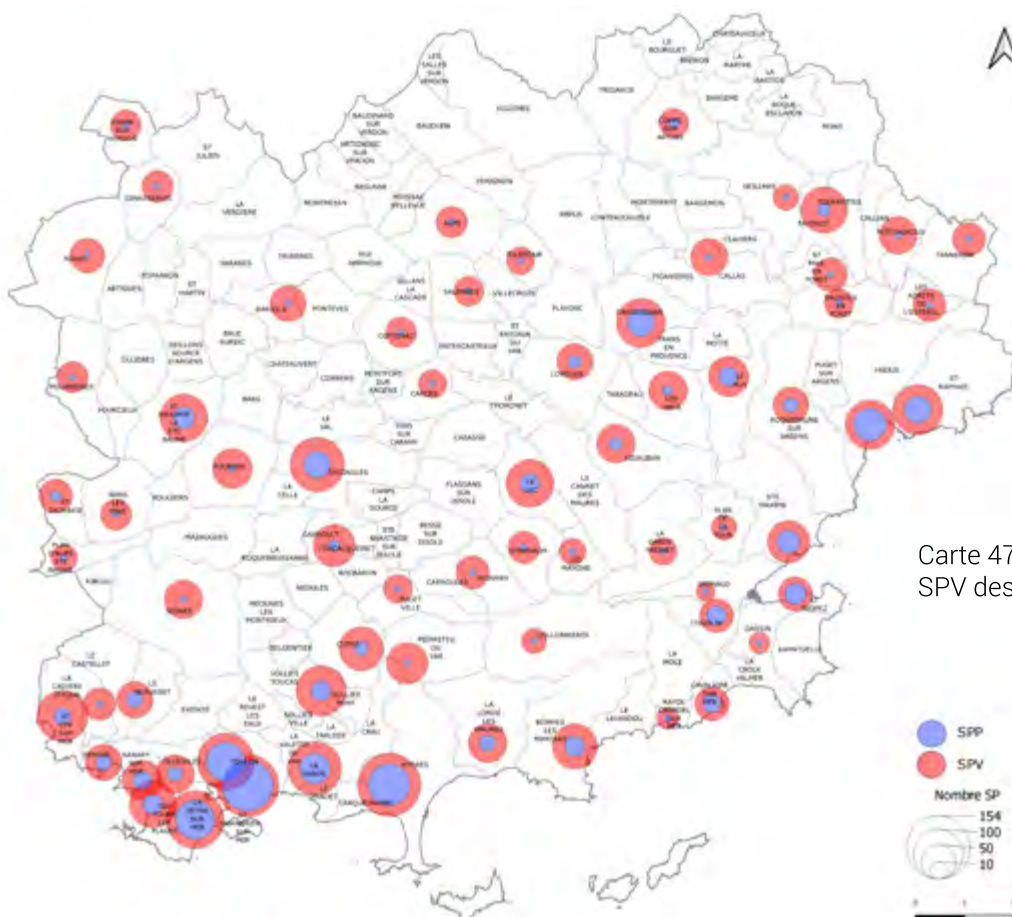
Chapitre 1

LES MOYENS HUMAINS

Diag. 21. Répartition des effectifs du Sdis en 2019 suivant le statut des agents.



Les effectifs en unités opérationnelles se concentrent pour leur part dans les CIS les plus sollicités :

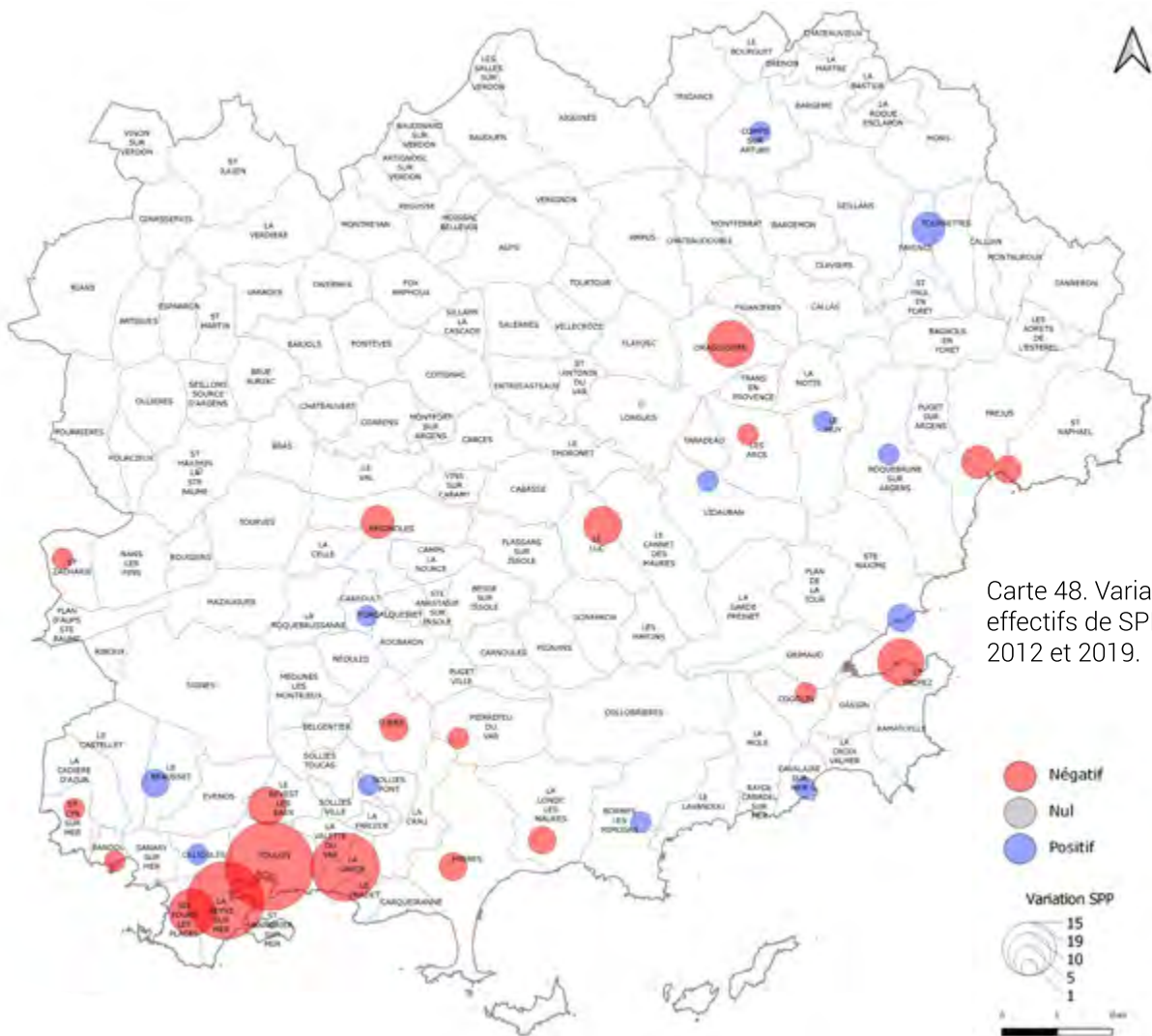


Carte 47. Effectifs SPP et SPV des CIS.

Avec 74 % de sapeurs-pompiers volontaires au sein du corps départemental, le Var se situe nettement au-dessus de la moyenne des départements équivalents (taux de SPV de 67 %). Il a été constaté ces dernières années des difficultés de fidélisation de ces personnels. Pour ce statut, le taux de rotation a atteint une moyenne annuelle de plus de 10 % ces dernières années.

TURN OVER DES SPV
 50 % du budget dédié à la formation est affecté à la formation initiale des sapeurs-pompiers volontaires.

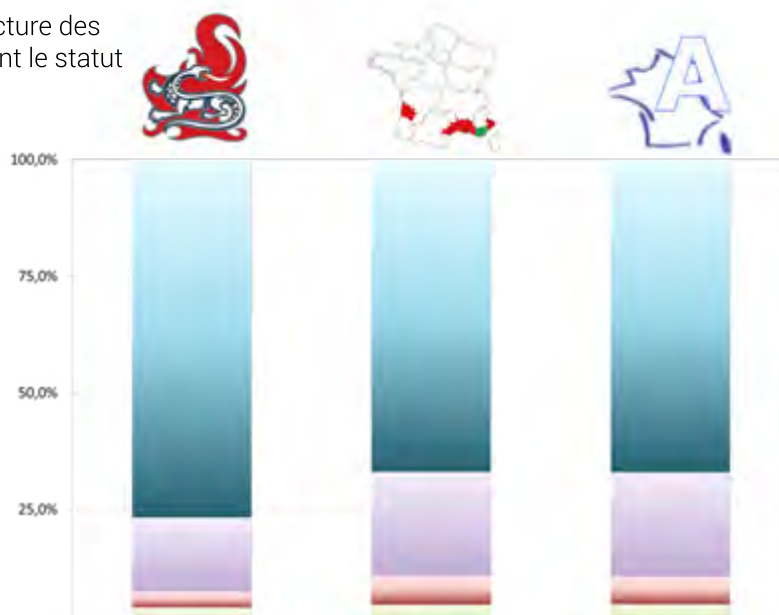
Concernant les personnels SPP, l'effectif en unité opérationnelle a baissé de 10 % depuis 2012. Une réorientation des effectifs vers les centres de moyenne importance s'est opérée durant cette période.



Carte 48. Variation des effectifs de SPP entre 2012 et 2019.

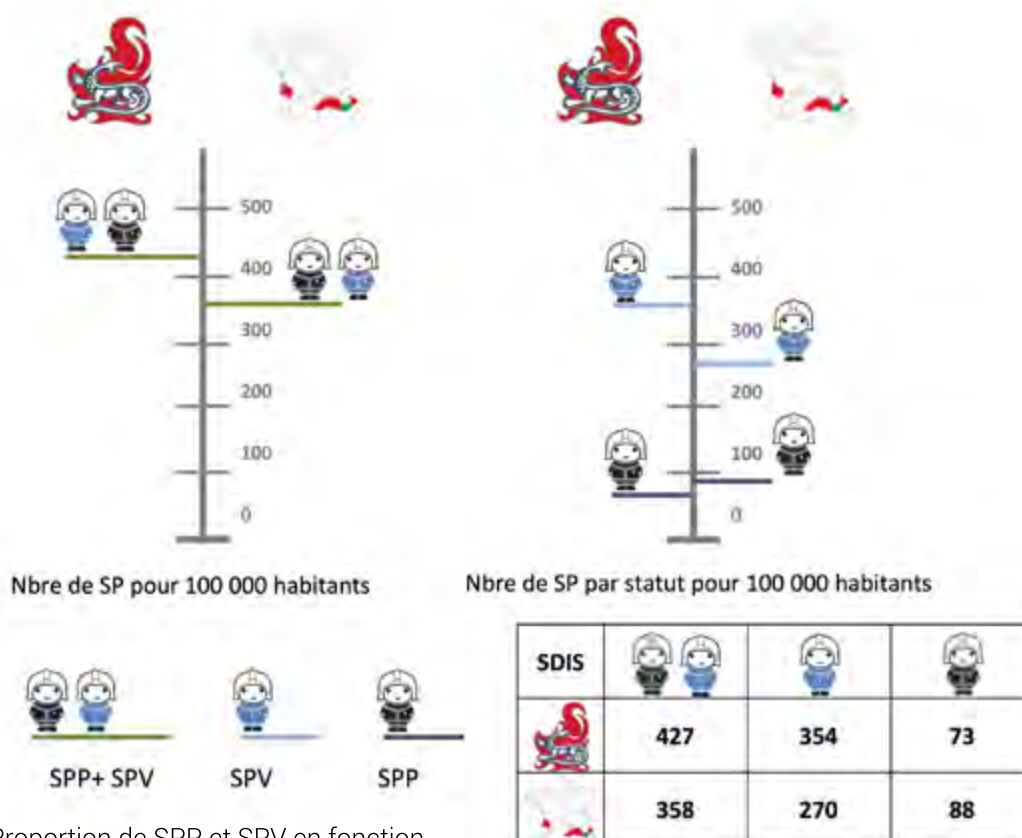
Une comparaison des données du Sdis avec celles des départements équivalents permet de constater une sous-représentation des personnels permanents au sein du Sdis du Var, que ce soit dans la filière des sapeurs-pompiers professionnels ou dans celle du personnel administratif, technique et spécialisé.

Diag. 22. Structure des effectifs suivant le statut des agents.



SPV	74,3 %	67 %	61,7 %
SPP	17,6 %	22,3 %	20,4 %
PAT	3,9 %	6,2 %	5,9 %
SSSM	4,2 %	4,6 %	12 %

En comparant les effectifs de sapeurs-pompiers du Sdis avec ceux des départements équivalents, il apparaît que cette spécificité varoise est principalement liée à un effectif important de sapeurs-pompiers volontaires.












Diag. 23. Proportion de SPP et SPV en fonction des départements équivalents.

Chapitre 2

LES MOYENS MATÉRIELS

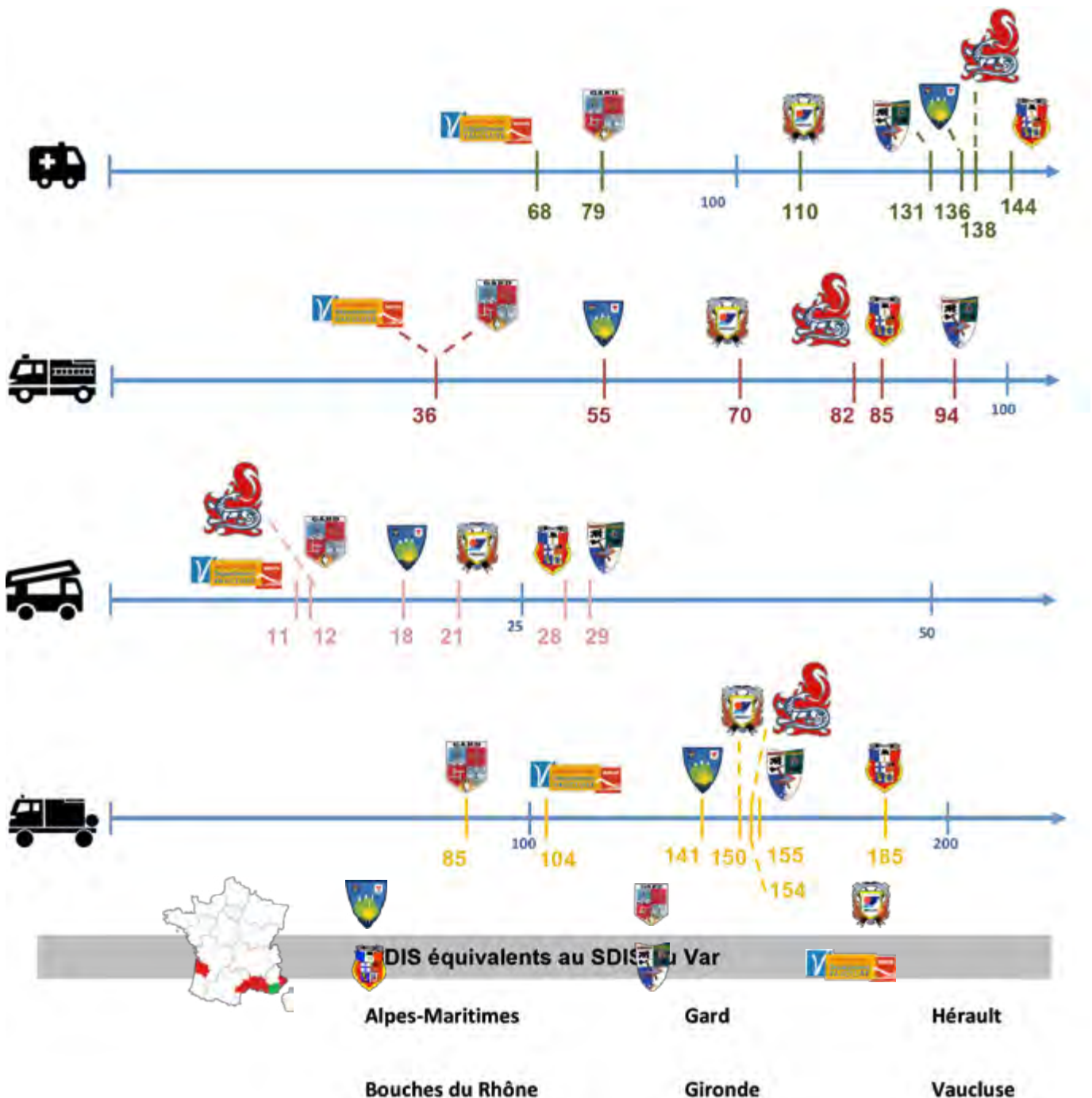
Organisé en 67 centres de secours et sept postes saisonniers, le Sdis dispose de 446 véhicules de première intervention :

Type d'Agrès					
		Nombre	Moyenne d'âge		
	VSAV	138	6,0 ans	5,9 ans	
	VLI	3	3,0 ans	/	
	Engins Urbains et mixtes	82	11,5 ans	11,0 ans	
	Moyens Aériens	12	10,8 ans	11,9 ans	
	Véhicules de Secours Routier	16	9,0 ans	11,2 ans	
	Camions Citerne Feu de Forêt	154	18,4 ans	13,8 ans	
	Hélicoptère Bombardier d'Eau	4	Location (estivale)	/	

Depuis plusieurs années, une politique d'optimisation du parc roulant s'est traduite par une réorientation des achats. L'acquisition de véhicules polyvalents, associée à une mise en réforme des camions feux de forêt les plus âgés, a engendré une réduction du nombre d'engins.

* Sdis équivalent : Sdis d'un département dont les risques ont les mêmes caractéristiques que celles retrouvées dans le Var (Alpes-Maritimes, Bouches-du-Rhône, Gard, Gironde, Hérault et Vaucluse).

Le parc a ainsi diminué de 17 % depuis 2012, principalement avec la mise en réforme des CCF, les plus anciens ne répondant plus aux normes de sécurité actuelle.
 Les CCRM et CCRL nouvellement acquis peuvent désormais assurer les missions d'attaque des départs de feux d'espaces naturels sur les secteurs de premier appel.
 Une comparaison avec les Sdis équivalents permet de mettre en perspective les données suivantes :



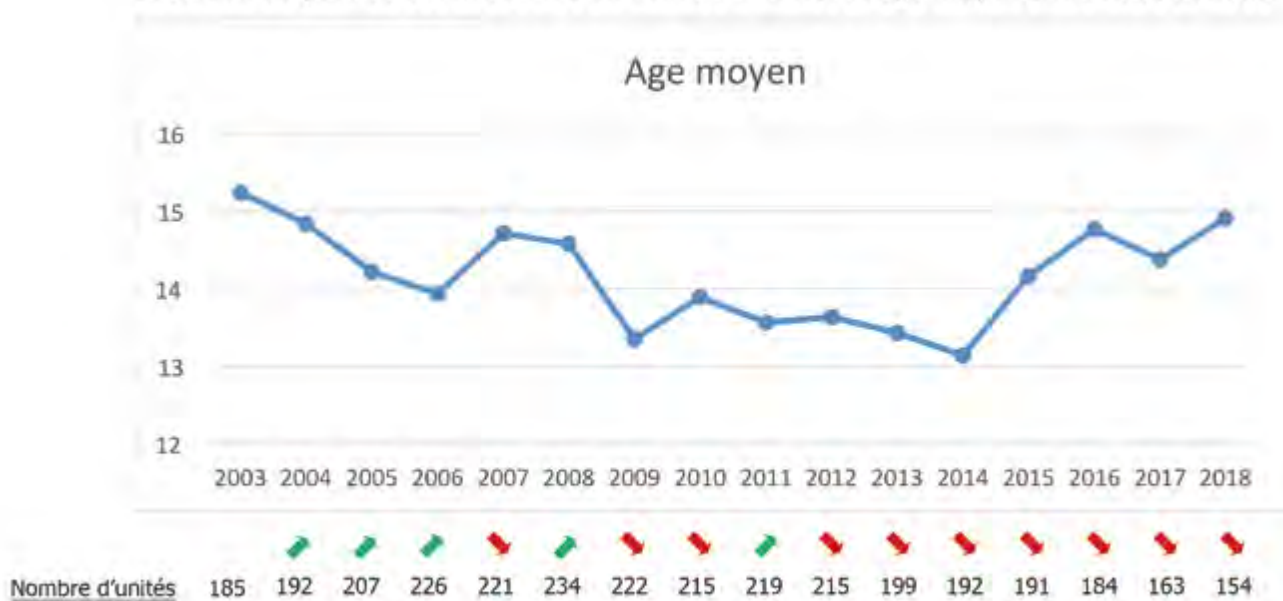
Le Sdis du Var possède un nombre d'unités correspondant à la moyenne des départements équivalents. Seul son équipement en moyens élévateurs aériens (MEA) est en dessous de la moyenne.

Consécutivement à la réduction du parc et à l'augmentation du nombre d'interventions durant la période d'étude, la sollicitation des VSAV a nettement augmenté. Le temps moyen d'intervention pour ces vecteurs est passé de 713 heures en 2012 à 868 heures en 2018, soit une augmentation de 22 %.










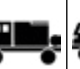

La charge ainsi ajoutée a eu une conséquence directe sur les temps d'indisponibilité et de maintenance de ces engins.

Concernant les moyens de lutte contre les feux de forêt, très peu d'acquisition ont été effectuées ces dernières années. Une augmentation de l'âge moyen du parc est en conséquence en train de s'opérer. Là aussi, cette évolution a un impact notable sur la disponibilité de ces vecteurs.

Evolution du parc de CCFM et CCFS en nombre d'unités et âge moyen entre 2003 et 2018



RÉPARTITION PAR CIS DES MOYENS HUMAINS ET MATÉRIELS

Groupement/caserne		SPV	SPP	Secteur			Parc matériel					
												
EST	Gpt est	2	18									
EST	Aups	42	0	8 573	705	289%						
EST	Bagnols-en-Forêt	36	0	2 844	235	118%						
EST	Callas	59	0	2 650	421	160%						
EST	Cavalaire-sur-Mer	50	11	11 370	1 515	648%						
EST	Cogolin / Grimaud	62	14	18 050	2 946	379%						
EST	Comps-sur-Artuby	36	1	3 006	135	248%						
EST	Draguignan	98	30	55 316	4 440	18%						
EST	Fayence	89	4	9 650	575	143%						
EST	Fréjus	100	45	61 730	6 605	183%						
EST	La Garde-Freinet	32	0	1 920	296	239%						
EST	Le Muy	68	13	12 276	1 282	87%						
EST	Le Rayol-Canadel	19	0	723	103	775%						
EST	Les Adrets-de-l'Estérel	46	0	2 815	277	60%						
EST	Les Arcs-sur-Argens	64	1	9 074	845	48%						
EST	Lorgues	56	4	12 531	1 186	74%						
EST	Montauroux	60	0	9 805	1 840	88%						
EST	Plan-de-la-Tour	26	0	2 875	451	168%						
EST	Roquebrune-sur-Argens	54	6	14 459	1 745	338%						
EST	Saint-Paul-en-Forêt	48	0	1 773	176	81%						
EST	Saint-Raphaël	102	30	35 613	4 317	290%						
EST	Saint-Tropez / Gassin	67	17	9 178	2 564	773%						
EST	Sainte-Maxime	75	21	14 183	2 316	369%						
EST	Salernes	38	0	7 364	837	97%						
EST	Seillans	27	0	2 700	289	140%						
EST	Tanneron	47	0	1 699	141	43%						
EST	Tourtour	32	0	595	89	355%						
EST	Viduban	63	4	12 011	907	52%						
OUEST	Gpt ouest	2	20									
OUEST	Bandol	57	7	8 554	1 355	477%						
OUEST	La Cadière-d'Azur	45	0	5 648	572	99%						
OUEST	La Garde	115	39	69 221	3 961	20%						
OUEST	La Seyne-sur-Mer (Sud)	132	63	70 648	5 228	51%						
OUEST	La Seyne-sur-Mer (Nord)											
OUEST	Le Beausset	56	8	13 880	889	77%						
OUEST	Ollioules	63	6	16 428	1 636	15%						
OUEST	Saint-Cyr-sur-Mer	106	9	11 956	1 902	224%						
OUEST	Sanary-sur-Mer	67	12	16 843	2 062	196%						
OUEST	Signes	63	0	2 888	431	83%						
OUEST	Six-Fours-les-Plages	91	14	33 422	3 288	137%						

Groupement/caserne		SPV	SPP	Secteur			Parc matériel						
OUEST	Solliès-Pont	103	14	24 296	1 881	18%							
OUEST	Toulon-Centre	149	104	177 713	14 066	11%							
OUEST	Toulon-Ouest	128	62										
CENTRE	Gpt centre	6	17										
CENTRE	Barjols	55	0	7 976	523	60%							
CENTRE	Bormes-les-Mimosas	84	15	14 265	2 094	680%							
CENTRE	Brignoles	118	29	38 279	3 355	24%							
CENTRE	Carcès	34	0	3 529	328	61%							
CENTRE	Collobrières	26	0	1 997	160	112%							
CENTRE	Cotignac	40	0	2 203	295	172%							
CENTRE	Cuers	81	5	11 557	996	9%							
CENTRE	Garéoult	74	2	20 825	1 289	30%							
CENTRE	Ginasservis	42	0	5 899	322	79%							
CENTRE	Gonfaron	44	0	4 380	287	17%							
CENTRE	Hyères	155	72	85 145	7 674	104%							
CENTRE	Porquerolles												
CENTRE	La Londe-les-Maures	63	8	10 429	1 020	336%							
CENTRE	Le Luc	93	14	15 535	1 111	18%							
CENTRE	Les Mayons	29	0	656	47	5%							
CENTRE	Nans-les-Pins	41	0	6 395	411	50%							
CENTRE	Pierrefeu-du-Var	72	0	6 149	371	20%							
CENTRE	Pignans	47	0	7 728	515	19%							
CENTRE	Plan-d'Aups-Sainte-Baume	29	0	2 184	153	50%							
CENTRE	Pourrières	41	0	5 244	360	10%							
CENTRE	Puget-Ville	35	0	4 330	287	15%							
CENTRE	Rians	51	0	5 170	394	55%							
CENTRE	Saint-Maximin-la-Sainte-Baume	93	18	24 398	2 043	21%							
CENTRE	Saint-Zacharie	48	2	5 682	364	10%							
CENTRE	Tourves	67	0	5 097	419	38%							
CENTRE	Vinon-sur-Verdon	40	0	4 321	309	30%							

Véhicule de Secours et d'Assistance aux Victimes

Moyens de désincarcération

Engin de lutte contre les feux d'espace clos ou semi-ouvert

Population résidente

Taux de logements saisonniers

Moyen élévateur aérien

Engin de lutte contre les feux d'espaces naturels

Camion-citerne de grande capacité

Entreprises et industries

Moyens présents dans le CIS

Moyens présents en engins polyvalents

Chapitre 3

LES MOYENS SPÉCIALISÉS

Afin de répondre aux situations requérant la mise en œuvre de techniques spécialisées et/ou de moyens spécifiques, huit équipes spécialisées ont été constituées :

- Groupe de reconnaissance et d'intervention en milieu périlleux (GRIMP) ;
- Canyon (CAN) ;
- Intervention en site souterrain (ISS) ;
- Risque radiologique (RAD) ;
- Risque chimique et biologique (RCH) ;
- Scaphandrier autonome léger (SAL) ;
- Sauvetage aquatique (SAV) ;
- Sauvetage-déblaiement (SDE).

Afin de répondre à des besoins techniques spécifiques au département du Var et en l'absence de guides nationaux de référence, sept activités complémentaires ont été créées :

- L'équipe « Brûlage dirigé et feu tactique » (BD/FT) ;
- L'équipe « Détachement d'intervention hélicoptéré » (DIH) ;
- L'équipe « Recherche des causes et des circonstances des incendies » (RCCI) ;
- L'équipe de cadre « Hélicoptère bombardier d'eau » (HBE) ;
- L'équipe de ravitaillement des avions bombardiers en eau et en produit retardant, dite « Pélicandrome » (PEL) ;
- L'équipe de décontamination nucléaire, radiologique, biologique, chimique et explosif (NRBCE) ;
- Le groupe d'extraction (GREX).

Toutes les personnes membres des équipes spécialisées ou exerçant une activité complémentaire sont titulaires de diplômes qualifiants correspondant à leur niveau de responsabilité dans la spécialité. Le suivi d'une formation continue annuelle garantit le maintien des compétences des personnels et permet leur inscription sur les listes opérationnelles annuelles.





1. L'équipe GRIMP

Mission

Interventions en matière de reconnaissance et de sauvetage dans les milieux naturels et artificiels où les moyens traditionnels des sapeurs-pompiers sont inadaptés, insuffisants ou dont l'emploi se révèle dangereux en raison de la hauteur ou de la profondeur et des risques divers liés au cheminement.

Sont exclues de ce champ d'application les opérations relevant du domaine du secours en montagne, du secours spéléologique et les opérations réalisables avec le lot de sauvetage et de protection contre les chutes.

Moyens humains et matériels





			
55 SP	2 véhicules lourds 2 VLTT	Personnel issu de 12 CIS	60 heures annuelles de maintien des acquis*

2. L'équipe CAN

Mission

Interventions dans les canyons dont l'accès est difficile et où les conditions de déplacement sont particulièrement délicates. Pour le Sdis du Var, le personnel de la spécialité figure sur la liste opérationnelle du GRIMP et a reçu une formation complémentaire.

Moyens humains et matériels

			
19 SP	1 embarcation légère	Personnel issu de 6 CIS	20 heures annuelles de maintien des acquis*

* Cumulées avec le volume horaire des formations du GRIMP.





3. L'équipe ISS

Mission

Interventions en sites souterrains présentant des conditions difficiles d'accès, de cheminement et d'évacuation des victimes, et nécessitant la mise en œuvre de matériels et de techniques de progression et de sauvetage particuliers.

Pour le Sdis du Var, le personnel de la spécialité figure sur la liste opérationnelle du GRIMP et a reçu une formation complémentaire.

Moyens humains et matériels

			
16 SP	1 véhicule lourd	Personnel issu de 7 CIS	12 à 40 heures annuelles de maintien des acquis*





* Cumulées avec le volume horaire des formations du GRIMP.

4. L'équipe RAD

Mission

Intervention en cas d'urgence radiologique.

Moyens humains et matériels





			
46 SP	1 « Intervention »	Personnel issu de 12 CIS	20 heures annuelles de maintien des acquis

5. L'équipe RCH

Mission

Intervention en cas d'urgence chimique et/ou biologique.





Moyens humains et matériels

			
116 SP	2 « Reconnaissance » 2 « Intervention »	Personnel issu de 21 CIS	16 heures annuelles de maintien des acquis

Mission complémentaire

Décontamination de masse visant à la mise en œuvre d'équipements adaptés dans le cadre d'un accident industriel majeur ou d'un acte terroriste.

Moyens humains et matériels





			
28 SP	1 chaîne de décontamination 1 PRV	Personnel issu de 21 CIS	12 heures annuelles de maintien des acquis

6. L'équipe SAL

Mission

Interventions sous la surface de l'eau par la mise en œuvre de techniques et de matériels particuliers.

Moyens humains et matériels

			
19 SP	3 véhicules légers *	Personnel issu de 4 CIS	80 à 120 heures annuelles de maintien des acquis selon le niveau





* Mis en commun avec l'équipe SAV.

7. L'équipe SAV

Mission

Interventions aquatiques permettant de porter secours à des victimes en situation de détresse à la surface de l'eau.

Moyens humains et matériels

			
85 SP	3 véhicules légers *	Personnel issu de 17 CIS	25 à 30 heures annuelles de maintien des acquis selon le niveau





* Mis en commun avec l'équipe SAL.

8. L'équipe SDE

Mission

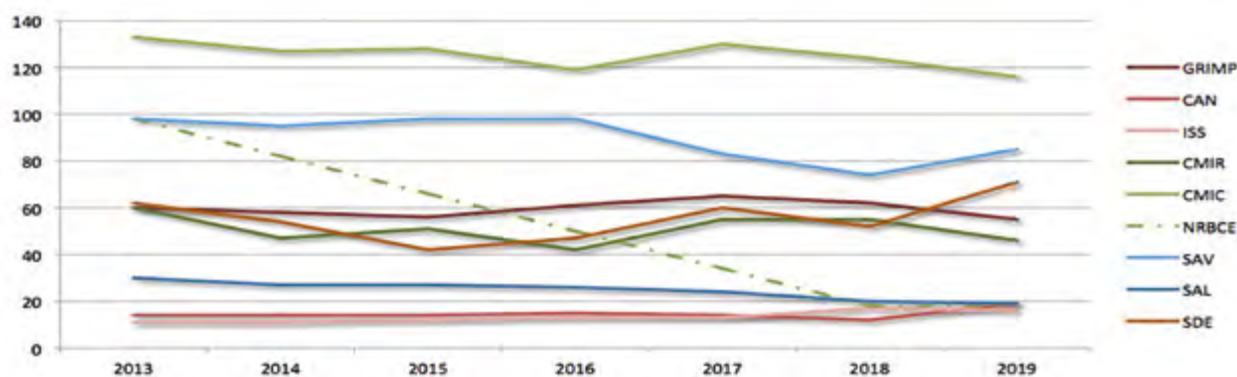
Interventions suite à des événements tels que glissement de terrain, effondrement d'immeuble ou de tranchée, etc., et aide aux personnes bloquées dans des situations particulièrement difficiles.

Moyens humains et matériels

			
71 SP	2 cellules	Personnel issu de 22 CIS	16 heures annuelles de maintien des acquis selon le niveau

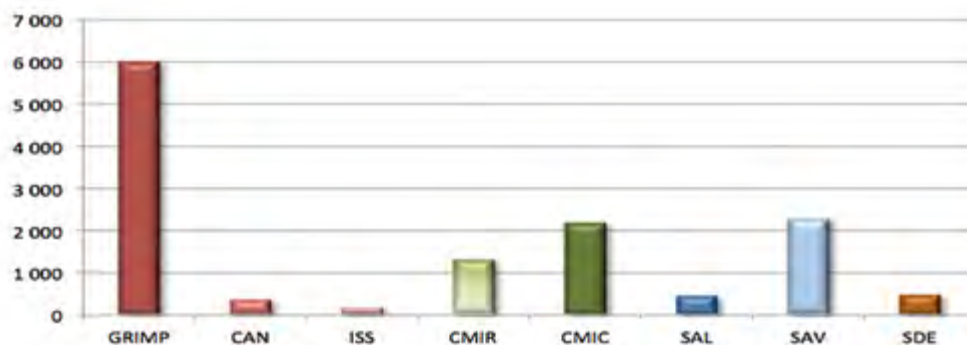
9. Évolution depuis 2013

Depuis 2013, une baisse continue des effectifs des spécialités a été constatée :



Diag. 24. Évolution des effectifs des spécialités entre 2013 et 2019.

Cependant, le volume horaire annuel accordé aux entraînements reste important. Plus de 13 000 heures/SP dévolues aux formations de maintien des acquis, ce qui équivaut à y consacrer le temps plein de huit sapeurs-pompiers professionnels.



Diag. 25. Volume horaire annuel des formations de maintien des acquis par spécialité en heure/SP.



Titre VI

ANALYSE DU SERVICE RENDU

ÉTAT DE LA QUALITÉ DE
SERVICE DU SDIS

4 800 000 heures de permanence

Un potentiel de 1 400 femmes et hommes
en départ immédiat

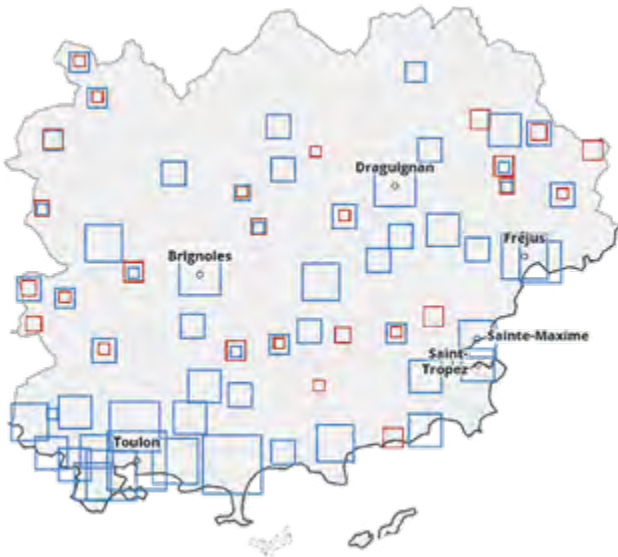
500 000 heures en opération

Chapitre 1

LES EFFECTIFS MOBILISABLES

Compte tenu de la spécificité estivale du département du Var et de la prédominance des demandes d'intervention en journée, le dispositif opérationnel évolue suivant la période :

Effectifs opérationnels hiver jour



Effectifs opérationnels hiver nuit



Effectifs opérationnels été jour

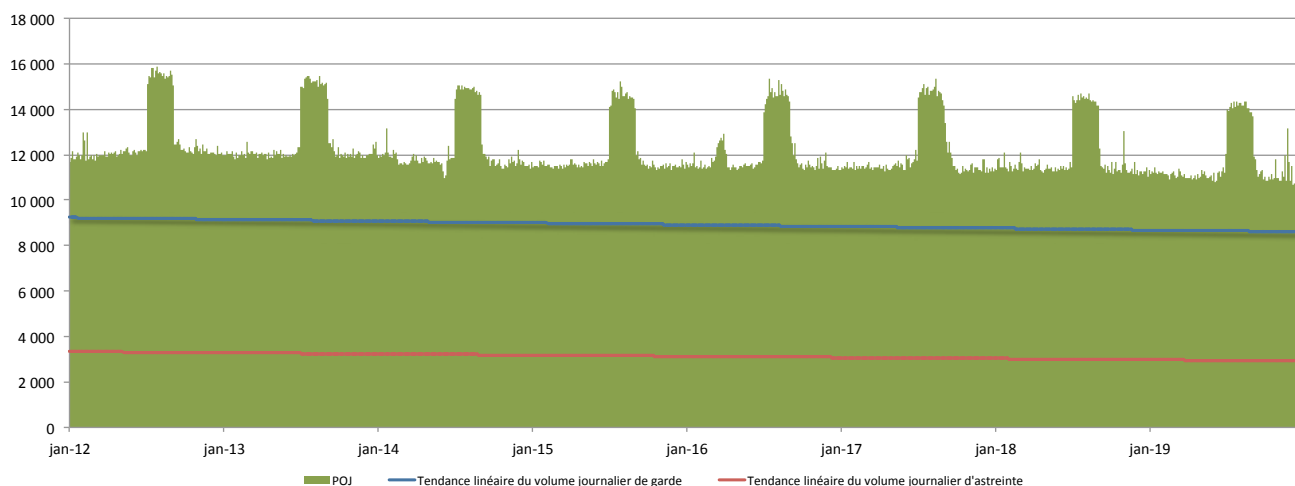


Effectifs opérationnels été nuit



Astreinte Garde
■ ■ 12

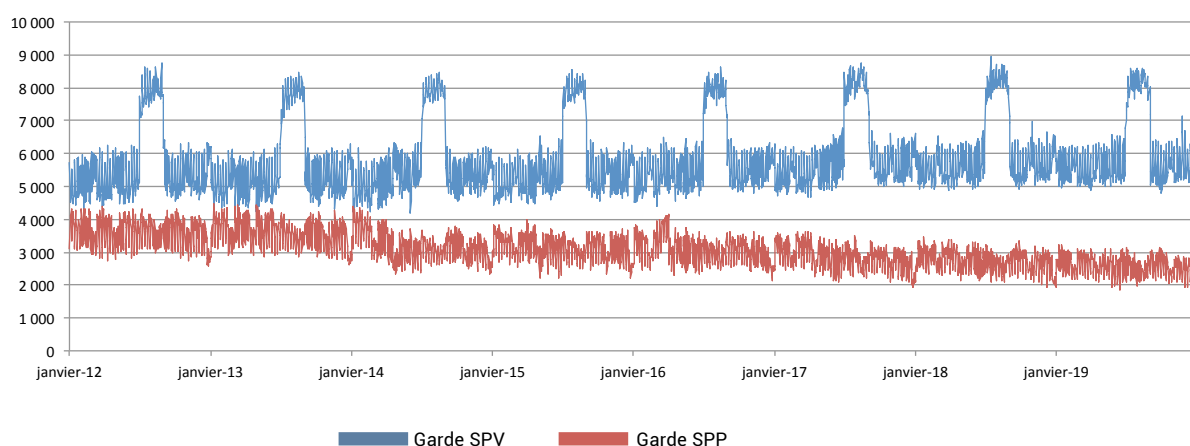
Sur la période d'étude, une baisse des effectifs mobilisables a été constatée, que ce soit en garde ou en astreinte :



Diag. 26. Potentiel opérationnel journalier entre 2012 et 2019 en heure/SP.

Les effectifs mobilisables restent cependant essentiellement constitués de personnels en garde, particulièrement en journée.

Sur cette période, les sapeurs-pompiers volontaires ont compensé, dans les gardes en CIS, la baisse des effectifs des sapeurs-pompiers professionnels, amplifiée par la baisse du temps de travail.

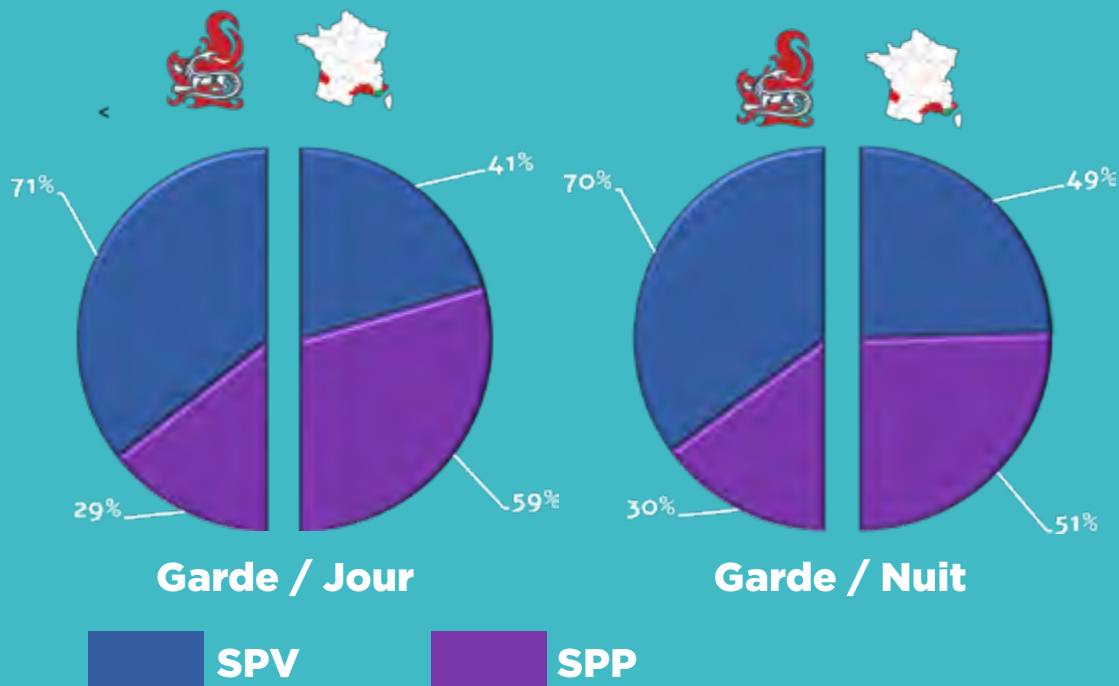


Diag. 27. Gardes en CIS suivant le statut des agents en heure/SP.

La baisse du potentiel journalier en personnels SPP a pour origine une diminution concomitante des effectifs et du temps de travail.

COMPOSITION DES POTENTIELS OPERATIONNELS JOURNALIERS

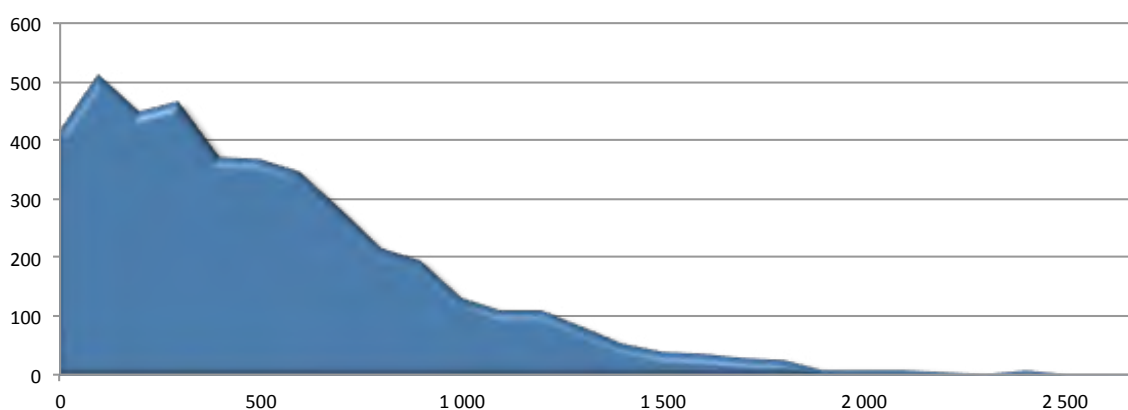
En 2019, les personnels permanents, sapeurs-pompiers professionnels et personnels administratifs et techniques spécialisés, ont représenté moins d'un tiers du potentiel opérationnel journalier. Ils ont en revanche effectué la quasi-totalité des missions de soutien, hors actions de formation. Comparé à celui des autres départements, le ratio de présence dans les POJ entre personnels SPP et SPV est inversé :



Comparaison de la répartition des effectifs de garde par statut dans le Var et les départements équivalents.

Le temps moyen annuel de garde pour les sapeurs-pompiers volontaires est de 532 heures en 2019 réparties comme suit :

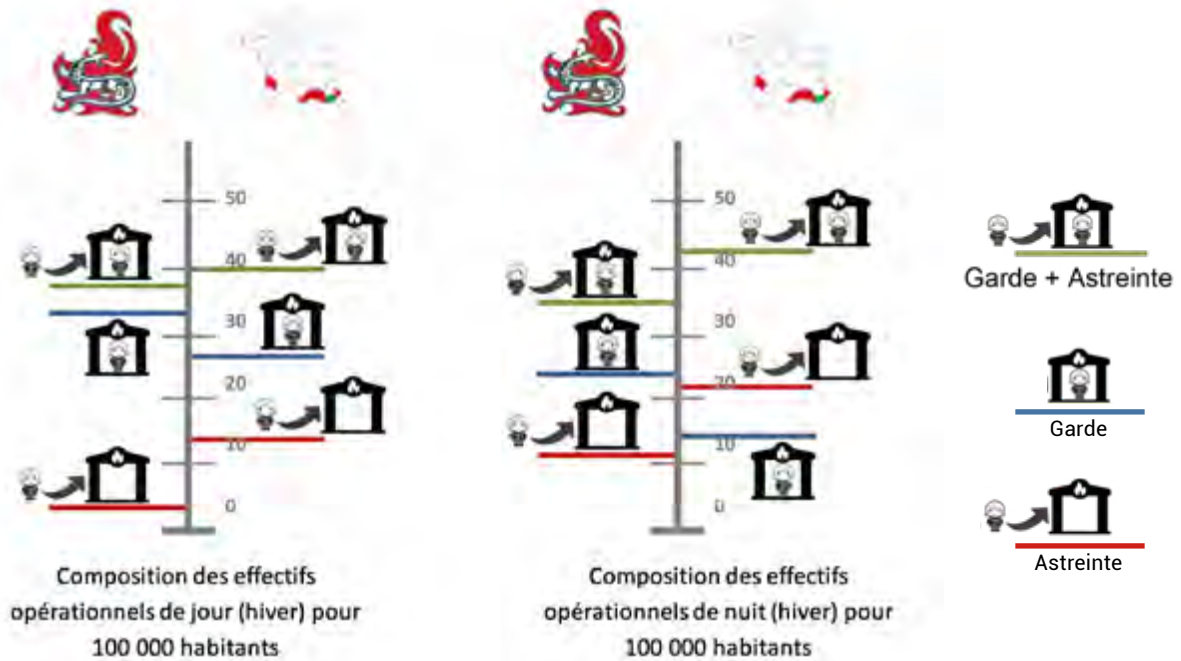
Nombres de sapeurs-pompiers volontaires par durée annuelle d'activité au profit du SDIS



Diag. 28. Temps de garde et d'astreinte par sapeur-pompier volontaire en 2019.

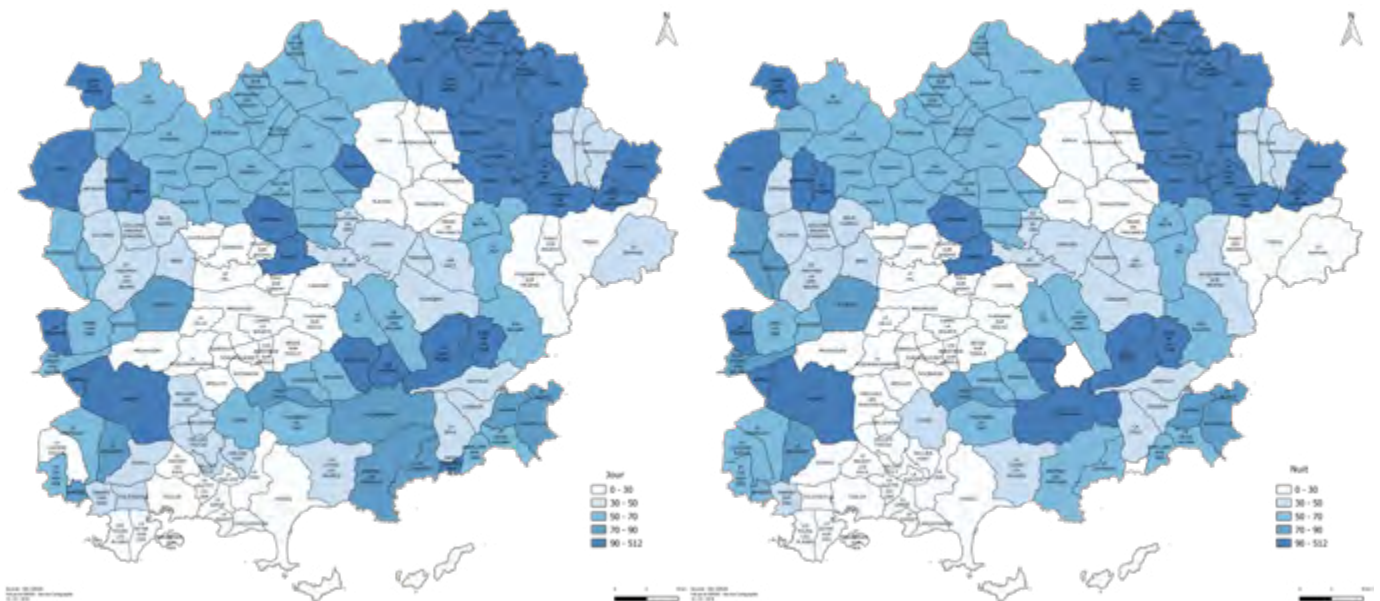
Nombres d'heures annuelles d'activité SPV

Une comparaison avec les ratios nationaux des départements de même catégorie permet de constater une prédominance atypique des gardes en CIS dans le Var.












































SDIS	Jour			Nuit		
	Garde + Astreinte	Garde	Astreinte	Garde + Astreinte	Garde	Astreinte
	37	34	3	36	24	12
	40	27	13	42	20	22

L'inversion des effectifs entre gardes et astreintes de nuit n'a notamment pas lieu alors que c'est la règle dans les autres Sdis. Géographiquement, proportionnellement au nombre d'habitants, cette surreprésentation des gardes opérationnelles est plus notable dans les zones les moins densément peuplées.





























Cartes 53-54. Composition des effectifs OPS pour 100 000 habitants par secteur géographique.

BILAN 2019 DES GARDES ET ASTREINTES DES CIS

GROUPEMENT/CASERNE		HIVER JOUR	HIVER NUIT	ÉTÉ JOUR	ÉTÉ NUIT	TAUX D'ASTREINTE DU POJ	BILAN DE GARDES ET ASTREINTES
		POJ					
EST	Aups	4	5	12	12	48%	
EST	Bagnols-en-Forêt	5	5	12	8	94%	
EST	Callas	4	4	8	4	54%	
EST	Cavalaire-sur-Mer	7	7	11	8	17%	
EST	Cogolin / Grimaud	7	6	14	8	0%	
EST	Comps-sur-Artuby	4	4	9	5	54%	
EST	Draguignan	16	16	16	15	24%	
EST	Fayence	7	7	7	7	0%	
EST	Fréjus	16	16	22	17	10%	
EST	La Garde-Freinet	7	5	4	5	65%	
EST	Le Muy	8	7	10	7	0%	
EST	Le Rayol-Canadel	4	4	8	4	92%	
EST	Les Adrets-de-l'Estérel	7	4	7	8	60%	
EST	Les Arcs-sur-Argens	4	4	8	8	15%	
EST	Lorgues	4	4	8	8	15%	
EST	Montauroux	7	7	8	7	44%	
EST	Plan-de-la-Tour	4	4	9	4	90%	
EST	Roquebrune-sur-Argens	4	4	8	7	0%	
EST	Saint-Paul-en-Forêt	4	4	8	4	92%	
EST	Saint-Raphaël	12	10	17	13	0%	
EST	Saint-Tropez / Gassin	8	7	19	13	0%	
EST	Sainte-Maxime	9	7	13	13	0%	
EST	Salernes	7	5	7	5	67%	
EST	Seillans	4	4	8	4	92%	
EST	Tanneron	5	5	8	8	94%	
EST	Tourtour	4	4	8	4	92%	
EST	Vidauban	4	4	8	8	15%	
OUEST	Bandol	7	4	8	8	0%	
OUEST	La Cadière-d'Azur	4	5	8	9	92%	
OUEST	La Garde	17	16	19	16	18%	
OUEST	La Seyne-sur-Mer	18	18	21	18	0%	
OUEST	Le Beausset	7	7	7	7	0%	
OUEST	Ollioules	7	4	7	7	0%	
OUEST	Saint-Cyr-sur-Mer	9	9	10	9	0%	
OUEST	Sanary-sur-Mer	7	7	11	7	0%	
OUEST	Signes	9	5	10	6	72%	
OUEST	Six-Fours-les-Plages	10	8	11	11	0%	
OUEST	Solliès-Pont	8	7	9	7	0%	
OUEST	Toulon-Centre	24	22	26	22	0%	
OUEST	Toulon-Ouest	18	18	18	18	6%	

0% 10% 20% 30% 40% 50% 60% 70% 80% 90% 100%

■ Sous-effectif
 ■ Seuil bas
 ■ Entre seuil bas et haut
 ■ Seuil Haut
 ■ Sur-effectif

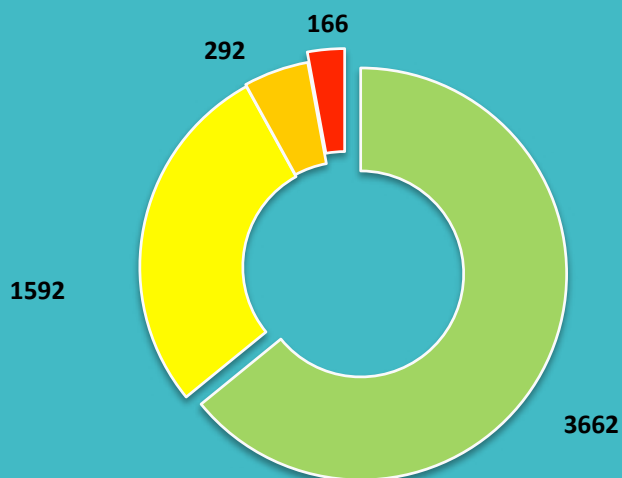
GROUPEMENT/CASERNE		HIVER JOUR	HIVER NUIT	ÉTÉ JOUR	ÉTÉ NUIT	TAUX D'ASTREINTE DU POJ	BILAN DE GARDES ET ASTREINTES
		POJ					
CENTRE	Barjols	8	4	8	4	67%	
CENTRE	Bormes-les-Mimosas	10	9	19	15	0%	
CENTRE	Brignoles	15	15	16	16	23%	
CENTRE	Carcès	5	5	8	5	70%	
CENTRE	Collobrières	4	4	5	5	92%	
CENTRE	Cotignac	4	4	4	4	60%	
CENTRE	Cuers	6	4	7	4	0%	
CENTRE	Garéoult	4	4	8	4	8%	
CENTRE	Ginasservis	4	4	9	4	55%	
CENTRE	Gonfaron	7	5	8	5	67%	
CENTRE	Hyères-Porquerolles	23	19	38	25	0%	
CENTRE	La Londe-les-Maures	4	4	8	8	0%	
CENTRE	Le Luc	10	8	10	8	0%	
CENTRE	Les Mayons	4	4	9	5	92%	
CENTRE	Nans-les-Pins	7	4	7	6	65%	
CENTRE	Pierrefeu-du-Var	8	8	9	8	49%	
CENTRE	Pignans	8	5	8	5	69%	
CENTRE	Plan-d'Aups-Sainte-Baume	4	4	9	5	92%	
CENTRE	Pourrières	3	4	8	5	92%	
CENTRE	Puget-Ville	4	4	8	4	83%	
CENTRE	Rians	7	5	7	5	67%	
CENTRE	Saint-Maximin-la-Sainte-Baume	10	8	10	8	0%	
CENTRE	Saint-Zacharie	4	4	6	4	0%	
CENTRE	Tourves	4	4	9	5	92%	
CENTRE	Vinon-sur-Verdon	6	5	9	5	65%	

0% 10% 20% 30% 40% 50% 60% 70% 80% 90% 100%

ARRET DE LA COUR DE JUSTICE EUROPEENNE DU 21 FEVRIER 2018, DIT « ARRET MATZAK »

36 % des heures d'activité des sapeurs-pompiers volontaires ont été réalisées, en 2019, au-delà des 2 250 heures cumulées entre activité principale et engagement au Sdis. Une application en l'état des règlements sur le temps de travail aux sapeurs-pompiers volontaires représente un risque de vulnérabilité pour la continuité d'activité du Sdis.

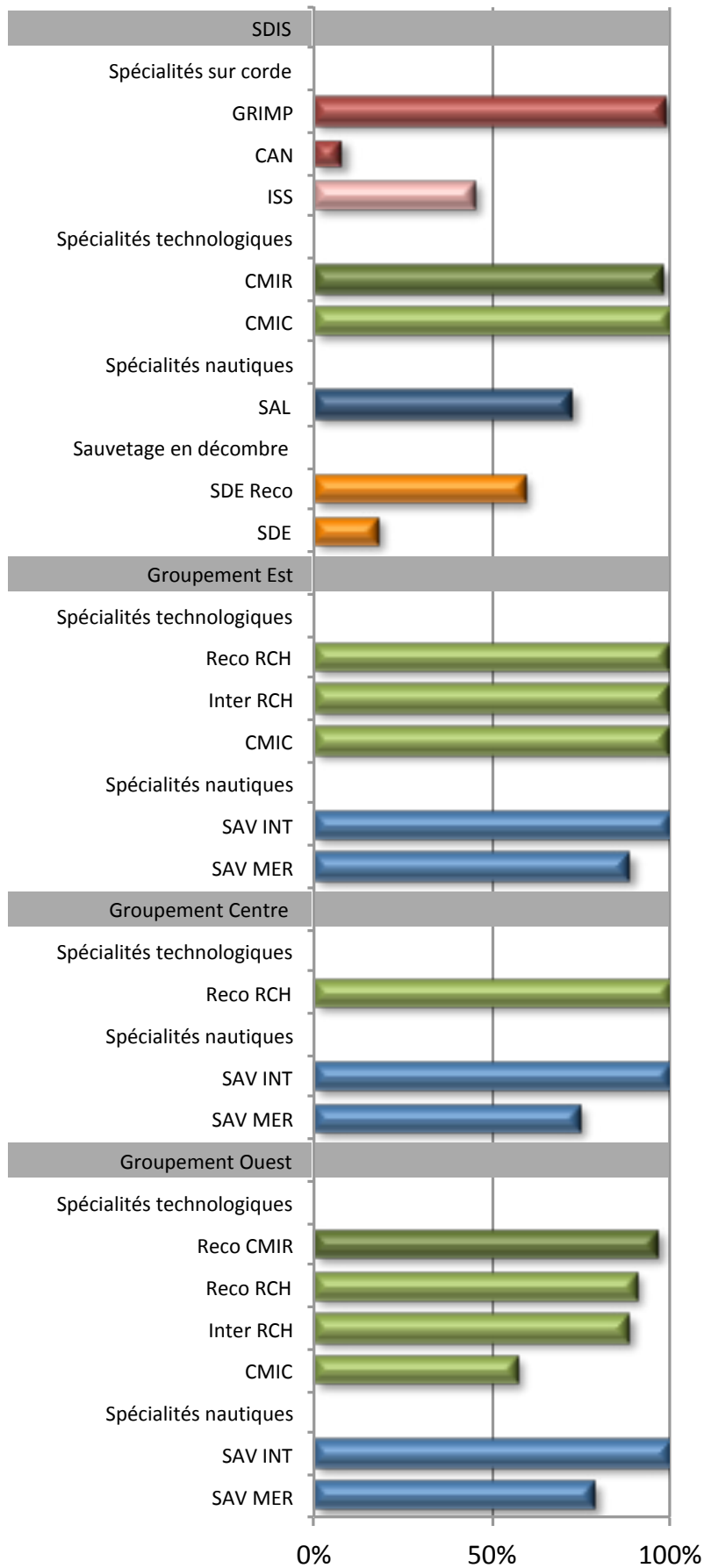
-  moins de 697 heures
-  697 à 1 607 heures
-  1 607 à 2 304 heures
-  plus de 2 304 heures



Répartition des SPV par nb heure d'activité annuelle.

Chapitre 2

LA DISPONIBILITÉ DES ÉQUIPES SPÉCIALISÉES

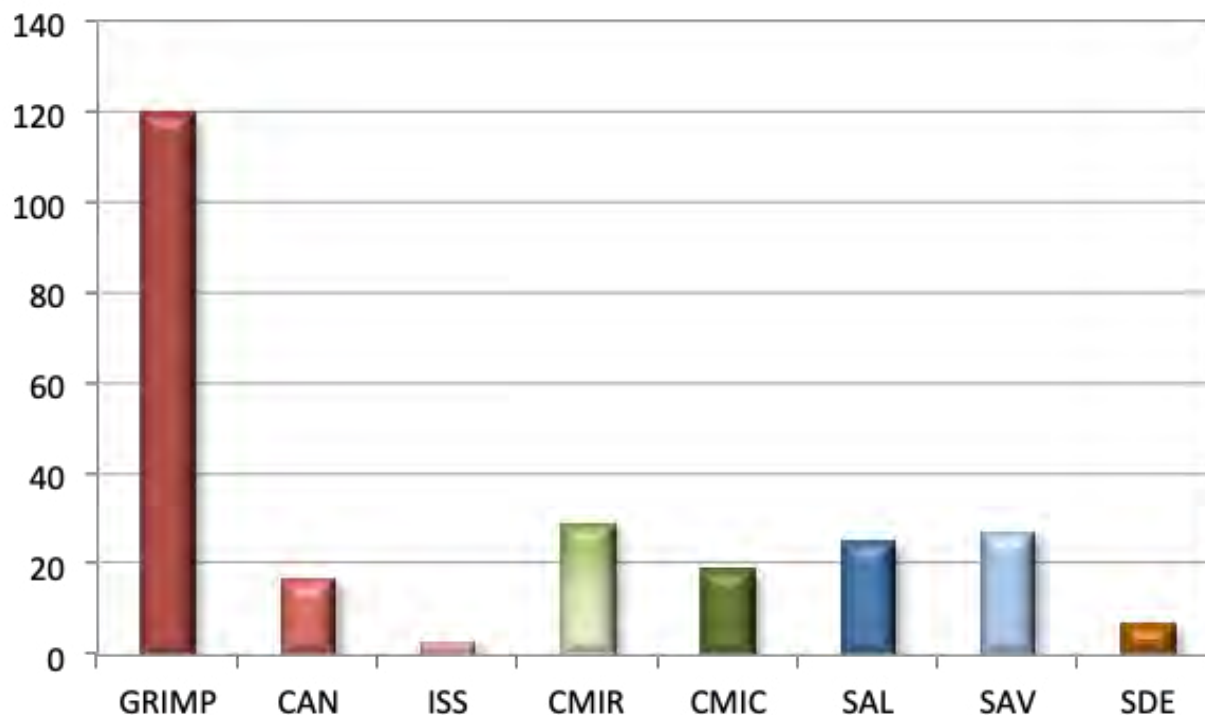


Diag. 29. Taux de disponibilité des spécialistes

L'armement des équipes spécialisées s'effectue à partir des effectifs de garde ou d'astreinte disponibles au moment du déclenchement. Quelle que soit la spécialité demandée, la mise en place d'une équipe nécessite généralement le regroupement de personnels de différents centres qui se rejoignent sur les lieux de l'intervention. Suivant l'état des tableaux de garde et des autres interventions pouvant mobiliser les effectifs, la disponibilité d'une équipe spécialisée peut varier au cours d'une même journée. Compte tenu de ces contraintes, le taux de disponibilité des équipes spécialisées était correct en 2018.

La baisse constatée des effectifs des listes opérationnelles ainsi que le passage au service de douze heures de la majorité des sapeurs-pompiers professionnels pourraient remettre en question la disponibilité de certaines équipes, comme le Risque radiologique, le Sauvetage-déblaiement ou les Scaphandriers autonomes légers.

Si les risques le justifient, des permanences d'équipes spécialisées peuvent être mises en place de manière ponctuelle. Ainsi, durant la saison estivale, des gardes postées de personnel GRIMP s'effectuent quotidiennement sur la base Dragon du Cannet-des-Maures et aux abords des gorges du Verdon. Lors d'événements particuliers, comme le Roc d'Azur, les visites présidentielles ou la Tall Ships de Toulon, des équipes GRIMP, NRBC ou nautiques sont pré-positionnées. Enfin, lors d'alertes météo laissant présager des demandes d'intervention multiples, des personnels ayant une spécialité nautique sont rappelés.



Diag. 30. Nombre d'interventions annuelles des équipes spécialisées (2018)

Chapitre 2

LE SERVICE RENDU ET LA QUALITÉ DE SERVICE

Afin de quantifier la qualité du service rendu, plusieurs indicateurs mesurables objectivement sont pris en compte. De la réception d'appel au retour d'intervention des personnels en caserne, ils donnent une vision des performances du Sdis dans l'accomplissement de ses missions.

1. Délais de traitement des demandes de secours

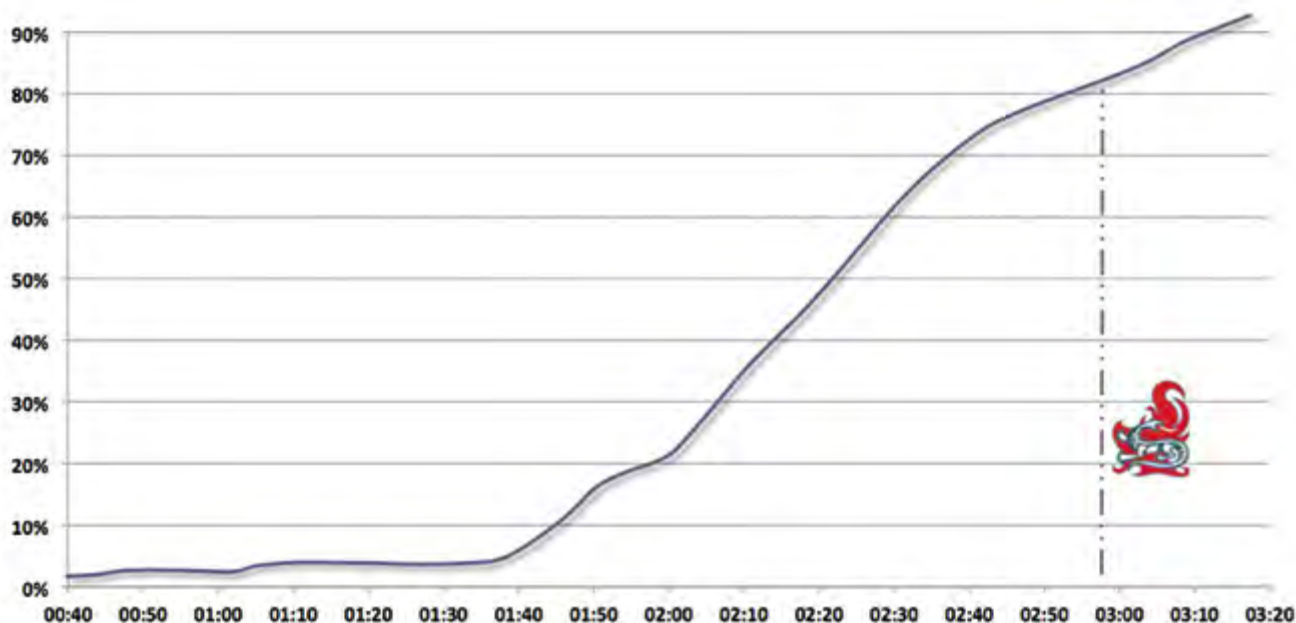
Sur les 368 345 appels décrochés au CRAU, 118 763 ont donné lieu à une intervention, soit **un taux d'engagement de 32 %** pour l'année 2019.

Avec **un délai moyen de traitement des demandes de secours de 2 min 56 s**, le Sdis du Var se situe dans la moyenne de 80 % des Sdis.

Ce délai, intimement lié à l'organisation actuelle et à son système de gestion des interventions, devrait être amélioré avec la mise en fonction du projet NexSIS.

Courbe cumulative du temps moyen de traitement des appels par les Sdis

Pourcentage des Sdis



Diag. 31. Délai moyen de traitement des demandes de secours par le Sdis du Var comparé à celui des Sdis de France.

Temps de traitement moyen d'une demande de secours

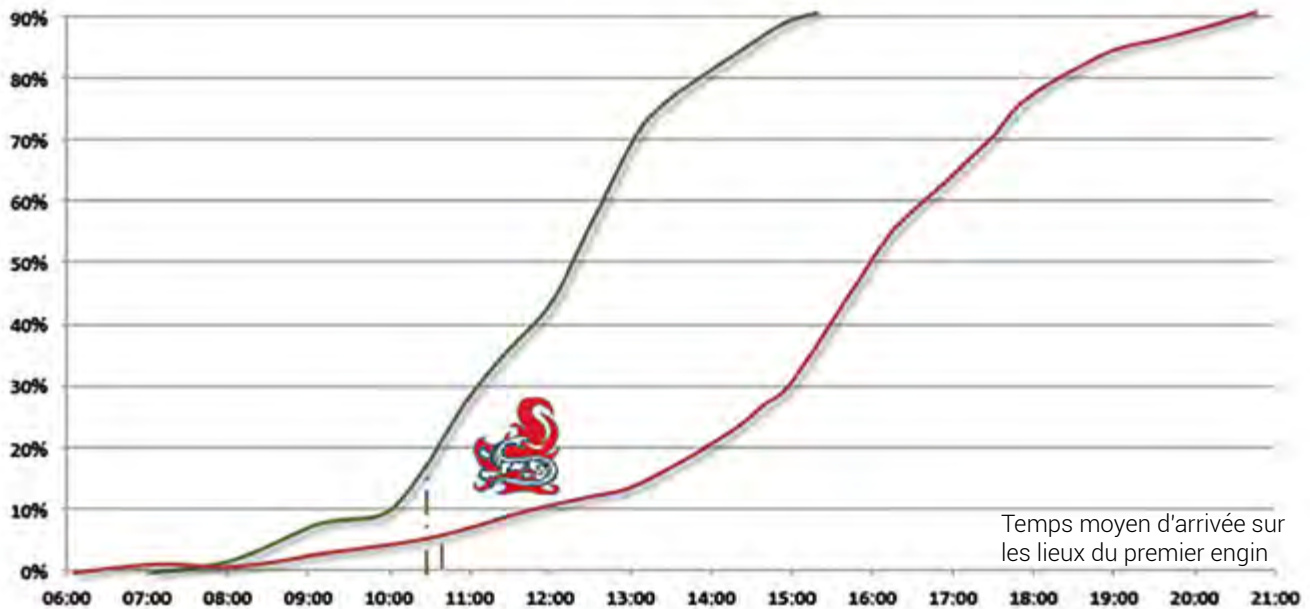
2. Délais d'arrivée sur intervention

Avec un **délai moyen d'arrivée sur intervention du premier engin à 10 min 46 s**, le Sdis du Var se situe dans la moyenne nationale (11 min 35 s).

Plus spécifiquement, Le Sdis est dans les 20% des Sdis les plus rapides pour les opérations de secours à personne et 5% pour les opérations de lutte contre les incendies.

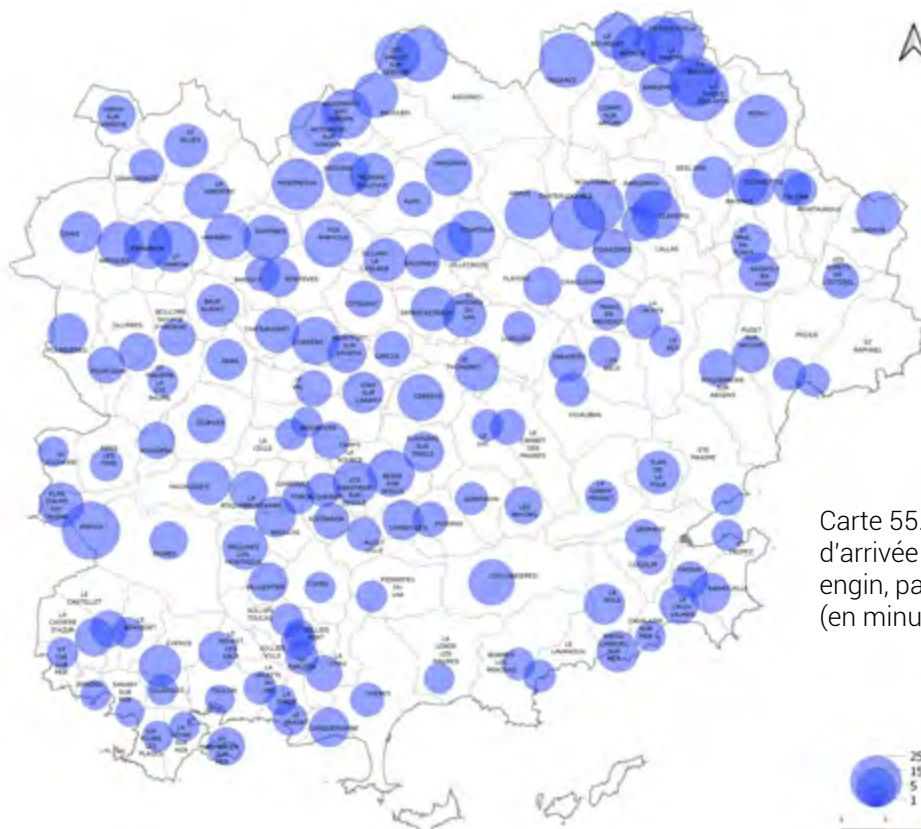
Pourcentage des Sdis

Courbe cumulative du temps moyen d'arrivée sur les lieux des engins de secours



Diag. 32. Délais moyens d'arrivée sur les lieux des engins sanitaires (/) et urbains (/) du Sdis du Var comparés à ceux des Sdis de France.

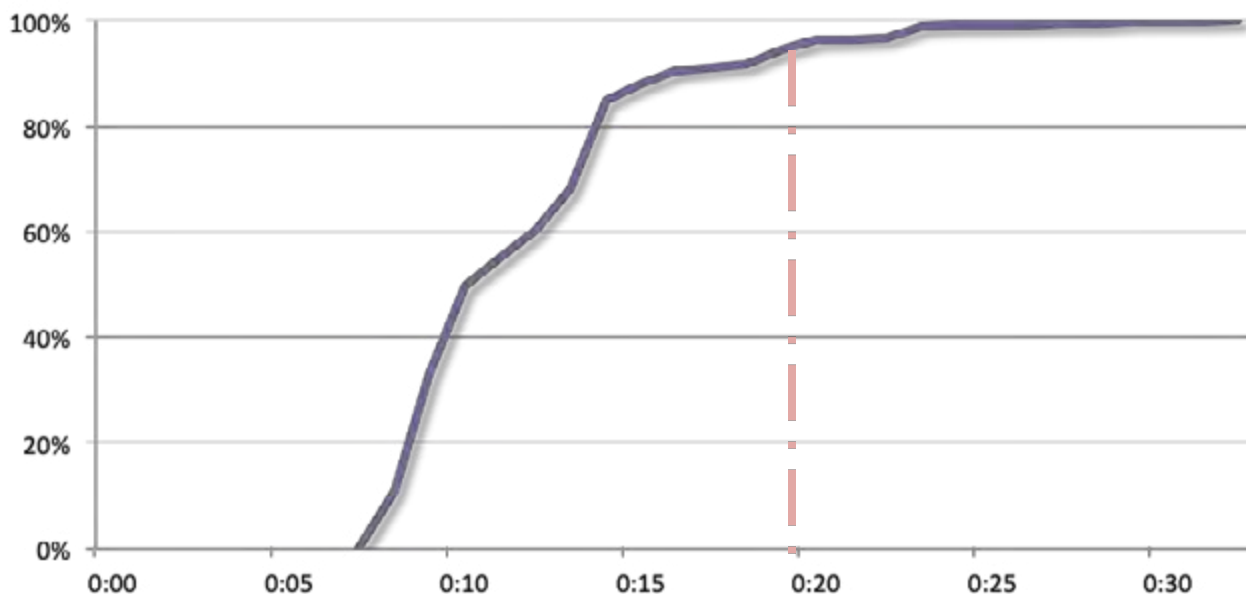
Sur le plan géographique, les délais les plus courts sont constatés dans les communes les plus urbanisées.



Carte 55. Délai moyen d'arrivée sur les lieux du premier engin, par commune (en minutes).

Pourcentage de la population couverte

96 % de la population est défendue en moins de 20 minutes :



Diag. 33. Pourcentage de la population en fonction du délai d'arrivée sur les lieux du premier engin (en minutes).

Temps d'arrivée sur les lieux du premier engin

3. Taux de prise en charge des victimes

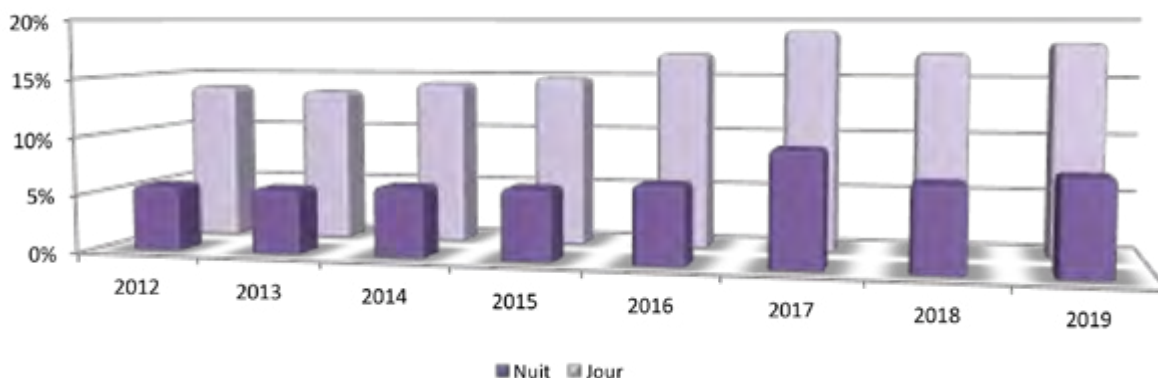
Avec 70 187 victimes transportées, l'équivalent de 6,54 % de la population varoise a été acheminé vers un établissement de soins par les sapeurs-pompiers. Ce taux est bien supérieur à la moyenne nationale qui se situe à 4,54 %.

DELAI D'IMMOBILISATION DES VSAV EN STRUCTURES DE SOINS

Entre 2012 et 2019, la durée moyenne d'attente aux urgences VSAV transportant des victimes est passée de 16 min 17 s à 19 min 56 s, soit une augmentation de 22,5 % de l'immobilisation de ce vecteur. Ramené au nombre de victimes transportées, cela représente 14 653 heures/SP, soit l'équivalent de 9 emplois à temps plein.

4. Taux d'engagement des sapeurs-pompiers de gardes et d'astreintes

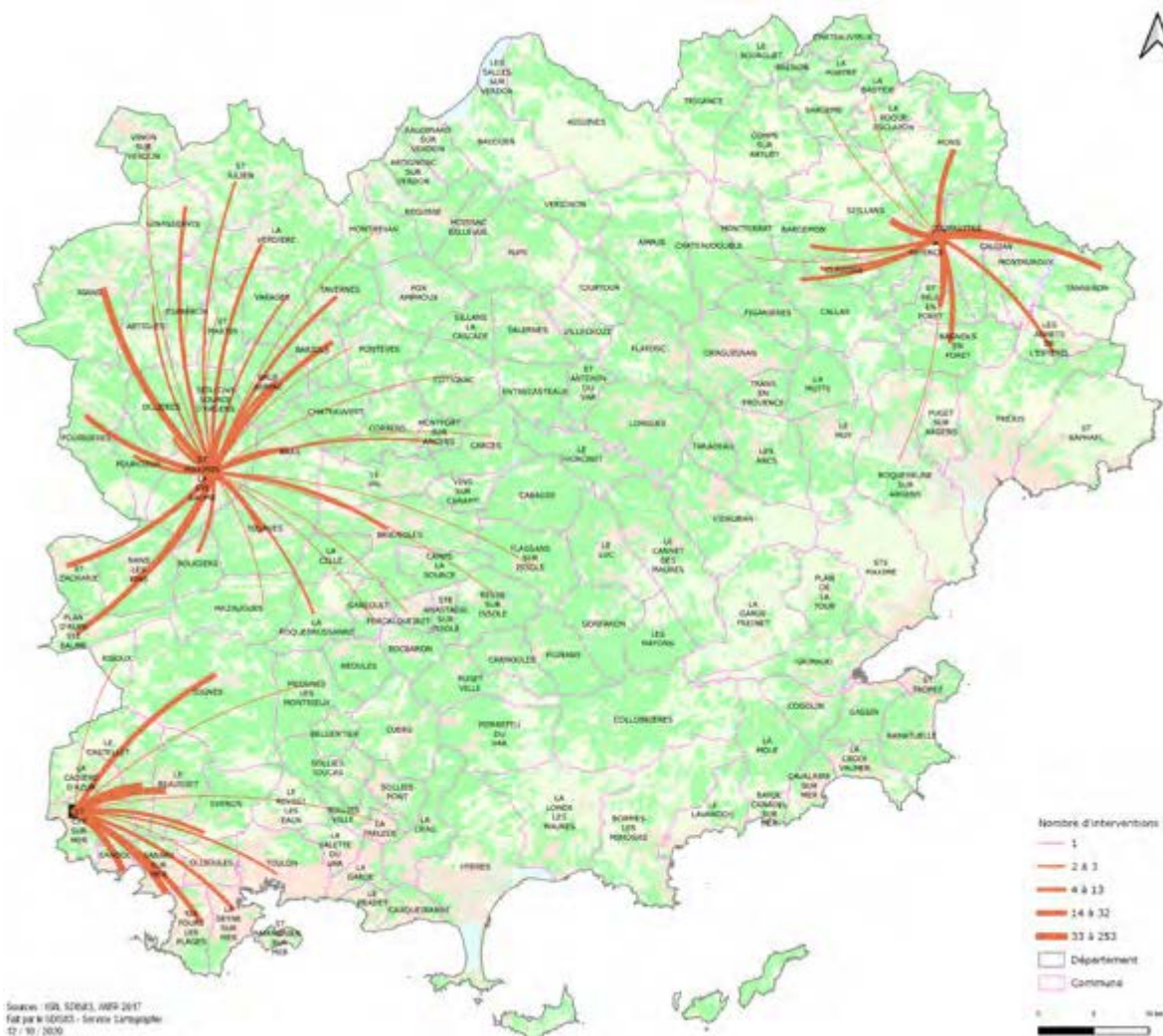
Pour 2019, le **taux d'engagement durant les gardes et les astreintes est de 12 %** ; cet indicateur met en évidence une forte différence de sollicitation entre le jour la nuit.



Diag. 34. Taux d'engagement des sapeurs-pompiers durant les périodes de garde ou d'astreinte.

5. L'activité opérationnelle du service de santé et de secours médicaux

Le personnel du SSSM arme annuellement trois véhicules de liaison infirmiers (VLI) intervenant pour le secours à la personne après déclenchement par le médecin du CRRA15. Basés aux CIS de Saint-Maximin, Saint-Cyr et Fayence, ces vecteurs ont été sollicités 14 326 fois en 2019.



Carte 56. Nombre d'interventions VLI en 2019.

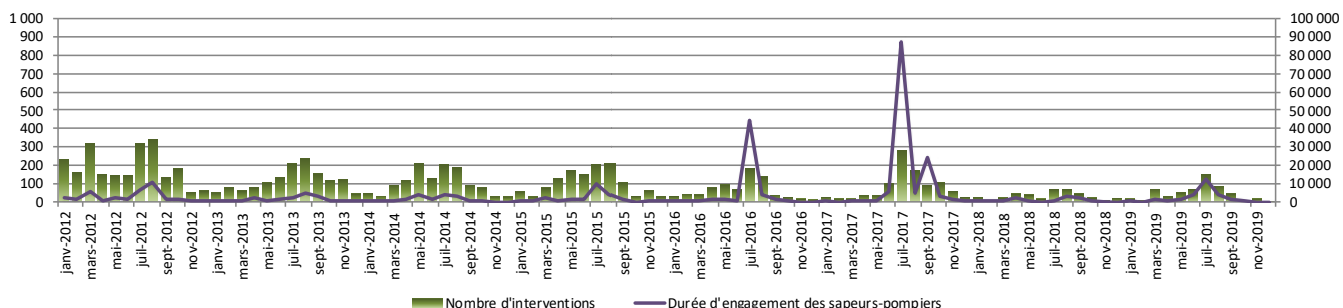
Actuellement, les gardes programmées ne sont effectives qu'en journée.

L'été, un binôme médecin/infirmier arme le Dragon basé au Luc.

Le personnel du SSSM assure également le soutien sanitaire en opération (SSO). À ce titre, il est doté d'un véhicule de liaison médical (VLM) et d'un véhicule de soutien sanitaire (VSS). Les médecins du SSSM ne participent actuellement pas à la garde préfectorale de directeur des secours médicaux.

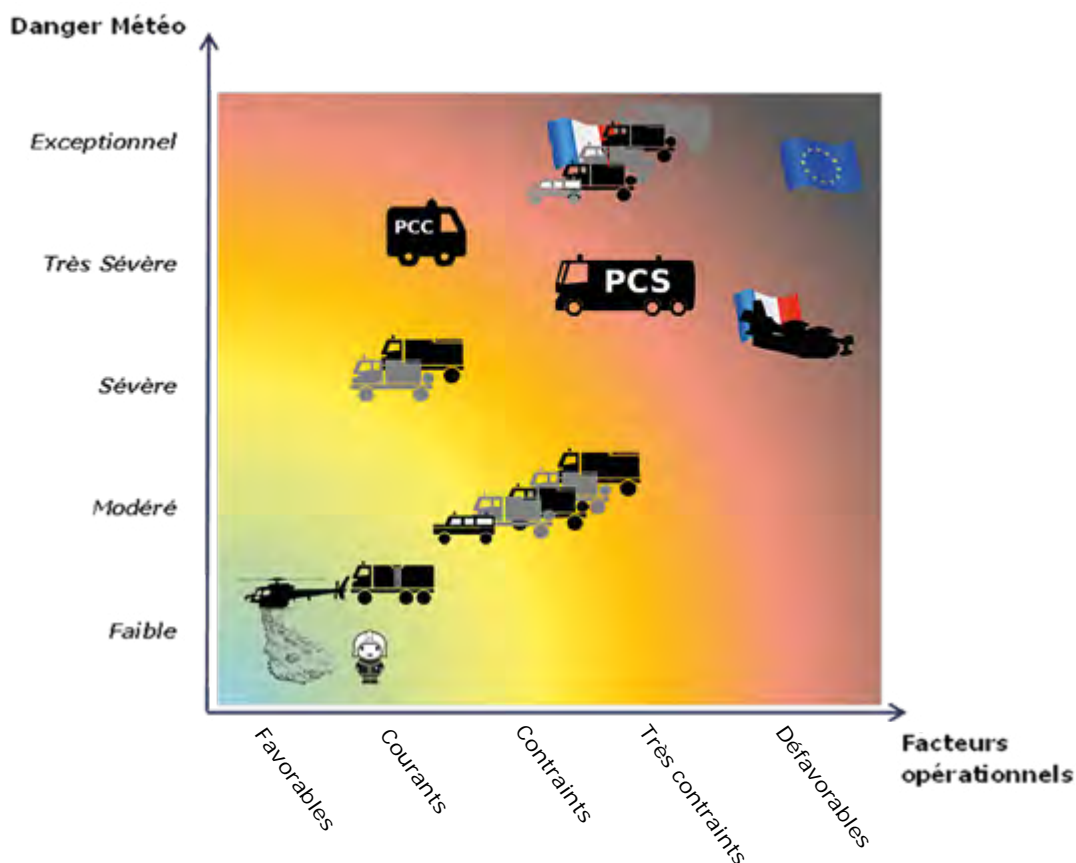
6. Mobilisation face aux risques de feux de forêts









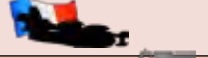


Comme évoqué dans l'analyse du risque de feu d'espaces naturels, il n'apparaît pas de corrélation directe entre le nombre d'interventions et la sollicitation des sapeurs-pompiers :



Diag. 35. Rapport entre le nombre d'interventions et la durée d'engagement des sapeurs-pompiers sur des feux d'espaces naturels entre 2013 et 2019.

Le problème posé par cette dissociation entre sollicitation et besoins d'engagement du Sdis a été résolu à travers un dispositif adaptable. Suivant les conditions météorologiques et opérationnelles, une montée en puissance du dispositif préventif de lutte est opérée :



MOYENS		NOMBRE (2019)	TYPE DE MOBILISATION
Hélicoptère bombardier d'eau		4	Journalière durant la saison estivale
Renforcement de CIS en personnel		6 CIS minimum renforcés l'après-midi	
CCGC et DALTT en départ immédiat		7 CCGC et 1 DALTT	
Détachement d'intervention préventif		0 à 12	En fonction des risques
Groupe d'intervention préventif		0 à 27	
Groupe de protection des interfaces habitat/forêt		0 à 7	
Groupe de commandement niveau colonne		De 0 à 7	
Groupe de commandement niveau site		De 0 à 3	
Guet aérien armé		Sur décision du COZ	
Colonnes de renfort zonales et nationales		Sur décision du COGIC	
Mécanisme européen de solidarité		Sur demande de l'État français	

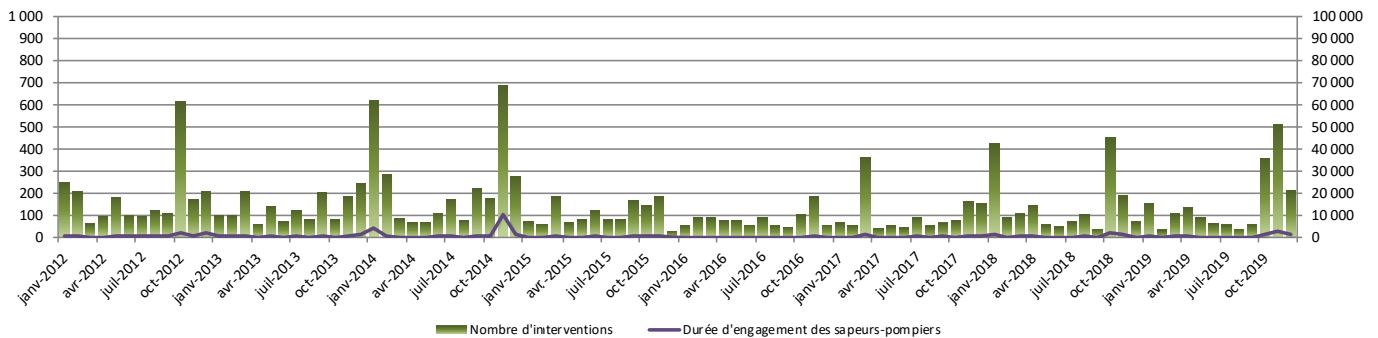
La mobilisation au profit du dispositif préventif du Sdis peut aller jusqu'à plus de 700 personnes par jour, qui s'ajoutent aux effectifs de garde et d'astreinte programmées. Ce sont donc plus de 1 300 sapeurs-pompiers et personnels administratifs et techniques qui sont impliqués.

À titre d'exemple, durant l'été 2017, 603 groupes ont été mobilisés sur 82 journées alors qu'en 2018, seuls 48 groupes l'ont été sur 17 jours. L'organisation proposée doit donc être à même de s'adapter à des fluctuations importantes dans la sollicitation de son dispositif humain et matériel.

Avec 99 % des feux de forêt éteints avant d'avoir atteint 5 ha depuis 2011, le Var se situe bien au-dessus de la moyenne nationale qui est de 90 %.










7. Mobilisation face aux événements météorologiques

En ce qui concerne les événements météorologiques, on retrouve, comme pour le risque feu de forêt, une discordance entre le nombre d'interventions et les besoins d'engagement humain.



Diag. 36. Rapport entre le nombre d'interventions et la durée d'engagement SP.

Aussi, le Sdis a développé la même stratégie de mise en œuvre d'un dispositif évolutif spécifique :

MOYENS		NOMBRE	TYPE DE MOBILISATION
Armement base hélico avec personnel « nautique »		1	En fonction des risques
Renforcement de CIS en personnel « nautiques »		0 à 17	
Unité de sauvetage en eaux vives		0 à 10	
Groupe polyvalent inondation		0 à 14	
Groupe léger épuisement		0 à 3	
Groupe de commandement niveau colonne		0 à 7	
Groupe de commandement niveau site		0 à 3	
Colonnes de renfort zonales et nationales		Sur décision du COGIC	
Mécanisme européen de solidarité		Sur demande de l'État français	

8. Coût du sauvé

Actuellement, aucune méthodologie n'est en place pour calculer le coût du sauvé. Si des démarches commencent à émerger au niveau national, aucun Sdis n'est actuellement en mesure de fournir ce type de données.

EXEMPLE DE MÉTHODOLOGIE DE CALCUL ESTIMATIF DU COUP DU SAUVÉ LORS DES FEUX DE FORÊT :

Incendie de La Croix Valmer du 24 juillet 2017

Bilan final

- 506 hectares brûlés
- 2 villas touchées
- 7 sapeurs-pompiers blessés
- 6 véhicules dont 3 CCFM endommagés

Méthodologie d'estimation du « sauvé »

1. Comparatif du contour de feu réel avec celui produit par simulation informatique en reprenant les conditions astro-météorologiques initiales identiques à celles constatées les jours du feu.



Contour de feu réel



Contour de feu simulé

2. Comptabilisation des biens sauvés dans le contour actuel :

- 14 habitations

3. Comptabilisation des biens potentiellement menacés dans le contour de feu simulé (non inclus dans le contour réel) :







- 100 à 150 habitations
- 235 hectares de forêt

4. Expertise sur les lieux afin de définir précisément le degré de vulnérabilité des biens potentiellement impactés (état de débroussaillage, des accès, des points d'eau disponibles, de la végétation environnante...)

5. Établissement du bilan final
étude non réalisée à ce jour

BILAN D'ACTIVITÉ 2019 DES CIS

Groupement						
EST	Aups	1 152	83%	18%	13%	03:49
EST	Bagnols-en-Forêt	248	42%	21%	2%	05:51
EST	Callas	637	76%	9%	10%	03:55
EST	Cavalaire-sur-Mer	1 963	90%	7%	12%	02:36
EST	Cogolin / Grimaud	2 562	84%	16%	11%	02:20
EST	Comps-sur-Artuby	187	74%	13%	5%	05:11
EST	Draguignan	5 725	95%	15%	13%	02:40
EST	Fayence	1 171	79%	28%	10%	03:28
EST	Fréjus	8 123	90%	12%	18%	03:07
EST	La Garde-Freinet	394	80%	22%	4%	02:36
EST	Le Muy	2 157	75%	30%	13%	02:16
EST	Le Rayol-Canadel	232	74%	41%	4%	07:52
EST	Les Adrets-de-l'Estérel	490	64%	17%	6%	03:45
EST	Les Arcs-sur-Argens	1 542	74%	36%	16%	02:30
EST	Lorgues	1 418	72%	13%	12%	02:41
EST	Montauroux	1 011	73%	25%	8%	02:36
EST	Plan-de-la-Tour	324	51%	12%	3%	06:51
EST	Roquebrune-sur-Argens	1 477	67%	21%	12%	01:44
EST	Saint-Paul-en-Forêt	456	78%	61%	7%	08:13
EST	Saint-Raphaël	5 974	90%	10%	18%	02:43
EST	Saint-Tropez / Gassin	2 796	87%	12%	13%	03:31
EST	Sainte-Maxime	3 326	91%	15%	16%	03:01
EST	Salernes	962	74%	24%	11%	04:17
EST	Seillans	340	80%	34%	6%	06:46
EST	Tanneron	136	72%	27%	2%	06:06
EST	Tourtour	92	34%	22%	2%	08:44
EST	Vidauban	1 407	73%	20%	17%	02:39
OUEST	Bandol	1 714	83%	15%	12%	02:47
OUEST	La Cadière-d'Azur	156	21%	34%	2%	05:37
OUEST	La Garde	7 581	88%	10%	19%	02:11
OUEST	La Seyne-sur-Mer (Sud)	5 233	84%	24%	18%	03:12
OUEST	La Seyne-sur-Mer (Nord)	4 051	67%	14%	17%	02:39
OUEST	Le Beausset	1 913	85%	14%	12%	02:06
OUEST	Ollioules	2 127	81%	50%	14%	02:18
OUEST	Saint-Cyr-sur-Mer	2 192	91%	21%	11%	04:02
OUEST	Sanary-sur-Mer	2 569	89%	16%	13%	02:34
OUEST	Signes	492	71%	12%	8%	05:38
OUEST	Six-Fours-les-Plages	3 580	88%	12%	15%	03:06
OUEST	Solliès-Pont	3 054	87%	12%	17%	02:30
OUEST	Toulon-Centre	14 569	93%	9%	19%	03:00
OUEST	Toulon-Ouest	9 135	87%	11%	19%	02:26
CENTRE	Barjols	905	68%	14%	13%	03:07
CENTRE	Bormes-les-Mimosas	2 798	91%	10%	13%	03:02

Groupement						
CENTRE	Brignoles	4 460	88%	24%	13%	03:02
CENTRE	Carcès	613	65%	22%	9%	05:33
CENTRE	Collobrières	109	36%	9%	3%	08:23
CENTRE	Cotignac	573	74%	44%	8%	04:08
CENTRE	Cuers	1 783	77%	34%	15%	02:08
CENTRE	Garéoult	1 474	70%	12%	16%	02:27
CENTRE	Ginasservis	825	81%	31%	9%	03:17
CENTRE	Gonfaron	759	70%	46%	10%	04:00
CENTRE	Hyères	9 461	93%	5%	19%	02:56
CENTRE	Porquerolles	408	81%	3%	3%	02:56
CENTRE	La Londe-les-Maures	1 542	78%	19%	13%	02:45
CENTRE	Le Luc	2 501	87%	21%	14%	02:38
CENTRE	Les Mayons	123	45%	36%	1%	05:31
CENTRE	Nans-les-Pins	790	73%	32%	11%	03:28
CENTRE	Pierrefeu-du-Var	1 045	68%	38%	11%	02:26
CENTRE	Pignans	955	69%	17%	14%	05:13
CENTRE	Plan-d'Aups-Sainte-Baume	216	47%	13%	2%	05:53
CENTRE	Pourrières	429	75%	17%	6%	06:48
CENTRE	Puget-Ville	466	47%	36%	4%	03:21
CENTRE	Rians	574	77%	12%	6%	06:11
CENTRE	Saint-Maximin-la-Sainte-Baume	2 882	87%	20%	15%	02:47
CENTRE	Saint-Zacharie	823	87%	34%	7%	02:31
CENTRE	Tourves	487	50%	32%	8%	06:23
CENTRE	Vinon-sur-Verdon	567	79%	19%	6%	05:57



Nombre de sorties d'engin du CIS



Taux d'autonomie du secteur
(nombre de sorties d'engins du CIS sur le secteur / nombre de sorties d'engins total sur le secteur)



Taux d'engagement hors secteur



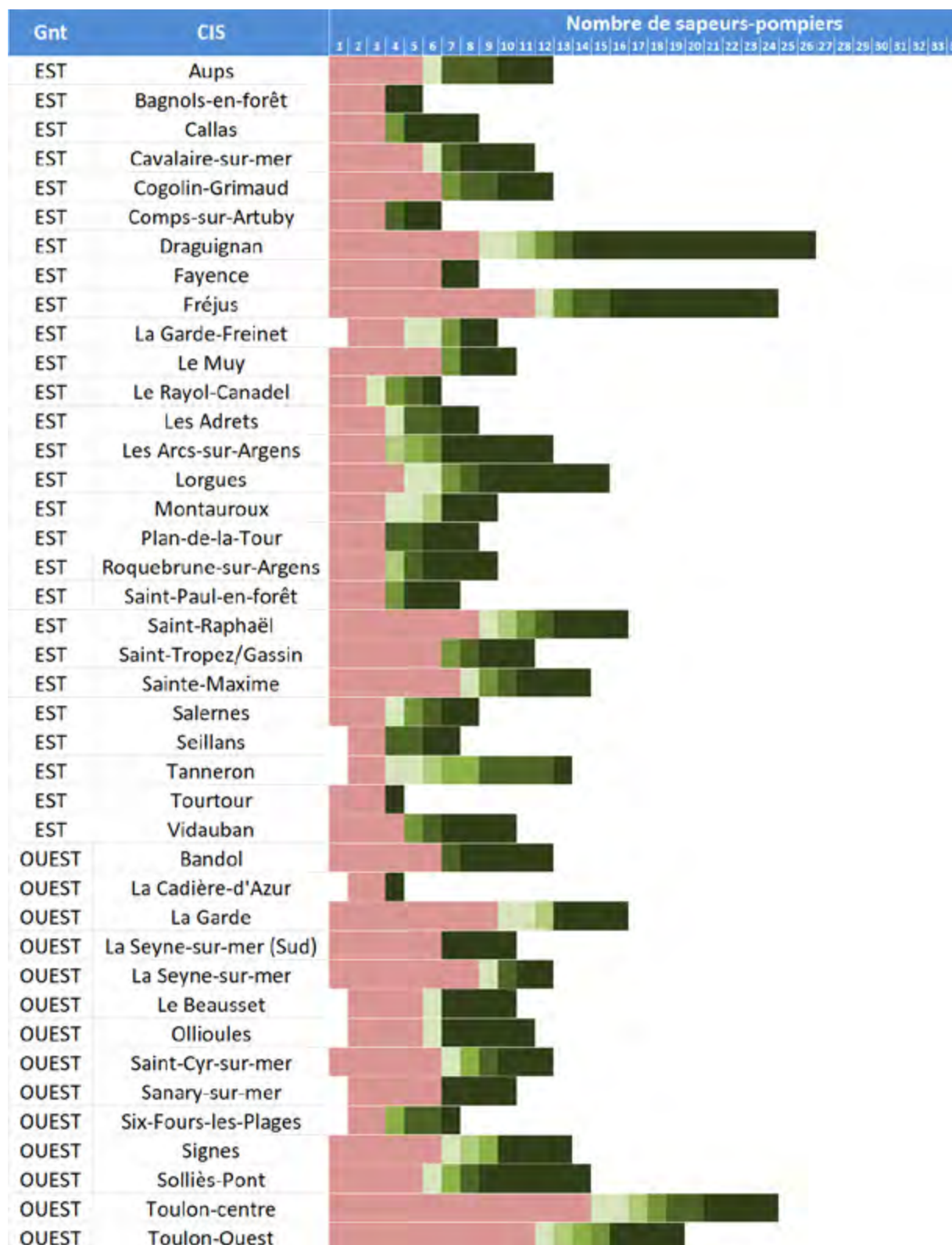
Taux d'engagement durant les gardes et/ou astreintes



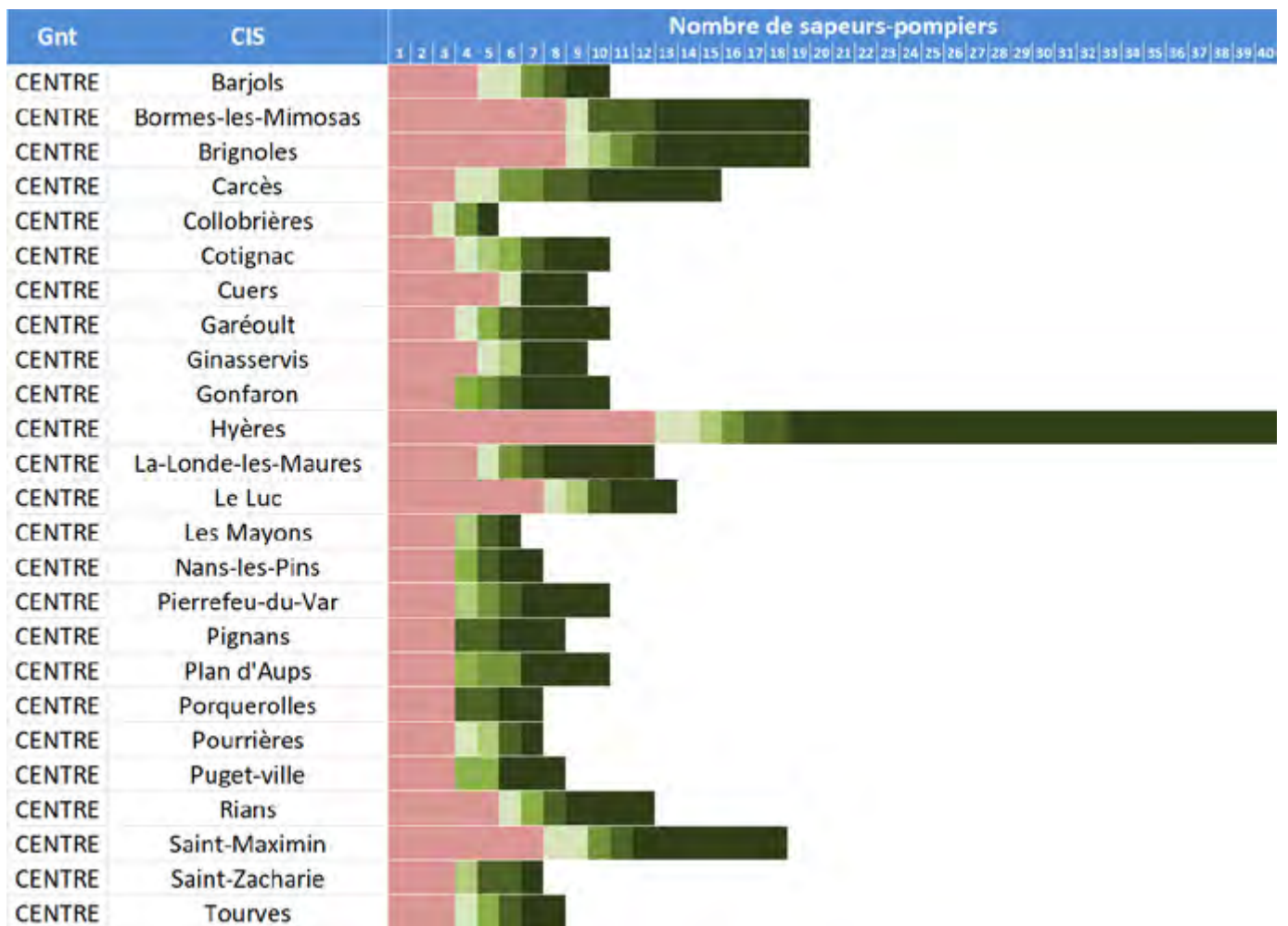
Délai moyen de mobilisation
(temps écoulé entre la réception de l'alerte au CIS et le départ des engins)

SIMULTANÉITÉ D'ENGAGEMENTS DES AGENTS AU DÉPART DES CIS POUR L'ANNÉE 2019

HIVER / JOUR



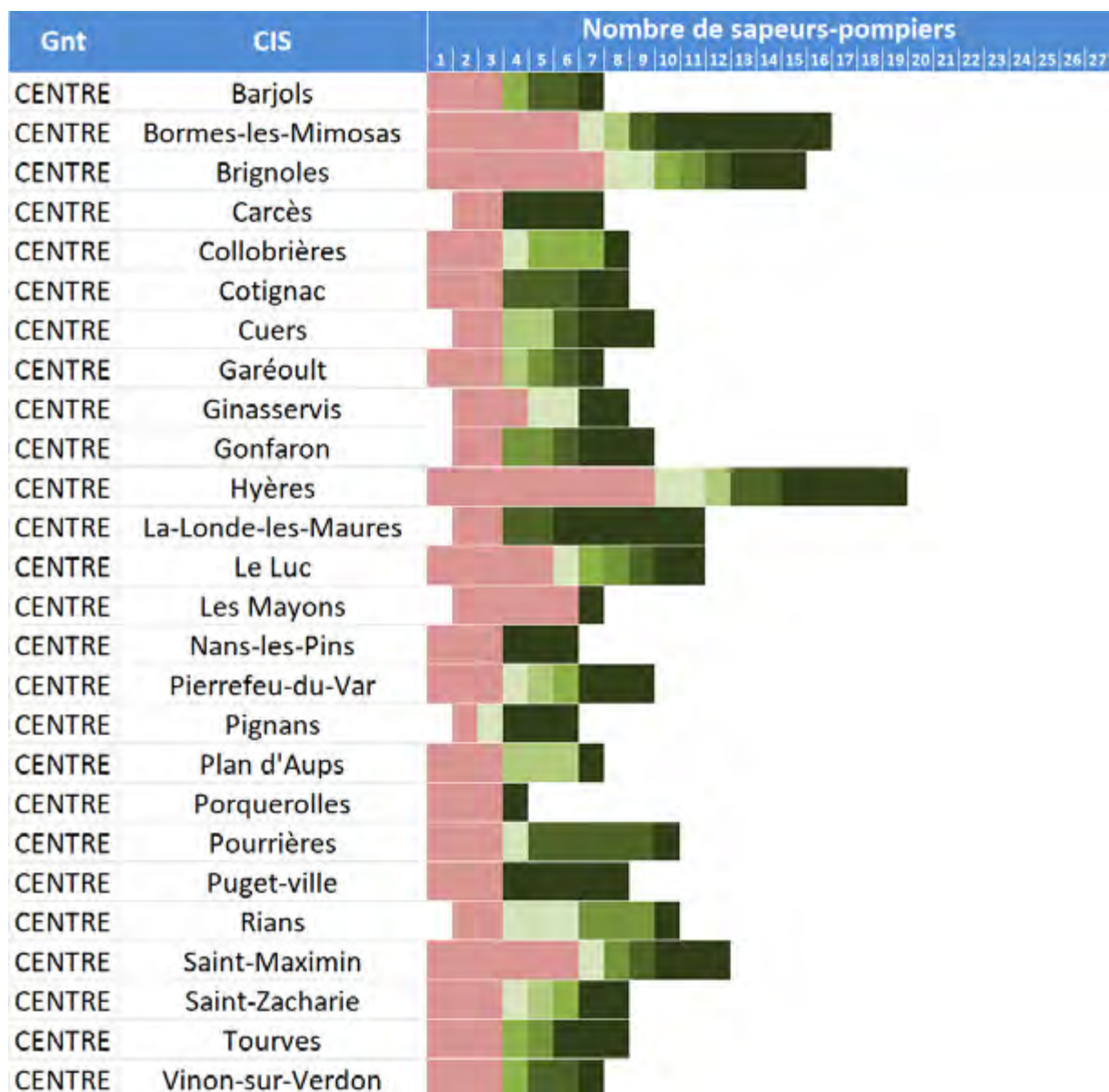
HIVER / JOUR suite



Pourcentage de couverture des interventions du CIS selon l'effectif :

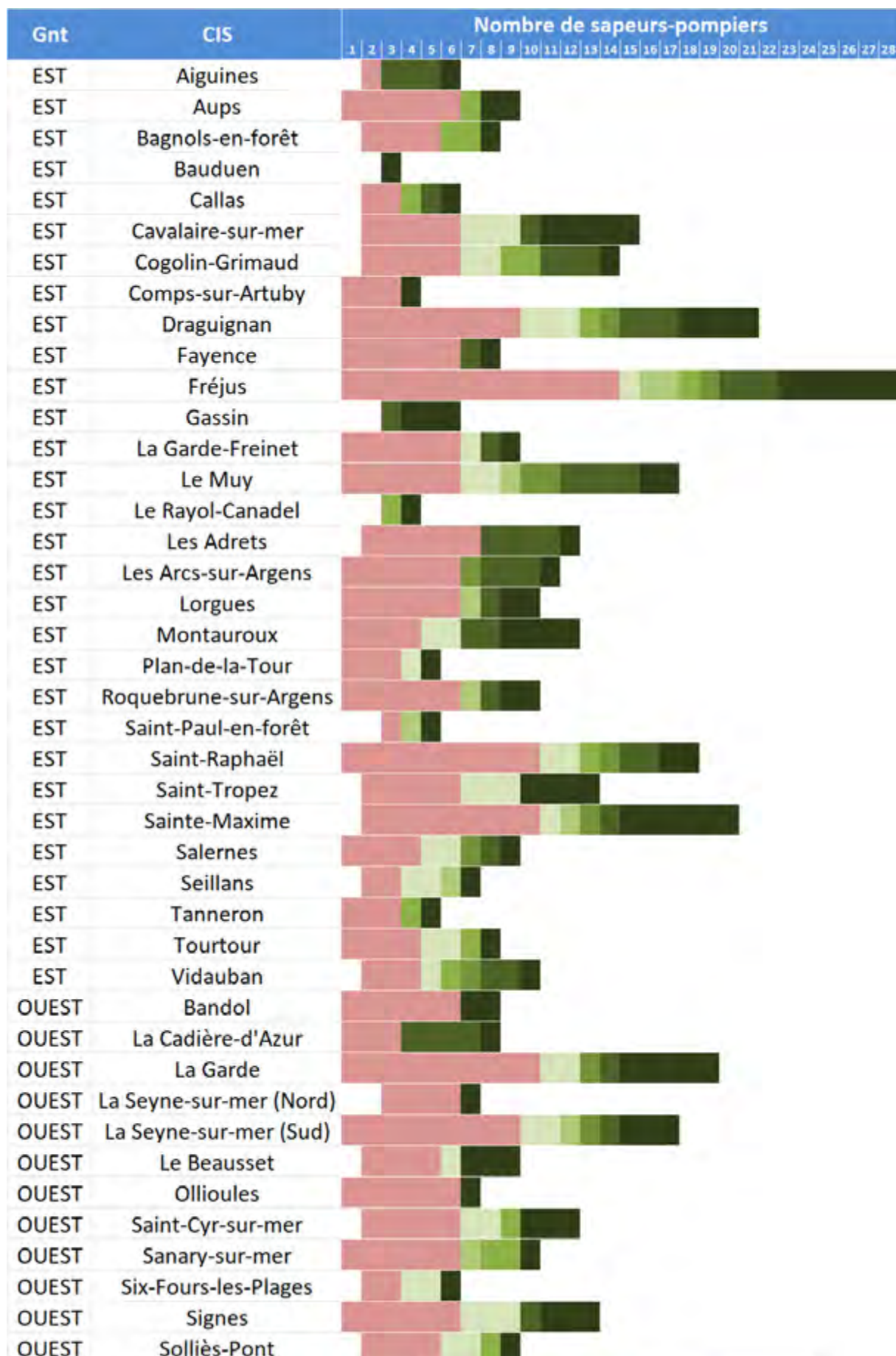


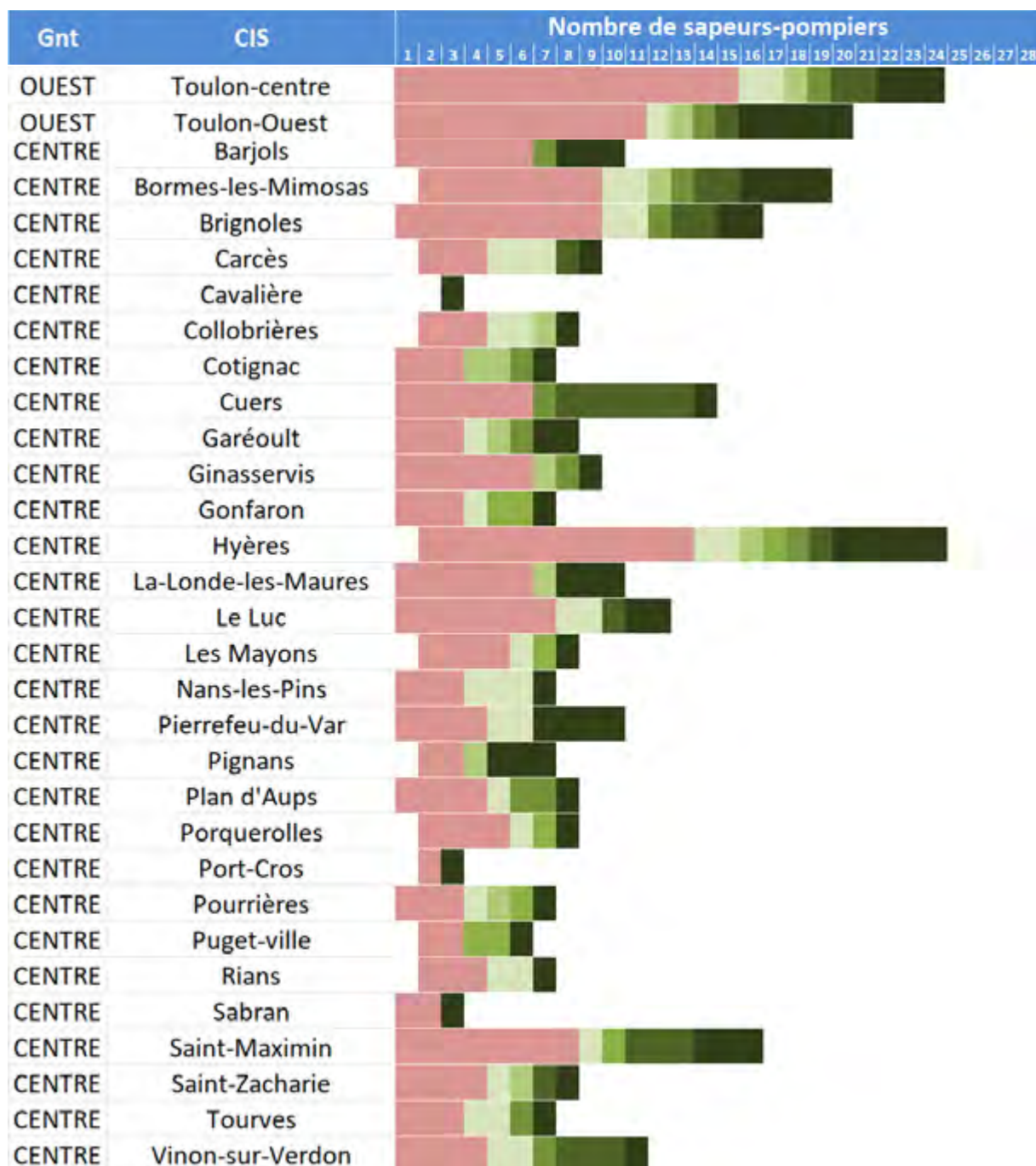
Gnt	CIS	Nombre de sapeurs-pompiers																										
		1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	13	14	15	16	17	18	19	20	21	22	23	24	25	26	27
EST	Aups																											
EST	Bagnols-en-forêt																											
EST	Callas																											
EST	Cavalaire-sur-mer																											
EST	Cogolin-Grimaud																											
EST	Comps-sur-Artuby																											
EST	Draguignan																											
EST	Fayence																											
EST	Fréjus																											
EST	La Garde-Freinet																											
EST	Le Muy																											
EST	Le Rayol-Canadel																											
EST	Les Adrets																											
EST	Les Arcs-sur-Argens																											
EST	Lorgues																											
EST	Montauroux																											
EST	Plan-de-la-Tour																											
EST	Roquebrune-sur-Argens																											
EST	Saint-Paul-en-forêt																											
EST	Saint-Raphaël																											
EST	Saint-Tropez/Gassin																											
EST	Sainte-Maxime																											
EST	Salernes																											
EST	Seillans																											
EST	Tanneron																											
EST	Tourtour																											
EST	Vidauban																											
OUEST	Bandol																											
OUEST	La Cadière-d'Azur																											
OUEST	La Garde																											
OUEST	La Seyne-sur-mer (Sud)																											
OUEST	La Seyne-sur-mer																											
OUEST	Le Beausset																											
OUEST	Ollioules																											
OUEST	Saint-Cyr-sur-mer																											
OUEST	Sanary-sur-mer																											
OUEST	Six-Fours-les-Plages																											
OUEST	Signes																											
OUEST	Solliès-Pont																											
OUEST	Toulon-centre																											
OUEST	Toulon-Ouest																											



Pourcentage de couverture des interventions du CIS selon l'effectif :

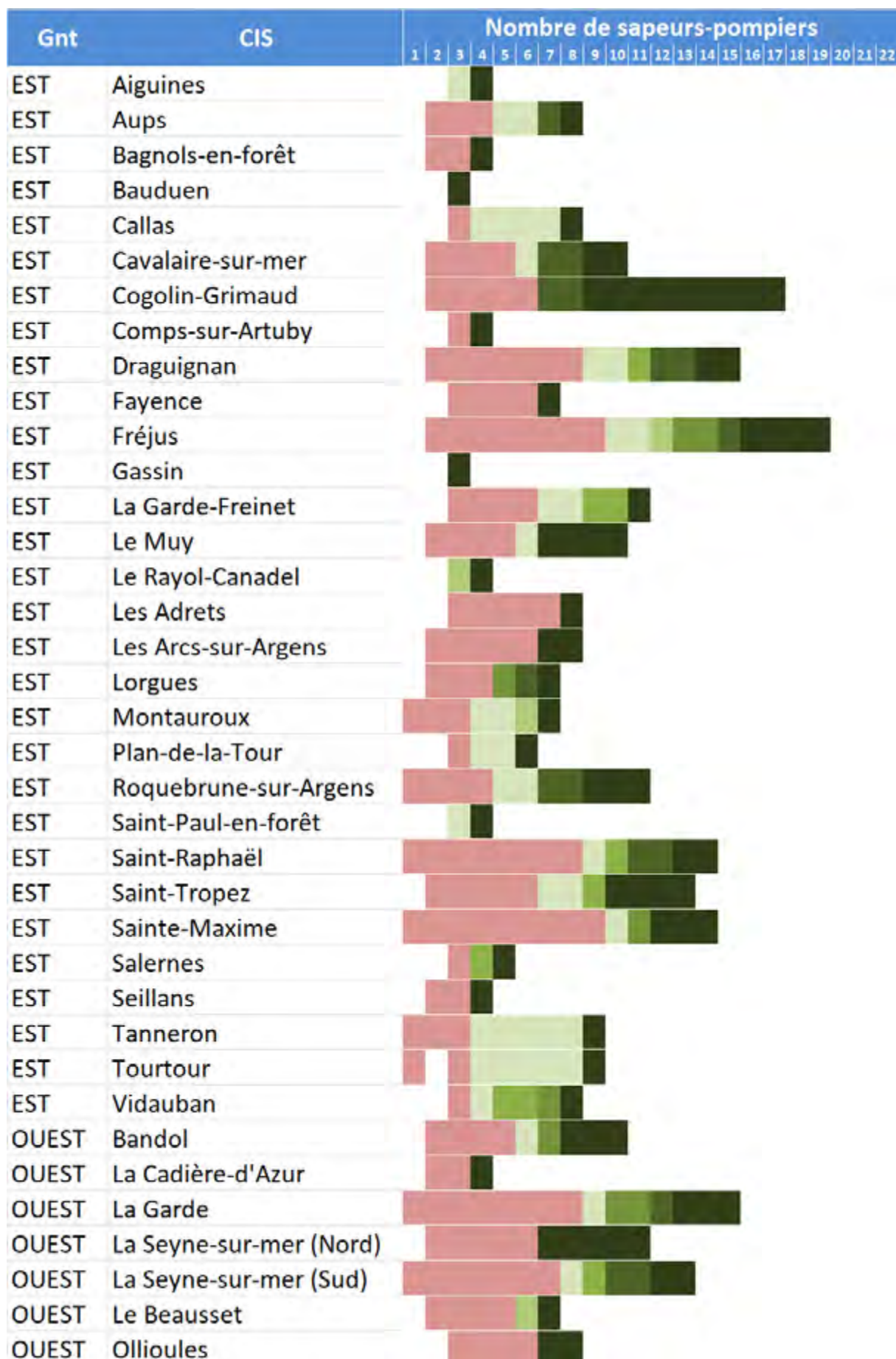


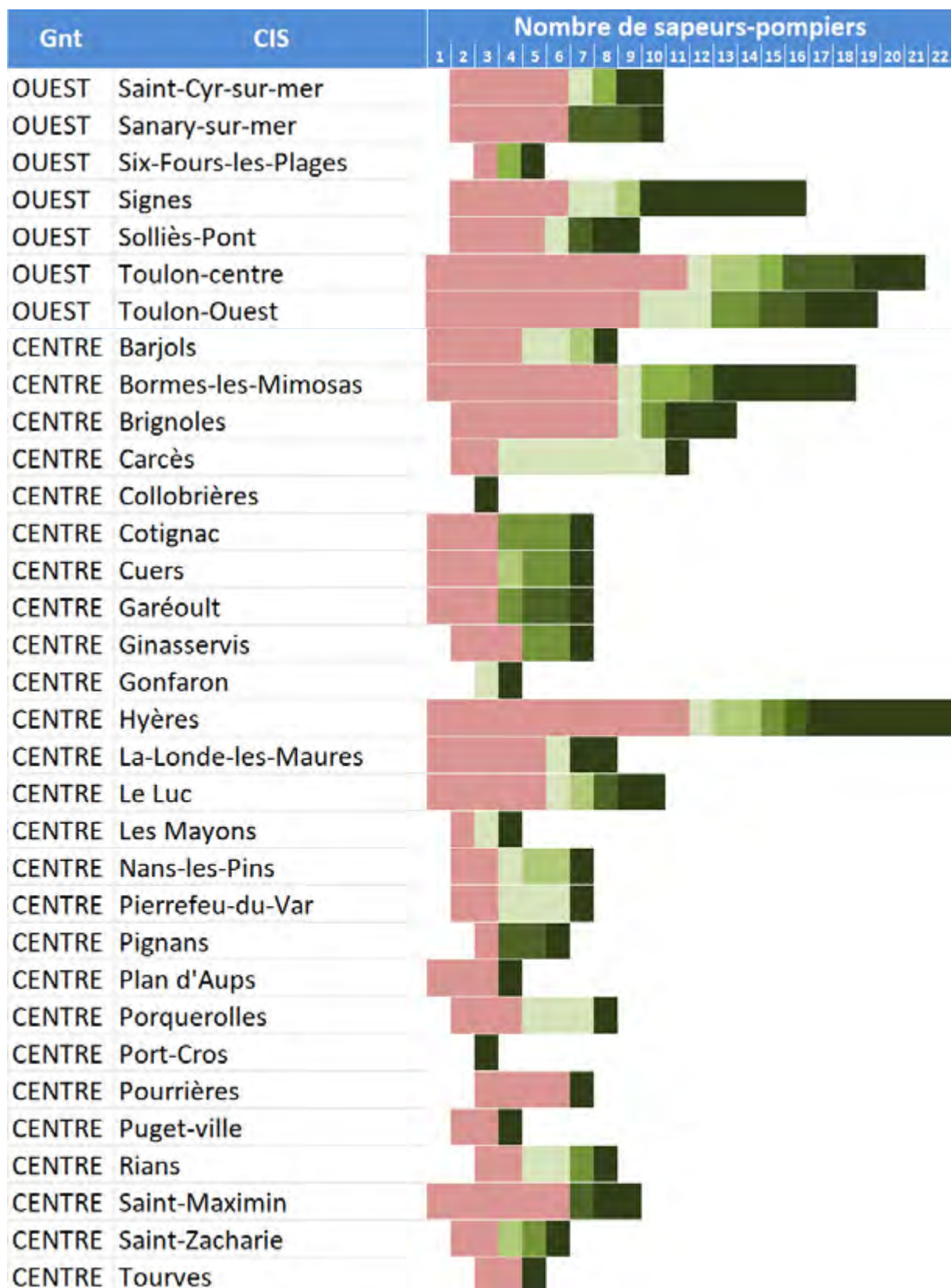




Pourcentage de couverture des interventions du CIS selon l'effectif :







Pourcentage de couverture des interventions du CIS selon l'effectif :





SCHÉMA DÉPARTEMENTAL D'ANALYSE ET DE COUVERTURE DES RISQUES

Partie 2 - La couverture des risques



Titre I

LES OBJECTIFS DE COUVERTURE OPÉRATIONNELLE

95% des interventions couvertes
par un engin du Sdis dans les délais cibles

24 groupes de lutte contre
les feux de forêts

Création d'un groupe d'exploration
longue durée

Dans la construction de son organisation et le déploiement de ses ressources, l'établissement vise à assurer la pleine complétude des missions qui lui sont attribuées à travers l'article L.1424-2 du code général des collectivités territoriales :

1. La prévention et l'évaluation des risques de sécurité civile ;
2. La préparation des mesures de sauvegarde et l'organisation des moyens de secours ;
3. La protection des personnes, des biens et de l'environnement ;
4. Les secours d'urgence aux personnes victimes d'accidents, de sinistres ou de catastrophes ainsi que leur évacuation.

Pour ce faire, en matière opérationnelle le Sdis met en place une architecture territoriale et fonctionnelle ayant pour objectifs :

- ✓ de répondre aux demandes quotidiennes d'assistance et de secours,
- ✓ de s'assurer d'une montée en puissance potentielle de ses moyens, de son organisation, voire de l'engagement de moyens spécialisés, dans le but de faire face à un ou plusieurs événements à caractères particuliers.

Dans les choix qui sont fait, la recherche d'une équité de traitement des sollicitations est primordiale.

Chapitre 1

LA COUVERTURE OPÉRATIONNELLE

LES PÉRIMÈTRES DE CENTRES

Basé sur une réponse opérationnelle mutualisée entre un ensemble de centres de secours, la quantification des besoins humains et matériels s'établit à l'échelle de territoires représentant une continuité sociaux-géographique

Quatorze périmètres ont ainsi été identifiés sur le département.

Carte 57. Périmètres d'études des potentiels opérationnels



1. La couverture des risques courants

Regroupant l'ensemble des dangers de la vie courante impactant les personnes, les biens ou l'environnement, la couverture de ces risques concerne la grande majorité des interventions du SDIS.

Pour autant, unitairement, ces dernières demandent une mise en œuvre raisonnable de moyens. Entre 2017 et 2019, 98% des interventions ont nécessité l'engagement de moins de 4 engins.

Pour couvrir ce risque réparti sur l'ensemble du territoire, le Sdis se fixe pour double objectifs de :

Objectif 1. Organiser la réponse opérationnelle afin que, pour 95 % des interventions, le premier engin arrive sur les lieux des interventions dans des objectifs de délais cibles.

Objectif 2. Pour les périmètres regroupant plus de deux CIS, allouer les ressources humaines et matérielles aux unités territoriales permettant, dans le cadre d'une réponse mutualisée à l'échelle des périmètres, une autonomie sur les 4 premiers engins dans des objectifs de délais cibles pour 93% des interventions.

DEFINITION DES OBJECTIFS DE DELAIS CIBLES

Compte tenu des variations temporelles d'activité constatées, quatre périodes d'études se détachent suivant :

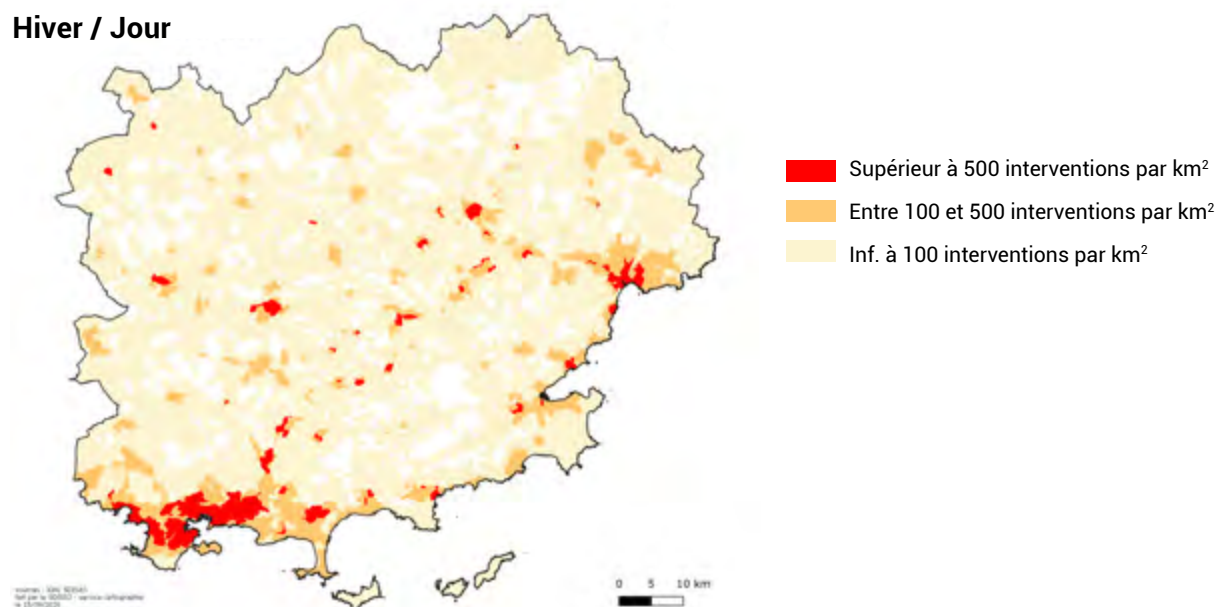
- la saison : hivernale ou estivale
- l'horaire : jour ou nuit

Pour chacune, des calculs de densités d'interventions par zone élémentaire de compétence (Zec) sont réalisés pour les années allant de 2012 à 2019. Ils serviront de base à la définition des objectifs de délais cibles :

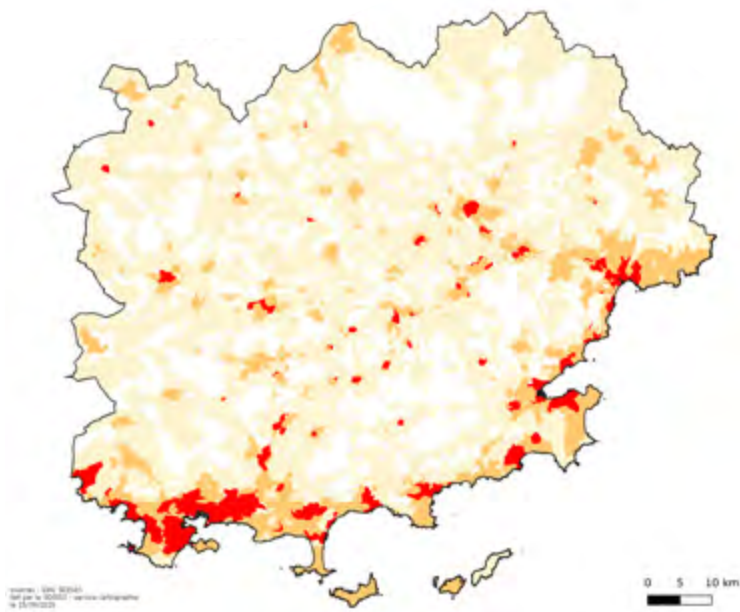
- | | |
|--|------------|
| • Sup. 500 interventions par km ² | 10 minutes |
| • Entre 100 et 500 interventions par km ² | 15 minutes |
| • Inf. 100 interventions par km ² | 20 minutes |

Par cette méthode, les cartes d'objectifs de délais sont établies par périodes d'études :

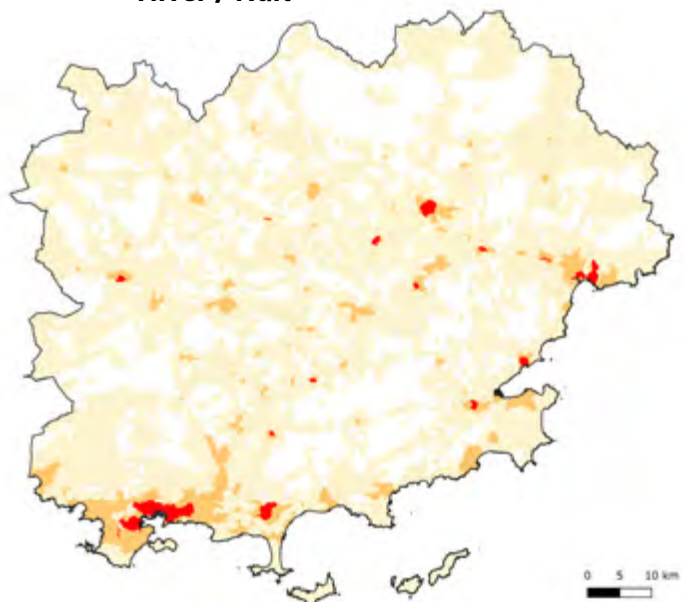
Hiver / Jour



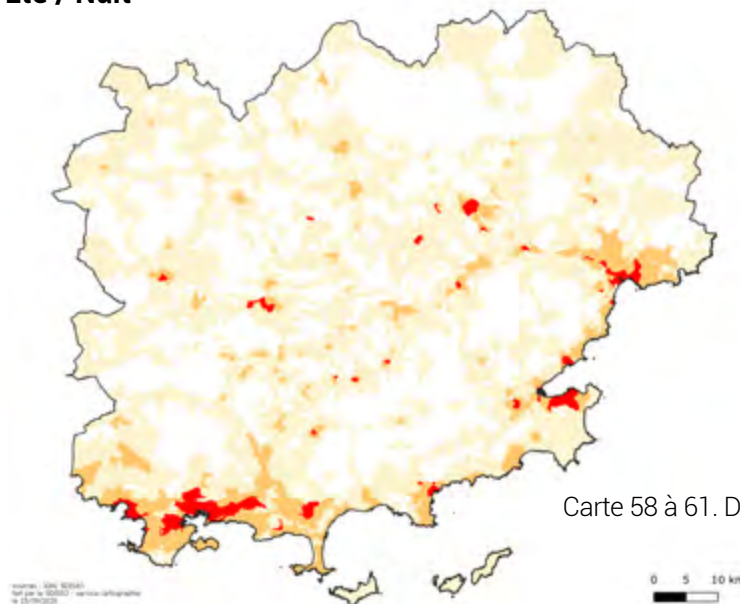
Été / Jour



Hiver / Nuit



Été / Nuit



Carte 58 à 61. Densités d'interventions par période d'étude
(Cartes reportées en annexes)

METHODOLOGIE D'ETUDE

En s'appuyant sur la force de son maillage territorial, la démarche entreprise d'adaptation du dispositif opérationnel aux besoins a pour objectifs d'harmoniser et rationaliser le dispositif en place.

Afin de pérenniser la résilience de l'établissement, les solutions privilégiant une plus grande répartition des ressources entre les différents centres d'incendie et de secours ont été privilégiées.

Une méthodologie alternant calculs déterministes et travaux en groupes a été élaborée :

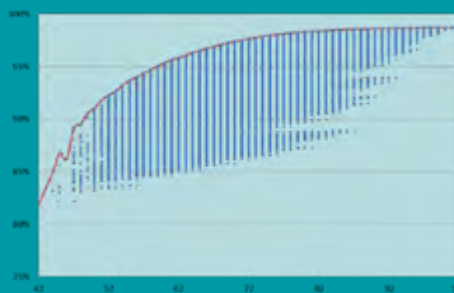
METHODE DE CALCULS DES PERFORMANCES DES DISPOSITIFS OPERATIONNELS :

Construite à partir de réseaux de Petri, une simulation informatique rejoue l'activité opérationnelle des années 2017 à 2019. De multiples hypothèses d'armement en personnels et matériels peuvent alors être rejouées. :



Se basant sur des délais routiers actualisés, plus de dix millions de calculs ont été effectués afin de déterminer le taux de couverture de toutes les configurations testées.

Seules les solutions offrant une efficacité de plus de 95% sur le premier engin et 93% sur les quatre premiers engins sont conservées.





Calcul des délais théoriques de transit suivant les hypothèses de gardes et d'astreinte

Des calculs d'itinéraire entre les CIS et la localisation précise des interventions s'étant déroulées entre 2017 et 2019 sont effectués. Une estimation des délais de transits théoriques du premier engin susceptible d'arriver sur les lieux est alors extraite. L'ensemble de la démarche est effectué par type de disponibilité des personnels.



Définition des typologies de disponibilité des personnels (garde ou astreinte)

A partir des résultats des calculs de transit théoriques, choix des typologies de disponibilité des personnels est proposé par un groupe de travail. Seuls des solutions assurant un taux minimum de 95% de réponse dans les objectifs de délais cibles sont examinés.



Calculs de performance des différentes configurations d'effectifs envisageables

A partir d'une simulation séquentielle informatique rejouant les années 2017 à 2019, le taux de réponse du SDIS sur les quatre premiers engins engagés est évalué suivant différentes hypothèses de potentiels humains



Choix des potentiels opérationnels en personnels des CIS

Parmi les résultats de la simulation prévoyant un taux de couverture supérieur à 95% pour le premier engin et 93% pour les quatre premiers, une proposition de potentiels opérationnels en personnels est effectuée pour chacune des quatre périodes d'étude.



Calculs de performance des différentes affectations d'engins envisageables

A partir d'une simulation séquentielle informatique rejouant les années 2017 à 2019, le taux de réponse du SDIS sur les quatre premiers engins engagés est évalué sur différentes hypothèses d'affectation de véhicules.



Choix des potentiels opérationnels matériels des CIS

Parmi les résultats de la simulation prévoyant un taux de couverture supérieur à 95% pour le premier engin et 93% pour les quatre premiers, une proposition de potentiels opérationnels matériels est effectuée pour chacune des quatre périodes d'étude.

2. La couverture des risques spécifiques

En plus des risques de la vie courante, certaines infrastructures, de par la nature de leurs activités, sont susceptibles de générer des sinistres de grandes ampleurs. Le Sdis doit alors être à même de dépêcher sur les lieux d'importants moyens, sans pour autant dégrader durablement sa réponse opérationnelle quotidienne.

C'est particulièrement le cas pour les établissements industriels et les infrastructures routières souterraines.

Pour couvrir ce risque le Sdis se fixe pour objectif :

Objectif 3. Préserver un potentiel opérationnel minimal permettant d'assurer une réponse opérationnelle en cas d'événement sur les infrastructures et établissements sensibles du département.

Ces établissements, connus des sapeurs-pompiers, font l'objet de dispositions opérationnelles spécifiques qui sont contenues dans un document prévisionnel dénommé "plan d'établissement répertorié" ou Plan Etare.

Pour chacun, deux niveaux d'engagement des moyens sont prévus :

- Un premier niveau, dit "reflexe", déclenché dès la réception d'une alerte les concernant.
- Un second niveau, dit de "renfort", déclenché dès que la survenue du scénario dimensionnant est confirmée.

Afin de couvrir ces risques spécifiques du département, le Sdis prévoit un potentiel opérationnel surnuméraire permettant d'assurer les premiers niveaux d'engagement des plans Etare dimensionnant suivants :

- **Tunnel de Toulon**

Le 1^{er} niveau du plan Etare implique 42 sapeurs-pompiers armant 12 engins issus des centres de secours des périmètres K, I et J,

- **Site de stockage et de distribution de produits pétroliers PETROGARDE de La Garde**

Le 1^{er} niveau du plan Etare implique 51 sapeurs-pompiers armant 12 engins issus des centres de secours des périmètres I, K, J et E.

- **Site de stockage et de distribution de gaz inflammable ANTARGAZ de Trans en Provence**

Le 1^{er} niveau du plan Etare implique 15 sapeurs-pompiers armant 3 engins issus des centres de secours des périmètres C et D.

- **Site de stockage et de distribution de produits pétroliers S.P.M.R de Puget sur Argens**

Le 1^{er} niveau du plan Etare implique 19 sapeurs-pompiers armant 5 engins issus des centres de secours des périmètres C et D.

3. Les effectifs opérationnels

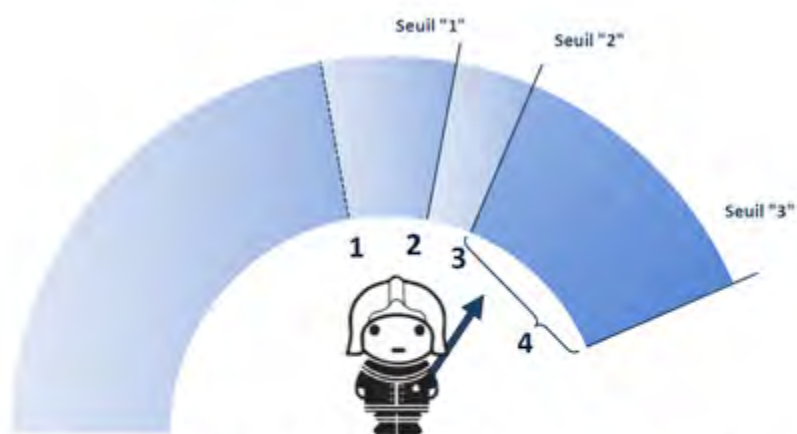
DEFINITION DES EFFECTIFS OPERATIONNELS

Pour chaque périmètre de centres, suivant la période, des niveaux d'effectifs sont définis selon deux seuils:

- Seuil "1" garant d'une continuité de service dans le respect des objectifs opérationnels et de la sécurité des personnels intervenants.
- Seuil "2" prenant en compte la charge de travail des personnels intervenants dans le respect des objectifs opérationnels.

Ces seuils permettant difficilement la réalisation des activités péri-opérationnelles incombant parfois aux sapeurs-pompiers de permanence (mouvement des véhicules, formation en extérieur, activités syndicales ...), des effectifs définissant un seuil "3" par CIS seront proposés annuellement.

Ils dépendront pour chaque centre des différentes contraintes pouvant impacter la présence des personnels de garde ainsi que des personnels spécifiquement affectés aux activités logistiques. Ces effectifs dépassant le cadre de la couverture opérationnelle, ils ne seront pas traités dans le Sdcar. Ils feront l'objet de travaux spécifiques ultérieurs



1. Respect des objectifs opérationnels et préservation d'un potentiel minimal pour couvrir le risque spécifiques
2. Prise en compte de la sollicitation individuelle moyenne théorique en intervention par Cis inférieure à 30%
3. Prise en compte de la sollicitation individuelle moyenne théorique en intervention par Cis inférieure à 25%
4. Accomplissement des missions péri-opérationnelles

LES EFFECTIFS OPERATIONNELS CIBLES

Les effectifs opérationnels cibles présentés ci-après sont établis au regard des typologies en cours de permanence des personnels.

Compte tenu des incertitudes règlementaires actuelles concernant le temps disponible autorisé des sapeurs-pompiers volontaires au profit du Sdis, ces chiffres sont susceptibles d'évoluer.

Les Seuils "1"

Périmètre	Hiver / Jour	Hiver / Nuit	Été / Jour	Été / Nuit
	Seuils "1"			
A	12	12	15	12
B	4	4	4	4
C	50	47	61	50
D	56	52	66	53
E	40	39	44	42
F	23	15	23	20
G	45	31	64	57
H	4	4	4	4
I	55	44	60	49
J	21	18	25	22
K	69	51	71	53
L	4	4	4	4
M	4	4	4	4
N	4	4	4	4
TOTAL	391	329	449	378

Les Seuils "2"

Périmètre	Hiver / Jour	Hiver / Nuit	Été / Jour	Été / Nuit
	Seuils "2"			
A	12	12	15	12
B	4	4	4	4
C	50	47	61	50
D	56	52	72	53
E	40	39	44	42
F	23	15	26	20
G	45	31	72	57
H	4	4	4	4
I	58	44	61	49
J	21	18	25	22
K	82	51	87	53
L	4	4	4	4
M	4	4	4	4
N	4	4	4	4
TOTAL	407	329	483	378

4. Les moyens opérationnels

LES AFFECTATIONS CIBLES DE CAPACITÉS MATÉRIELLES

Pour apporter une réponse effective dans le respect des objectifs opérationnels, chaque centre de secours doit a minima être en capacité d'engager un vecteur adapté à toutes les missions sur son secteur de premier appel. Pour ce faire, le Sdis se fixe pour objectif de :

Objectif 4. Doter l'ensemble des centres de secours d'une capacité à mobiliser des matériels pour répondre aux sollicitations concernant les missions de :

- Secours à personne
- Secours routiers ;
- Feux d'espaces clos ou semi-ouvert ;
- Feu d'espaces naturels ;
- Protection des personnes, des biens et de l'environnement (PPBE).

DÉFINITION DES CAPACITÉS OPÉRATIONNELLES

Suivant les besoins identifiés du périmètre d'intervention, la dotation prévue est constituée :

- d'une capacité adaptée permettant une action en prompt-secours sur le secteur de premier appel.

ou

- d'une capacité nominale permettant de répondre avec un ou plusieurs véhicules dédiés pouvant intervenir sur et hors secteur de premier appel.

Opérationnellement, les missions suivantes pourront être réalisées :

Mission	Capacité "adaptée"	Capacité "nominale"
Secours à personne	<ul style="list-style-type: none"> • Effectuer les gestes secouriste 	<ul style="list-style-type: none"> • Effectuer les gestes secouriste • Assurer les transports vers une structure de soins adaptée
Secours routiers	<ul style="list-style-type: none"> • Balisage et sécurisation de la zone d'intervention 	<ul style="list-style-type: none"> • Balisage et sécurisation de la zone d'intervention • Abordage des victimes piégées dans les véhicules • Extraction des victimes incarcerated dans les véhicules de type VL et VU
Feux d'espaces clos ou semi-ouvert	<ul style="list-style-type: none"> • Assurer l'abordage des personnes en excavation ou en étage jusqu'à 8 m du sol • Etablir une lance de plein pied ou jusqu'à 8 m du sol 	<ul style="list-style-type: none"> • Assurer l'abordage des personnes en excavation ou en étage jusqu'à 8 m du sol • Etablir une lance de plein pied ou jusqu'à 8 m du sol • Alimenter l'engin jusqu'à 200 m du point d'eau
Feu d'espaces naturels	<ul style="list-style-type: none"> • Attaquer un feu naissant en bordure d'une voie carrossable 	<ul style="list-style-type: none"> • Intégrer le dispositif préventif • Attaquer un feu naissant • Intervenir sur un feu établi
Protection des personnes, des biens et de l'environnement	<ul style="list-style-type: none"> • Mise en sécurité des personnes 	<ul style="list-style-type: none"> • Mise en sécurité des personnes, des biens et de l'environnement

Pour les missions demandant des moyens lourds ou spécifiques, des capacités renforcées sont prévues :

Mission	Capacité "renforcée"
Feux d'espaces clos ou semi-ouvert :	<ul style="list-style-type: none"> Assurer le sauvetage des personnes en excavation ou en étage jusqu'à 8m du sol Etablir une lance de plein pied ou jusqu'à 8m du sol Alimenter l'engin jusqu'à 400m du point d'eau
Secours routiers	<ul style="list-style-type: none"> Balisage et sécurisation de la zone d'intervention Abordage des victimes piégées dans tous type de véhicules Extraction des victimes incarcerated dans jusqu'à 8 m du sol Manœuvres de forces sur les véhicules PL et train
Moyens élévateurs aériens	<ul style="list-style-type: none"> Accès pour les SP aux niveaux 18, 24 ou 32 mètres par rapport à une voie d'accès.

Lorsqu'un centre n'est pas doté d'une capacité "nominale" ou "renforcée" adaptée à une mission, il sera pourvu en capacité "adaptée".

Compte tenu des missions à réaliser par les engins de première interventions, le parc du Sdis se compose de :

Agrés	Missions				
	Secours à personne	Secours routiers	feux d'espaces clos ou semi-ouvert	Feu d'espaces naturels	PPBE
VSAV					
VL "prompt-secours"					
Engin 1 binôme "urbain rural"					
Engin 1 binôme "urbain/SR"					
CCF					
Engin 1 binôme "urbain"					
Engin 2 binôme "urbain/SR"			renforcée		
Engin 2 binôme "urbain"			Renforcée		
VSR S		Renforcée			
VOD/VLU					

Type de capacité : "Adaptée" "Nominale"

DOTATION CIBLE DES CIS

Les affectations sont données par périmètre de manière similaire aux effectifs opérationnels en définissant :

- **Une dotation "minimum"** garant d'une continuité de service dans le respect des objectifs opérationnels et de la sécurité des personnels intervenants. Ce seuil ne pourrait être atteint que sur ordre des salles opérationnelles afin d'adapter le dispositif à des circonstances exceptionnelles.
- **Une dotation "basse"** assurant le respect des objectifs opérationnels dans le respect des secteurs opérationnels. Ce seuil ne peut être dépassé pour des mouvements de véhicules programmés (formations, exercices, entretiens programmés...).

Dotation "minimum"

Saison hivernale

Périmètre	Nombre de capacités nominales par périmètre						
	VSAV	1 binôme Urbain "rural"	1 binôme Urbain	2 binômes Urbain	Capacité SR	CCF+	VOD/VLU
A	2	1	1		1	1	1
B	1		1		1	1	1
C	10	4	2	1	2	3	2
D	10	4		2	2	3	1
E	7	2	2	1	3	3	2
F	5	2		1	1	1	1
G	9	2	1	2	3	3	2
H	1	1					
I	8	2	1	2	2	4	2
J	4	2		1	1	1	1
K	10	2	1	2	2	3	2
L	1		1		1	1	
M	1		1			1	
N		1					
TOTAL	69	23	11	12	19	25	15

* Hors moyens dédiés à la mise en place des dispositifs préventifs "feu de forêt" et "inondation"

Dotation "basse"

Périmètre	Nombre de capacités nominales par périmètre						
	VSAV	1 binôme Urbain "rural"	1 binôme Urbain	2 binômes Urbain	Capacité SR	CCF+	VOD/VLU
A	3	2	1		1	1	1
B	1		1		1	1	1
C	12	7	1	2	3	3	3
D	13	7	1	3	3	3	2
E	9	5	1	2	3	3	2
F	6	4		1	1	1	1
G	13	5		3	3	3	2
H	1	1			1		1
I	12	4	2	3	4	4	2
J	4	3		1	1	1	1
K	13	4	3	3	3	3	2
L	1		1		1	1	1
M	1		1			1	
N		1					1
TOTAL	89	43	12	18	25	25	20

* Hors moyens dédiés à la mise en place des dispositifs préventifs "feu de forêt" et "inondation"

Dotation "minimum"

Périmètre	Nombre de capacités nominales par périmètre						
	VSAV	1 binôme Urbain "rural"	1 binôme Urbain	2 binômes Urbain	Capacité SR	CCF+	VOD/VLU
A	2	2	1		1	1	1
B	1		1		1	1	1
C	11	7	1	2	3	3	3
D	12	7	1	3	3	3	2
E	6	5	1	2	3	3	2
F	5	4		1	1	1	1
G	12	5		3	3	3	2
H	1	1			1		1
I	9	4	2	3	4	4	2
J	4	3		1	1	1	1
K	11	4	3	3	3	3	2
L	1		1		1	1	1
M	1		1			1	
N		1					1
TOTAL	76	43	12	18	25	25	20

* Hors moyens dédiés à la mise en place des dispositifs préventifs "feu de forêt" et "inondation"

Dotation "basse"

Périmètre	Nombre de capacités nominales par périmètre						
	VSAV	1 binôme Urbain "rural"	1 binôme Urbain	2 binômes Urbain	Capacité SR	CCF+	VOD/VLU
A	3	2	1		1	1	1
B	1		1		1	1	1
C	14	7	1	2	3	3	3
D	14	7	1	3	3	3	2
E	9	5	1	2	3	3	2
F	6	4		1	1	1	1
G	17	5		3	3	3	2
H	1	1			1		1
I	12	4	2	3	4	4	2
J	4	3		1	1	1	1
K	13	4	3	3	3	3	2
L	1		1		1	1	1
M	1		1			1	
N		1					1
TOTAL	96	43	12	18	25	25	20

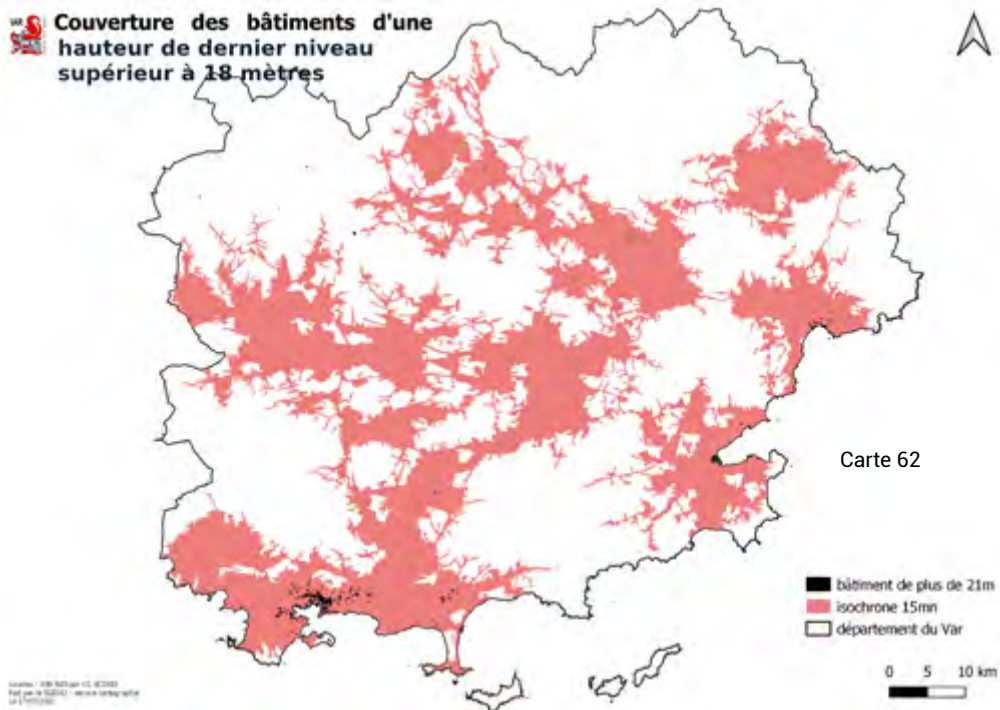
* Hors moyens dédiés à la mise en place des dispositifs préventifs "feu de forêt" et "inondation"

Pour les VSR lourds et les moyens élévateurs aériens, moyens spécifiques mis en œuvre par des personnels spécialement formés, les règles de dotation se définissent au niveau départemental suivant des critères de couverture territoriale et de simultanéité d'engagement.

LES MOYENS ÉLÉVATEURS AÉRIENS

Objectif 5. S'assurer de l'affectation d'un ou plusieurs moyens élévateurs aériens adaptés à moins de 15 minutes des risques sur 90% du territoire, 95% du temps.

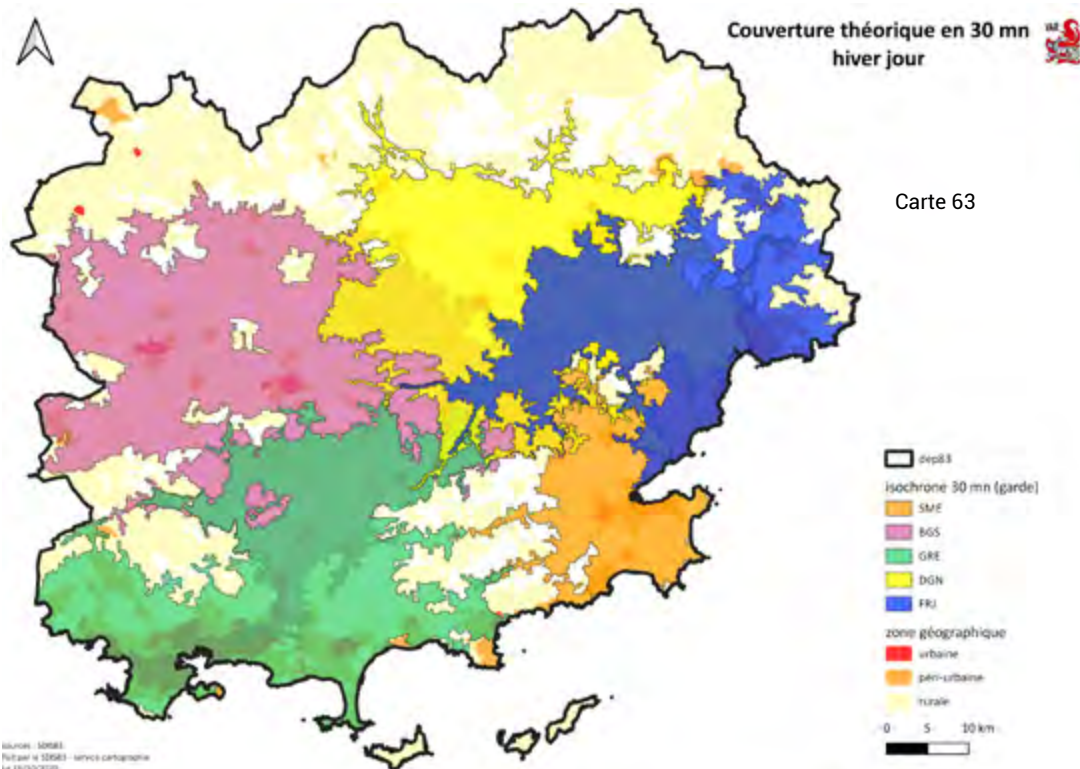
Avec 15 véhicules répartis dans les centres de secours du département, les espaces bâtimentaires dont la hauteur du dernier niveau est supérieure à 18 mètres seront couverts dans l'objectif énoncé :



VÉHICULE DE SECOURS ROUTIER LOURD

Objectif 6. S'assurer de l'affectation d'un véhicule de secours routier lourd à moins de 30 minutes d'une voie de circulation rapide ou du réseau ferré 95% du temps.

Avec 5 véhicules répartis dans les centres de secours du département le réseau routier structurant et ferroviaire du département est couvert suivant l'objectif énoncé :



Chapitre 2

LA COUVERTURE DES RISQUES COMPLEXES

Face aux risques complexes le Sdis intervient dans un environnement pluriel où l'ensemble des services de l'état, des collectivités territoriales et le milieu associatif coopèrent. A ce titre, que ce soit en qualité de service menant ou concourant, l'action des sapeurs-pompiers s'inscrit dans un ensemble cohérent et interdépendant.

Validé par monsieur le Préfet du Var, le CoTRRiM "*identifie une réponse capacitaire globale dans une logique de juste suffisance, de complémentarité et de mutualisation des moyens entre l'ensemble des acteurs concernés*". Il donne notamment, dans les effets attendus de leurs actions, une définition des objectifs capacitaires des différents acteurs.

Le présent chapitre s'attache à développer, suivant les différentes approches stratégiques du CoTRRiM, avec quels moyens le Sdis tient le rôle qui lui est dévolue ainsi que la teneur des évolutions qui sont envisagées.

1. Stratégie de coordination, de commandement et de communication

Réponse capacitaire globale du CoTRRiM : diffuser de l'information et des messages sur les mesures adaptées lors d'événements critiques

Effet attendu du Sdis : donner des consignes sur les comportements à adopter ou les mesures à prendre

En coordination avec l'autorité préfectorale, la communication opérationnelle est actuellement assurée par une cellule de veille des réseaux sociaux activée lors de crises de sécurité civile.

En lien direct avec les salles de gestion et de commandement, les personnels en charge de cette mission s'assurent de la distribution d'informations et de messages de bonnes conduites. Avec des comptes sur les principaux réseaux sociaux, une large part de la population a accès aux messages du Sdis.

L'organisation actuellement en place répond aux objectifs du CoTRRiM.

Réponse capacitaire globale du CoTRRiM : Gérer les afflux des appels sur les numéros d'urgence (18-112)

Effet attendu du Sdis : Renforcer la capacité à recevoir des appels d'urgence

Impliqués dans le projet NexSIS, les sapeurs-pompiers du Var seront parmi les premiers à être dotés en 2021 d'un outil à l'architecture résiliente. Connectés au réseau du ministère de l'intérieur, les systèmes de gestion des appels d'urgence (SGA) et des opérations (SGO) pourront à la demande être secondés voir repris par un des Sdis eux aussi connectés.

Lors d'événements impactant l'activité des salles opérationnelles, des renforcements en personnels sont dans un premier temps effectués. Avec le regroupement à terme des trois centres de gestion des interventions en une salle unique cette capacité de montée en puissance devrait théoriquement se trouver renforcée.

En second lieu, en cas d'événement venant impacter la bonne marche des structures opérationnelles, la reprise de leurs activités par un département voisin sera immédiate. Des conventions d'entraide inter-départementales devrait être établies en ce sens.

L'organisation actuellement en place et les évolutions programmées répondent aux objectifs du CoTRRiM.

Réponse capacitaire globale du CoTRRiM : Maintenir la capacité des organes de coordination et de commandement à durer dans le temps

Effet attendu du Sdis : Maintenir la capacité des organes de coordination et de commandement à durer dans le temps

Compte tenu de la saisonnalité du risque de feux de forêts qui reste majorant dans l'engagement de structure de commandement, la réponse du Sdis en la matière est elle aussi saisonnière.

Pour la période estivale, le scénario de référence est celui de l'été 2017. Le département a alors eu à subir 3 départs de feux simultanés en zone péri-urbaine (Bormes les Mimosas, Artigues et La Croix Valmer) entraînant des évacuations préventives de quartiers d'habitations, d'établissements recevant du public et de campings (soit 10 800 personnes) ainsi que des coupures d'axes et de réseaux (150 clients)

A cette occasion le centre opérationnel départemental (COD) ainsi que trois postes de commandement de niveau site (PCS) ont fonctionné durant une semaine.

Hors saison estivale, le scénario de référence renvoie à l'épisode pluvio-orageux s'accompagnant de vents violents survenu dans le département en 2016. Les forts vents à la côte et les fortes vagues ralentissent l'écoulement des eaux vers la mer provoquant ainsi des inondations aux embouchures.

Durant une semaine, les sapeurs-pompiers ont été mobilisés dans les sauvetages et la protection des personnes et des biens puis, dans un second temps, dans l'accompagnement au retour à la normale.

Il convient alors pour le Sdis de prévoir les moyens capacitaires suivants :

Objectif 7. En période de risque de développement de feux majeurs, être en capacité de fournir des personnels pour animer durant une semaine :

- le centre opérationnel départemental ;
- trois postes de commandement de niveau site.

Hors période de risque de développement de feux majeurs, être en capacité de fournir des personnels pour animer durant une semaine :

- le centre opérationnel départemental ;
- un poste de commandement de niveau site.

2. Stratégie de protection et de prise en charge de la population

Réponse capacitaire globale du CoTRRiM : Prise en charge de nombreuses victimes

Effet attendu du Sdis : Mettre en place des moyens du plan "nombreuses victimes"

Face à un événement engendrant de nombreuses victimes, quelle qu'en soit l'origine, l'accomplissement ordinaire des missions des acteurs de terrain peut ne plus être adapté. Dans ces cas se met en place une organisation visant à évaluer, prioriser et fluidifier la prise en charge pré-hospitalière des victimes.

Dirigées par le préfet ou son représentant, les actions des différents services répondront aux dispositions du plan Orsec "nombreuses victimes", dit "Novi".

Premier acteur de terrain, le Sdis a notamment pour mission d'acheminer sur place une structure à laquelle s'agrègeront les services partenaires. A minima les éléments suivants sont déclenchés :

- un poste de commandement de niveau site
- un ou plusieurs points de rassemblement des victimes
- un ou plusieurs postes médicaux avancés
- les moyens d'accès au réseau SINUS

Dans le cas d'un attentat, des sapeurs-pompiers spécifiquement formés et équipés interviennent en relation étroite avec les forces de l'ordre afin d'extraire les victimes de la zone de danger.

Si les victimes ont été blessées suite à la dispersion de produits dangereux, une ou plusieurs cellules de décontamination viendront compléter le dispositif.

Compte tenu des risques du département, le scénario retenu pour le formatage capacitaire du Sdis est celui d'un accident d'un bus de 50 places.

Pour répondre à ses objectifs, le Sdis se donne pour objectif :

Objectif 8. Se doter d'une capacité de projection des personnels et moyens permettant la mise en œuvre d'un plan Orsec "nombreuse victimes" pouvant impliquer 50 victimes, y compris dans les cas d'attentat ou de dispersion de produits dangereux.

Réponse capacitaire globale du CoTRRiM : Limiter l'exposition de la population aux risques ou aux effets des menaces

Effet attendu du Sdis : Face à un produit dangereux mettre en place des périmètres de sécurité, agir sur les sources de danger et décontaminer la population et les intervenants.

Avec la présence sur le territoire de sites industriels ou nucléaires et de nombreux transports de matières dangereuses, les sapeurs-pompiers sont potentiellement confrontés à des produits dangereux lors de leurs interventions. Les missions de secours doivent alors s'accomplir dans un environnement impacté par cette source de danger.

Dans ces cas, la réponse du Sdis est articulée autour d'équipes spécialisées compétentes pour faire face à un danger d'ordre chimique, biologique ou radioactif.

Organisées à l'échelon départemental, ces équipes interviennent selon deux niveaux d'action :

- un premier niveau dit de "reconnaissance" ayant pour missions prioritaires de confirmer le danger, dimensionner la zone d'intervention et évaluer les risques pour les intervenants et de la population
- un niveau dit "d'intervention", en soutien de l'équipe de reconnaissance, qui a pour missions complémentaires d'effectuer des prélèvements, agir sur le risque et limiter les transferts de contamination.

Dans le cadre de la défense contre les sinistres de toute nature pouvant subvenir dans l'enceinte du port militaire de Toulon, la collaboration entre le Sdis et les marins-pompiers est formalisée à travers une convention de concours mutuel actuellement en cours de révision. Au quotidien, cette coopération se formalise par des formations et entraînent en communs notamment pour les personnels formés aux interventions en milieu radiologique.

Avec des équipes "risques chimiques et biologiques" et "risques radiologiques", ainsi qu'une cellule de décontamination de masse, le Sdis répond aux objectifs du CoTRRiM.

Réponse capacitaire globale du CoTRRiM : Limiter l'exposition de la population aux risques ou aux effets des menaces

Effet attendu du Sdis : Sauvetage et mise en sécurité des victimes

Que ce soit en mer, en hauteur ou sous terre, les personnes en détresse doivent pouvoir être secourues. Le Sdis maintient donc une capacité de projection de personnels sur sites inaccessibles. Regroupés dans différentes équipes spécialisées ils travaillent avec des matériels et techniques développés à partir des normes professionnelles des milieux dans lesquels ils évoluent.

Au regard des caractéristiques particulièrement hétérogènes de la géographie Varoise, 5 équipes permettent l'intervention :

- en mer
- en eau intérieur
- en parois naturelles ou artificielles,
- sous terre
- dans les canyons

En complément, des personnels spécifiquement qualifiés de ces équipes participent aux interventions à bord des hélicoptères de secours. Suivant les disciplines des gardes spécifiques sont à ce titre organisées, ou prévues d'être organisées, sur les bases d'hélicoptères de la sécurité civile de la zone.

Le dispositif actuellement en place répond aux objectifs du CoTRRiM.

3. Stratégie de protection des biens, des territoires et de l'environnement

Réponse capacitaire globale du CoTRRiM : Lutter contre les sinistres pour en limiter l'extension et les effets

Effet attendu du Sdis : Lutter contre les feux industriels.

Avec l'implication de produits combustibles difficilement éteignables, les feux sur sites industriels demandent une action massive avec des moyens hydrauliques puissants. Généralement, l'adjonction de produits émulseurs dans les établissements s'avère nécessaire.

Pour le département, le site présentant le scénario majorant en terme de moyens de secours fait état d'un besoin d'une capacité d'extinction de :

- 422 m³/h de débit en solution moussante
- 15 m³ de produit émulseur

Opérationnellement, 2 groupes "liquide inflammable" sont en capacité de fournir les débits et réserves en produits émulseurs suffisants.

Les moyens constitutifs des 2 groupes "liquide inflammables" sont actuellement présents dans le département mais pas nécessairement prévus d'être organisés en unités organiques. Pour répondre pleinement à l'objectif du CoTRRiM, le Sdis doit donc :

Objectif 9. Organiser les moyens constitutifs de 2 groupes "liquide inflammable" en unités organiques.

Réponse capacitaire globale du CoTRRiM : Lutter contre les sinistres pour en limiter l'extension et les effets

Effet attendu du Sdis : Lutter contre les feux en grands volume clos.

Que ce soit en parking souterrain, dans les navires, ferry et bateaux de croisière à quai ou dans les limites administratives des ports ou les tunnels, les incendies en grands volumes clos peuvent mettre à défaut les personnels progressant avec des méthodes usuelles d'engagement en milieux viciés.

Avec des cheminements souvent complexes, longs et physiologiquement éprouvants, les reconnaissances et la mise en place d'établissements demandent des matériels et techniques adaptés. Les personnels ainsi engagés doivent aussi être formés et équipés en conséquence. Leur mise en condition physiques et le suivi médical associé à cette pratique sont des plus rigoureux.

Les groupes d'exploration longue durée sont les unités en capacité de remplir ces missions.

Avec l'augmentation constatée du parc de parkings souterrains de grande capacité, le tunnel de Toulon, l'augmentation du trafic lié aux activités portuaires de l'aire Toulonnaise et les tunnels prévus dans le cadre de la construction de la ligne nouvelle Provence-Côte d'Azur, la constitution d'une telle équipe doit être envisagée.

Le Sdis prévoit donc :

|| **Objectif 10.** Former et équiper des personnels aptes à intervenir en groupe d'exploration longue durée sur l'ensemble du département.

Chapitre 3

LA COUVERTURE DES RISQUES PSEUDO-CHAOTIQUE

1. Les risques de feux d'espaces naturels

Missions exclusives des sapeurs-pompiers, le CoTRRiM place le Sdis en service menant sur la durée totale des feux d'espaces naturels.

La stratégie nationale de lutte contre les feux de forêt a pour objectif, lorsque les actions de prévention ont échoué, de s'assurer de la maîtrise des éclosions de feux au stade initial ou en tout état de cause d'en limiter les développements catastrophiques.

L'attaque massive des départs de feu est donc la règle lorsque les conditions météorologiques et/ou opérationnelles laissent envisager une possible dégradation des sinistres.

Avec une continuité forestière recouvrant l'ensemble du département, c'est une couverture globale qui doit être envisagée. En complément de l'engagement des moyens aériens départementaux et nationaux, un dispositif terrestre dédié doit être à même d'intervenir rapidement pour toute alerte.

|| **Objectif 11.** En période de risque de développement de feux majeurs, être en capacité d'acheminer en moins de 15 minutes un groupe d'intervention feu de forêt sur tous départs de feu tout en armant une colonne de renfort à vocation intra ou extra départementale.



Engagés parallèlement aux moyens disponibles dans les centres de secours, 3 groupes d'intervention feux de forêt, 40 modules d'intervention rapide (Mir) uniformément répartis sur le territoire et 1 groupe sur l'île de Porquerolles sont à même de remplir cet objectif.

Carte 64

Lorsque que les sinistres n'ont pu être stoppés dans leur phase initiale, les commandants des opérations de secours ont pour mission de les contenir afin qu'ils ne dégénèrent en grands feux.

En complément des moyens terrestres et aériens usuels dont la montée en puissance est assurée par le niveau départemental, zonal voir national, des modules auxquels des missions spécifiques peuvent être attribuées sont disponibles dans le département :

- le détachement d'intervention hélicoptéré avec une équipe,
- le feu tactique avec une équipe
- les groupes d'appui feux de forêt avec 2 groupes (pour des raisons liées à la sécurité des personnels les Graff n'ont pu être constitués 2020).

Spécifiquement formés et dotés, les personnels de ces différents modules peuvent agir là où les moyens habituels sont parfois peu adaptés. Fort de l'expérience engrangée ces dernières années dans leurs utilisations, le Sdis se donne pour objectif de :

Objectif 12. Développer les modules complémentaires à la lutte contre les feux d'espaces naturels en se dotant d'une capacité d'engagement estivale de :

- une équipe "détachement d'intervention hélicoptéré" ;
- deux équipes "feu tactique" ;
- cinq groupes d'appui feux de forêt.

2. Stratégie de protection et de prise en charge de la population, de protection des biens, des territoires et de l'environnement face au risque d'inondation

Les inondations sont des événements qui s'étalent sur un temps long. Le CotRRiM définit deux périodes lors de ces interventions :

1. Les sauvetages et mises en sécurité durant lesquels le Sdis est positionné en tant que service menant ;
2. Les phases d'épuisement et de retours à la vie courante auxquelles le Sdis concourt éventuellement.

En phase de sauvetages et de mises en sécurité, les actions majeures sont concentrées autour :

- des moyens nautiques assurant les sauvetages de vies humaines avec 10 unités de sauvetage en eau vive ;
- des moyens terrestres assurant les mises en sécurité des populations cernées par les eaux avec 14 groupes polyvalents
- des moyens aériens assurant les extractions des personnes en danger immédiat.

Les retours d'expériences effectués cette dernière décennie ont démontré toute l'efficacité d'une présence massive de vecteurs aériens dans les premiers temps de l'intervention. Avec un ou plusieurs sauveteurs spécialisés complétant l'équipage, ces moyens permettent des actions précises et rapides dès la montée des eaux. Leur positionnement préventif au plus près des territoires soumis à un risque imminent représente donc une plus-value opérationnelle.

Coordonnées par une cellule interdisciplinaire dite "3D", les moyens ainsi déployés peuvent agir plus efficacement dans le respect des règles d'engagement spécifiques au secteur aéronautique.

Pour les opérations d'épuisement, 3 groupes légers d'épuisement viennent compléter le dispositif.

Avec un faible risque de simultanéité d'événements majorants sur la zone de défense, ces moyens peuvent être renforcés par des éléments extra départementaux lorsque nécessaire. Ils sont donc suffisamment dimensionnés.

Titre II

L'OPTIMISATION OPÉRATIONNELLE

Retours d'expérience

Coût de sauvé

Démarche qualité

Mutualisation des compétences

Chapitre 1

LA RECHERCHE DES CAUSES D'INCENDIE ET LE RETOUR D'EXPÉRIENCE

Enjeu majeur pour le Sdis, la sécurité de tous dépend du regard que chacun porte sur ses actions et celles du collectif auquel il participe. Face à des risques qui évoluent régulièrement les personnels du Sdis gardent un œil critique sur leurs techniques opérationnelles.

Afin d'intégrer cette pratique au cœur des processus décisionnels, le Sdis souhaite s'inscrire dans une démarche d'amélioration continue reposant sur :

- une connaissance des causes et circonstances des sinistres ;
- une analyse de leurs développements et de la congruité de nos actions.

A ce titre, la base de données Prométhée est créée en 1973 est un exemple. Elle permet des comparaisons spatiales, temporelles et une meilleure représentation des causes et conditions de développement des incendies d'espaces naturels. Les connaissances ainsi acquises ont permis de cibler des actions de prévention et de prévision. En plus de 40 ans le nombre de départs de feux ainsi que leurs conséquences ont drastiquement diminué dans le Var.

Dans la continuité de cette démarche, des personnels du Sdis se sont spécifiquement investis dans la recherche des causes des incendies d'espaces naturels. Ils travaillent en liaison étroite avec les agents des forêts (ONF et DDTM) et les forces de l'ordre (Gendarmerie et Police). Se déplaçant sur tous les départs de feu, outre la recherche des causes, l'équipe a permis une connaissance accrue des circonstances de développement des incendies.

Fort de cette expérience, la transposition de la recherche des causes aux feux de structures permettrait de généraliser ce type de démarche.

Associé à la systématisation de rédaction de retours d'expérience, cet ensemble permettrait la mise en lumière des forces et faiblesses de nos dispositifs opérationnels.

En complément, l'affichage de l'inventaire des biens sauvés par l'action des sapeurs-pompiers pourrait être mise en exergue.

Objectif 13. Inscrire le Sdis dans une démarche d'amélioration continue de ses pratiques professionnelles à travers :

- la généralisation de la recherche des causes et circonstances des incendies en liaison avec le services concernés,
- la mise place d'une démarche globale d'élaboration de retours d'expérience.

Chapitre 2

L'ORGANISATION DES ÉQUIPES SPÉCIALISÉES ET ACTIVITÉS COMPLÉMENTAIRES

Actuellement les équipes spécialisées et activités complémentaires sont organisées autour d'un conseiller technique responsable de leur maintien en condition opérationnelle. Ces derniers, en coordination avec le service "spécialités et moyens aériens" du groupement opérations, ont en charge :

- L'élaboration des procédures opérationnelles en liaison avec le groupement des opérations ;
- Les demandes et le suivi des matériels affectés en liaison avec le groupement soutien logistique ;
- l'organisation des formations de maintien des acquis ainsi que des stages de niveaux 1 et 2 le cas échéant en liaison avec le groupement formation ;
- Les demandes de stage de niveaux 3 et 4 et la sélection des candidats en liaison avec le groupement formation ;
- L'élaboration des listes opérationnelles avec le groupement opérations.

Les personnels engagés dans ces spécialités ou activités complémentaires sont principalement issus de centres dit "supports" où sont affectés les matériels collectifs.

Ces dernières années certaines spécialités ou activités complémentaires ont vu leurs effectifs fortement diminués du fait des mutations d'agents ou de leur arrêt des entraînements annuels. La modification du rythme de garde de certains centres de secours a également eu pour impact de réduire la disponibilité des personnels professionnels pour ce type d'activité.

Evaluant de manière relativement indépendante, il est également constaté que les spécialités ou activités complémentaires coopèrent rarement. Or, pour celles aux thématiques proches, des matériels et procédures sont parfois très similaires, voir identiques. Il ne sont pas pour autant mis en commun.

Le mode de fonctionnement actuel, s'il est opérationnellement satisfaisant, pourrait donc être rendu plus efficient. Pour les disciplines ayant des thématiques et procédures internes proches, ainsi que certains matériels interchangeable, une mutualisation sous une entité unique peut être faite.

Les pôles de spécialités suivants pourraient ainsi être créés :

Pôle	Spécialités ou activité complémentaire intégrées
Prise en compte des accidents technologiques	<ul style="list-style-type: none"> • Secours en présence de risques chimiques et biologiques • Secours en présence de risques radiologiques • Décontamination de masse
Interventions en milieu aquatique	<ul style="list-style-type: none"> • Secours subaquatique • Secours aquatiques • Surveillance des baignades et des activités nautiques
Localisation et sauvetage en milieu non conventionnels	<ul style="list-style-type: none"> • Secours en milieux périlleux • Sauvetage déblaiement • Secours en site souterrain • Exploration de longue durée • Secours en canyon • Groupe d'extraction
Feu d'espaces naturels	<ul style="list-style-type: none"> • Détachement d'intervention hélicoptéré • Brûlage dirigé et feu tactique • Hélicoptère bombardier d'eau • Pélécandrome
Démarche d'amélioration continue	<ul style="list-style-type: none"> • Recherche de causes et des circonstances d'incendie en espaces naturels. • Recherche de causes et des circonstances d'incendie en espace structurel • Retours d'expériences opérationnels

Objectif 14. Organiser les équipes spécialisées et les activités complémentaires en pôles opérationnels afin de garantir pour chaque engagement lorsque le risque est présent :

- le départ immédiat d'un échelon de reconnaissance
- le départ en renfort d'un échelon d'intervention

Chapitre 3

LA CHAÎNE DE COMMANDEMENT ET LE SUPPORT À L'OPÉRATION

1. Le commandement des opérations de secours

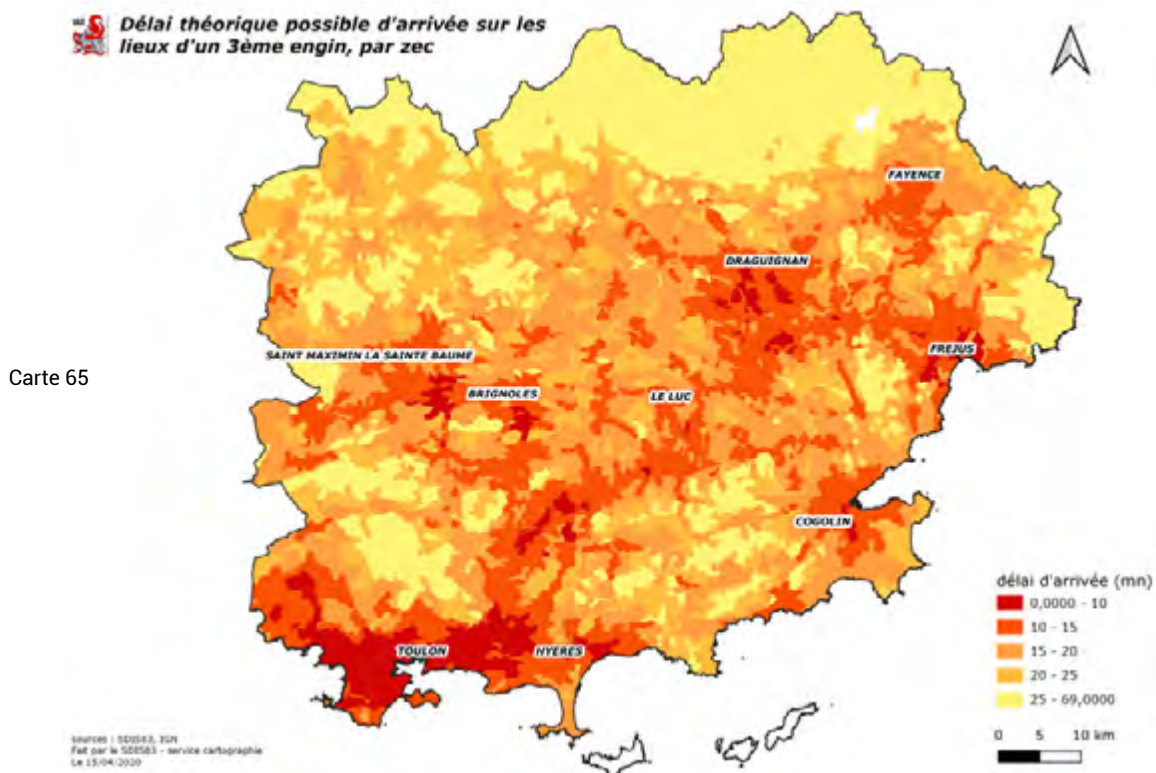
Lors des sinistres ayant des enjeux importants, et/ou demandant la mise en œuvre de techniques complexes, des personnels spécialement dédiés à la conduite des opérations sont engagés.

Selon la nature et l'importance des interventions, le commandant des opérations de secours peut être confié à :

- Un chef de groupe notamment lors de l'engagement de 2 à 4 agrès.
- Un chef de colonne notamment lors de l'engagement de 2 à 4 groupes.
- Un chef de site notamment lors de l'engagement de plus d'une colonne.

Le délai attendu d'arrivée sur les lieux des personnels de la chaîne de commandement est donc lié à celui des arrivées sur les lieux des engins de secours. Sur ce critère, le département du Var est divisé en 3 zones :

- Zone à faible densité opérationnelle.
- Zone à densité opérationnelle moyenne.
- Zone à forte densité opérationnelle.



Carte 65

L'organisation mise en place doit viser à respecter des objectifs de délais cibles de transit des personnels de la chaîne de commandement pour 90% des interventions. Ils sont fixés, suivant la densité d'interventions, aux valeurs suivantes :

Densité	Chef de groupe	Chef de colonne	Chef de site
Faible	45 minutes	60 minutes	1 heure
Moyenne	30 minutes	45 minutes	1 heure
Forte	15 minutes	30 minutes	1 heure

Le nombre potentiel d'interventions des secteurs déterminera la position en garde ou astreinte des personnels.

Aux délais de transit évoqués ci dessus se rajoutera le délais d'activation de l'officier concerné. Il sera variable selon que le personnel soit en position de garde ou d'astreinte.

2. Les fonctions opérationnelles

En complément des actions de commandement, des personnels de la chaîne de commandement assurent également un ensemble d'autres fonctions opérationnelles.

Niveau de chef de groupe :

- Cadre en poste de commandement 2 ou 5 fonctions

Niveau de chef de colonne :

- Officier Codis
- Officier communication
- Officier d'astreinte de renfort départemental
- Chef de secteur
- Cadre Aéro
- Cadre de poste de commandement 5 fonctions

Niveau de chef de site :

- Officier de garde départementale
- Chef de poste de commandement 5 fonctions
- Représentant du DDSIS au centre opérationnel départemental

Suivant une analyse quotidienne des risques, ces fonctions sont totalement ou partiellement assurées par des personnels de gardes ou d'astreintes.

Une montée en puissance du dispositif journalier est ainsi à prévoir en cas de risques particuliers (élévation des dangers feu de forêt, alerte météo, manifestation de grande ampleur...)

3. Les fonctions supports

Pour l'accomplissement des missions directement opérationnelles, le Sdis doit assurer la continuité de fonctionnement des organes qui lui sont essentiels ainsi que d'un soutien aux personnels intervenants.

Ainsi, l'établissement doit prévoir une capacité continue de :

- Maintien en condition de marche des engins de secours
- Réapprovisionnement en consommables opérationnels
- Surveillance et maintenance d'urgence des réseaux de radio-transmission
- Surveillance et maintenance d'urgence des infrastructures informatiques
- Surveillance et maintenance d'urgence du système de gestion opérationnel
- Alimentation des personnels en intervention
- Support géomatique aux opérations et crises
- Veille des réseaux sociaux et présence active en cas de crise.

Objectif 15. Organiser la permanence des personnels du Sdis afin d'assurer :

- le commandement des opérations de secours
- les fonctions opérationnelles connexes
- le support aux fonctions opérationnelles



Titre III

LES INDICATEURS DE SUIVI ET DE PERFORMANCE

Suivi des objectifs

Tableaux de bord

Performance du Sdis

Le Sdacr inscrivant un ensemble d'actions dans le temps long, la présente partie a pour vocation de définir les indicateurs de suivi des objectifs présentés. et, de manière plus large, ceux concernant la marche générale de l'établissement.

Chapitre 1

LE SUIVI DES OBJECTIFS DU SDACR

Objectif 1. Organiser la réponse opérationnelle afin que, pour 95 % des interventions, le premier engin arrive sur les lieux des interventions dans des objectifs de délais cibles.

Objectif 2. Pour les périmètres regroupant plus de deux CIS, allouer les ressources humaines et matérielles aux unités territoriales permettant, dans le cadre d'une réponse mutualisée à l'échelle des périmètres, une autonomie sur les 4 premiers engins dans des objectifs de délais cibles pour 93% des interventions

Objectif 3. Préserver un potentiel opérationnel minimal permettant d'assurer une réponse opérationnelle en cas d'événement sur les infrastructures et établissements sensibles du département.

Indicateur-clés de résultat : Taux d'arrivées sur les lieux conformes à l'objectif de délais pour les quatre premiers engins déclenchés.

Indicateur de performance : Taux de conformité des potentiels opérationnels en personnels et compétences attendues.

Taux d'indisponibilités des véhicules par rapport aux dotations types.

Objectif 4. Doter l'ensemble des centres de secours d'une capacité à mobiliser des matériels pour répondre aux sollicitations concernant les missions de :

- Secours à personne
- Secours routiers ;
- Feux d'espaces clos ou semi-ouvert ;
- Feu d'espaces naturels ;
- Opérations diverses.

Indicateur-clés de résultat : Taux d'équipement et de formation des personnels des centres de secours par rapport aux dotations types.

Objectif 5. S'assurer de l'affectation d'un ou plusieurs moyens élévateurs aériens adaptés à moins de 15 minutes des risques sur 90% du territoire, 95% du temps.

Indicateur-clés de résultat : Taux d'arrivée sur les lieux inférieur à 15 minutes des moyens élévateur aériens.

Objectif 6. S'assurer de l'affectation d'un véhicule de secours routier lourd à moins de 30 minutes d'une voie de circulation rapide ou du réseau ferré 95% du temps.

Indicateur-clés de résultat : Taux d'arrivée sur les lieux inférieur à 30 minutes des moyens de secours routiers lourds.

Objectif 7. En période de risque de développement de feux majeurs, être en capacité de fournir des personnels pour animer durant une semaine :

- le centre opérationnel départemental ;
- trois postes de commandement de niveau site.

Hors période de risque de développement de feux majeurs, être en capacité de fournir des personnels pour animer durant une semaine :

- le centre opérationnel départemental ;
- un poste de commandement de niveau site.

Indicateur-clés de résultat : Mise à jour du règlement opérationnel.

Taux de réponse à la sollicitation pour armer le COD et les PC de sites.

Indicateur-clés de suivi : nombre d'événements ayant conduit le SDIS à fournir des personnels pour rejoindre le COD et armer des PC de site.

Objectif 8. Se doter d'une capacité de projection des personnels et moyens permettant la mise en œuvre d'un plan Orsec "nombreuse victimes" pouvant impliquer 50 victimes, y compris dans les cas d'attentat ou de dispersion de produits dangereux.

Indicateur-clés de résultat : Réalisation d'un exercice annuel de mise en œuvre du plan Orsec "Novi".

Indicateur de performance : Réalisation d'un ordre de service de mise en œuvre du plan Orsec "Novi".

Indicateur-clés de suivi : nombre d'exercices annuels organisés.

|| **Objectif 9.** Organiser les moyens constitutifs de 2 groupes "liquide inflammable" en unités organiques.

Indicateur-clés de résultat : Réalisation d'un ordre de service de constitution et emploi des groupes "liquide inflammable".

Indicateur-clés de suivi : Nombre d'exercices annuels organisés

|| **Objectif 10.** Former et équiper des personnels aptes à intervenir en groupe d'exploration longue durée sur l'ensemble du département.

Indicateur-clés de résultat : Modification du règlement opérationnel.

Taux d'événements sur lesquels l'équivalent du premier GIFF est arrivé en moins de 15 minutes.

Indicateur de performance : Equipement et formation des personnels à l'exploration longue durée.

Elaboration d'un ordre de service portant organisation de l'activité complémentaire "Exploration longue durée".

|| **Objectif 11.** En période de risque de développement de feux majeurs, être en capacité d'acheminer en moins de 15 minutes un groupe d'intervention feu de forêt sur tous départs de feu tout en armant une colonne de renfort à vocation intra ou extra départementale.

Indicateur-clés de résultat : Modification de l'ordre d'opérations interservices "feux de forêt"

|| **Objectif 12.** Développer les modules complémentaires à la lutte contre les feux d'espaces naturels en se dotant d'une capacité d'engagement estivale de :

- une équipe "détachement d'intervention hélicopté" ;
- deux équipes "feu tactique" ;
- cinq groupes d'appui feux de forêt.

Indicateur-clés de résultat : Modification de l'ordre d'opérations interservices "feux de forêt"

|| **Objectif 13.** Inscrire le Sdis dans une démarche d'amélioration continue de ses pratiques professionnelles à travers :

- la généralisation de la recherche des causes et circonstances des incendies ;
- la mise place d'une démarche globale d'élaboration de retour d'expériences.

Indicateur-clés de résultat : Modification de l'arrêté d'organisation du corps départemental.
Nombre de retours d'expériences réalisés par an.

Indicateur de performance : Equipement et formation des personnels à la recherche des causes et circonstances des incendies en milieu naturel et urbain.

Elaboration d'un ordre de service portant organisation de l'activité complémentaire "recherche des causes et circonstances des incendies".

Mise en œuvre d'une démarche globale d'élaboration et valorisation des retours d'expériences.

Objectif 14. Organiser les équipes spécialisées et les activités complémentaires en pôles opérationnels afin de garantir pour chaque engagement lorsque le risque est présent :

- le départ immédiat d'un échelon de reconnaissance
- le départ en renfort d'un échelon d'intervention

Indicateur-clés de résultat : Modification du règlement opérationnel.
Taux de réponse des équipes spécialisées

Indicateur de performance : Réalisation des guides d'emploi des moyens des pôles de spécialités.

Objectif 15. Organiser la permanence des personnels du Sdis afin d'assurer :

- le commandement des opérations de secours
- les fonctions opérationnelles connexes
- le support aux fonctions opérationnelles

Indicateur-clés de résultat : Modification du règlement opérationnel.

Indicateur de performance : Taux de réalisation des gardes et astreintes.

Chapitre 2

LES INDICATEURS DE RÉALISATION DU SDIS

Les indicateurs de réalisation sont des représentations chiffrées permettant de suivre le service rendu par l'établissement. A travers l'observation sur un temps long de données, ils permettent d'apprécier l'évolution de l'efficacité du SDIS le plus objectivement possible.

Pour le SDIS du Var, ils sont divisés en 3 catégories :

- **Les indicateurs clés de réalisation** : permettent le suivi des objectifs opérationnels stratégiques.
- **Les indicateurs de suivi** : permettent aux groupements, services et unités territoriales le suivi, en ce qui les concerne, des éléments concourant à la qualité de service du SDIS.
- **Les indicateurs d'information** : donnent des informations complémentaires sur l'activité du SDIS permettant ainsi d'en appréhender son fonctionnement.

Chaque indicateur donné est déclinable temporellement, suivant sa nature, par type d'interventions, d'unités territoriales, de personnels, d'engins...

1. Les indicateurs de l'activité opérationnelle

INDICATEURS CLES DE REALISATION:

- **Nombre d'interventions** : nombre d'opérations de secours urgentes pour lesquelles le SDIS à engager au moins un vecteur qui lui est propre.
- **Engagement opérationnel du SDIS** : nombre d'heures-SP et heures-PATS de personnels du SDIS du Var engagés sur des opérations de secours.

INDICATEURS DE SUIVI :

- **Nombre de sorties d'engins de secours** : nombre d'engagement d'engins du SDIS du Var pour des opérations de secours.

INDICATEURS D'INFORMATION :

- **Nombre de personnes prises en charge** : nombre de personnes blessées ou décédées prises en charge par les sapeurs-pompiers sur le territoire du Var.

2. Les indicateurs de la réponse opérationnelle

INDICATEURS CLES :

- **Taux d'arrivée du premier engin de secours dans les objectifs de délais** : rapport du nombre d'interventions pour lesquelles le délai d'intervention était inférieur ou égal à l'objectif de délais de la zone sur le nombre total d'interventions annuels.
- **Taux d'arrivée des 4 premiers engins de secours dans les objectifs de délais** : rapport du nombre d'interventions pour lesquelles, jusqu'au quatrième engin, le délai d'arrivée sur les lieux était inférieur ou égal à l'objectif de délais de la zone sur le nombre total d'interventions annuel.

INDICATEURS DE SUIVI :

- **Délai de réponse du Sdis** : temps total nécessaire à la présentation sur les lieux du premier équipage de secours depuis l'heure de présentation de l'appel. Il comprend le délai de décroché de l'appel, le délai de traitement de l'appel de secours, le délai de départ des sapeurs-pompiers et le délai de déplacement/d'acheminement du moyen de secours armé.
- **Délai d'arrivée sur les lieux** : temps total nécessaire à la présentation sur les lieux d'un équipage de secours depuis l'heure de présentation de l'appel. Il comprend le délai de décroché de l'appel, le délai de traitement de l'appel de secours, le délai de départ des sapeurs-pompiers et le délai de déplacement/d'acheminement du moyen de secours armé.

INDICATEURS D'INFORMATION :

- **Délai de départ des sapeurs-pompiers** : délai s'écoulant entre la diffusion de l'alerte par le CRAU et le départ du CIS.
- **Délai de déplacement/d'acheminement** : délai s'écoulant entre le départ de l'engin de secours et son arrivée sur les lieux de l'intervention.
- **Délai de transport sanitaire** : temps qui sépare le départ du lieu de l'intervention avec la victime à bord du véhicule jusqu'à son arrivée à la destination d'accueil.
- **Délai d'attente au centre d'accueil de la victime** : délai s'écoulant entre l'arrivée et le départ du véhicule dédié au SUAP depuis un centre d'accueil de la victime.
- **Délai de retour en service opérationnel** : temps qui sépare le départ du lieu de l'intervention ou le site d'accueil de la victime jusqu'à son arrivée à son point de stationnement initial, augmenté, le cas échéant, du temps nécessaire à la remise en état des matériels opérationnels.

3. Les indicateurs de la gestion opérationnelle

INDICATEURS CLES :

- **Délais de traitement des demandes urgentes de secours** : durée moyenne de prise en charge des appels d'urgences. Il cumule les délais de décroché et de traitement des appels.
- **Taux d'engagement à l'appel** : rapport du nombre d'interventions sur le nombre annuel de sollicitations urgentes.

INDICATEURS DE SUIVI :

- **Nombre de sollicitations urgentes** : nombre de sollicitations des sapeurs-pompiers via les appels sur les numéros d'urgences ou tous autres moyens intégrés au système de gestion des appels d'urgences.

INDICATEURS D'INFORMATION :

- **Délai de décroché de l'appel** : délai entre l'heure de présentation de l'appel et l'heure à laquelle l'appel est répondu (prise en charge effective par un opérateur CRAU). Il tient compte du délai fixe et incompressible durant lequel l'appel ne peut pas être présenté en raison notamment de la durée du message vocal d'accueil du centre d'appel.

- **Délai de traitement de l'appel** : délai s'écoulant entre le décroché de l'opérateur du CRAU et la diffusion de l'alerte au CIS concerné (ou au CRRA 15-SAMU ou à un autre service).
- **Délai de traitement des appels par le CRRA 15** : délai s'écoulant entre le décroché par un assistant de régulation médicale (ARM) et le transfert de ce dernier au CRAU pour l'engagement effectif d'un vecteur du Sdis après régulation médicale.

4. Les indicateurs de suivi des personnels du SDIS

INDICATEURS CLES :

- **Taux de sollicitation des personnels** : rapport du temps d'engagement opérationnel sur le temps annuel de garde/astreinte.
- **Taux de respect des objectifs de garde et astreinte** : rapport du nombre de périodes durant lesquelles l'effectif de permanence se situe entre les seuils "2" et "3" sur le nombre total de périodes considérées.

INDICATEURS DE SUIVI :

- **Temps d'engagement opérationnel** : intervalle de temps pendant lequel un personnel remplit la fonction opérationnelle à laquelle il est destiné.
- **Temps de garde et d'astreinte** : intervalle de temps pendant lequel un personnel est considéré en régime de garde ou d'astreinte conformément au règlement opérationnel.

INDICATEURS D'INFORMATION :

- **Temps moyen de permanence** : durée moyenne de garde et d'astreinte des personnels.
- **Taux de gardes blanches** : rapport du nombre de périodes de garde de 12h sans engagement opérationnel d'un sapeur-pompier sur nombre total de périodes de gardes de 12h effectuées.

5. Les indicateurs de suivi des matériels SDIS

INDICATEURS CLES :

- **Taux de sollicitation des engins** : rapport du temps de fonctionnement opérationnel sur le temps annuel.
- **Taux d'indisponibilité des engins** : rapport du temps d'indisponibilité sur le temps annuel.

INDICATEURS DE SUIVI :

- **Temps de fonctionnement opérationnel** : intervalle de temps pendant lequel un véhicule remplit la fonction pour laquelle il est destiné ; il inclut tout le temps pendant lequel un engin est en fonctionnement ininterrompu du départ du CIS au retour dans ce dernier.
- **Age moyen du parc** : moyenne des âges des véhicules de première intervention du SDIS.

INDICATEURS D'INFORMATION :

- **Temps d'indisponibilité** : temps pendant lequel un élément n'est pas en mesure de remplir la fonction pour laquelle il est destiné. Il comprend notamment la durée de l'entretien courant, le temps de réparation ou de modification, le délai d'attente avant réparation et le délai administratif.



SCHÉMA DÉPARTEMENTAL D'ANALYSE ET DE COUVERTURE DES RISQUES

Annexes

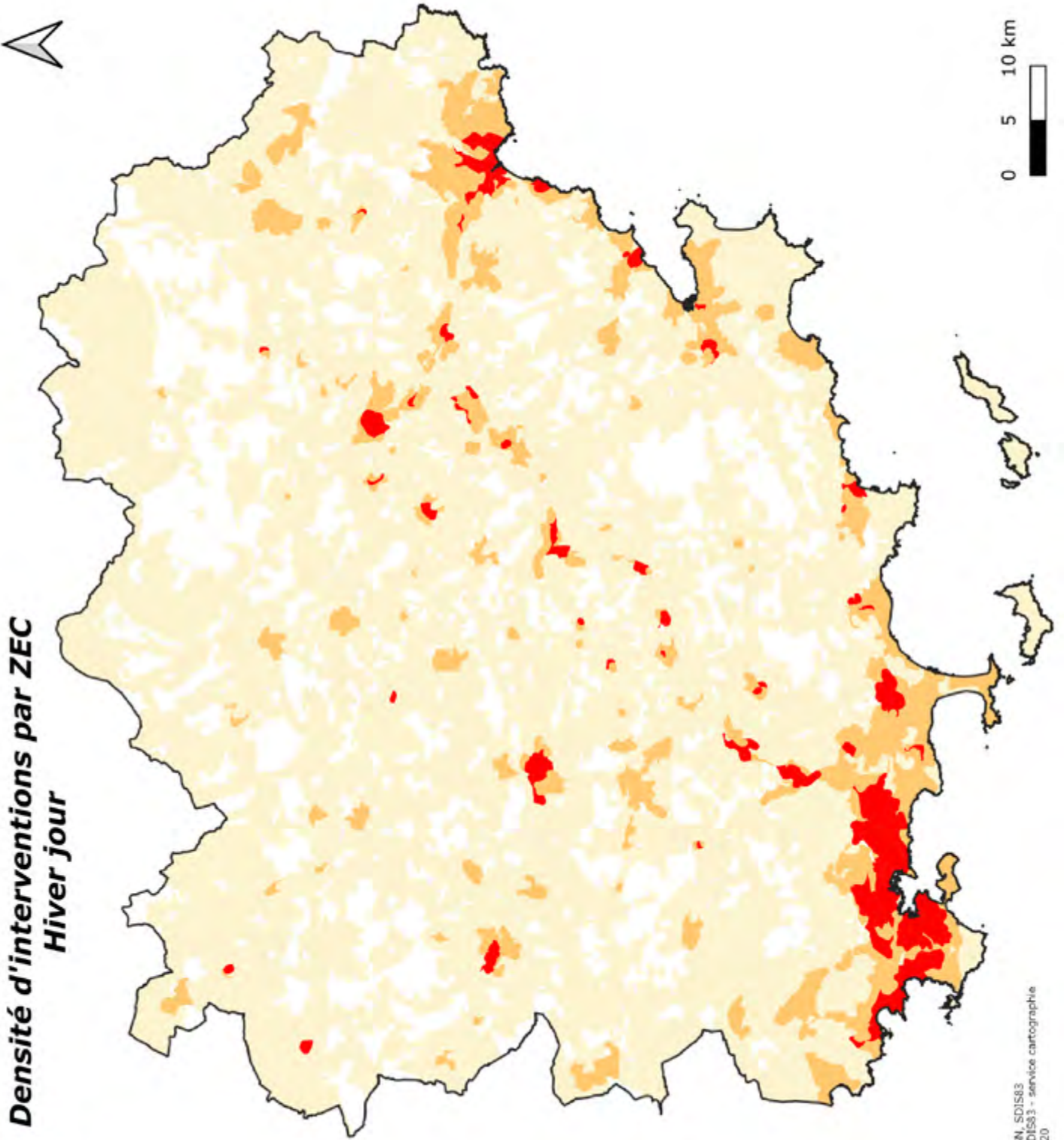
LISTE DES CIS

Groupement territorial	Type de structure opérationnelles	Cis	Trigamme	Périmètre d'étude
EST	Porte Saisonnier	Aiguines	AGS	C
EST	Centre d'Incendie et de Secours	Aups	AUP	C
EST	Centre d'Incendie et de Secours	Bagnols-en-Forêt	BFT	D
OUEST	Centre d'Incendie et de Secours	Bandol	BDL	J
CENTRE	Centre d'Incendie et de Secours	Barjols	BJS	B
EST	Poste Saisonnier	Bauduen	BDN	C
CENTRE	Centre d'Incendie et de Secours	Bormes-les-Mimosas	BLM	G
CENTRE	Centre d'Incendie et de Secours	Brignoles	BGS	E
EST	Centre d'Incendie et de Secours	Callas	CAS	C
CENTRE	Centre d'Incendie et de Secours	Carcès	CCS	C
EST	Centre d'Incendie et de Secours	Cavalaire-sur-Mer	CMR	G
CENTRE	Poste Saisonnier	Cavalière	CLR	G
EST	Centre d'Incendie et de Secours	Cogolin	CGN	G
CENTRE	Centre d'Incendie et de Secours	Collobrières	CLS	N
EST	Centre d'Incendie et de Secours	Comps-sur-Artuby	CAY	L
CENTRE	Centre d'Incendie et de Secours	Cotignac	CTC	C
CENTRE	Centre d'Incendie et de Secours	Cuers	CES	I
EST	Centre d'Incendie et de Secours	Draguignan	DGN	C
EST	Centre d'Incendie et de Secours	Fayence	FYE	D
EST	Centre d'Incendie et de Secours	Fréjus	FRJ	D
CENTRE	Centre d'Incendie et de Secours	Garéoult	GRT	E
EST	Centre d'Incendie	Gassin	GSN	G
CENTRE	Centre d'Incendie et de Secours	Ginasservis	GSS	A
CENTRE	Centre d'Incendie et de Secours	Gonfaron	GFN	F
CENTRE	Centre d'Incendie et de Secours	Hyères	HRS	I
OUEST	Centre d'Incendie et de Secours	La Cadière-d'Azur	CAR	J
OUEST	Centre d'Incendie et de Secours	La Garde	GRE	I
EST	Centre d'Incendie et de Secours	La Garde-Freinet	GFT	G
CENTRE	Centre d'Incendie et de Secours	La Londe-les-Maures	LMS	I
OUEST	Centre d'Incendie	La Seyne-sur-Mer	SMR	K
OUEST	Centre d'Incendie et de Secours	La Seyne-sur-Mer (Sud)	SMS	K
OUEST	Centre d'Incendie et de Secours	Le Beausset	BST	J
CENTRE	Centre d'Incendie et de Secours	Le Luc	LLC	F
EST	Centre d'Incendie et de Secours	Le Muy	LMY	C

EST	Centre d'Incendie et de Secours	Le Rayol-Canadel-sur-Mer	RCL	G
EST	Centre d'Incendie et de Secours	Les Adrets-de-l'Estérel	AEL	D
EST	Centre d'Incendie et de Secours	Les Arcs-sur-Argens	ACS	C
CENTRE	Centre d'Incendie et de Secours	Les Mayons	MYS	F
EST	Centre d'Incendie et de Secours	Lorgues	LGS	C
EST	Centre d'Incendie et de Secours	Montauroux	MTX	D
CENTRE	Centre d'Incendie et de Secours	Nans-les-Pins	NPS	E
OUEST	Centre d'Incendie et de Secours	Ollioules	OLS	K
CENTRE	Centre d'Incendie et de Secours	Pierrefeu-du-Var	PVR	I
CENTRE	Centre d'Incendie et de Secours	Pignans	PGS	F
CENTRE	Centre d'Incendie et de Secours	Plan-d'Aups-Sainte-Baume	PAS	E
EST	Centre d'Incendie et de Secours	Plan-de-la-Tour	PTR	G
CENTRE	Centre d'Incendie	Porquerolles	PQS	M
CENTRE	Poste Saisonnier	Port-Cros	PCS	
CENTRE	Centre d'Incendie et de Secours	Pourrières	PRS	E
CENTRE	Centre d'Incendie et de Secours	Puget-Ville	PVE	I
CENTRE	Centre d'Incendie et de Secours	Rians	RAS	A
EST	Centre d'Incendie et de Secours	Roquebrune-sur-Argens	RAG	D
CENTRE	Poste Saisonnier	Sabran	SBN	I
OUEST	Centre d'Incendie et de Secours	Saint-Cyr-sur-Mer	SCM	J
CENTRE	Centre d'Incendie et de Secours	Saint-Maximin-la-Sainte-Baume	SMB	E
EST	Centre d'Incendie et de Secours	Saint-Paul-en-Forêt	SPF	D
EST	Centre d'Incendie et de Secours	Saint-Raphaël	SRL	D
EST	Centre d'Incendie et de Secours	Saint-Tropez	STZ	G
CENTRE	Centre d'Incendie et de Secours	Saint-Zacharie	SZE	E
EST	Centre d'Incendie et de Secours	Sainte-Maxime	SME	G
EST	Centre d'Incendie et de Secours	Salernes	SLS	C
OUEST	Centre d'Incendie et de Secours	Sanary-sur-Mer	SNR	K
EST	Centre d'Incendie et de Secours	Seillans	SLN	D
OUEST	Centre d'Incendie et de Secours	Signes	SGS	H
OUEST	Centre d'Incendie et de Secours	Six-Fours-les-Plages	SFP	K
OUEST	Centre d'Incendie et de Secours	Solliès-Pont	SPT	I
EST	Centre d'Incendie et de Secours	Tanneron	TRN	D
OUEST	Centre d'Incendie et de Secours	Toulon Centre	TLN	K
OUEST	Centre d'Incendie et de Secours	Toulon Ouest	TLO	K
EST	Centre d'Incendie et de Secours	Tourtour	TTR	C
CENTRE	Centre d'Incendie et de Secours	Tourves	TVS	E
EST	Centre d'Incendie et de Secours	Vidauban	VBN	F
CENTRE	Centre d'Incendie et de Secours	Vinon-sur-Verdon	VVN	A



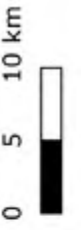
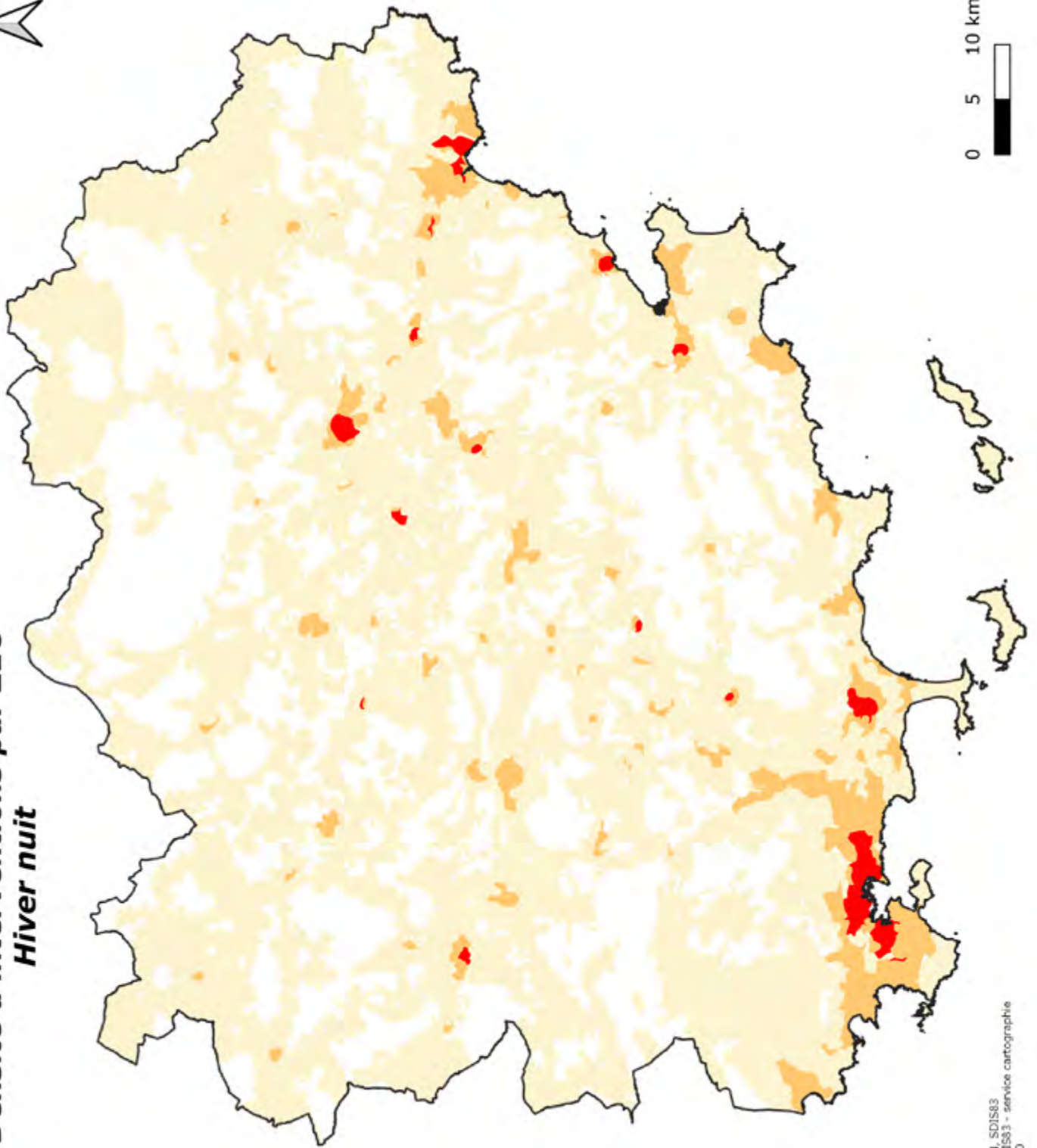
Densité d'interventions par ZEC Hiver jour



sources : IGN, SDIS83
fait par le SDIS83 - service cartographie
le 15/09/2020



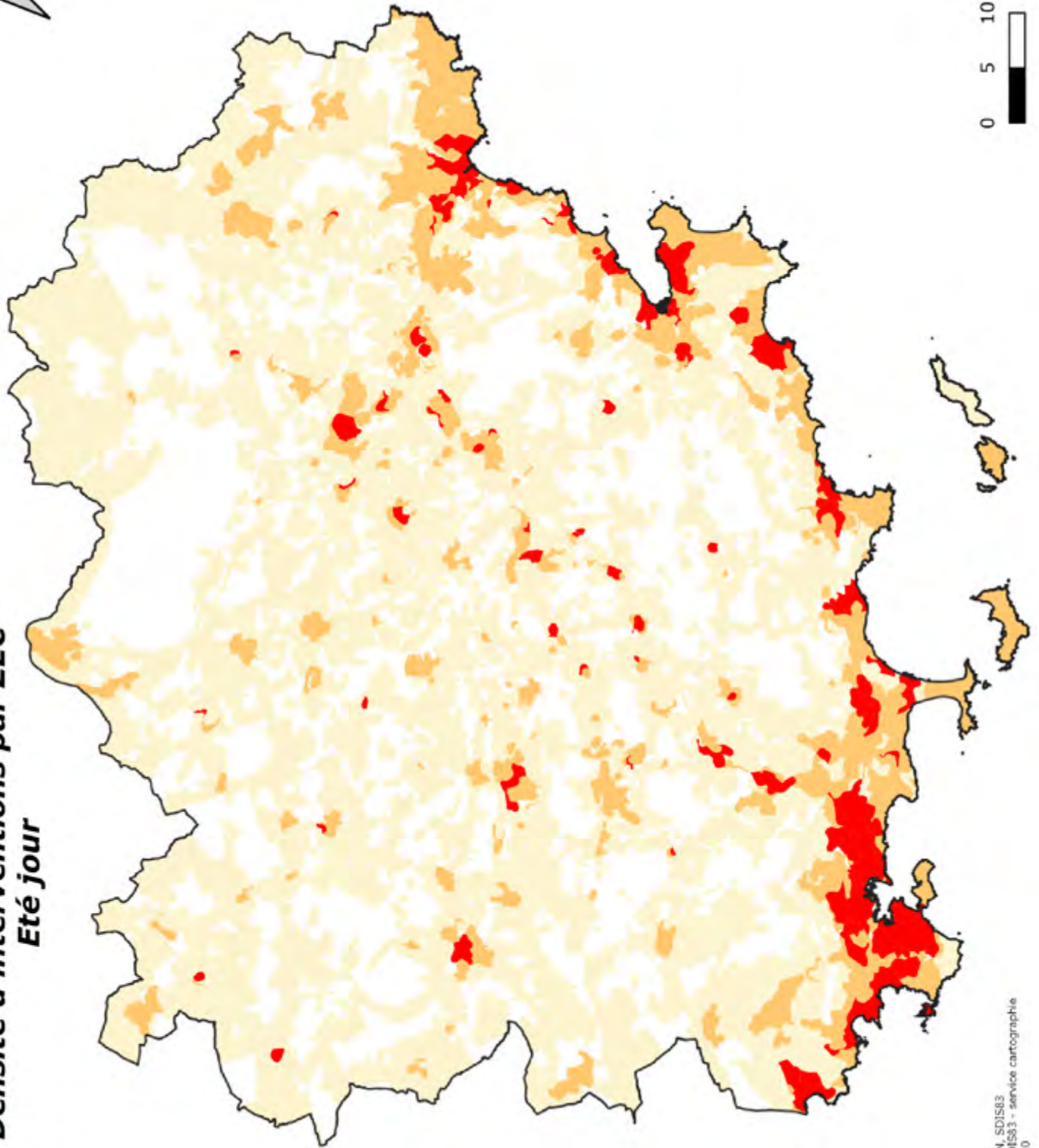
Densité d'interventions par ZEC Hiver nuit



sources : IGN, SDIS83
fait par le SDIS83 - service cartographie
le 15/09/2020



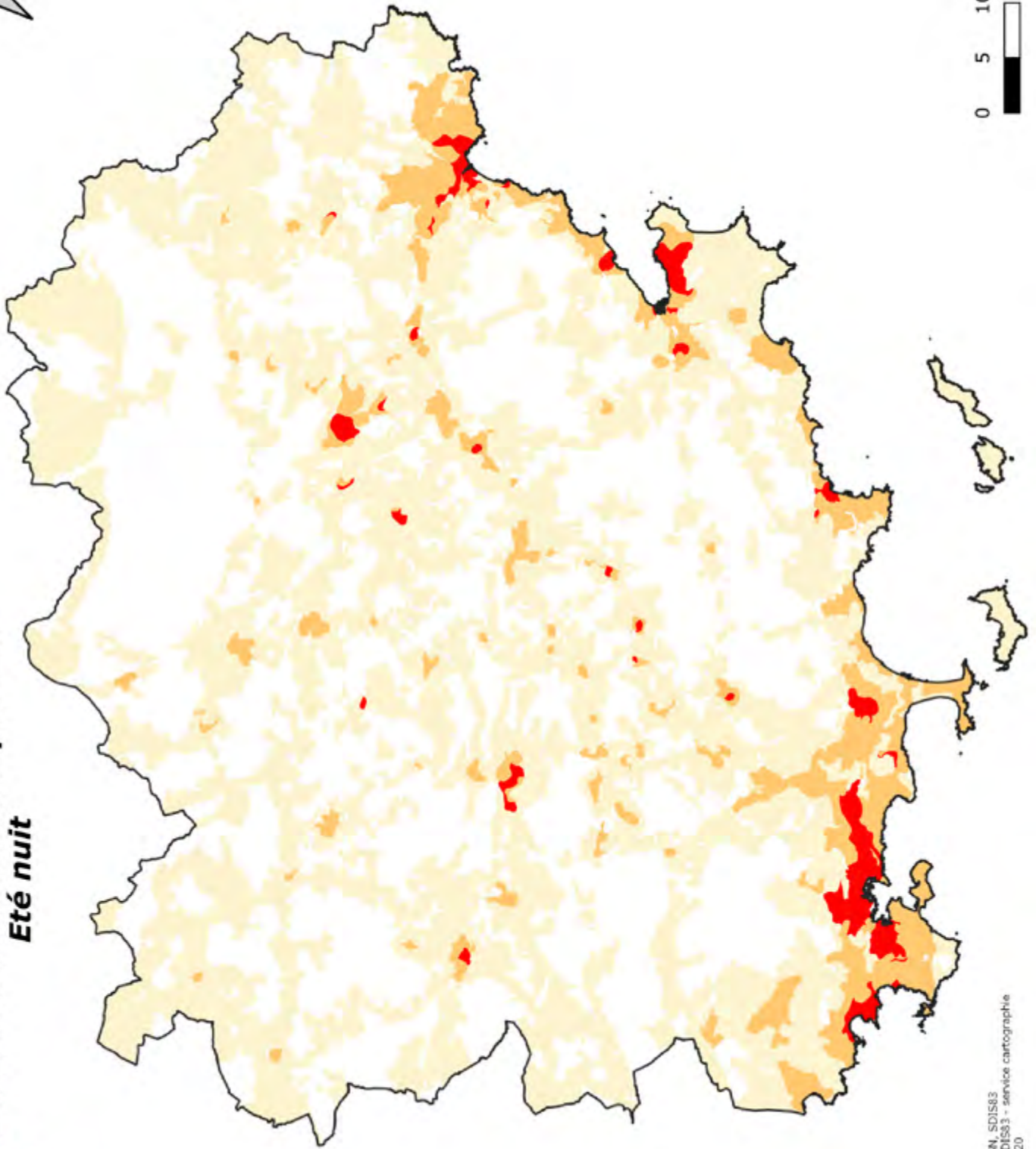
Densité d'interventions par ZEC Été jour



sources : IGN, SDIS83
fait par le SDIS83 - service cartographie
le 15/09/2020

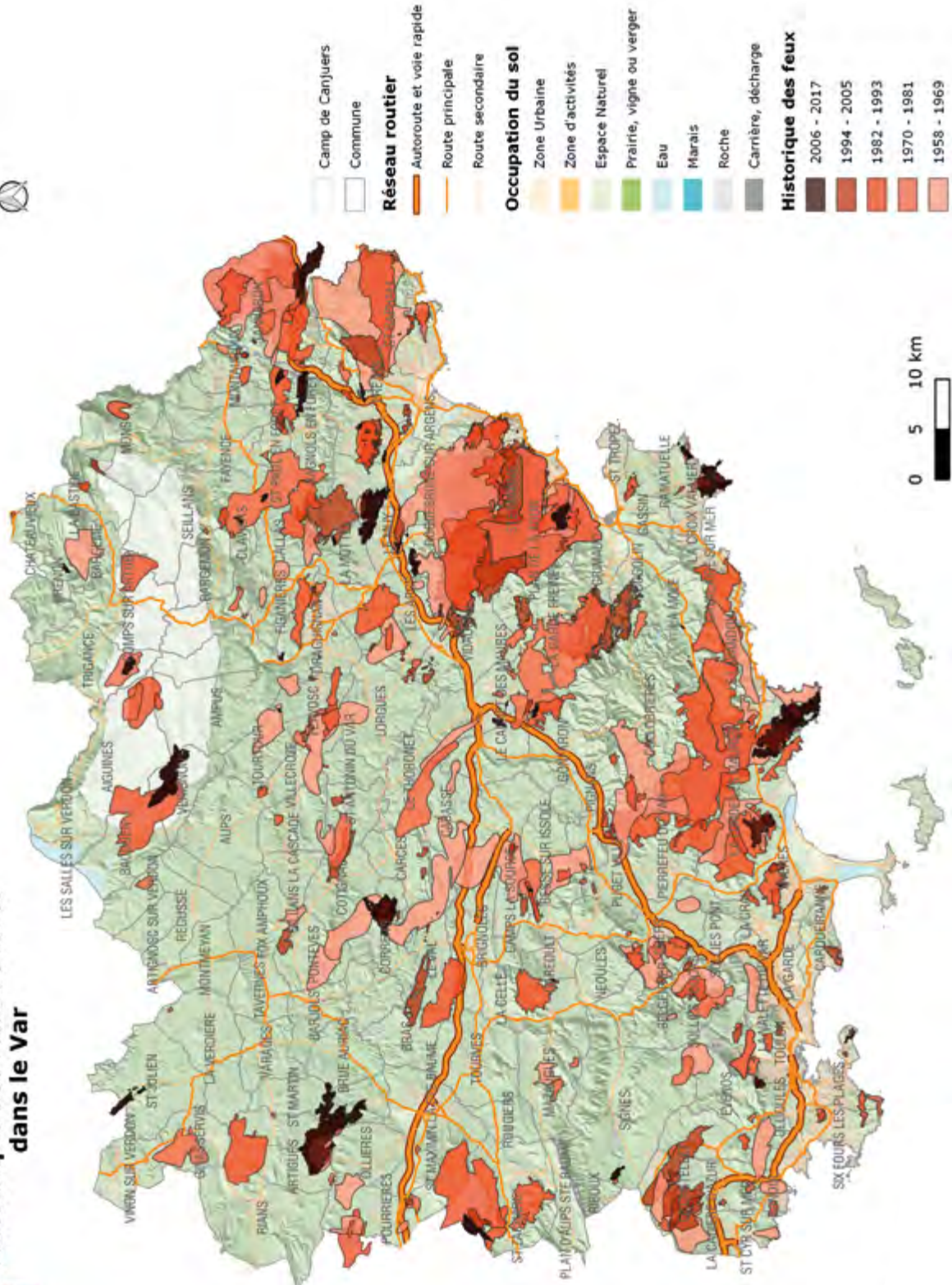


Densité d'interventions par ZEC Été nuit



sources : IGN, SDIS83
fait par le SDIS83 - service cartographie
le 15/09/2020

L'histoire des feux de forêt dans le Var



NUMÉROTATION CARTES

N° CARTE	TITRE / SOURCE	PAGE
Carte 1	La région PACA	18
Carte 2	Les arrondissements du Var / AMF	18
Carte 3	Principaux reliefs du département du Var	19
Carte 4	Les sites Naturelles classés du département du Var / Source DREAL PACA	19
Carte 5	Fréquence des vents en fonction de leurs provenances / Météo France	20
Carte 6	Réseau hydrologique du Var et bassins versants / DDRM	21
Carte 7	Taux de boisement des communes / Source ORFM	21
Carte 8	Caractéristiques de la forêt méditerranéenne / IGN, Sdis 83	22
Carte 9	Massifs forestiers du Var / Préfecture du Var	23
Carte 10	Typologie des communes de PACA selon leur densité et les aires d'influence des pôles d'emploi / INSEE Sdis 83	25
Carte 11	Variation annuelle du nombre d'habitants entre 2010 et 2015 / INSEE	26
Carte 12	Population touristique comparé à la population résidents durant la saison estivale par secteur (données 2016) / INSEE, Sdis 83	26
Carte 13	Réseau Routier du Var / IGN, Sdis 83	28
Carte 14	Réseau ferré traversant le département du Var / IGN, SNCF, Sdis 83	29
Carte 15	Ports de plaisances	30
Carte 16	Aéroports du Var / Sdis 83	31
Carte 17	Infrastructures productrices d'énergie (barrages, panneaux photovoltaïques, éoliennes) et lignes électriques dans le département / IGN, Sdis 83	32
Carte 18	Implantation des structures militaires et des entreprises en lien directe avec la défense nationale / CCI du Var	34
Carte 19	Les établissements publics de coopération intercommunale du Var / IGN, Sdis 83	35
Carte 20	Les SCoT (Schéma de Cohérence Territoriale) du Var / IGN, Sdis 83	36
Carte 21	Organisation territoriale du Sdis du Var / IGN, Sdis 83	47
Carte 22	Evolution de la population par commune entre 2012 et 2019 / INSEE, Sdis 83	60
Carte 23	Taux de variation estivale de la population / INSEE, Atout France, Sdis 83	61
Carte 24	Variation du nombre d'industries et d'entreprises par commune entre 2012 et 2019 / IGN, DREAL, Sdis 83	62
Carte 25	Déplacement inférieur à 100 km en 2015 / Région Sud	62
Carte 26	Nombre d'interventions des sapeurs-pompiers du Var par commune en 2019 / IGN, Sdis 83	67
Carte 27	Evolution du nombre d'intervention entre 2012 et 2019/ IGN, Sdis 83	67
Carte 28	Pourcentage d'augmentation des interventions par commune durant la saison estivale en 2019 / IGN, Sdis 83	68
Carte 29	Communes soumises au risque de submersion marine / DDRM	70
Carte 30	Nombre d'arrêtés de catastrophes naturelles depuis 1982 / IGN, Sdis 83	70
Carte 31	Le risque sismique en PACA / DREAL, SPR, URNM	71
Carte 32 à 35	Les risques de mouvements de terrain dans le var / DDRM	73
Carte 36	Nombre d'arrêtés de catastrophes naturelles pour cause de mouvement de terrain depuis 1982 / IGN, Sdis 83	74
Carte 37	Nombre d'établissement soumis à la réglementation ICPE par commune (enregistrement et autorisation) / DREAL, Sdis 83	76

N° CARTE	TITRE / SOURCE	PAGE
Carte 38	Les communes soumises à un plan particulier d'intervention (PPI) / Préfecture du Var, Sdis 83	76
Carte 39	Les communes soumises à un risque de rupture de barrage	78
Carte 40	Les communes traversées par un gazoduc / IGN, Sdis 83	79
Carte 41	Historique des feux de forêt dans le Var / IGN, Sdis 83	82
Carte 42	Massifs varois et ses niveaux de danger / Préfecture du Var	83
Carte 43	Feux de plus de 10 ha des 24 et 25 juillet 2017 / IGN, Sdis 83	85
Carte 44	Cartographie des enveloppes approchées d'inondations potentielles / Préfecture du Var	86
Carte 45	Communes déclarées en catastrophe naturelle (2012-2015) / IGN, Sdis 83	87
Carte 46	Bilan des précipitations exceptionnelles au 15 juin 2010 / Météo France	88
Carte 47	Effectifs SPP et SPV des CIS / Sdis 83	92
Carte 48	Variation des effectifs SPP entre 2012 et 2019 / Sdis 83	93
Carte 49 à 52	Potentiel opérationnel du SDIS du Var / Sdis 83	106
Carte 53 à 54	Composition des effectifs OPS pour 100 000 habitants par secteur géographique / Sdis 83	109
Carte 55	Délais moyens d'arrivée sur les lieux du premier engin par commune (en minutes) / Sdis 83	115
Carte 56	Nombre d'interventions VLI en 2019 / Sdis 83	117
Carte 57	Périmètre d'étude des potentiels opérationnels	136
Carte 58 à 61	Densité d'interventions par ZEC et par période d'études	137-138
Carte 62	Couverture des bâtiments d'une hauteur de dernier niveau supérieur à 18m	148
Carte 63	Couverture théorique en 30 min des VSRL	148
Carte 64	Emplacement théorique des MIR	154
Carte 65	Délais théorique d'arrivée du 3 ^{ème} engin par ZEC	161



SIGLES ET ACRONYMES

Antares	Adaptation nationale des transmissions aux risques et aux secours
BD/FT	Équipe « brûlage dirigé et feu tactique »
CAN	Équipe « canyon »
Casdis	Conseil d'administration du service départemental d'incendie et de secours
Cavem	Communauté d'agglomération Var Estérel Méditerranée
CCF	Camion-citerne feux de forêt
CCFM	Camion-citerne feux de forêt moyen
CCFS	Camion-citerne feux de forêt lourd
CCGC	Camion-citerne grande capacité
CCGT	Code général des collectivités territoriales
CCRL	Camion-citerne rural léger
CCRM	Camion-citerne rural moyen
CD	Conseil départemental
Cepari	Cellule d'entraînement au port des appareils respiratoires isolants
CGI	Centre de gestion des interventions
CIS	Centre d'incendie et de secours
Codis	Centre opérationnel départemental d'incendie et de secours
COGIC	Centre opérationnel de gestion interministérielle des crises
CoTRRiM	Contrat territorial de réponses aux risques et aux effets potentiels des menaces
COZ	Centre opérationnel de zone
CPI	Centre de première intervention
CRAU	Centre de réception des appels d'urgence (18/112)
CRRAT5	Centre de réception et de régulation des appels 15
CS	Centre de secours
CSI	Code de la sécurité Intérieure
CSP	Centre de secours principal
Cypres	Centre d'information pour la prévention des risques majeurs
DALTT	Dévidoir automobile tout-terrain
DDRM	Dossier départemental sur les risques majeurs
DD SIS	Direction départementale des services d'incendie et de secours
DIH	Équipe « détachement d'intervention hélicoptéré »
DS	Orsec Disposition spécifique Orsec
EnR	Énergies renouvelables
GreX	Groupe d'extraction
Grimp	Groupe de reconnaissance et d'intervention en milieu périlleux
HBE	Hélicoptère bombardier d'eau
ICPE	Installation classée pour la protection de l'environnement
INSEE	Institut national de la statistique et des études économiques
ISS	Équipe « intervention en site souterrain »
LNPCA	Ligne Nouvelle Provence-Côte d'Azur
MEA	Moyen élévateur aérien
MIR	Module d'intervention rapide
NexSIS	Système d'information unifié des services d'incendie et de secours et de la Sécurité civile
NoVi	Nombreuses victimes

NRBCe	Équipe de décontamination « nucléaire, radiologique, biologique, chimique et explosif »
ORFM	Office régional de la forêt méditerranéenne
Orsec	Organisation de la réponse de Sécurité civile
PACA	Provence Alpes Côte d'Azur
PADD	Projet d'aménagement et de développement durable
PATS	Personnels administratifs techniques et spécialisés
PCC	Poste de commandement de colonne
PCS	Poste de commandement de site
PDU	Plan de déplacement urbain
PEL	Équipe de ravitaillement des avions bombardier d'eau en produit retardant, dit équipe « pélicandrome »
PLU	Plan local d'urbanisme
PLUI	Plan local d'urbanisme intercommunaux
POJ	Potentiel opérationnel journalier
PON	Potentiel opérationnel nocturne
RAD	Équipe « risque radiologique »
RCCI	Équipe de « recherche des causes et des circonstances des incendies »
RCH	Équipe « risque chimique et biologique »
SAL	Équipe « scaphandrier autonome léger »
SAV	Équipe « sauvetage aquatique »
SCoT	Schéma de cohérence territoriale
SDACR	Schéma départemental d'analyse et de couverture des risques
SDE	Équipe « sauveteurs déblayeurs »
Sdis	Service départemental d'incendie et de secours
SIS	Service d'incendie et de secours
SP	Sapeur-pompier
SPP	Sapeur-pompier professionnel
SPS	Sapeur-pompier Saisonnier
SPV	Sapeur-pompier volontaire
SRS	Schéma régional de santé
SSO	Soutien sanitaire aux opérations
SSSM	Service de santé et de secours médical
UIISC7	Unité d'instruction et d'intervention de la Sécurité civile numéro 7
VLI	Véhicule léger infirmier
VLM	Véhicule léger médicalisé
VSAV	Véhicule de secours et d'aide aux victimes
VSS	Véhicule de soutien sanitaire



NUMÉROTATION DIAGRAMMES

N° CARTE	TITRE / SOURCE	PAGE
Diag. 1	Positionnement du SDACR parmi les outils de pilotage du Sdis / Sdis 83	12
Diag.2	Moyennes mensuelles de précipitations par commune entre 2013 et 2018 / Météo France, Sdis 83	20
Diag.3	Projection de la population varoise à l'horizon 2050 selon trois scénarios / INSEE	27
Diag.4	Répartition des établissements actifs par secteur d'activité au 31 décembre 2015 / INSEE	33
Diag.5	Répartition des dépenses Sdis 83	46
Diag.6	Grille de criticité des risques complexes du département du Var / CoTRiM, Sdis 83	59
Diag.7	Evolution de la population par tranche d'âge entre 2012 et 2018 / INSEE	61
Diag.8	Nombre de victimes par intervention sur les accidents de transport.	63
Diag.9	Nombre d'appels reçus au C.R.A.U. et nombre d'interventions entre 2012 et 2019 / Sdis 83	63
Diag.10	Taux d'engagement des moyens du Sdis / Sdis 83	64
Diag.10bis	Différentes causes de sollicitations opérationnelles / Sdis 83	64
Diag.11	Evolution du nombre de victimes prises en charge suivant l'âge / Sdis 83	65
Diag.12	Evolution du taux de recours au SDIS selon l'âge entre 2012 et 2018 / Sdis 83	66
Diag.13	Evolution de la gravité des victimes vues par les sapeurs-pompiers entre 2012 et 2019 / Sdis 83	66
Diag.14	Pourcentage des interventions suivant l'horaire / Sdis 83	66
Diag.15	Barrage menaçant le département suivant leur classe / Sdis 83	77
Diag.16	Nombre de départs de feu depuis 1979 / Prométhée	83
Diag.17	Surface annuelle de forêt brûlée depuis 1979 / Prométhée	84
Diag.18	Evolution des dangers de feux de forêt depuis 2001 / Météo France	84
Diag.19	Nombre de passage par année des cours d'eau en vigilance orange / Météo France	87
Diag.20	Evolution de l'âge moyen des CCFM et CCFS depuis 2003 (en années) / Sdis 83	94
Diag.21	Répartition des effectifs 2019 du Sdis suivant le statut des agents / Sdis 83	95
Diag.22	Structure des effectifs suivant le statut des agents / Info Sdis	97
Diag.23	Prorata des SPP et SPV en fonction des départements de catégorie A / Info Sdis	97
Diag.24	Evolution des effectifs des spécialités entre 2013 et 2019 / Sdis 83	103
Diag.25	Volume horaire annuel des formations de maintien des acquis par spécialité en heure.SP / Sdis 83	103
Diag.26	Potentiel opérationnel journalier en heure/SP / Sdis 83	103
Diag.27	Gardes en CIS suivant le statut des agents en heure/SP / Sdis 83	107
Diag.28	Temps de garde et astreinte par sapeurs-pompiers volontaire en 2019 / Sdis 83	107
Diag.29	Taux de disponibilité des spécialistes / Sdis 83	108
Diag.30	Nombre d'interventions annuelles des équipes spécialisées (année 2018) / Sdis 83	112
Diag.31	Délai moyen de traitement des demandes de secours par les Sdis comparé aux Sdis de France / Info Sdis, Sdis 83	113
Diag.32	Délai moyens d'arrivées sur les lieux des engins sanitaires et urbains du Sdis comparé aux Sdis de France / Info Sdis, Sdis 83	115
Diag.33	Pourcentage de la population suivant le délai d'arrivée sur les lieux du premier engin (en minutes) / Sdis 83	116
Diag.34	Le taux d'engagement des sapeurs-pompiers durant les périodes de garde ou d'astreinte / Sdis 83	116
Diag.35	Nombre d'interventions et durée d'engagement des sapeurs-pompiers pour des feux d'espaces naturels entre 2013 et 2018 / Sdis 83	118
Diag.36	Corrélation du nombre d'interventions et de la durée d'engagement SP / Sdis 83	120



Service départemental
d'incendie et de secours du Var
© Février 2021
Conception graphique : TFD-MEDIAS®
83140 Six-Fours-les-Plages
